

DE LAEROIX
H. LABADIE-LAGRAVE

Le Mensonge Marocain

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE « VRAIE » DU MAROC

Deuxième édition



OUVRAGE ÉDITÉ PAR L'AUTEUR

ALGER

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE EM. PFISTER
9, Rue Trolier, 9

Bibliothèque Maison de l'Orient



154602

DU MÊME AUTEUR :

A paraître prochainement :

Le Dernier des Satrapes

En préparation :

Une Égérie Moderne

A ceux qui ont œuvré,

A ceux qui ont souffert,

A ceux qui sont morts, pour faire le Maroc,
au profit d'autres qui n'ont rien fait.

AVANT-PROPOS

Ce livre n'est pas une arme contre un homme. Il est écrit pour porter la lumière, dans certains esprits enclins à croire sans mûr examen, à des légendes faciles, à des légendes dorées. Si quelqu'un se plaignait que cette lumière ne dissipât que des nuées ou qu'elle se fut faite incendie, pour détruire un tréteau d'Histriou, que celui-là nous permette de rappeler que la flamme engendre à la fois, le rayon qui éclaire et le feu qui purifie.

Nous sommes du reste bien tranquille : les nuées sauront se défendre.

Qui ne mesure au terrain perdu par la vérité, à l'obscurité répandue sur toutes les affaires publiques, aux conflits soulevés et perpétués sans motif, aux chicanes qui font obstacle à toute progression par le bon sens et dans la logique, la vigoureuse résistance contre la curiosité, contre le légitime contrôle, contre la justice ou la raison, machinée par les hommes néfastes et insolemment heureux, auxquels un destin habilement aidé, a, depuis 15 ans, livré sans réserve, cette magnifique proie : le Maroc ? Maîtres de l'influence, de la justice, des faveurs, de la presse, de l'argent, maîtres du travail, maîtres de l'honneur, ayant tout corrompu, tout mis aux enchères, tout avili, ils prétendent échapper définitivement à la loi d'airain, et quitter la place, comme un caissier malhonnête, sans rendre des comptes. Bien plus, ces fronts voués à la flétrissure de l'histoire vengeresse, d'habiles lauda-

teurs, des aèdes rompus aux scansions officielles, des hommes dont le talent ne rougit pas de se vendre, des écrivains nous invitent à les couronner de lauriers et à leur offrir l'encens.

Connaissez-vous rien qui approche l'abjecte flatterie à laquelle se livre un homme de grand talent, tel que Claude Farrère, dans ce roman parfaitement absurde et indigne de l'auteur des « Civilisés » qui s'appelle « Les Hommes Nouveaux » ? Ici, où l'histoire s'est faite sous les yeux, et souvent avec la collaboration des lecteurs mêmes de son œuvre, l'historien singulier des pionniers du Maroc, s'efforce de salir la pure gloire d'un d'Amade, la haute probité d'un Moinier, uniquement parce que ces nobles soldats portent ombrage au galonnard politicien qui s'est couché dans leurs lits et a chaussé leurs bottes ! L'amitié d'un grand homme n'est plus de nos jours un bienfait des dieux : elle n'est plus qu'un bienfait tout court.

Ce qu'Amédée Britsch, un historiographe sincère du Maréchal mais abusé par les sources, appelle quelque part, la « séduction du général Lyautey », de quel nom plus précis les contribuables marocains n'ont-ils pas le droit de le qualifier ? Quel prix a-t-on mis, par exemple, à créer dans les milieux parlementaires, cette sympathie factice et qu'aucun groupe de la Chambre ou du Sénat, fut-ce le plus nettement autoritaire, n'a jamais osé manifester en séance publique ? Comment les radicaux qui furent les plus ardents à huer le ministre de la guerre insolent de 1917, peuvent-ils, de bonne foi, prolonger les pouvoirs de ce Représentant de la République au Maroc, résolument acharné à faire obstacle dans ce Protectorat, aux droits de l'homme et du citoyen ?

On explique ces étonnants appuis, ces « honteuses » convictions par la toute puissante raison de l'or. On cite, avec une complaisance que l'on croit malicieuse et qui n'est qu'impudemment cynique, les innombrables monopoles concédés à la Banque de Paris et des Pays-Bas ! On claboude, on plai-

sante, on hausse les épaules, on dit : « Voilà d'où vient l'argent ! » Et l'on trouve naturelle cette corruption du monde parlementaire à laquelle se complait, en compagnie de M. Nicolas Finaly, juif italo-hongrois, un Résident Général, Maréchal de France!

Sans doute, il y a des « dissidents » parmi les hommes de lettres. Sans doute l'indifférence des frères Tharaud, préoccupés surtout de visions pittoresques, mais qui risquent à l'occasion des critiques imprévues; la courtoisie reconnaissante d'un Lichtenberger, embusqué de la guerre; le bêlement approbatif d'un Le Glay, n'empêchent-ils point qu'un Odinet essaye de faire entendre une dissonance, vite étouffée d'ailleurs, par les cuivres de l'orchestre. Sans doute, un écrivain considérable comme Gustave Babin s'efforce-t-il, sans y parvenir du reste, de faire éditer une œuvre qui stigmatise la grande pensée du règne et démontre l'impuissance de son chef nominal ! Mais ce ne sont là que des sporades, des îlots de vérité sans liaison, des consciences sans appui, des forces perdues.

A quelle branche l'opinion publique, impatiente du joug, inquiète d'un chef, avide d'une direction, peut-elle s'accrocher, pour s'y reposer, pour s'y rassembler, pour s'y concerter ? La presse ? Un simulacre. Les assemblées élues ? Une duperie. Les institutions publiques ? Des guets-apens !

On peut bien affirmer sans être contredit, que l'action des journaux locaux, quand elle a, par aventure, franchi l'étroite barrière des intérêts privés, n'a jamais osé se heurter, en rase campagne, aux forces compactes de l'adversaire. Soit défaut de conviction chez leurs dirigeants, soit défaut de courage chez ceux qui portaient leurs drapeaux, soit que l'opinion publique ne répondit pas à leurs efforts et ne comprit pas leurs mots d'ordre, il n'ont connu que la défaite. La raison n'en est pas mystérieuse. Le cabinet civil a trouvé des journalistes pour miner les journaux qui le gênaient et énerver à propos, l'opinion qui tentait de les suivre.

Comment, du reste, lutter, si loin des droits dé-

volus à tout homme libre, et tout d'abord sans la liberté de la presse, contre un pouvoir qui dispose de tant de ressources et dépense sans compter ? Les grands quotidiens de France ont presque tous émargé au budget de la presse, aux fonds secrets du Protectorat. Telle campagne inattendue dans les journaux modérés comme « le Temps », le « Journal des Débats », le « Figaro », l'« Echo de Paris », n'a pas visé à autre chose qu'à renforcer l'autorité du Résident et par conséquent à diminuer les libertés des habitants. Telle manifestation économique a bénéficié de l'appui chaleureux des journaux républicains. La presse de droite s'est efforcée de faire du zèle, chaque fois qu'il y a eu des crédits militaires à « arracher », des campagnes de pénétration à entreprendre, des « laches » à effacer à Ouagouïert, à Ouezzan, à Taza. Chaque parti a fourni sa couleur à l'arc-en-ciel de la paix marocaine, mais le ciel où elle doit se lever demeure rouge... de sang.

Quel est le total des millions où ces convictions disparates se sont alimentées ? Ici les avis diffèrent. Mais quel que soit le chiffre, on peut se rendre compte qu'il doit être formidable, au poids de l'or sué par le Maroc et qui ne sert pas seulement à enrichir ses maîtres...

Cette population « marocaine » à qui l'on chicane la netteté de son état civil et qu'une boutade déplacée du Résident Général permet, aux détracteurs du Maroc, de traiter « de ramassis infâme d'aventuriers et de repris de justice », on a tout fait pour la pousser à la révolte et la réduire au désespoir. Une politique effrénée de gaspillage sans pudeur, un esclavage financier sans issue, des impôts étranges, inspirés comme la plus-value par le caprice ou qui sait ? par la sottise ; comme le tertib par la haine du petit possédant ; comme les taxes de consommation par l'assolement des échéances publiques et une boulimie municipale inconnue ailleurs : tout a été tenté pour écraser le contribuable, pour le plier sous le fardeau ou le pousser à s'en défaire, par la violence qui appelle la répression.

Ces hommes pourtant que l'on disait prêts à tout, ont tout subi sans se soumettre, tout accepté sans s'humilier, convaincus que leurs sacrifices étaient nécessaires pour fonder un pays où le travail pacifique donnerait enfin, un jour ou l'autre, l'aisance... ou l'existence au moins, à ceux qui peinent.

Dans ces caricatures d'institutions publiques, telles que sont, dans les grandes villes du Maroc, les Chambres de Commerce et d'Agriculture, les Marocains ont tenté de créer des principes de droit commercial, de codifier les coutumes, d'organiser le chaos des intérêts, de faire en quelque sorte, de la documentation pour le législateur, des dossiers pour l'administration, des réserves d'arguments pour le grand dialogue inévitable entre les contribuables et les pouvoirs publics. Une œuvre patiente, un labeur tenace et continu, le souci constant de l'intérêt, ont marqué la bonne volonté des hommes qui ont accepté la charge de représenter les premiers électeurs et de défendre leurs premières libertés. Mais dès que la soumission aux fantaisies de l'administration a paru douteuse, dès que la dignité et la fermeté se sont opposées à l'insolence, dès que les Chambres de Commerce ou d'Agriculture se sont avérées rebelles aux volontés d'en haut, dès qu'elles ont refusé d'obéir et prétendu discuter, leurs avis ont été dédaignés, leurs décisions méconnues, leurs travaux inutiles, leur indépendance niée. La corruption, habilement introduite dans ces milieux si faciles à contaminer, a fini par provoquer la haine et la division; les intérêts opposés au lieu de se concilier, se sont heurtés. Il y a eu un parti résidentiel qui pactisait avec le pouvoir, un parti de l'opposition qui refusait de collaborer avec lui. Ainsi la politique, ferment malsain introduit par les autorités, dans ces organismes jeunes, s'y est développée avec frénésie, pour les frapper d'impuissance en les infectant. La liberté qu'on avait obtenue n'est plus apparue que comme un danger aux uns et aux autres que comme une indigne comédie.

Si le citoyen mineur de la société marocaine prétend recourir, pour obtenir un semblant de garantie, à ces institutions si vantées que le Maroc doit à la sollicitude du Maréchal et surtout de ses collaborateurs, il doit se convaincre bien vite et de son imprudence et de leur nocuité. Les pires méfaits peuvent être commis, par ces mécanismes qui ressemblent aux machines compliquées dont les Martiens usaient dans les infernales rencontres imaginées par Wells, dans sa « Guerre des Mondes ». Dès qu'on les met en mouvement, elles broient, écrasent, ébouillantent ou font exploser les imprudents qui les ont provoquées, aussi bien que les malheureux qui font mine de leur résister. Il n'existe peut-être et probablement nulle part dans le monde, une justice si inapte à rendre le droit qu'au Maroc, si singulièrement accablée d'autorité, si souveraine et si impuissante à la fois, si sensible à l'action du pouvoir, si heureuse d'être servile, si incapable d'être indépendante. Est-ce la faute du juge, de son ambition, de son ignorance, de sa crainte, de son indifférence à juger ?

Il ne semble pas que les magistrats marocains soient, sous ces différents rapports, inférieurs aux magistrats de n'importe quel autre pays. Mais le juge peut-il oublier que Rabat ordonne, dispense, règle et... qu'il a la force ?

Les municipalités, organismes de l'Etat, sont-elles autre chose que l'expression d'une volonté d'emprise sur toute la vie publique ? Les fonctionnaires qui les dirigent sont à la solde de l'Etat. Ils sont les agents d'exécution d'une direction qui conçoit, assemble, défait, concède, touche à tout, par un tentacule dont le corps est à Rabat. Là se décident les programmes d'extension, les constructions, les démolitions, les expropriations, les tracés, les indemnités, jusqu'aux monuments construits aux frais des villes, jusqu'aux prix qu'on les paiera. Là se trafiquent les influences, les marchandages, les commissions, les transactions. Là se fait le choix des intermédiaires, le devis secret des bénéficiaires

privés. Là se traitent des affaires qui d'un coup enrichissent un fonctionnaire miteux, ruinent des commerçants honorables, changent les mains qui détiennent la fortune publique, et déshonorent ou comblent d'honneurs les particuliers.

A la tête de ces municipalités, Rabat a voulu mettre des hommes généralement suspects, d'autant plus dociles à ses instructions, et qu'il s'attache à compromettre dans toutes les circonstances. Tel chef des services municipaux reste à la merci de ses supérieurs, par des exactions notoires qui l'ont enrichi. Tel autre a trempé dans des entreprises où l'on découvre de tels scandales que l'on hésite à l'accuser, ou de corruption pour en avoir profité ou de sottise pour s'être laissé prendre. Celui-ci servile et soucieux seulement de rester en place, accepte tous les menus pourboires, les dîmes, les cadeaux ancillaires, les plaisirs habiles. Celui-là perçoit une commission sur les biens aliénés, sur les titres faux, sur les marchés litigieux. Il semble qu'on ait fait choix pour l'administration si délicate pourtant, de ces colonies intéressantes que sont les villes marocaines nouvelles, de notaires en rupture d'étude, de comptables sortis de réclusion, de fonctionnaires infidèles, experts aux faux, familiarisés avec le grattoir et le chlore, cuirassés d'impudence et de mensonge, et qui, comme écrit Legouvé :

« Surent se faire un front qui ne rougit jamais ».

Par là s'explique une complaisance envers les fantaisies de Rabat, que ne rebute aucun risque, une docilité qui va jusqu'à la forfaiture, un mépris étalé, presque avoué, de l'intérêt public. Par là s'éclairent les raisons obscures d'une lutte acharnée contre les libertés concédées, contre le contrôle des commissions municipales, contre les attributions légales de leurs membres, contre l'autorité solennelle et impuissante de leurs présidents. Par là encore s'abère la haine manifeste de ces fonctionnai-

res contre le suffrage même restreint, et qu'ils se prêtent sans difficulté au tripotage des listes électorales pour les élections consulaires, aux radiations injustifiées, aux inscriptions manifestement abusives, à toute cette organisation occulte qui vise à rendre inefficaces les consultations publiques, dangereuses dans leur esprit, et par le seul fait qu'elles diminuent le pouvoir absolu que s'attribue le régime.

*
**

Ainsi donc, trahie par la presse, déçue par ceux qui la représentent, bernée par les pouvoirs publics, quel recours demeure à la population du Maroc contre la tyrannie ? Comment pourra-t-elle se faire entendre de la France, lasse déjà de tant de sacrifices pour le Maroc et qui doute peut-être qu'ils servent à quelque chose ? Les écrivains bâillonnés ou achetés, les parlementaires corrompus ou complices, la justice asservie, les assemblées mâtées, l'administration dressée sur son fumier et claironnant son triomphe, toutes les ressources détournées, tous les courages terrorisés ou rendus vains, faut-il douter qu'il reste un moyen quelconque, aux habitants de ce pays, pour faire connaître leur détresse, pour dégager leur responsabilité de l'échec du régime, pour montrer sous son vrai jour, leur œuvre tenace, patiente, honnête, au regard des abus qui l'annihilent, des calomnies qui la déforment, des cynismes qui se l'approprient ?

Ce livre est écrit pour aider à cette œuvre. Il s'est proposé de rechercher les raisons du triomphe éphémère de la politique que l'on a appelée, la politique de Lyautéy, d'en expliquer le mécanisme, d'en révéler les mobiles, d'en montrer les résultats. Œuvre considérable qui ne saurait tenir dans un seul ouvrage, à laquelle le temps, les confidences, les révélations, les aveux des coupables, les panegyriques ampoulés eux-mêmes apporteront leur pierre et qui ne sera pas un monument de gloire, ni un piédestal pour l'effigie d'un homme, mais,

si nous osons cette image, « une impitoyable lapidation ». Les témoins que nous voulons faire entendre, au rigoureux procès-verbal de cette exécution nécessaire, de ce constat de justice, de ce diagnostic souverain, c'est tout le Maroc, ce sont toutes les entreprises secrètes et publiques, les scandales eux-mêmes, les corrupteurs et les corrompus, saisis dans le flagrant-délit de leur méfait. C'est le système exposé dans le vif de sa conception et de sa réalité, ce féodalisme rétrograde, organisé avec l'expérience la plus moderne, avec une minutie de détails consommée, avec une prévoyance qui n'a rien laissé au hasard, attentive aux retouches, aux redressements, aux nuances, sachant concéder et reprendre, réfléchir et brusquer, payer et lésiner, mettre à profit l'humiliation elle-même, mais dont le Maréchal n'a été que l'instrument plus ou moins heureux, plus ou moins docile, plus ou moins averti.

Voilà quel est notre but. Nous voulons faire toucher aux esprits qui réfléchissent une évidence qui nous a paru flagrante. Nous voulons qu'ils découvrent avec nous, sous l'apparente armature de générosité l'égoïsme congénital, sous la liberté la tyrannie, sous la prospérité l'asservissement et l'usure, sous le Protecteur le Féodal.

Nous voulons prouver qu'une volonté réfléchie et longtemps mûrie s'est appliquée à organiser un Etat spécifiquement boulimique, vorace au delà de la glotonnerie, qui prétend vider jusqu'à l'épuisement, ses victimes, c'est-à-dire le contribuable marocain. Pareil au baron féodal qui, de son donjon, jetait sur les vilains et les serfs, un regard halluciné par le pillage, supputait les fortunes amassées, pesait l'opportunité, choisissait l'heure, ordonnait le massacre et limitait les dégâts en réservant l'avenir, le Protectorat de Rabat suit de l'œil les efforts des créateurs du Maroc français. Il surveille leur accroissement, il tient à jour l'état de leur prospérité. Par ses services agricoles, il connaît les besoins, les difficultés, les entreprises. Par sa police, il surveille les opinions du colon, ses fréquenta-

tions, sa vie privée. Par la banque, il s'installe dans ses comptes, voit son crédit, connaît ses dettes. Par son administration, il mesure son indépendance, le favorise ou le contrarie, le pousse ou l'entrave. Par sa justice, il le brime ou lui donne gain de cause, fait traîner ses procédures, entame ses revenus, ébrèche son capital ou, docile et servile, l'abrite des revendications justifiées, l'aide contre des concurrents peu sûrs, contre des adversaires qui sont en même temps ceux du régime.

Le féodalisme marocain va plus loin. Il pratique une politique générale contraire aux intérêts nationaux, par sa conception du rôle des grands caïds dans le Sud, des cheïks, des cadis eux-mêmes, dans tout le Maroc. Il utilise contre la mise en valeur des richesses minières le prétexte militaire en traçant, sous couleur d'insécurité, des zones interdites, dans un rayon qui n'est accessible qu'à des favoris, à des amis, à des complices. Il brime même la propriété foncière, l'établissement définitif de la France au Maroc, par la possession effective du sol.

Ce qu'il fait contre le colon, contre le prospecteur, il le fait également contre le commerçant qu'il accable de taxes, de droits, d'impôts et qu'il calomnie et diffame par dessus le marché. Il asservit l'industriel qu'il courbe aux monopoles, fructueux pour quelques manitous, ou qu'il brise en déchainant sur lui de formidables concurrents subventionnés. Il livre le fellah indigène, aux exactions des caïds, aux escroqueries des cadis, aux habiletés des adouls. Il pressure le possesseur indigène, le ruine ou l'épargne suivant le bon plaisir de ses contrôleurs. Il terrorise le commerçant indigène par un régime de taxes plus ruineuses que les pires pillages du règne hassanite.

Tel est le régime. Féodalisme organisé; féodalités reconnues. L'argent maître de tout : des places, des revenus, du capital, de la richesse, du travail, des consciences, des scrupules, de l'honneur.

Au Maréchal Lyautey, à ses collaborateurs de choix : les Lallier du Coudray, les de Sorbier, les

Walter, les Piètri, la responsabilité d'avoir conçu et longuement médité cette politique moyenâgeuse qui apparente le Maroc aux Etats les plus rétrogrades et les moins ouverts à la liberté moderne. Pressés par le temps, avides de faire vite, afin de jouir avant l'échéance fatale, de leur œuvre orgueilleuse et qu'elle servît ou à leur enrichissement cynique ou à leur gloire de clinquant, ils cherchèrent, pour sa mise en action, le concours le plus coûteux sans doute, à coup sûr le moins scrupuleux : ils choisirent la « Finance ». Et s'y asservissant en croyant la plier à leurs volontés, ils la placèrent bien au-dessus d'eux. Ils lui ont tout livré ; elle est partout en effet, une maîtresse qui n'accepte aucun contrôle et qui connaît trop de secrets pour en subir aucun.

La puissance matérielle de cette organisation tentaculaire a frappé si vivement l'imagination du public marocain qu'elle lui a spontanément donné une physionomie et trouvé un nom : la Pieuvre. Tout dépend d'elle, même le Résident Général, même les fortunes édifiées par le travail qui ne peuvent continuer à travailler qu'en subissant son joug et en lui payant redevance ; même le public qui doit consommer ses produits, subir ses tarifs ; même l'Etat qui n'obtient d'argent pour ses besoins qu'à son bon plaisir ; même ces grands caïds orgueilleux dont les fiefs n'échappent pas à son emprise, qui paient la dime, qui remplissent ses coffres et qu'elle soumet à ses volontés comme de simples garçons de bureau.

Si cette insolente oligarchie a pu mettre le pied sur le Maroc qui râle à qui la faute sinon à ceux qui l'y ont aidée, à commencer par le Maréchal, lequel, pour la servir dans ses projets, a signé tant de dahirs fameux ?

L'heure semble venue, parce que le Maroc veut vivre par son propre travail et de lui, de dénoncer cette organisation protéique, plus forte que la loi puisqu'elle la dicte, aussi riche à elle seule que le

Maroc tout entier et même plus, puisqu'elle l'a acheté et qu'elle l'exploite.

L'histoire de ses intrigues, des moyens qu'elle a mis en action, de l'influence qu'elle a imposée, à l'heure où le Maroc était en gestation encore et qui développent sous nos yeux, depuis la guerre, leurs conséquences désastreuses, qui donc contesterait qu'elle soit encore à écrire ? Nul esprit réfléchi ne peut se flatter d'en découvrir le mécanisme et les moteurs, dans cette œuvre panégyrique, si remarquablement médiocre, à laquelle tous les chefs de service du Protectorat ont collaboré, qui a pris un nom pompeux et prétend présenter au lecteur « La Renaissance du Maroc ».

Après avoir découvert les dessous, montré les ficelles qui actionnent les fantoches, les oripeaux dont ils s'affublent, ceux qui les mettent en œuvre et ont imaginé le scénario de la pièce, nous avons cherché un titre à la lamentable comédie jouée sur le tréteau : un seul nous est venu sous la plume : un seul a répondu à nos objections et à nos scrupules : et ce livre ainsi s'appelle « Le Mensonge Marocain ».

Nous nous garderons, en rapportant les faits, d'une passion tendancieuse aussi bien que de tout romanesque littéraire. La vérité n'a besoin ni d'un masque, qui déshonorerait son visage, ni de dentelles qui seraient déplacées. La voici toute nue, sans impudeur, sans honte, sous les yeux du lecteur.

Si sa voix parfois semble proférer des accusations avec la rigueur d'un réquisitoire, qu'on ne s'en prenne pas à elle. Elle étale des dossiers, des témoignages, des documents publics...

Au lecteur d'en peser la valeur, d'en apprécier la véracité et de prononcer le verdict.

H. LABADIE-LAGRAVE,

Alger-Paris, 21 janvier 1925.

L'OUVRIER

L'appel du destin. — Les conditions d'un problème double. — La solution inespérée du Sud marocain. — Des influences contradictoires. — Le péché originel. — Un portrait du Maréchal.

Le 28 avril 1912, le général Lyautey qui commandait, à cette époque, un corps d'armée à Rennes, apprenait tout à coup que le Gouvernement français l'avait désigné pour le poste de Résident Général de France au Maroc.

Cet événement considérable était attendu par le Général. Il s'accomplissait à une heure particulièrement grave pour la politique française.

Une révolte en effet venait d'ensanglanter Fès. Une rébellion soudaine des soldats du tabor marocain, contre leurs instructeurs français, avait surpris nos représentants dans l'Empire chérifien. On avait dû noyer, dans le sang, cette tentative manifestement inspirée par un fanatisme exalté qui s'était livré contre des étrangers, pris en haine, à toutes les horreurs, surtout les pires.

En pénétrant dans Fès reconquis au Sultan, par les soldats du général Moinier, le nouveau Résident avait trouvé la ville aux alarmes. Le Sultan, indécis et presque hostile, hésitait sur le parti à

prendre, prêt à renier les engagements obtenus à grand-peine par M. Regnault et revêtus, le 30 mars précédent, du sceau chérifien et de la signature de Moulay Hafid. Un événement opportun mit fin à ses hésitations.

Tandis, en effet, que le général se logeait dans Fès, au palais Menebhi, les montagnards rassemblés, aux abords du Zalagh se jetaient sur la Bab Guissa qu'ils emportaient de vive force, en massacrant ses défenseurs, et se répandaient dans Fès-Bali qu'ils livraient au pillage.

Mais avant même de s'être organisée, l'insurrection échouait sous les feux d'une colonne française, accourue de Meknès, sous les ordres du colonel Gouraud. Ce corps d'opérations enrayait énergiquement le mouvement, avant qu'il eut mis en branle, le courage indolent des habitants de Fès. Les rebelles rejetés hors des murs le 28 mai, écrasés le 1^{er} juin à Hadjra-El-Khaïla, étaient enfin dispersés dans leurs montagnes.

Cette alerte dangereuse nous fut utile. Elle nous permit de consacrer par la manifestation de notre force militaire, les droits arrachés au Sultan.

Mais quelle était alors notre position vis-à-vis du Maroc et au Maroc même vis-à-vis du monde ?

Un statut particulier nous était reconnu dans l'Empire chérifien, par les clauses de la Convention de Fès. Il nous accordait des droits limités, d'un caractère plutôt précaire. Nous obtenions un Protectorat nominal sur le Maroc, avec les conséquences diplomatiques qui en découlaient. Restait à découvrir nos protégés et à les ranger par la force, sous notre tutelle.

Du côté de l'Europe, notre situation était plus délicate encore. Les puissances co-signataires de l'Acte d'Algésiras, ne nous chicanèrent guère sur l'influence politique que nous revendiquions dans l'Empire. En fait, l'état d'anarchie du pays leur donnait lieu d'espérer une usure rapide de nos forces, qui ne pouvait que leur servir. Elles s'étaient seulement attachées, par la conclusion de clauses économiques définies, à l'obtention d'avantages

équivalents aux nôtres et un prestige moral bien supérieur.

Si quelque événement ne s'était point alors produit dans le monde, qui contribuât à donner de l'air à notre politique marocaine, il semble que le général Lyautey se fut trouvé aussi envasé dans sa mission que le fut le général Swiney, en Tunisie, après le traité du Bardo. Tenu dans des lisières plus étroites encore, on peut douter qu'il eut osé apporter la moindre modification à un état de choses, réglé par des accords internationaux, qui avaient influé jusque sur nos accords particuliers.

Sans doute n'est-ce pas là, le point de vue de l'histoire officielle. Dès qu'elle fait mention de l'œuvre de Lyautey, elle manifeste la préoccupation sensible, de démontrer que cette œuvre était préconçue et que son exécution n'aurait pu souffrir d'aucun empêchement.

Voyons, cependant, comment, dès le début même de son mandat, le Résident sut réagir à l'égard d'une éventualité qu'il était aisé de prévoir et qui ne manqua pas pourtant de le surprendre.

La répression de la révolte des tribus de Fès avait été suivie de l'abdication de Moulay Hafid. Tandis que les Chorfa, effarés par l'événement, se consultaient sur le choix de son successeur et discutaient la candidature de son frère Moulay Youssef, patronnée par la France, la conjoncture parut favorable aux ennemis du Maghzen, pour susciter un nouveau Chérif et proclamer la « djehad ». Partout combattue avec succès, leur propagande réussit dans la région de Marrakech.

Sur un signal, les hommes bleus d'El Hiba se jettent sur la ville, où Si Madani El Glaoui, Pacha au nom de Moulay Hafid, n'est pas encore confirmé par le nouveau Sultan. Ils emportent la place et font dire, dans les mosquées, la prière au nom de leur chef, le marabout au terbouch en pain de sucre, venu des plaines sahariennes. N'a-t-il point, en effet, dans sa marche victorieuse, rallié l'adhé-

sion des populations du Sud et forcé celle des Grands Caïds ?

El Hiba reçoit tous les hommages, volontaires ou contraints, et il est proclamé Sultan. La vie des Européens enfermés dans Marrakech est en danger. Il faut que le Glaoui intervienne en personne, pour empêcher leur massacre.

Cependant une colonne française accourt, en toute hâte, vers Marrakech. Le colonel Mangin est à sa tête. Dans la plaine de Sidi-Bou-Othman, elle rencontre les bandes d'El Hiba, venues au devant d'elle. Un combat meurtrier s'engage. Les Français victorieux s'ouvrent, de force, un chemin vers la capitale du Sud, où ils entrent sans nouveau combat.

Devant cette victoire prématurée qui nous ouvre les plaines du Haouz et du Sous et met sous notre canon, les cols qui mènent chez les Glaoua, les Goundafa, les M'Tougua et aux casbahs même du remuant Anflous, que va faire le Résident Général ?

Le général Lyautey n'a d'yeux, à ce moment, que pour les événements de Meknès et de Fès. Hypnotisé par l'idée fixe du couloir de Taza, qu'il veut atteindre et occuper avant les troupes algériennes, il néglige le problème essentiellement marocain du Sud. Il écrit à Mangin de ne pas compter sur le moindre secours.

« Pas un homme, précise-t-il, ne peut être détourné des opérations en cours. »

Souverain dans l'appréciation des faits dont lui fait part son lieutenant, il se garde cependant, ou de se prononcer pour l'abandon ou de conseiller la persévérance.

Il laisse le soin au chef de la colonne victorieuse, d'apprécier l'opportunité de conserver sa conquête ou s'il n'est pas préférable, après avoir montré sa force, en châtiant l'agresseur de Marrakech, de revenir en arrière.

Nous avons là déjà les rudiments d'une formule fameuse, aux conclusions plus littéraires ! Dans

la première manière, celle de 1912, on croirait lire les recommandations prudentes, en tous cas peu compromettantes, d'un maître politicien dosant avec soin le pour et le contre. S'adressant pourtant à un militaire qui eut pu s'appeler Labiénus, ne s'attendait-on point à trouver, sous le stylet nerveur de l'imperator, quelque lapidaire formule digne de César ?

Mangin ne reçut pas, sans quelque dédain sans doute, ces recommandations trop réfléchies. Libre du choix, il décida de rester. Il avait aperçu d'un coup d'œil, de ce coup d'œil qui manqua à Lyautey, les espérances permises, comme il voyait, sans en être ébranlé, la faible force dont il disposait.

Ainsi qu'il l'écrivait au chef défaillant, les populations des plaines et celle de la ville même, étaient, avant tout, avides d'ordre et de tranquillité. Désireuses de travail, ambitieuses de s'enrichir en commerçant, elle ne trouvaient aucune sécurité dans les perturbations, dans les révoltes et les batailles. Elles étaient lassées de livrer leurs plaines cultivées aux rencontres armées, d'être la rançon des vainqueurs, de voir leurs maisons pillées et leurs vies exposées à toutes les violences. Elles étaient prêtes à subir notre présence armée, à recourir à notre protection, à nous aider même à purger le pays des agitateurs qui le mettaient au pillage.

Mais, à côté de ces populations, multitudes sans volonté exprimée, sans direction concertée, Mangin avait su voir les Grands Caïds de l'Atlas, ces seigneurs féodaux, possesseurs de fiefs immenses, qui régnaient comme de véritables rois sur leurs sujets, si puissants dans leurs domaines qu'ils en écartaient même le pouvoir militaire et l'action politique des sultans.

Dans les événements qui se précipitaient, ces hommes chez lesquels le plus réel courage militaire n'excluait ni la réflexion ni la prudence, éprouvèrent un véritable embarras à prendre parti. Une force nouvelle pour eux surgissait au Maroc. Ils

hésitaient à s'y soumettre ou à la combattre. S'ils décidaient d'entraver notre action, notre établissement dans le Sud devenait aléatoire et difficile. S'ils se ralliaient à nous, tout nous devenait facile, tout aussi leur devenait profitable.

L'obscur sentiment des populations ne put manquer d'influencer les déterminations des chefs. Ils se rangèrent de notre bord. Mangin pesa la valeur de cette collaboration. Il laissa aux Grands Caïds leurs fiefs à administrer. Il eut soin seulement de les assujettir à ses volontés, par le ton même dont il les leur dictait.

L'initiative hardie du colonel Mangin eut, sur les destinées du Maroc, une influence qu'on a laissée dans l'ombre, sans doute parce qu'elle ne laissa pas, en raison même de son succès, de déplaire au Résident Général. Elle eut cependant pour résultat — n'était-ce pas primordial ? — de débayer le terrain de nos difficultés, dans ces régions du Sud où, si souvent au cours des dernières années, s'élevaient des prétendants mahdistes. Du jour en effet où nous avons décidé de rester à Marrakech, ils ont renoncé à en chasser le Sultan.

Nous verrons plus loin, l'usage singulier que sut tirer Lyautey du merveilleux instrument politique forgé par Mangin. N'ayant su ni l'inventer ni l'apprécier à sa valeur, l'ayant cependant usurpé, il en a fait le pire emploi, pareil au tâcheron médiocre qui se sert, sans discernement, d'un outil fait pour des mains expertes, le fausse, et toujours re-chignant, n'en tire que de mauvais travail.

Réduit en 1912, après les événements de Fès, à la politique de l'occasion, comment le général Lyautey emploie-t-il son temps ? Tandis que ses lieutenants consolident, par l'occupation de points stratégiques, les conquêtes territoriales menées à bien par les généraux d'Amade et Moinier, songe-t-il à organiser l'avenir, à jeter les bases de notre organisation, de notre politique utile au Maroc ?

A-t-il un plan tout prêt, ce général si fort admi-

ré, dont un ministre de la guerre français, qui fut un politicien bien avide, l'ambigu M. Etienne, député d'Oran, se fit le parrain et qu'il introduisit dans ces milieux de la politique républicaine avides de profits, compromettants et se prêtant aux compromissions, que l'ancien ami de M. de Vogüé paraissait tenir en si dédaigneuse aversion ?

Si le Résident ne voua pas aux longues méditations de l'administrateur, les heures qu'il put dérober aux préoccupations militaires, il est probable qu'il trouva le temps, néanmoins, d'évoquer les enseignements du passé, la philosophie de l'expérience acquise et les leçons aussi d'événements plus récents.

Pour comprendre l'œuvre de ce génie lucide, bienveillant et généreux (1), suivant les propres termes d'un parlementaire influent, il est nécessaire d'étudier l'effet sur son esprit, des leçons apprises, la réaction dans son tempérament des exemples mis sous ses yeux, aussi bien que les influences né-

(1) Dans le rapport déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, le 10 février 1916, par M. Maurice Long, sur le projet de loi autorisant le gouvernement chérifien, à augmenter de 52.000.000 de francs, le montant de l'emprunt pour l'exécution des travaux publics et le remboursement du passif maghzen, le rapporteur brosse un tableau fort coloré de l'œuvre du Résident qu'il identifie avec la France. C'est à lui qu'il pense quand il écrit :

« Elle a prouvé que son génie lucide, bienveillant et généreux, loin d'être, comme on le prétendait, fermé aux réalités de la colonisation, savait mieux que tout autre s'y adapter et les comprendre ».

Ce rapport fourmille d'erreurs. Il donne notamment, sur les événements au Maroc, aux premiers jours de la guerre, une version démentie par des documents officiels. N'est-il pas singulièrement troublant qu'un homme qui put à loisir, consulter les archives du Ministère de la Guerre, contribue à donner du crédit à la légende intéressée d'un général Lyautey s'obstinant, malgré les ordres formels de Paris, à maintenir toutes nos positions au Maroc ? (Journal Officiel du 11 février 1916. Annexe au P. V. de la séance du 10 février. Rapport au nom de la Commission des Affaires Extérieures, des Protectorats et des Colonies. Cf. pages 3, 4 et 9).

fastes dont il subit depuis si longtemps la pression, peut-être parce qu'elles ont plus encore que l'indépendance de son jugement, aliéné sa liberté d'action.

Les relations du lieutenant Lyautey, avec M. de Mun et M. de Vogüé sont bien connues. On accorde aux leçons d'énergie de ces deux personnages si différemment remarquables, une grande influence sur la formation morale de l'officier qui rappelait au premier une carrière adorée, quittée à regret, à l'appel d'un devoir austère, au second le seul destin qui balançât aux yeux d'un gentilhomme, les avantages de la naissance et les retours de la fortune. Ces relations ont-elles laissé une trace dans la vie de l'officier comme il semble qu'elles aient fait dans les souvenirs de l'un et l'œuvre littéraire de l'autre ?

L'imprégnation subie par Lyautey, au commerce intellectuel de M. de Mun et d'E. de Vogüé n'a pas tourné comme son esprit versatile pourrait le donner à croire, à un avortement naturel. Il est toujours resté quelque chose au Résident Général, du capitaine de cavalerie qui écrivit, sous l'évidente influence de l'apôtre des Cercles catholiques d'ouvriers, l'article retentissant qui parut en 1891, dans la « Revue des Deux Mondes » et traitait « *Du rôle social de l'Officier* ». Qu'il ait là, porté atteinte aux droits sacrés de la hiérarchie, aux dogmes intangibles sur la foi desquels vivait l'armée de métier, et formulé les principes redoutables d'une action politique dont, par la suite, la défense nationale eut si gravement à souffrir, l'auteur ne semblait guère s'en douter. Il s'en aperçut à peine, aux conséquences que surent tirer de ses rêveries audacieuses, les généraux politiques de la troisième République. Dans le fond de sa pensée, n'a-t-il jamais cherché à savoir s'il eut usé différemment, placé dans d'identiques circonstances, des arguments qu'il avait développés, uniquement peut-être pour sortir de l'obscurité dont il était à cette époque, si impatient ?

L'influence de de Vogüé agit sans doute sur son esprit en ébullition, avec l'énergie d'un réactif après l'avoir excité comme un catalyseur. Les inquiétudes du soldat trouvaient leur écho dans le cœur de l'écrivain et ses ambitions restaient même en deça de l'idée très haute que s'était faite celui-ci de la puissance d'action de celui-là.

N'est-ce point Lyautey qui servit de modèle à l'auteur du beau roman « Les Morts qui parlent » pour le portrait de ce Pierre Ardavan, véritable soldat de pronunciamiento que la République excite, et qui voit rouge comme le taureau, quand il parle des hommes du Parlement ?

Amédée Britsch a parfaitement compris la préoccupation du gentilhomme-écrivain et quelle forte impression dut faire sur son imagination, l'officier qu'il avait connu si accessible aux formules sociales et littéraires, aux jours où il écrivait pour la « Revue des Deux-Mondes », et qu'il retrouvait si impatient d'action, si éloigné du rêve, à son retour d'Indo-Chine. Il faut citer ici, cette page fort belle qui fait honneur à l'écrivain autant qu'au psychologue.

Voici quelques propos qui ressemblent au colonel Lyautey. Précisément au sujet de ce livre, le romancier avait dû parler politique avec l'officier, lui dire son dégoût du parlementarisme, son désir d'un homme résolu qui chasserait les députés malfaisants. Mais la violence paraissait inopportune au soldat avisé.

Pour eux — les coloniux — le gouvernement parisien était une gêne dont il fallait s'accommoder, un de ces vastes marais qu'il rencontraient dans leurs explorations, obstacles naturels qu'on apprenait à tourner avec la moindre perte de temps, le moindre dommage pour l'œuvre poursuivie. Appliqués tout entier à cette œuvre, ils se souciaient peu de ce qui grouillait dans le marais.

« On est toujours gêné par quelqu'un, concluait l'officier. Si ce n'étaient pas ces oiseaux là, ce seraient d'autres. On fait quand même ce qu'on doit faire. »

Aussi quand Jacques Ardavan, étendant le bras vers la houle noire qui emplissait le boulevard Saint-Germain — toute la Chambre derrière le cercueil de son président — criait à son frère, arrêté par elle dans sa voiture : « Pierre ! balaye ! » l'officier, sans dire mot, sourit d'abord de son grave sourire.

« Balaye ! Pierre ! » reprit la voix échauffée, plus haut encore.

Avec le même sourire tranquille, de l'accent dont on calme un enfant impatient, le capitaine répondit :

« Tu ne vois donc pas que cela s'en va tout seul ».

Le colonel Lyautey n'eut pas désavoué la réplique du capitaine Ardavan (1).

On voit quelles excitations pouvait faire entendre à un homme qui paraissait trop porté à les écouter, un écrivain qui passe, à juste titre, pour l'un des éducateurs intellectuels du Maréchal Lyautey. Voyez-vous le ministre de la guerre de 1917, répondant à l'animateur de sa pensée et bousculant avec un escadron de gardes républicains, les députés qui s'indignaient de son langage de coup d'Etat !

Lyautey sans doute aurait fort déçu l'auteur du roman, comme il désappointa en cette circonstance, ceux qui lui prêtaient de l'esprit politique. Doit-on supposer que le ministre de la guerre recula devant un coup de force qui risquait d'ébranler le régime et par respect pour ce régime, qu'il s'abstint de répondre aux huées autrement que par sa rageuse démission ? Manqua-t-il au contraire du courage physique dont Bonaparte, le 18 brumaire, apparut lui-même, le soldat pourtant du pont d'Arcole, à peu près totalement dépourvu ?

Il faut s'arrêter à la pensée qu'a traduite la plume nuancée d'Amédée Britsch.

(1) *Le Maréchal Lyautey*, p. 67.

« Mais la violence paraissait inopportune au soldat avisé ».

C'est cela même qui décida le général Lyautey en 1917. Déjà son expérience marocaine lui avait enseigné qu'il est d'autres moyens de vaincre la force, d'autres moyens de convaincre que la violence, et combien plus efficaces !

Il ne faudra jamais, quand on voudra juger les concepts de Lyautey et apprécier ses réalisations, perdre de vue cette coexistence en lui, du soldat qui penche à user de la force et du politique qui en mesure le danger. L'aboutissement de ces influences contradictoires constitue cette politique qu'on a dite souple et qui est surtout tortueuse, qu'il avoue lui-même à tout instant, qu'il codifie habilement d'ailleurs à l'usage du *Service des Renseignements* dont il a, au Maroc, jeté les bases sur celles même du Service des Affaires indigènes, connu et éprouvé par lui, en Algérie. Voici par exemple, les instructions qu'il donne, de la division d'Oran, aux secteurs des Beni-Snassen :

Ce qui doit déterminer surtout notre installation à l'ouest du Djebel Béchar, c'est l'idée que nous devons y constituer « un centre d'attraction » et non « un pôle de répulsion », que tous nos efforts, ceux de tous nos agents, doivent tendre non seulement à maintenir sur place les habitants qui s'y trouvent, mais encore à y faire revenir le plus tôt possible, ceux qui s'en seraient éloignés et à en attirer d'autres. L'action des postes de la région du Haut Guir doit être avant tout une action d'attraction politique et économique...

Nous voici proprement en pleine influence Galliéni. Les billevesées humanitaires d'Albert de Mun, les subtiles dialectiques de de Vogüé poussant le soldat de carrière et de tradition vers les routes sanglantes de l'aventure politique, ne sont plus que des souvenirs agréables dont le colonial du Tonkin

et de Madagascar occupe ses loisirs, embellit ses rêves et qu'il relègue à l'arrière-plan de ses préoccupations. Dans le magasin aux accessoires, peut-être quelque occasion opportune les fera-t-elle rechercher un jour, par le potentat qui se pique d'éclectisme, mais ne répugne pas à justifier sa politique par des considérations présentées à ceux qu'il y soumet, avec le souci de sa haute réputation littéraire.

La transition est-elle si insensible cependant, chez Lyautey, entre les diverses influences qu'il subit successivement, et passa-t-il sans qu'on s'en aperçut de l'école entre quatre murs de M. de Vogüé à la classe en plein air de Galliéni ? Il serait difficile peut-être d'épingler dans le temps, le point de démarcation entre ces influences et le moment où l'une a supplanté l'autre. Elles ont cherché d'abord un état d'équilibre dans le tempérament où elles se succédaient et il y a eu un instant où les points communs les ont unies et presque conciliées.

Mais entre les idées du capitaine de cavalerie qui philosophait, à l'usage des lecteurs de la *Revue des Deux Mondes*, sur le rôle social de l'officier, et celles du collaborateur attentif et appliqué de Galliéni, il y a tout de même quelques bonnes cloisons étanches.

L'un se présente sous l'aspect d'un réformateur des vieilles traditions et de la hiérarchie, prêt, comme une aile de moulin, à prendre le vent qui souffle des milieux politiques. L'autre laisse là ces considérations théoriques, auxquelles un je ne sais quoi de dogmatique donne un air inattendu de doctrine et il se met à étudier avec ardeur, le problème le moins accessible à un officier de hussards : celui de la colonisation militaire. L'adaptation n'est d'ailleurs ni pénible ni longue : deux ans de Tonkin font du capitaine social, le colonel colonial parfaitement évolué que de Vogüé nous présente sous les traits suivants :

« Un chef, continua Pierre. Soudan et Congo, Madagascar et Tonkin, il a fait partout les plus rudes étapes, sans trêve ni repos, depuis douze ans. Un responsable, pèse bien ce titre. Quand il assigne un but, on y vole; on sait qu'on sera récompensé du succès, couvert par lui en cas d'échec. Tout le maniement des hommes est là dedans. Il a fait obéir des Français, il a fait travailler des nègres. »

Quel est ici le catalyseur ? Est-ce bien Galliéni qui a provoqué seul la nouvelle combinaison et précipité le métal inconnu que décèle l'opération ? Peut-être s'est-il contenté d'offrir à son disciple exalté, un prétexte d'action original, capable d'intéresser l'artiste qui se révèle toujours chez Lyautey et de valoir la peine d'être expérimenté. Peut-être a-t-il simplement appris Lyautey à lui-même et ouvert à ses yeux intérieurs les horizons jusque-là inconnus de son propre moi.

Je suis décidément, écrit-il en effet du Tonkin au commandant de Margerie, un « animal d'action »; je l'avais toujours cru, les faits l'ont enfin confirmé et, après vingt ans de piétinements rongeurs, j'ai enfin cru la tenir, « l'action ». J'ai cru que les circonstances propices me mettaient enfin en selle, pour faire du « Cecil Rhodisme » et que peut-être je laisserais ici-bas ma trace, sur une œuvre féconde et durable. J'ai cru que peut-être j'allais être un de ceux auxquels des hommes croient, dans les yeux duquel des milliers d'yeux cherchent l'ordre, à la voix et à la plume duquel des routes se rouvrent, des pays se repeuplent, des villes surgissent. Je suis l'antipode de l'agent anonyme et indirect, du rédacteur de bureau pur... (1).

Que Galliéni ait servi d'exemple ou d'excitant à Lyautey, il n'en reste pas moins qu'il lui a, tout à la fois, ouvert le chemin, montré le but et indiqué les moyens de l'atteindre.

(1) *Lettres du Tonkin et de Madagascar*, t. II, p. 44.

La doctrine de la « Colonisation militaire » telle que la conçut et la mit à l'usage, au Tonkin d'abord et ensuite à Madagascar, le général Galliéni, en quoi diffère-t-elle de la « politique de collaboration » qui a été essayée au Maroc ? Il n'y manque que l'uniformité d'un programme dont la différence des milieux ne saurait s'accommoder. La réserve qu'appelle cette constatation n'a-t-elle pas été faite par le colonel Lyautey lui-même ?

« Ah ! les gabarits ! les gabarits ! s'écrie-t-il, écrivant au même de Margerie. Oh ! l'esprit monofforme (1) du fonctionnaire français, résident ou général ! L'on était si content d'avoir un cliché, *le cliché Galliéni* ! et alors c'est sur moi qu'on se tournait : « Voyons ! Lyautey, mon ami, nous ne vous comprenons plus : les secteurs, les bloc-khaus, la méthode Galliéni, votre Galliéni, hein ! Mais bonnes gens, vous n'y comprenez rien, vous n'y avez jamais rien compris. Il n'y a pas de méthode, il n'y a pas de cliché Galliéni ! »

Prenons donc qu'il n'y a pas de méthode Galliéni, comme il n'y aura pas de méthode Lyautey. Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aucun principe de colonisation généralement invocable, que ce ne soit jamais, en une matière aussi épineuse, que de l'improvisation et que tout soit bon, pourvu que le succès ou la chance le favorise ? S'il n'y a pas de méthode, il y a pourtant des moyens d'exécution et c'est leur mise en action qui qualifie la méthode. Ces moyens consistent pour Galliéni à poursuivre à la fois, la conquête militaire et la conquête morale, à occuper le terrain par le marché en y dressant son camp, à créer la confiance où il a montré la force. N'est-ce pas les mêmes moyens que Lyautey a constamment prétendu mettre en œuvre au Maroc ?

S'il existe quelque différence entre sa doctrine

(1) Lettres du Tonkin et de Madagascar; tome III, p. 129.

coloniale et celle de l'homme supérieur qui l'a formé à son école, c'est tout au plus une différence extrinsèque. Compte tenu des mœurs, des conditions du milieu, de l'outillage militaire mis à leur disposition, Lyautey et Galliéni ont opéré à peu près de même : l'un toutefois dans la modestie et avec la réserve qui convient au génie, l'autre en menant autour de sa personne et de son œuvre, une publicité qui les a surfaites l'une et l'autre.

Ajoutons pour expliquer la diversité des résultats, une considération importante.

La méthode Galliéni, pour réussir complètement, doit comporter une colonisation purement militaire. Si son application au Maroc n'avait été contrariée par l'introduction de l'élément civil, elle y eut aussi bien réussi qu'au Tonkin ou à Madagascar. Dans son for intérieur, le Résident général a dû, bien souvent, se tenir ce raisonnement et maudire cette colonisation européenne qui est une des causes essentielles de son échec. Mais nous verrons pourquoi, même en en prévoyant les dangers, il lui était impossible de lui fermer la porte.

« L'animal d'action » a eu autant que le colonial, à se plaindre d'une influence dont il n'avait pas prévu l'importance. Du jour où il a pris femme, il a risqué son succès. Ce ne sont pas les compensations du reste qui lui ont manqué. Elles ont servi à sa renommée, assuré son avenir, préparé son apothéose, choses auxquelles l'intrigue féminine excelle, qu'elle poursuit sans scrupules et dont elle triomphe sans pudeur. Mais qu'a-t-on fait du Maroc ?

*
**

La preuve est fournie, par toute l'histoire du Maroc, depuis dix ans, qu'une influence profonde et irrésistible, s'est exercée, sur la volonté et dans les actes du Résident Général, de la part et au profit de personnalités plus ou moins aisées à identifier.

On a prétendu que Lyautey, prodigue et fastueux, était d'une scrupuleuse probité personnelle

et qu'il n'avait jamais trempé dans les malpropretés reprochées au régime. Accordons-lui, jusqu'à nouvel ordre, le bénéfice du doute.

Mais peut-il échapper au reproche de complicité, l'homme puissant qui n'a pu ignorer les ignominies, qui n'a rien fait pour les empêcher, qui a toléré que des personnes de son entourage en profitent et qui, sans besoins personnels, vit pourtant au milieu d'un luxe dont ses ressources ne suffisent pas à payer les exigences ? Après cela qu'il n'ait jamais puisé dans les fonds secrets, fait des affaires louches comme le Lallier de la Makina, livré sa conscience aux grandes banques comme M. Piétri, touché des commissions sur les devis d'architecte, comme M. de Sorbier, quoi de remarquable dans une telle honnêteté matérielle ? Le Résident n'avait pas faim et ses obligés ne manquaient pas d'imagination pour reconnaître les services passés ou à venir (1).

Mais le général Lyautey peut-il oublier les intérêts communs avec la « Norte Africana », où M. Thomson, Huot promis à de si inexplicables destinées, le comte de Romanonès, le duc de Tobar, le général Vigy, M. Schneider, coudoyent d'obscurs comparses qui exécutent les consignes compromettantes et opèrent au bénéfice et sur les instructions de la Banque de Paris et des Pays-Bas ?

Il semble que nous pénétrions là dans un conte des « Mille et Une Nuits » et proprement, dans cette

(1) On connaît l'anecdote parue dans la presse marocaine et demeurée sans démenti, de l'aménagement du domaine de Thoret, que possède dans la campagne vosgienne, le Maréchal. Le comte de Béarn, désireux de meubler dignement la demeure du grand homme, lui fit parvenir un mobilier ancien, très complet, dont M. Lyautey s'était, un jour de visite, montré enthousiaste. Le Maréchal prétendit payer la note et n'accepter qu'un service de bon voisinage.

Le comte de Béarn accéda à ce désir et fit tenir à son illustre voisin, une note dérisoire où des merveilles du XVIII^e siècle étaient cotées dans les 50 francs. Le Maréchal apparut là singulièrement inexpert.

caverne de bandits où se fourvoyait, sans dommage pour lui, l'astucieux Ali Baba.

Le général Lyautey commandait, à cette époque, la division d'Oran. Il y avait été appelé, sur les conseils de M. Etienne, député d'Oran et en récompense des services rendus à la tête de la brigade d'Ain-Sefra. La reconnaissance lia au politicien habile le soldat assoupli aux intrigues. L'amitié du député fut utile au général. Elle veilla sur son avancement et s'employa à lui ménager des sympathies, dans les milieux politiques.

L'obligé payait-il en complicités, les services de ce représentant du peuple que l'on trouve dans toutes les affaires des vingt années qui précédèrent la guerre : administrateur de Sociétés minières, de transports, de chemins de fer, de banque, de navigation, président des conseils d'administration les plus hétéroclites, les moins vraisemblables, tous fructueux ? C'est plus que probable.

M. Etienne, vers 1909, avait des intérêts dans la « Norte Africana » dont nous avons parlé plus haut et que dirigeait ostensiblement un sieur Massenet, homme d'affaires, assez aventureux. Cette Société n'est pas un mythe. Elle avait en 1909, son siège social à Melilla. Elle avouait pour but apparent de son activité statutaire, les affaires de terrains, de mines, de prêts. Simple paravent à d'autres objectifs plus essentiellement marocains et qui étaient : la contrebande d'armes, l'espionnage politique, le recel des razzias riffaines. Au fond toutes les méthodes de la boucane interlope, tous les profits sûrs, tous les buts secrets et au premier rang, celui d'arriver avant tous, à la liquidation imminente du Maroc.

Les agents de la « Norte Africana » habiles et sans scrupules, avaient merveilleusement compris le parti qu'on pouvait tirer de l'anarchie qui déchirait le Maroc, depuis que le sombre Moulay Hafid, prisonnier des fanatiques Chorfa, avait déposé le faible Abd El Aziz. Pour servir leurs projets, dont l'ambition n'avait pas de mesure, ils

avaient trouvé un merveilleux instrument dans Moulay Mohamed, dit Bou Hamara, dit le Rogui.

On a tracé de fort intéressants portraits de Bou Hamara qui toucha de si près au but et sut épouvanter jusque dans Fès, le fils astucieux de Moulay Hassan, ce sang-mêlé oblique, ce Sultan Hafid fourbe, cruel et vénal. Personne sans doute, ne l'a bien connu.

Sa fulgurante histoire paraît à beaucoup définitive, dans leur curiosité limitée. Elle est beaucoup moins aisée à écrire, qu'il ne semble aux historographes officiels, si l'on veut bien réfléchir que sa naissance n'est pas plus certaine que sa mort et que sa vie est faite d'autant de légendes et de suppositions que de vérité discutable.

On ne sait de lui que son séjour à la grande mosquée de Zélouane, la rude éloquence de ses prédications guerrières, ses succès étonnants, sa non moins étonnante défaite et pour le reste, on est réduit aux conjectures.

Est-ce bien le Rogui que capturèrent les méhalas du Sultan; qui fut exposé dans une cage de fer, aux insultes de ces fasis qu'il avait fait trembler si souvent; qui périt, après avoir épuisé la haine et l'immagination d'Hafid, au milieu de tortures telles qu'elles déshonorent son bourreau ?

La légende ici encore, interdit toute certitude. La tradition populaire s'obstine à croire à la survivance de Bou Hamara.

Avant de quitter Zélouane et de faire appel à ses partisans, le Rogui usa d'une malice singulièrement ingénieuse. Il convint avec quatre de ses amis, d'une stature et d'une complexion fort rapprochées, de leur donner une physionomie si semblable à la sienne que toute personne étrangère les prit l'un pour l'autre, c'est-à-dire pour lui. On sait qu'il avait le coin de l'œil droit fermé par un accident advenu dans son jeune âge. Ses quatre sosies se prêtèrent à une opération bénigne qui modifia, dans le sens désirable, l'expression de leur visage.

C'est ainsi que l'on captura successivement qua-

tre Roguis qui prétendirent être Bou Hamara lui-même. Ils n'étaient au vrai que ses répliques.

Le véritable Moulay Mohamed aurait échappé, de cette façon, aux trahisons de ses partisans ébranlés par la grosse prime promise pour sa capture (1).

Tel est l'homme vraiment providentiel qui permit à la « Norte Africana » de donner corps à ses projets. Achetant, sans marchander, les munitions et les armes dont il avait besoin, pour armer ses partisans, il fut pour les contrebandiers de la compagnie, un merveilleux client. Il payait comptant, comme de juste, et aux prix forts.

Si la « Norte Africana » s'était bornée à fournir à l'équipement et à l'armement de Bou Hamara, avec une exactitude et une honnêteté relatives d'ailleurs, son rôle au Maroc n'aurait pas eu plus d'importance que celui d'autres « mercantis » adonnés à une contrebande fructueuse. Elle aurait distribué, en fin d'exercice, des dividendes impressionnants, des 200 pour cent, guère plus mal acquis que les bénéfices d'une usine de viande de conserve ou d'une compagnie de navigation à monopole. Et les associés de Massenet, les Romanonès, les Schneider, les Lyautey et les ducs de Tobar n'apparaîtraient pas plus méprisables qu'un Loucheur qui gagne 100 millions par an, sur l'épargne française, qu'un Beaumann qui en réalise le double sur le pain du travailleur.

Or, cette association singulière avait à sa tête, un homme que nous connaissons déjà, le ministre Etienne. Héritier des formules qui firent la fortune et le renom de Gambetta, M. Etienne s'attacha toujours à mêler étroitement la politique aux affaires d'argent. Ainsi toutes ses entreprises bénéficiaient-

(1) La version de la survie du Rogui a trouvé crédit dans les milieux maghzens eux-mêmes. On sait que, plusieurs mois après la mort de l'encagé de Fès, le Sultan Hafid fit proclamer publiquement que « cent mille douros seraient payés à celui qui livrerait mort ou vif, tout homme qui se ferait appeler Rogui. »

elles de l'appui des intrigues du pouvoir en même temps que des profits qui viennent des affaires.

La « Norte Africana » n'échappa pas à cette règle. Elle ne vit pas seulement dans le Rogui, un client généreux, facile à contenter, de rapport certain. Elle chercha à s'assurer, en aidant à la réussite de ses projets, non pas une reconnaissance douteuse et précaire, mais en même temps, un gage politique pour l'avenir et la mainmise prochaine de la compagnie sur le Maroc.

Ce plan reçut-il un commencement d'exécution ? Le Rogui eut-il connaissance des projets de ses fournisseurs ? Eprouva-t-il, comme son caractère indomptable peut donner à le croire, un sentiment de révolte, devant la perspective du vasselage qu'on méditait de lui imposer et l'insuccès qu'il devrait à un refus ?

On ne saurait expliquer autrement que par la déception des associés de la « Norte Africana », la soudaine hostilité des Français à l'égard du Rogui, avec qui jusqu'au dernier moment, les émissaires officieux poursuivirent des pourparlers dirigés par le gouvernement de Paris.

Les faits se précipitèrent alors. Mettant fin à une sorte d'exclusive passive, à l'égard de Moulay Hafid, la politique française passe à l'appui déclaré. Sans avertissement préalable, sans qu'aucun acte d'hostilité la justifie, une attaque se produit contre le camp du Rogui, établi sur les bords de la Moulouya. Ses partisans sont taillés en pièces. Il échappe avec ses principaux lieutenants, en laissant aux mains des Français, tous ses approvisionnements. Mais sans munitions, son trésor de guerre pillé, abandonné par ses troupes découragées, il se réfugie dans la montagne. Quelques mois après, on apprend sa capture, son emprisonnement, sa mort à Fès, sous la dent des lions.

Cette mort, la fin de cette aventure orientale que fut la vie du Rogui, qu'en pensa-t-on dans les milieux politiques français où l'on songea un moment, pour faire pièce à la francophobie de Mou-

lay Hafid, à miser sur la chance de son rival ? On n'y croyait pas. On persistait à penser que Bou Hamara reparaitrait sur la scène, qu'il y jouerait un rôle et on projetait de l'utiliser aux fins des légitimes ambitions de la France au Maroc.

Un officier de marine distingué, le capitaine de vaisseau Héron, commandant du cuirassé « Justice », écrivait de Toulon, le 19 février 1910, six mois après la capture du prétendu Bou Hamara, à l'un de ses amis qui lui donnait des nouvelles récentes du Rogui.

Cuirassé « Justice » 19 février 1910.

Cher Monsieur,

Un télégramme vous aura touché, avant votre départ pour le Maroc. Vous saurez donc que je reprends l'affaire. J'ai écrit aussitôt au Ministère des affaires étrangères, en donnant un extrait de votre lettre. Inutile de vous dire combien j'ai été heureux de savoir le Rogui vivant car la nouvelle, fantaisiste heureusement, de sa mort, nous avait profondément attristés.

Le Gouvernement, tenu par les traités, doit fatalement connaître Moulay Hafid. Mais pour la majorité des Français au courant des affaires du Maroc, et des sentiments anti-français et anti-algériens de ce Sultan, la défaite de votre ami, aux portes de Fès, a été une véritable déception.

Aussi bien, cher Monsieur, votre lettre a-t-elle été la bienvenue. Puisque les circonstances permettent que vous repreniez langue avec votre ami, dites-lui bien que les généraux Lyautey et Vigy sont tout à fait acquis à sa cause, etc...

Cette dernière affirmation peut surprendre. Elle émane, il ne faut pas qu'on l'oublie, d'un honnête homme, à qui les tripotages de la « Norte Africana » ne sont pas connus et qui ne se permet pas de croire, portant l'uniforme français, qu'il puisse juger

un supérieur capable de trahir les intérêts de son pays. Si le commandant Héron vivait à notre époque et dans ce Maroc que Lyautey a réalisé, ne s'indignerait-il pas, avec nous, plus haut que nous sans doute, des résultats atteints, des principes mis en œuvre ? Que dirait-il de ce Protectorat où visiblement l'on s'est attaché à mépriser tous les droits, à écarter tous les modèles, à proscrire toutes les traditions françaises ? Où l'on proclame ouvertement que la France n'a que des devoirs et aucun privilège spécial. Où les protégés de l'Acte d'Algésiras peuvent impunément violer les règles communes, les obligations générales. Où l'on ne se cache pas de faire une politique de cloison étanche à l'égard de la colonie voisine, cette Algérie qui est, elle, bien française, une politique qui s'avère dirigée contre elle ? Où, enfin, il semble que l'on ait eu le souci de réaliser cette pensée hallucinante qui vint à l'esprit de Napoléon III, et qui lui fit imaginer la réalisation au moins étrange d'un royaume arabe ? Quelle distance y a-t-il entre ce cauchemar d'un gastrique qui voyait tout en noir et le rêve à demi-réalisé d'un « Maréchal de l'Islam » ? Celle d'un diagnostic pessimiste tombé de l'estomac d'un empereur de coup d'Etat, au foie hypertrophié d'un général intellectuel !

Le complot avorté de la « Norte Africana » auquel sans doute le général Lyautey n'attacha pas plus qu'à d'autres entreprises analogues, une excessive importance, explique pourtant très suffisamment le goût singulier du Résident Général pour les aventuriers sans vergogne. Il s'en est fait un entourage impressionnant, une véritable garde du corps. Parmi ceux qui ont persévéré à suivre cet « useur » énergique de volontés et d'ambitions, on retrouve la figure énigmatique de ce capitaine Huot qu'il a fait colonel, directeur de son Service des Renseignements et tuteur des collectivités indigènes.

Nous verrons à l'œuvre, en même temps que d'autres, cet homme redoutable, dédaigneux et sans

vergoigne. Le fait que le Résident Général l'ait appelé à un poste de confiance, à la tête de ce Service des Renseignements que dirigea le colonel Berriau — cet honnête homme — ; qui est le sphymographe où s'enregistrent toutes les pulsations de la vie indigène; à la tête de cette direction des affaires chérifiennes, qui dispose de toutes les ressources publiques et privées; qu'il l'ait maintenu dans ces fonctions délicates, malgré la forfaiture dont le colonel Huot reste marqué, à la suite de l'arrêt rendu contre lui par la cour de Rabat, dans le procès de la Compagnie du Sebou, quels étonnements, quelle stupeur, quelles suppositions cela ne justifie-t-il pas ?

Comment, au sujet de cet homme et de tant d'autres qui bénéficièrent de la même indulgence, du même crédit, ne point conclure « à quelque chose de pourri, dans le royaume de Danemark », ne pas se poser la question terrible :

— « Quel cadavre y a-t-il entre ces hommes ? »

Est-ce seulement, chez le Maréchal, une dépravation du goût moral, ce pica morbide qui s'observe chez un Morny, qui caractérise un homme comme Caillaux par exemple et, comme par un chemin bordé de fatalité, le conduit dans les milieux interlopes où fréquentent des aventuriers comme Lipscher et Vigo, un dégénéré comme Jougla, un illuminé comme Landau ?

Non ! Il y a surtout ici le poids du passé, la tyrannie des choses mortes qui pèsent sur le vivant, qui l'enchaînent à ses responsabilités morales, jamais prescrites. Le mort saisit le vif, suivant la profonde observation des juristes. Et pour si puissant que soit devenu le Proconsul, selon le terme dont se sert pour le désigner Amédée Britsch, il n'échappe pas à cette loi nécessaire. Les événements, dans la vie, on l'a souvent observé, portent en soi une valeur de résultats qui échappe à la volonté de leurs auteurs et à leurs prévisions. Les moindres comportent ainsi des conséquences inattendues, incon-

cevables. Et c'est ainsi que le vainqueur de Moul-el-Bacha, incident sans aucune valeur propre, dans sa carrière de soldat, malgré les bénéfices qu'il a tirés de cette circonstance préméditée et dirigée, subira toujours dans sa politique marocaine, les conséquences de ce simple fait divers.

Le récit du combat a fort habilement été fait, en ses prodromes suriout, par M. Amédée Britsch, dans son ouvrage remarquable sur « Le Maréchal Lyautey », que nous avons eu souvent l'occasion de citer (1). Nous croyons nécessaire de le reproduire ici, dans son entier :

L'accord du 20 avril 1902, confirmé par celui du 4 mars 1910, prévoyait un marché chérifien à la casbah d'Ayoun-Sidi-Mellouk et à Debdou. Il appartenait à la troupe française, suppléant la gendarmerie franco-marocaine, non encore constituée, de garantir la sécurité du pays et des routes, en tenant les carrefours et particulièrement Taourirt, croisée des pistes, vers Melilla. Le 29 juin, le colonel Féraud, à titre de commandant désigné de la future police makhzénienne, occupait le carrefour, en compagnie du marabout ralié, Si Tafeb-Bou-Amama, le fils de notre vieil ennemi. Nos agents indigènes rassuraient les populations d'alentour, insistant sur la mission de paix que remplissait la reconnaissance, uniquement chargée de protéger l'installation de marchés. Le 5 juillet, Lyautey arrivait à Taourirt, d'où le colonel Féraud rayonnait dans la plaine de Tafrata pour apprivoiser les tribus et relier le carrefour aux portes de l'amalat d'Oudjda; il accompagnait la troupe au gué de Moul-el-Bacha, voie d'accès vers Melilla, à 22 kilomètres au nord de Taourirt.

La reconnaissance campait sur un plateau dominant de 30 mètres la Moulouya, gardée par des guetteurs postés en arrière, sur les derniers contreforts du massif des Beni-Snassen, quand, vers 11 heures du matin, une troupe de cavaliers et de piétons, escortant des

(1) Le Maréchal Lyautey, par Amédée Britsch, p. 121, 122, 123.

troupeaux, apparut en face, sur la rive gauche, criailant et injuriant les émissaires, chargés de les mettre en confiance. Le marabout Si Taïeb, qui tenta de s'interposer, fut éconduit. Dissimulant leurs troupeaux, les nomades traversaient en aval, gagnaient les hauteurs sur la droite du camp et, profitant des plis du terrain et du val de la rivière, s'avançaient vers les nôtres. En vain, le colonel Féraud, s'interposant entre l'ennemi et ses hommes, s'employa-t-il à éviter le choc : ses adjurations n'apaisèrent point la frénésie des assaillants qui s'avancèrent jusqu'à 20 mètres. Alors la sonnerie : *En avant !* donna le signal de la charge et les légionnaires rejetèrent dans la Moulouya, les Marocains qui s'efforçaient de s'accrocher au sol.

Le général Lyautey n'attendit pas la fin de l'action pour venir sur la ligne du feu, au galop de son cheval blanc, féliciter la troupe qui avait su, jusqu'au dernier instant, garder le calme. Un petit chasseur de son escorte fut blessé d'une balle à la cuisse et désarçonné; un légionnaire qui tirait près de lui, ne se déplaçait pas, sans traîner un arbre qu'il avait coupé le matin même. « Pour cuire votre soupe ce soir, mon général », criait-il en riant, quand une balle lui brisa la jambe. A une heure, l'affaire semblait terminée, lorsque des groupes ennemis rouvrirent le feu sur la petite colonne qui regagnait pour bivouaquer la Koubba de Moul-el-Bacha.

Il fallait, pour consacrer la victoire, s'installer sur nos positions: le général décida qu'un poste provisoire garderait tous les gués de la Moulouya, avec consigne d'en interdire l'accès aux gens de la rive gauche. La reconnaissance ramena, le 13 juillet, à Taourirt, ses quarante-trois blessés et ses onze morts. Les cadavres furent inhumés solennellement le 14 juillet, après la revue à laquelle assistèrent les chefs de la rive droite. Les agresseurs demandaient à parlementer dès le 14 au soir. Le 25, dans une entrevue fixée sur le lieu même de l'engagement, le colonel Féraud leur imposa pour chacun de nos morts une amende de cent moutons, qui fut payée dès le début du mois d'août.

Telle est la version officielle (1) du combat de Moul-el-Bacha. On peut juger si les termes en sont pesés, les circonstances habilement groupées, pour y donner le beau rôle au principal acteur qui, pourtant, n'y tient, en fait, qu'un rôle effacé.

Il existe une autre version des faits, que l'on peut vérifier sur place, chez des témoins qui y tinrent également un rôle, les indigènes des Beni Bouyay, ces prétendus agresseurs de nos troupes.

Voyons comment ils racontent l'événement :

Dans les premiers jours de juillet 1910, le bruit se répandit, chez les Beni-Bouyay que les Français ne tarderaient pas à envahir le pays. Le prétexte de leur présence était la capture du Rogui dont la tête venait d'être à nouveau mise à prix. On surveillait les douars et toutes les jonctions des chemins, avec des goumiers déguisés. On voulait s'emparer de lui, le faire reconnaître par des gens sûrs et cette formalité accomplie, le supprimer sans bruit.

Le 11 juillet, une colonne française était signalée dans les environs d'Ayoum-Sidi-Mellouk. Le 12, elle prenait position sur un plateau qui commande le gué de Moul-el-Bacha, juste en face des douars des Beni-Bouyay. Elle était conduite par le général Lyautey, en personne.

Vers neuf heures et demie du matin, il faisait très chaud déjà : tous les bestiaux étaient dans la Moulouya.

Le général Lyautey, avec une dizaine de goumiers, fit une reconnaissance au bord du fleuve. A son retour, vers

(1) Le Maréchal Lyautey a authentifié le récit de M. Amédée Britsch, aussi bien que le livre entier, en adressant à l'auteur, une lettre flatteuse dont un extrait figure, à la fin du volume. Le voici tout entier.

Fac-similé d'autographe

Question personnelle à part, vous avez si bien jugé tout ce qui fait ma passion et ma vie, toutes les doctrines auxquelles je suis le plus fermement attaché.

A vous très affectueusement,

LYAUTEY.

dix heures, il rassembla une centaine de goumiers et partit à la charge, pour razzier tous les bestiaux. Il enleva environ trois mille cinq cents têtes de bétail et, en accomplissant cette mission, les goumiers tuèrent une dizaine de très jeunes bergers qui essayaient de pousser leurs troupeaux vers leurs douars respectifs.

Les Beni Bouyay voyant cette manœuvre, accoururent en masse demander des explications au général, et réclamer leurs troupeaux. Arrivés à 300 mètres de la colonne française déployée, un groupe de parlementaires s'avança vers le général. Avant qu'une parole fut prononcée, celui-ci faisait un signe. Le clairon retentit. Deux mitrailleuses crépitérent et avec la rapidité de la foudre, les Beni-Bouyay étaient fauchés. Trois cents des leurs jonchaient le sol. Sept d'entre eux que le feu avait laissés debout, se jetèrent dans les rangs français et au couteau, tuèrent vingt-sept hommes. L'un de ceux-ci s'était mis devant le cheval de Lyautey pour couvrir son cavalier. Il eut le ventre ouvert entièrement d'un coup de couteau. Un légionnaire du nom d'Aberthur, eut les deux yeux arrachés. Le carnage cessa quand le dernier marocain eut été massacré.

L'après-midi, les femmes des Beni-Bouyay vinrent ramasser les morts, leurs maris et leurs enfants. Ce fut une terrible scène. Ces malheureuses, échevelées et hurlantes, le visage ouvert par leurs ongles et ensanglanté, se jetaient sur leurs morts, pareilles à des furies.

A quel récit donner la préférence ? L'officiel sans doute est appuyé sur des rapports rigoureusement authentiques. Mais pour étayer la vraisemblance, la vérité plutôt de la version « marocaine », tâchons d'appoter les aveux même du général Lyautey.

Quelle raison d'abord, sinon une volonté préméditée de provocation, à la présence des Français à ce gué de Moul-el-Bacha, distant du marché d'Ayoun-Sidi-Mellouk de cent kilomètres à peu près. Menace-t-il la sécurité du point d'appui de Taourirt ? Il suffirait d'occuper la rive droite de la Moulouya pour le neutraliser.

Quelle vraisemblance dans cette agression sans motif plausible, que M. Britsch trouve toute naturelle, par ces pasteurs Beni-Bouyay qui doivent connaître pourtant, par les émissaires reçus, la présence dans les rangs français, de Si-Taïeb-Bou-Amara ? La logique, la bonne raison, le motif plausible ne sont-ils pas dans la version des faits d'après les Beni-Bouyay ?

Que fait, en effet, à Moul-El-Bacha, la colonne Féraud ? Elle exécute une manœuvre préméditée. Elle a pour objectif la prise de possession du quadrilatère Taforalt, El Ayoun, Taourirt, Moul-el-Bacha, qui permet de maîtriser le massif des Beni-Snassen et d'amorcer la conquête du couloir qui mène à Fès, par la porte de Taza. Or, cette manœuvre que Lyautey médite à l'insu du haut commissaire chérifien, auquel toutes opérations doivent être soumises, dans la région des confins algéromarocains et qui doit les approuver, comme elle est rendue facile par le prétexte d'une ouverture de marché qui n'a même pas été notifiée au représentant du Maghzen ! Pour justifier l'opération de guerre irrégulière, ne faut-il pas un prétexte plausible, une attaque de tribu par exemple ? (1).

(1) Voici un document qui ne manquera pas d'intéresser les lecteurs du « Mensonge Marocain ». Il émane d'un témoin « oculaire » des événements qui se déroulèrent à Moul-el-Bacha, le 20 juillet 1910.

X. . . , le 1^{er} août 1925.

Monsieur,

Je termine la lecture du « Mensonge Marocain ». La version que vous donnez de l'incident de Moul-el-Bacha est assurément plus près de la vérité, que le récit de M. Britsch.

Est-il exact, comme vous l'affirmez, que la démarche des Beni-Bou-Yahi ait eu pour cause, la razzia de leurs troupeaux ? Ceci, je l'ignore. Mais je puis affirmer que ces hommes n'ont pas attaqué les forces de la reconnaissance française . . .

Une troupe — un troupeau, plutôt — où, parmi des femmes, des enfants, des vieillards, des hommes sans ar-

C'est la raison même qu'invoque contre toute vraisemblance, le commandement français. Il trouve dans cette version des faits, l'occasion cependant, en poussant à l'extrême le souci de dégager la volonté de provocation du général, de le mettre en singulière posture. Pour un peu l'auteur responsable de l'incident nous servait une première version, un « essai » de cette attitude qu'il eut, en août 1912, à l'égard de Mangin arrêté à Ben-Guérir.

— « Allez-y carrément, télégraphiait-il alors de Casablanca, à son subordonné engagé avec des forces réduites, contre les nuées d'El Hiba.

Le récit de M. Britsch formule quelques aveux intéressants à retenir. La troupe française commandée par le colonel Féraud, est représentée comme suppléant la gendarmerie franco-marocaine, *non encore constituée*. Avec quel mandat agit son chef? Quel est, auprès de lui, le représentant du Sultan? Si Taïeb-Bou-Amara, le fils du vieux marabout francophobe Bou-Amara, qui encouragea contre Moulay-Hafid la révolte du Rogui?

Quel objectif se propose la colonne française? Apprivoiser les tribus, répond M. Britsch. Or, jusqu'à l'échauffourée de Moul-El-Bacha, quelle résis-

mes, il y avait quelques hommes armés, s'en vint vers 11 heures, se plaindre au général qui était de sa personne, sur le plateau, de la présence des Français, au gué de la Moulouya. Cette présence empêchait, en effet, les femmes et les enfants, de venir à l'eau; elle leur semblait donc abusive. Ils demandaient qu'elle cessât, prévenant qu'ils recourraient, en cas de refus, à la force.

A cette demande, légitime de la part des propriétaires du sol, le général répondit par un refus sec. Il ordonna que ces gens se retirassent sous peine de l'obliger à ouvrir le feu. Et avant que ces fellahs hébétés, ahuris, eussent compris, le clairon sonna: « Ouvrez le feu! ». Il ne s'écoula pas « trente secondes » entre la menace et son exécution. La salve des Français coucha soixante Marocains par terre, hommes, femmes, enfants.

Le récit de M. Britsch n'est qu'une aimable fantaisie, à la manière d'Horace Vernet. Je puis l'affirmer: « *J'y étais* ».

Veillez croire, Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

tance rencontre-t-on ? A cent kilomètres d'Ayoun-Sidi-Mebrouk, pas un coup de fusil. Il faut que l'on vienne provoquer, jusque *sur la rive gauche* de la Moulouya, dans la zone reconnue à l'Espagne, des gens qui ne songent qu'à faire pâturer leur bétail, pour trouver des agresseurs « contre une action » politique dirigée contre le Maghzen, en tout cas à son insu ».

La sanction prise contre les Beni-Bouyay qui sont, non point des *nomades*, mais des possesseurs du sol est encore une preuve que l'on agit contre toute équité. Interdire à ces pasteurs les marchés de la *rive droite*, c'est les affamer, puisqu'ils n'en trouvent point d'autres, soit pour écouler leurs produits, soit pour acheter des marchandises.

La volonté de provocation, on la découvre encore, manifeste et préméditée, dans ce propos dont l'amoralité politique n'échappera à personne et qu'on justifie vainement par des raisons de politique coloniale. Citons encore M. Britsch qui, sans doute, trouve la formule admirable (1).

Dans les pays neufs, il faut marcher, aller toujours. C'est là que le temps a de la valeur... On s'endette, on risque, on engage, on ne craint pas de se compromettre, mais avant tout on crée l'outillage.

« Les abornements, les hautes commissions, les règlements de police qui amusent les diplomates sont la négation même de la politique coloniale, laquelle est toute faite « *d'empiètements clandestins et d'avenirs réservés* »... Je vous en prie, pénétrez-vous de cette formule : *Aux colonies, ne délimitez jamais.*

Voilà la raison profonde, le motif plausible de l'affaire de Moul-El-Bacha, la cause nécessaire, urgente et suffisante pour laquelle les mitrailleuses françaises massacrèrent des pasteurs de troupeaux,

(1) *Le Maréchal Lyautey*, page 72.

spoliés, razziés, brutalisés et qui coûtèrent à la France, vingt-sept vies humaines inutilement sacrifiées.

*
**

Le lecteur voit-il apparaître maintenant les causes essentielles qui ont agi sur la formation du Maréchal Lyautey ? Se rend-il compte de leur influence respective, de la part qu'elles ont dans le produit composite « Lyautey », des réactions qu'elles exercent les unes sur les autres.

Au moment d'abandonner l'ouvrier pour passer à l'examen de l'œuvre, il nous a paru indispensable de tracer un portrait de cet homme puissant qui, jusqu'ici, n'a pas servi simplement de modèle aux « images » qu'il a laissé faire de lui. Tout ce qu'offrait de séduisant, voici dix ans à peine, cette physionomie volontairement à part, le temps moins flatteur que l'homme l'a effacé. Tel il nous paraît au moral en 1924, tel il était sans doute en 1912, au moment où « *changeant, une fois de plus, son fusil d'épaule* » il proposait au gouvernement français de substituer à la politique de conquête la politique économique du Maroc.

Nous pensons qu'aucun des portraits qu'on en a faits ne répond tout à fait au modèle. S'il est en soi assez mal aisé à saisir, les peintres se sont appliqués en outre à le déformer. La plupart, soit intérêt, soit snobisme, l'ont outrageusement embelli.

Ceux qui ont prétendu faire « vrai » n'ont cherché ou atteint que la caricature. Les uns et les autres se sont tenus à une distance également exagérée de la vérité.

C'est sans doute, que ce spécimen d'homme exige une étude attentive et soutenue. Ses traits sont faits d'oppositions multiples : la synthèse en est laborieuse et en décrire la variété paraît à la fois décevant et seul efficace.

Pour approcher de la vérité, il semble qu'il faille transposer l'homme dans ce paysage factice où la légende lui cherche, en tâtonnant, un habitat

approprié. Surtout, se garder soigneusement, dans l'exécution, de la ligne nette, du contour précis, de la couleur formelle. Rien ne peut le rendre plus exactement qu'un trait hésitant dans une pénombre, un contour fondu dans une nuée, une nuance estompée dans le flou.

Dira-t-on de lui qu'il est d'une intelligence supérieure ? Si l'on mérite cette faculté superlative, en s'appropriant les concepts d'hommes illustres par leur faculté de concevoir ou par leur aptitude à réaliser, le Maréchal, ma foi ! n'est pas une intelligence ordinaire. Mais quelle doctrine militaire lui appartient en propre ? Quelle formule coloniale nouvelle a-t-il conçue ? Quel système économique imaginé ? Quelle trouvaille littéraire revendiquera-t-il ? Qu'a-t-il dans ces différentes formes d'activité, qui servent à juger sa gloire, fait de remarquable et, fut-ce même empiriquement, réalise ?

On a de lui un certain nombre de formules bruyantes qui, à distance, paraissent avoir fort impressionné ceux qui l'ont voulu juger dans cette œuvre marocaine, qu'on lui attribue tout entière. Essayons d'en apprécier la valeur.

Le militaire a dit : Montrer sa force pour éviter de s'en servir ! C'est un pastiche à la taille de nos cerveaux, de la vigoureuse pensée romaine : *Si vis pacem, para bellum*. Cela explique les promenades militaires, les défilés tapageurs. Qu'est-ce autre chose, pourtant, que le système « à effet » de l'Allemagne guerrière, au cours des quarante années qui précédèrent 1914 ? Comme elle y a menti en déchainant la plus affreuse des tueries, n'est-on point fondé à prétendre que le Maréchal a fait des infidélités à sa formule, en entreprenant sans provocation, sans nécessité et sans résultats hélas ! les expéditions d'Ouaouïzert, de la Haute-Moulouya, du Djebel Tichout et d'El Mers, du cercle d'Ouezzan et, plus récemment, de l'Ouergha où notre prestige n'était pas en cause, notre autorité point en danger et dont certaines coûtèrent si cher ?

Le colonial n'a pas été plus heureux. Il a repris, à sa manière, la conception géniale de Gallièni et préconisé, en opposition avec les colonisateurs anglais, « *la politique de collaboration* ». Mais par ce décalque du système allemand de l'association avec l'autochtone, a-t-il fait avancer d'un pas ou le prestige de l'européen, ou l'assimilation de l'indigène à nos méthodes de civilisation ?

Quelle est la formule de l'économiste ? « Un chantier, proclame-t-il, vaut un bataillon ».

Voilà qui est séduisant, vraiment ; mais comment le réalise-t-il ? A quelles fins tout d'abord, ce réseau routier, à travers le Maroc, et ce chemin de fer à voie étroite, auquel il s'en tient si obstinément, sinon à des fins stratégiques ? Où sont les « chantiers », c'est-à-dire les villages, les groupes de fermes, les centres de colonisation et de peuplement ? Parlerons-nous de l'essai malheureux de Mechra bel Ksiri qui végète si lamentablement ou du « boom » scandaleux d'Oued Zem, entrepris avec éclat, abandonné avec cynisme et dont le Maréchal ne parle qu'avec amertume, convaincu qu'il n'a fait là que des ingrats ?

Que dire du littéraire ? Qu'il est supérieur aux autres personnages qui voisinent avec lui, dans l'individualité du Maréchal ?

Cela certes est incontestable. — Artiste jusqu'au bout des doigts, jouant avec une merveilleuse virtuosité de la couleur, de la période, des artifices du style et d'un vocabulaire enrichi au contact des civilisations asiatiques. C'est un régal passionnément rare que de prolonger bien avant dans les heures de la nuit, la lecture de ces *Lettres du Tonkin et de Madagascar* », où l'épistolier se met à l'aise, pour parler de tout ; mais s'il les retourne pour écrire, n'en porte pas moins visiblement des manchettes de dentelles à ses chemises de soie. On nous étonnerait fort, non point en nous affirmant que cette littérature en bonbon ait jailli sans retouche de la plume de roseau qui l'a traduite

sur le papier, mais en prétendant nous démontrer que l'écrivain n'ait pas songé à son public.

Ceci n'est pas une réserve. Pas davantage notre sentiment que l'Académie, en recevant sous sa coupole un si merveilleux homme de « lettres » ait paru à d'excellents esprits, faire amende honorable au génie primesautier de cette marquise au faubourg, Mme de Sévigné.

Pour porter un jugement moins négatif, devons-nous donc abandonner le personnage représentatif et descendre jusqu'à l'homme ? Voyons-le dans ses facultés d'exécution.

Dira-t-on qu'il soit ferme dans ses projets ? Quand il en poursuit qui ne soient pas suggérés, il apparaît qu'il s'y entête plus qu'il ne s'y obstine.

Écrira-t-on qu'il ait de la grandeur d'âme ? Non, puisqu'il est envieux de toute supériorité, impatient de toute gloire qui s'arrête à un homme de son entourage, et puisque l'adversité le trouve désemparé.

On l'a dit fastueux, mais il n'est que prodigue, n'imagine que la dépense, comme François I^{er}, sans montrer le bon goût de ce prince, recherche la magnificence sans modération, la richesse sans en connaître l'usage, l'argent sans en ménager l'emploi.

Est-il fier seulement, cet homme puissant qui ne souffre pas les conseils de l'expérience, les critiques légitimes et pondérées des commerçants pour les choses du négoce, des colons en ce qui touche à leurs nécessités, des industriels dans ce qui est possible et désirable ? Il n'est que « cassant » envers ceux qui le contrarient avec raison et savent ses palinodies, rancunier à l'égard de ceux qui l'ont deviné, et ne souffre même pas qu'on lui manifeste de l'indifférence, touchant les avantages dont il est prêt à récompenser la servilité.

Si l'on pouvait dire seulement qu'il pratique la justice ou la respecte. Mais il n'a pour la loi écrite, pour la loi de tout le monde, aucun égard. Il

dicte les arrêts des juges, il manifeste dans les procès une opinion qui doit être suivie et ne souffre pas qu'on s'en écarte. Il se garde de céder jamais à une raison établie, à un droit formel, ramenant tout à un acte de son bon plaisir et de sa faveur, même quand il est contraint de céder à l'équité. Apprécie-t-il l'honnêteté et la favorise-t-il? Hardiment, on peut affirmer que non. Comme cet autre, il estime en effet qu'un honnête homme ne se plie pas à des bassesses et que la « canaille est bien plus maniable ». Et s'il l'emploie sans scrupule, il la paie sans marchander (1).

Ni magnanime, ni résolu, ni volontaire, ni tout à fait juste, comment s'offre-t-il au jugement et par quoi s'explique cette renommée qui mène tapage autour de lui?

Si le colonial n'a exécuté qu'un pastiche discutable de Galléini, le littéraire qu'un commentaire assez fantasque de de Vogüé et de Mun; si l'économiste s'avère purement verbal et chaotique; si le militaire n'a, à son actif propre, que la victoire de Moul-El-Bacha, comment expliquer ce concert de louanges, ce chœur moderne de chantres exaltés et unanimes, le bâton de Maréchal, l'Académie Française, les dédicaces, les discours et enfin le cheval de bronze?

Pour comprendre qu'un tel personnage, plus près de l'homme moyen de M. Herriot que du surhomme de Nietzsche, ait pu parcourir une si prodigieuse

(1) En 1914, le général Brulard se plaignait amèrement au Résident Général, du choix des bureaux militaires, qui avaient adjugé des travaux d'utilité publique dans le Sud, à des entrepreneurs pourvus d'un casier judiciaire.

La réponse du général Lyautey fut typique :

— « *On ne fait pas, proféra-t-il, une colonie comme le Maroc, avec des puçelles* ».

La prédilection de Lyautey pour les aventuriers est bien connue. Il a longtemps fait une place dans son auto, à un publiciste méprisé, convaincu de chantage habituel et dressé à mordre pour le compte du cabinet civil. On n'en finirait pas à citer des faits qui prouvent cette singulière perversion du goût moral chez le « Patron ».

carrière et toucher au but inespéré, il faut en venir à l'explication de Ferdinand Brunetière, à la dissection savante de l'Art de réussir, en ses éléments premiers : le savoir, le savoir-faire, le faire-savoir.

Que dire du savoir du Maréchal ?

Quelle est sa part réservée dans les programmes qu'il expose et dont il change si vite, dans les doctrines qu'il professe successivement ? Est-il mieux qu'un artiste intéressé par le spectacle des événements et des hommes, apte à saisir et à exprimer leur pittoresque, incapable de comprendre leurs déterminations et leur être intérieur ? Les vues qu'il développe sur la colonisation sont démarquées de Pennequin ou de Galliéni, ses jeunes emballements de sociologue ont leur source dans M. de Mun. Il peut revendiquer en propre, sa formule de programme économique. Nous verrons ce qu'elle a donné.

Pour apprécier son savoir-faire, il nous suffirait de recourir à des citations typiques d'Amédée Britsch, nous montrant le brigadier d'Aïn-Sefra, « s'empressant vers un visiteur, la main tendue ; lui-même allait au devant de son interlocuteur, sans lui laisser la peine de s'adapter à la rencontre ; naturellement, tant valait son don de sympathie, les ressources de son esprit divers et son désir de plaire, il se présentait sous le jour le plus convenable au visiteur. Comment le passant y eut-il échappé ? Ministre ou parlementaire, journaliste ou voyageur, il était venu en enquêteur ou en curieux ; il repartait admirateur. » A tant de frais engagés pour les séduire, comment les ministres et parlementaires, les militaires en vacances, les explorateurs comme le marquis de Segonzac, les touristes et les journalistes qui se croisaient, attirés par l'« enchanteur » (1) auraient-ils résisté à son charme ?

Ce charme opérait encore, il n'y a pas bien long-

(1) *Le Maréchal Lyauté*, par Amédée Britsch, p. 93, 94, 95.

temps, lorsque la porte du Résident Général n'était pas fermée à peu près obstinément aux visiteurs qui voulaient l'intéresser au Maroc et à ses efforts et que M. Vatin-Pérignon, une Eminence gris-pâle, tient pour des gens de peu, indignes d'approcher le grand homme.

Cette volonté de séduire, ce « désir de plaire », le Maréchal les manifeste avec la coquetterie d'une jolie femme. Ils n'ont rien perdu de leur vivacité. Nous invoquons le témoignage des rares privilégiés qui passent encore par dessus le cordon de M. Vatin et dont l'admiration ne faiblit pas plus que l'enchantement.

Mais cette volonté de séduire, nous y insistons, ne paraît-elle jamais « intention de corrompre ? » Les Baréty, les Bonnafous, les Challey, les Farrère et les Tharaud, et ces reporters de grands journaux anglais à qui le Résident réserve la primeur de ses confidences — flatterie profitable — sont sur ce point, bien placés pour nous répondre (2).

Il n'y a pas le moindre désaccord, au Maroc ni en France, sur la faculté de faire-savoir du Maréchal. Beaucoup mieux qu'un Pugno, qu'un Paderewsky, qu'un Eugène Isaye, le « Patron » joue de cet instrument qui fait un tapage autrement puissant qu'un Gaveau ou un Stradivarius : la Publicité. Pour plier à son usage les cent voix de

(2) Inutile d'insister sur le « cabotinage » moral du Résident. Il s'entend à merveille à emprunter la physiologie la plus propre à intéresser son interlocuteur.

Où cette attitude apparaît odieuse, n'est-ce point dans cette ostentation à traîner à la remorque, pour en faire étalage devant des tiers, ce dossier « Mes tués » dont les littérateurs apologétiques n'ont garde de taire la présence palpable dans son auto ? (*Le Maréchal Lyautey*, par Britsch, page 143).

Le même Lyautey ne reprochait-il pas amèrement à Poeymireau « le Vaillant », « le Bien-Aimé » de faire de la popularité ? Singulière façon de reconnaître les services rendus, par un homme de cœur, mort à la peine. Reproche plus singulier encore chez un homme si manifestement friand d'approbation, de flatterie, d'adulation.

la Renommée moderne, quel plus irrésistible moyen, quel plus merveilleux que l'Argent ? Or, vides si souvent pour les encouragements au Maroc qui travaille, jamais les journaux bien pensants, les journalistes, les sportulaires et les adulateurs n'ont frappé en vain aux caisses du Protectorat.

L'Office du Maroc à Paris, s'acquitte à cet égard d'une bien agréable mission. Avec un à-propos, discret et averti, toujours il a su secourir les nécessaires, soudoyer les émissaires, modifier les convictions ébranlées, attirer rue des Pyramides, les prétendus mécontents du Maroc, les aigris, les exilés échoués sur le pavé parisien, qui tiennent boutique, dans les cafés du quartier de l'Opéra, de réclamations, de confidences bruyantes, de propos qui parfois semblent des provocations, avec le désir secret qu'ils soient recueillis, rapportés... et monnayés.

Un schéma bref exprimerait le Maréchal par les chiffres suivants : savoir $1 \frac{1}{2}$; savoir-faire $3 \frac{1}{2}$; faire-savoir 5. Ce qui ne laisse aucune place aux qualités du cœur.

L'ŒUVRE

LES APPUIS POLITIQUES

Le plan d'organisation de novembre 1912. — Séduisante promesse. — Timide objection à une manœuvre grossière. — Les dépenses de premier établissement. — Pas un centime pour l'Agriculture. — On paye « des dettes indéterminées et incertaines ». — « L'animal de sang » est entravé. — Les raisons du choix de Rabat, capitale administrative.

Les débats à la Chambre, sous l'œil de M. Etienne. — Une pièce « bien distribuée ». — M. Tournade a vu « de ses yeux » et joue habilement le rôle du « traître ». — Un mot profond du député d'Oran: *les sacrifices largement payés*. — Le Sénat se rallie à des raisons patriotiques. — L'étrange sort du projet douanier et les illusions de M. Barthe. — M. Mando lance la légende de l'Eldorado marocain. — M. Etienne manœuvre. — Le projet douanier franco-marocain est enterré. Le budget marocain en déficit et M. Ribot.

La légende d'août 1914. — César doute de sa fortune... mais soigne sa renommée. — L'emprunt de 1916 est escamoté. — Le vrai sauveur du Maroc. — Un « sous-lieutenant de cavalerie », au Ministère de la Guerre. — M. Etienne n'est pas un ami selon la formule d'Ovide. — Ombres chinoises et parlementaires.

En novembre 1912, le Général Lyautey estimait que la période de conquête était, au Maroc, provisoirement close. Novateur par goût, initiateur par définition, tenu par une réputation facilement acquise et soigneusement entretenue, à « faire neuf et original », il juge alors l'heure venue de montrer ce qu'il peut faire.

Le 5 décembre 1912, devant la Commission des Affaires extérieures et coloniales du Palais-Bourbon, le Résident Général exposait son plan d'organisation du Maroc, basé sur l'intervention financière de la France. Quelle en était l'idée maîtresse et, pour parler comme les amis du Général, originale ?

À l'effort militaire qu'il affirmait suffisamment avancé, le Résident proposait de substituer la politique économique, constituée par la mise en valeur de la colonie que cinq ans de batailles et de conquêtes avaient donnée à la France.

On a fait un mérite — et non des moindres — au disciple remuant de Gallieni, d'avoir, en pleine action, renoncé aux lauriers de la guerre. Ne convient-il pas de faire ici, la part du bluff ? Nous verrons fréquemment, nous avons vu déjà, combien aisément le Résident recourt à ce procédé. Le « faire à l'épate », « à l'influence » lui semble si naturel ! N'a-t-il pas éprouvé au Tonkin et à Madagascar, à Aïn-Sefra, à Oran, à Rennes, l'excellence de la méthode, l'infaillibilité des résultats ?

Cette renonciation du reste, n'était pas tout-à-fait spontanée. En cette fin de l'année 1912, notre Etat-Major général se préoccupait de la tension des rapports diplomatiques avec l'Allemagne. Aux demandes incessantes de renforts de l'état-major de Rabat, le chef de l'Etat-Major français opposait des objections de plus en plus fermes.

D'un autre côté, les critiques impétueuses, les protestations véhémentes des parlementaires socialistes, hostiles à l'établissement de la France au

Maroc, « à l'aventure coloniale », comme disait Jaurès, laissent aux intéressés de l'entreprise marocaine, de moins en moins de chances de réaliser leurs tenaces ambitions.

Pliant à la nécessité, le Résident réclame donc à la France, non plus des hommes, mais de l'argent. Le prétexte ? Notre prestige, celui que nous assurera une politique de propagande, secondée par des œuvres d'assistance, par le développement de nos entreprises industrielles, commerciales, sociales. Comment ? En mettant en action les moyens d'organisation les plus modernes, en multipliant les contacts, en les rendant agréables et désirables, en ouvrant des routes, des marchés, des centres agricoles, des chantiers. Au résumé « en recherchant dans les moyens d'attraction, l'équivalent des bataillons ».

Proposition séduisante, trop peut-être... Elle prévoit en effet, comme voies et moyens, une *première mise de fonds*, sous la forme d'un emprunt de 230 millions (1), indispensables pour liquider le passif du Maghzen et pour permettre au pays de s'équiper à la moderne.

La modération du chiffre ne trompe personne. Le Parlement saisit sans peine, le sens caché de cette proposition où le provisoire apparaît aux premières lignes. On a beau lui présenter, comme une simple avance d'argent, cette opération spéculative. Ne sait-il pas, par expérience, quel sort attend cet or métropolitain, au moyen duquel les colonies nouvelles entreprennent leur équipement ? N'est-il pas toujours nécessairement perdu, soit que des crédits prodigés le dilapident, soit qu'il apparaisse bien vite impossible d'en exiger la restitution, par des générations accablées d'impôts ? (2).

(1) Documents Parlem. Chambre annexe n° 3.427. Avis de M. Bouge, page 67, année 1914.

(2) M. Louis Dubois dressant l'état des ressources éventuelles du Protectorat, déclare, au cours de la discussion

Pour vaincre les objections et les répugnances, comment argumente le général ?

— « Si pour 1912-1913 et 1913-1914, dit-il, le Protectorat doit recourir, touchant l'assiette du budget, aux ressources extraordinaires, le troisième budget promet un solde sans déficit: les dépenses d'entretien courant sont assurées désormais. » (1).

A ce seul argument, tombent les objections du Gouvernement. Il ne répond même pas que la France, prudente et avisée, a longtemps fait attendre son crédit, aux autres colonies, aux plus riches en promesses. Il ne s'assure pas si notre établissement au Maroc, combattu par l'Allemagne, sournoisement entravé par l'Angleterre, contesté par l'Espagne, grevé des hypothèques de l'Acte d'Algésiras, n'est pas encore à la merci d'un incident diplomatique. L'appui prépondérant de M. Etienne, vice-président de la Chambre, assuré au Résident par l'intérêt, ne lui fait point défaut, en ces heures délicates, pendant ces négociations décisives, dans les Conseils du Gouvernement. Le cabinet de Paris approuve le plan d'organisation. Soutenu par lui, devant les Chambres, justifié par les arguments de M. Caillaux, ministre des finances, défendu avec acharnement et pied à pied, dans les Commissions de la Chambre et du Sénat, il est définitivement adopté le 16 mars 1914.

Mais que discussions, que de retouches, que d'a-

à la Chambre, du projet d'emprunt, dans la séance du 28 janvier 1914. »

— « Le Protectorat est actuellement hors d'état de rien payer, soit comme amortissement, soit même comme intérêt. Pour les emprunts futurs, il se trouvera, suivant toute vraisemblance, dans les mêmes conditions. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le rapport de M. Long (Journal Officiel, Docum. parlem. ann. 1914, page 287, col. III, in fine).

(1) *Le Maréchal Lyautey*, par Amédée Britsch, p. 146.

مندements, que de réserves, que de suppressions au projet primitif ! C'est que les intrigues ont bientôt fait apparaître, dans le projet marocain, une tendance au faste, propre au Général et qui froisse légitimement les parlementaires, comptables des deniers publics. Les Chambres ramènent à 170.250.000 francs, cette première mise de fonds que Rabat fixait impérieusement *ne varietur* à 230 millions. La première tranche, arrêtée à 70.250.000 francs, est réalisée dès le premier juin 1914 (1).

Toute l'histoire de ces négociations est intéressante. Elle justifierait, à elle seule, un volume com-
pendieux. L'intervention des puissances d'argent s'y montre déjà, quoique avec précaution, extrêmement déterminante. Mais c'est M. Etienne qui tient le grand premier rôle, coalisant les intérêts, galvanisant les admirations, activant les campagnes de presse, mettant la main à tout : aux intrigues de couloirs, aux aventures de boudoirs, aux influences des salons, aux pressions de la finance ; inspirateur et animateur d'une opinion qu'il s'agit de plier à un idéal dont le dernier terme, l'expression exacte, la signification intégrale se confond avec ses propres intérêts.

Face à face avec ce politicien sans scrupules et pour ce motif, si influent, voici la figure admirable de Jaurès, que la complicité seule du Gouvernement de Paris, fait échouer dans ses efforts contre une tyrannie naissante.

Le cadre de cet ouvrage est trop étroit pour y faire entrer toutes les pièces du dossier ; du moins

(1) La commission du budget de la Chambre barre d'un trait de plume, dans les dépenses prévues, une somme de 70 millions totalisant les dépenses militaires et navales, faites par la France avant 1910, pour le compte du Maghzen. — *c'est le bilan de la conquête* — et prises en charge par la France. Quel usage se proposait de faire le Protectorat de cet argent que les députés déclarent devoir être remboursé à la France et qu'il est donc inutile qu'elle avance à cette fin ? Les 70 millions restent au passif du Maghzen et sont déclarés remboursables en 75 ans.

est-il permis d'y rappeler un incident qui marqua les dernières convulsions de la résistance parlementaire.

Le 17 décembre 1913, le Gouvernement, refoulé pendant dix mois, dans ses prétentions successives et ramené par la Chambre, au chiffre de 153 millions, prenait l'offensive en demandant un supplément d'emprunt de 17 millions, nécessités par des constructions de routes et des améliorations aux villes, M. Bouge, député radical, rapporteur de l'emprunt, saisi de l'avenant du Gouvernement, s'éleva avec véhémence contre un procédé inhabituel, en contradiction avec les usages parlementaires.

— « Ce projet supplémentaire, tard venu et *in extremis*, écrit le 24 janvier 1914 le rapporteur, ne fut pas sans causer quelque surprise aux commissions parlementaires qu'il intéressait.

« Eh quoi ! le gouvernement avait attendu le 17 décembre dernier, pour s'apercevoir de la nécessité de saisir les Chambres d'une demande de supplément de l'emprunt marocain, pour une somme de 17 millions, tandis que dix mois pleins s'étaient écoulés déjà, depuis le dépôt du projet primitif ! Voilà donc que 17 millions de besoins nouveaux apparaissent à la dernière heure !

« Aussi bien le gouvernement s'était-il lui-même rendu compte d'avoir laissé passer l'heure normale et s'en était-il par avance, et au début même de son nouveau projet, pleinement justifié... (1).

Et comment se justifie le Gouvernement ?

Le programme de l'emprunt, reconnaît M. Doumergue, président du Conseil, avait été établi, presque au lendemain de l'installation du Protectorat, alors que certaines régions restaient encore peu sûres et qu'on n'avait qu'une

(1) J. O. Docum. Parlem. n° 3.427. *Deuxième avis* de M. Bouge, p. 67, ann. 1914.

connaissance assez incomplète du pays. Ses études ultérieures, facilitées par la pacification rapide du pays, ont mené le Gouvernement du Protectorat à modifier ses prévisions, à les étendre sur quelques points et à demander sur certains articles, des augmentations permettant de faire face, aux nécessités nouvelles, aujourd'hui recon-

Qu'il a dû coûter à l'amour-propre du Général, cet aveu imposé par le Gouvernement, donc *autorisé*, que le programme de l'emprunt avait été établi, alors qu'on ne possédait qu'une *connaissance assez incomplète du pays* ! Le voilà publiquement proclamé *le bluff* effronté de la conquête, dont la raison n'est autre qu'une irrésistible jalousie ! Le « Proconsul » y cédait alors, il y cède encore, quand on lui rappelle les exploits militaires d'un d'Amade, conquérant en moins de trois mois la Chaouïa; d'un Moinier, réduisant en un mois, les tribus révoltées contre le Sultan et plantant son fanion de commandement, dans les murs même de Fès l'Inviolée ! Ces régions qu'il reconnaît peu sûres en décembre 1913, il les prétendait conquises, il demandait de l'argent pour les organiser économiquement, dès novembre 1912 ! Combien prudente et légitime, au regard de ces aveux officiels, l'attitude de ces parlementaires si honnêtes, si méprisés, si réprouvés par le Général, de ces élus du suffrage populaire qu'il tient en exécution !

Mais revenons au projet du Gouvernement. A quoi destine-t-il ces 17 millions de supplément à l'emprunt ?

« Dix millions 375.000 francs, à la construction de routes destinées à assurer le développement de Kénitra, ville de création récente ; 7 millions 500.000 à l'amélioration des villes de Fès, Meknès, Marrakech, Mazagan, Safi et Mogador. »

Par là sans doute, le Général Lyautey prétendait s'assurer des titres durables à la reconnaissance des citoyens marocains. En fait, voilà découverte

« la source de cet argent venu de France », suivant l'expression récente d'un romancier simpliste, et qui servit à arroser la foi des premiers « marocains ». Mais pour la faire couler, dans ses coffres percés, le Résident dut recourir à des expédients qui expliquent assez les méfiances du Parlement à son égard et l'impression d'un « improvisateur frivole » qu'il donna, aux parlementaires de la Commission du budget.

Comment, en définitive, la loi du 16 mars 1914, prévoit-elle l'utilisation de cet emprunt de 170 millions 250.000 francs, si péniblement obtenu ?

Le Résident demandait 230 millions, pour liquider le passé (1). Sur la somme concédée au Maroc, le Parlement affecte 25 millions au passif du Maghzen. Il rappelle l'emprunt du 21 mars 1910, montant à 90 millions, consenti à Moulay-Hafid, l'arrière de 70 millions consacrés, pour le compte du Maghzen, aux dépenses navales et militaires. Il se refuse à la conclusion d'un emprunt de liquidation, tour de passe-passe financier, favorable sans doute aux opérations de la haute banque, au demeurant préjudiciable à l'épargne française. Mais il fait généreusement remise des intérêts qui restent à la charge du budget français.

Que fait le Protectorat de ces 25 millions ? A quelles largesses au profit du Maghzen les consacre-t-il, sans justification possible ? Soulevons quelque peu le voile dont il est convenu d'abriter le budget des fonds secrets.

Alors que les chiffres fournis à la Chambre restent sans justification, malgré les questions curieuses de M. Tournade, la séance du 27 février au Sénat, nous permet de connaître une partie de la vérité. Voici le passage du compte rendu *in-extenso*.

(1) Dans son livre sur *Le Maréchal Lyautey*, M. Amédée Britsch s'arrêta au chiffre de 200 millions. On peut supposer que cette erreur manifeste, légère pour l'auteur, a été puisée dans la documentation fallacieuse du Cabinet civil. *Le Maréchal Lyautey*, page 146.

M. LUCIEN HUBERT. — Nous aurions pu, en réalité, dresser le tableau du passif de la façon suivante :

Avances de la Banque d'Etat du Maroc..	3.680.182 70
Dettes antérieures au 30 juin 1909.....	14.809.132 89
Dettes postérieures au 30 juin 1909....	3.650.000 »
Dettes indéterminées et incertaines....	6.350.000 »

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pourquoi les payons-nous, si elles sont indéterminées et incertaines ?

M. LUCIEN HUBERT. — Là encore, le contrôle nous échappe.

Il y a là 10 millions de dettes contestables, 10 millions au moins... Mais l'emprunt est adopté avec le chiffre de 25.000.000

Pour indemniser les victimes des soulèvements indigènes, à Fès, à Marrakech, à Agadir, le Parlement accorde encore (1)	5.000.000
Puis, au port de Casablanca	50.000.000
A l'aménagement des routes.....	36.250.000
Aux bâtiments administratifs de toute nature	17.000.000
A l'Instruction publique	10.000.000
Aux postes, télégraphes et téléphones.	11.000.000
Aux Eaux et Forêts	3.000.000
Aux travaux d'irrigation	2.000.000
Au Cadastre	1.500.000
A la carte du Maroc500.000
Aux travaux municipaux	7.500.000
Aux monuments historiques	1.000.000
A l'étude des chemins de fer.....	500.000

Dans ce premier plan d'organisation du Maroc, dans le budget initial d'un pays essentiellement

(1) M. Long, rapporteur de l'emprunt, déclare à la Chambre, au cours de la discussion : « Ces indemnités visent des violences, à l'époque où le Protectorat n'était pas proclamé; c'est en quelque sorte un don de gracieux avènement. » (J. O., Chambre, Annexe, ann. 1914, p. 284).

agricole, notons que l'on n'a pas prévu un centime pour l'agriculture... (1).

Le Parlement cependant, dans l'impatient Proconsul, flaire le « satrape ». Il limite à 2.500.000 francs les fonds à dépenser en constructions, aménagements d'hôpitaux, ambulances et bâtiments d'assistance médicale ; à 4 millions, la somme qui servira aux premières installations scolaires, aux bâtiments de l'Instruction Publique (2).

Mais le Parlement ne se borne pas à fixer des chiffres-limites. Il prétend en contrôler l'emploi. L'article 3 de la loi du 16 mars prévoit « qu'un rapport sera obligatoirement joint aux décrets autorisant la réalisation des parties successives de l'emprunt. Ce rapport fera connaître l'emploi des fonds, les noms des parties prenantes, les frais de publicité, l'avancement des travaux, etc... ». Sur-tout le rapport relatera *l'approbation du ministre*.

On voit combien le législateur se garde d'obéir

(1) M. Barthe qui, nous le verrons, a eu au cours des débats sur l'emprunt marocain, une attitude bien inattendue, affirme dans son discours, que le plan d'organisation prévoit une somme de 2 millions pour l'agriculture. On trouve en effet, dans le détail des dépenses, une prévision de 2 millions de francs pour des travaux d'irrigation. Ces travaux, M. Barthe se félicite qu'on les destine à faciliter au Maroc, *l'introduction de la culture du coton* dont il se fait l'apôtre enthousiaste et inattendu ! Il a suffi à M. Etienne de promettre, au farouche défenseur de la vigne du Midi, la proscription de la vigne au Maroc, pour le rallier aux projets financiers de Rabat.

(2) Quels ne sont pas les scrupules de M. Tournade, un des rares parlementaires, en dehors des rapporteurs de l'emprunt qui se soient donné la peine de se rendre au Maroc, et, avant les membres de la mission Baréty, de s'aboucher avec les populations ? M. Tournade répugne « à installer une capitale, au risque peut-être de mécontenter les croyants du Maroc ». Il ajoute, parlant du choix de Rabat.

« Je crois que vous serez obligés de dépasser la somme de 500.000 francs que vous avez prévue pour l'installation provisoire de la Résidence.

M. Doumergue, président du Conseil. — Oh ! non. (J.O., 1914, Déb. Chambre, page 284).

à l'invite capiteuse du gouvernement, par laquelle M. Doumergue rappelait aux Chambres — aux fins sans doute de les engager à y obéir — le vœu d'un rapporteur général des affaires extérieures, souhaitant, en 1912, « qu'on mit à la tête du Maroc, un homme qui eut de l'autorité, de la décision, des vues larges, en lui laissant une liberté aussi grande que possible ».

Le Parlement, organe de contrôle de l'exécutif et détenteur en même temps du législatif, n'entend point, en effet, se dessaisir, au profit d'un militaire chez qui le prétorien disparaît dans les moindres gestes, de son contrôle légitime, seul contrepoids, frein unique, à une ambition que l'on devine sans scrupules comme on l'a constatée sans modération.

Après le vote des fonds de l'emprunt et de leur emploi, ayant assuré par la garantie expresse de la France, la solvabilité éventuelle du jeune Protectorat, la loi du 16 mars précisera enfin pour répondre à un amendement de M. Grodet.

— « Qu'il sera établi annuellement, un budget des fonds d'emprunt du Protectorat du Maroc, comprenant les recettes et dépenses afférentes à l'emprunt, faisant l'objet de la présente loi, ainsi qu'aux emprunts de 1904 et 1910 ».

« Le compte définitif du budget des fonds d'emprunt du Protectorat du Maroc, sera soumis, chaque année, à l'approbation des Chambres. »

Telles sont les limites strictes et de droit commun dans lesquelles, averti par l'instinct sûr auquel obéissent, en présence des tenants de « l'autoritarisme », les démocraties nées de l'exercice des Droits de l'Homme, le Parlement français témoigna au Général Lyautey, dès ses premiers actes de gouvernement, une confiance mesurée et sa ferme volonté. On voit assez qu'il ne s'agissait ni d'abdiquer à son profit, un atome de décision, ni de consentir un point de l'espace à une liberté

qui apparaissait au contraire comme excessive déjà, puisqu'on la limitait.

C'est qu'au premier acte de son initiative, se révèle par un indice symptomatique, le particularisme ambitieux qui le fait agir. Dans ce Maroc si évidemment traditionnaliste, où décide-t-il d'installer le centre de l'Administration française ? Quelle ville ? « choisit-il » sinon la mieux placée pour favoriser ses desseins de faste personnel, parmi les cités capitales du Moghreb religieux ? Celle enfin qui, revendiquant le moindre prestige politique ou religieux, lui permet le plus de fantaisies : Rabat, la ville atlantique, à la fois maritime et terrestre, il est vrai, mais où l'Islam s'est bien gardé d'élever ses mosquées orthodoxes et ses collègues détenteurs du dogme musulman.

A ce choix obstiné, quelle raison avouée ?

Le Général a-t-il vraiment cédé aux instances des premiers colons français rassemblés sur la côte atlantique, résigné à marquer, par son adhésion à leurs vues, la réprobation qu'ils lui imposaient à l'égard des intérêts algériens ?

Doit-on supposer que M. Etienne, son indéfectible protecteur (1), ait approuvé un tel choix, si manifestement marqué par une hostilité, tout au moins latente, à l'égard des électeurs du député d'Oran ? Quel fut alors le prix de cette trahison des espérances oranaises, au nom desquelles M. Etienne avait, en plein accord avec M. Jonnart,

(1) C'est à M. Etienne que le général Lyautey est redevable du choix de M. Poincaré, président du Conseil, qui l'envoya au Maroc. Le Résident ne cache pas la pression exercée à l'époque, sur le futur président de la République. M. Britsch est catégorique à ce sujet.

— « M. Poincaré, alors président du Conseil, écrit M. Britsch, semblait pencher vers le général d'Amade, auquel sa camaraderie avec Messimy valait la faveur des radicaux-socialistes. Mais déjà, dans son ambition légitime, il songeait à l'Elysée : il ne pouvait rester sourd à l'avis de M. Etienne qui comptait beaucoup d'amis, à la Chambre ». « *Le Maréchal Lyautey* » par Amédée Britsch, p. 129.

soutenu et l'on prétend inspiré, les opérations du Figuig, les intrigues chez les Drouï-Menia, la campagne des Beni-Snassen et enfin la marche sur Taza ?

Pour répondre à une aussi grave question, il faudrait connaître le marché secret, la part de dépouilles promise au politicien le plus avide qu'ait élevé et gavé la troisième République, le parlementaire le plus corrompu, le pire corrupteur d'un régime où tout n'apparaît que déliquescence, marchandage et combinaison. A défaut de précisions sur les tractations secrètes, la réalité des faits répond aux probabilités que sous-entend cette question. Sans la moindre défaillance, avec une ténacité dont il n'a jamais été capable, dans les conjonctures les plus graves, et même dans l'intérêt du régime et de son parti, M. Etienne a soutenu les projets du général Lyautey dans ce qu'ils avaient de plus hostiles aux intérêts, à l'avenir, à l'ambition légitime de l'Algérie (1).

Mais ce n'est point seulement pour cette raison d'intérêt avoué que le Résident se détermine obstinément, en faveur de Rabat. Contrairement au sentiment de M. Lucien Hubert, rapporteur de l'emprunt au Sénat (2), le Général Lyautey opine que des raisons de sécurité, de salubrité, de commodité

(1) Alors que M. Tournade signale à la Chambre, le danger du choix de Rabat comme capitale administrative et le courant religieux qui pousse vers Fès les sectateurs de l'Islam, quelles observations élève M. Etienne, présent à la séance ? *Il ne répond rien.* N'est-ce pas sa voix cependant qui s'élèvera un moment plus tard, pour répondre à M. Louis Dubois, qualifiant l'emprunt de « sacrifice », que ce sera là « un sacrifice largement payé » ? Payé par qui ? comment ? Par quoi ? Par les monopoles concédés aux groupes financiers dont les conseils d'administration le comptaient au nombre de leurs membres, sinon comme leur président !

(2) M. Lucien Hubert, rapporteur de la commission du budget. — « Je suis de ceux qui pensent que l'avenir nous forcera à nous installer à l'intérieur du Maroc. » (J.O., Sénat, annexe, page 256).

exigent notre établissement dans une ville de la côte.

Quel crédit cependant accorder à ces arguments de sécurité, de salubrité, de commodité qu'invoque le Général ? Sur les lèvres d'un militaire, les premières ne paraissent-elles pas étranges ? Qui peut prétendre d'autre part que la salubrité fasse défaut sur le plateau de Fès où s'élèvera un jour prochain, la Ville Nouvelle ? Qui soutiendra enfin que la commodité manque sur cette ligne d'étapes de Rabat-Taza, soit à Fès, soit à Meknès, capitales toutes les deux des dynasties idrissites, où la vie religieuse atteint la plus efficace ferveur, où convergent les foules loyalistes, où accourent les pèlerins, où se rassemblent les chefs ? On sent qu'ici ce qu'on appelle raisons n'est rien que prétextes ; et l'intuition donne la clef de l'énigme.

Les raisons médiocres du Général l'emporteront cependant, un jour, sur les arguments majeurs qui militent contre l'inexplicable choix de Rabat. L'esprit des membres de la commission en fut en effet frappé et le demeura jusqu'au bout. Mais les éléments qui agissent peut-être le plus fortement sur les déterminations du Résident furent fournis par les traits d'un caractère que le temps a révélé : un goût inné du faste dont il entrevit, avec un sens très averti des conditions physiques, la satisfaction plus aisée, sur la colline du Chellah ; un orgueil césarien qui lui rendait insupportable, l'idée même de cohabiter avec le Sultan, une ville impériale où il n'aurait fait figure que de subordonné.

Il a été formulé une supposition encore, qu'on aurait tort d'écarter sans réserve, s'agissant d'un névropathe aussi marqué que le Général Lyautey. Le passage du Résident à la division d'Oran ne lui avait pas laissé que d'agréables souvenirs. Des événements délicats y avaient marqué sa vie privée. Il s'était trouvé mêlé à un drame et la chronique scandaleuse l'avait désigné comme l'homme fatal dans une entreprise destinée à détruire une

belle carrière de soldat qui s'était achevée par un suicide. La médisance, la calomnie ne l'avaient pas épargné. Les Oranais avaient paru lui tenir rigueur, non des choses que l'on avait prouvées, mais de celles que le sentiment et l'instinct avaient affirmées de lui, dans cette conjoncture.

On sait combien le Maréchal est vindicatif (1), attaché à ses rancunes, acharné à les satisfaire ? Quelle occasion meilleure pouvait s'offrir à lui de tirer vengeance des mauvais propos et de la sévérité de « boutiquiers », au demeurant fort mal pensants ? Et le soin de sa nouvelle destinée n'était-il pas ici d'accord, avec le souci de donner une leçon à ceux qui l'avaient jugé sans indulgence et diffamé manifestement sans mesure ?

*
**

Mais si le travail dans les commissions n'offre à l'observateur que peu d'éléments pour saisir sur le vif, l'effort d'intrigues du Résident et de ses protecteurs, les séances de la Chambre et du Sénat permettent d'aboutir à des conclusions plus suggestives.

Le 28 janvier 1924, le projet affronte à la Chambre, la discussion publique. Voici qui révèle enfin, le travail souterrain accompli depuis treize mois. La séance est machinée comme un scénario de comédie.

Au banc du Gouvernement M. Doumergue, d'abord, le président du Conseil, qui a pris la place de M. Barthou et que M. Etienne a su se rendre

(1) Il a dépendu d'une simple bouderie que le Maréchal boycottât Casablanca où son retour de France, après la douloureuse crise du hassani, avait provoqué des manifestations d'indifférence qui lui furent sensibles :

A Settat, il alla jusqu'à lever la canne sur un citoyen qui lui parlait librement d'une palinodie regrettable.

Les gens d'Oued-Zem ne l'ont-ils pas définitivement désaffectonné en lui reprochant publiquement d'avoir manqué à sa parole ?

décisivement favorable. Au banc des commissaires, un peloton de « mamelucks », fonctionnaires chargés de répandre sur le débat, les clartés techniques propres à éblouir l'intelligence de ces Messieurs du Parlement. Il y a là : M. Delure (1), inspecteur-général des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux Publics au Maroc ; M. Paul Tirard, secrétaire-général du Protectorat, sa mascotte républicaine ; M. Séret du Longbois et M. Celier, directeur et sous-directeur au Ministère des Finances ; M. Cruchon-Dupeyrat enfin, consul général, chef du bureau du Maroc au quai d'Orsay.

Presque autant de techniciens que de députés sur les banes, ainsi que le constate, la séance ouverte et l'urgence adoptée sans discussion, M. le vicomte de Villebois-Mareuil, un ami du Général, côté de Mun-de Vogüë.

— « Vraiment, observe le vicomte-député, l'Afrique ne passionne pas la Chambre. Hier, nous étions huit, aujourd'hui nous ne sommes pas beaucoup plus nombreux. »

Mais dans cette solitude, dans ce désert d'éloquence, quelles présences réconfortantes pour le zèle prolyautéiste de M. le vicomte de Villebois-Mareuil !

Voici d'abord « l'alouette du débat », un honnête parlementaire, M. Veillat, député sans grande notoriété qui, *ex abrupto*, déclare vouloir parler Maroc, *sans y être allé* ! Bien que documenté, de son propre aveu, par M. Maurice Long, rapporteur de la Commission des Affaires extérieures, M. Veillat s'avance témérairement dans les chemins épineux de la gaffeuse hérésie et des prophéties maléfiques !

— « Ce Maroc, profère-t-il, est une terre française qui

(1) Nous ferons plus ample connaissance avec lui, dans l'affaire de la Société des Ports Marocains.

rendra au centuple les sacrifices qu'on aura consentis pour elle.

« Mais pour que ce sol si riche donne ce que nous pouvons en attendre, il faut débarrasser la terre des entraves qui la gênent, de cette *féodalité du Sud* qui rend difficile tout progrès, des impôts excessifs et exorbitants, qui découragent de la culture du sol ! »

Après ce couplet qui a dû faire faire la grimace, à Rabat, à ceux qui prétendaient déjà que le Protectorat n'était pas la France, et à Marrakech au général de brigade de Lamothe qui concevait d'une certaine façon, les rapports avec la féodalité du Sud, M. Veillat, les yeux éblouis par le mirage marocain, se tourne vers l'avenir. Et il y voit déjà un Eldorado...

— « Que sera-ce, pérora-t-il, le jour où le Maroc pacifié, outillé, organisé, viendra nous apporter l'appoint de ses innombrables richesses ? »

N'est-ce point déjà là, propagée par un représentant de la Nation, la malfaisante légende qui entraînera les foules crédules à la ruine décevante ?

Pas un applaudissement à cette évocation inopportune. M. Etienne lui-même, par un silence obstiné, désapprouve ces imprudentes anticipations, l'allusion surtout à la féodalité marocaine.

Mais voici un autre acteur en scène : M. Barthe, flanqué d'une redoutable marotte.

Comment le député socialiste de l'Hérault, adversaire comme Jaurès, des aventures coloniales, s'est-il rallié à l'emprunt marocain ? Car il le défend avec une sauvage énergie...

Il a suffi à M. Etienne, d'apaiser les craintes qu'avait éveillées, en ce farouche défenseur des bouilleurs de crû, la possible concurrence d'un hypothétique vignoble marocain. Le malin député d'Oran n'a-t-il pas persuadé à son collègue que la culture du coton était le fondement de l'agri-

culture marocaine et que les crédits pour l'irrigation étaient destinés à préparer le terrain à cette expérience culturelle ?

Par des « très bien » opportuns, M. Etienne encourage le zèle marocco-cotonnier de M. Barthe. Le sycophante oranais renie la vigne marocaine. Et c'est M. Cuttoli, de Constantine, qui doit repousser avec vigueur, les aigres propos de M. Barthe, contre le vignoble algérien lui-même !

Mais la complaisance, les demi-acquiescements de M. Etienne ont porté leurs fruits. Tous les bouillleurs de crû voteront l'emprunt.

Au centre de la discussion, comme l'araignée au cœur de sa toile, le député d'Oran, vice-président de la Chambre, qui a abandonné à M. Augagneur le fauteuil de la présidence, est là, guettant les opinions. Et voilà déjà qu'il tient à sa merci les votes de deux groupes : les socialistes et les radicaux, amis de M. Veillat.

Voici à la tribune, un troisième figurant, M. Tournade, député, mais homme de négoce. Celui-ci n'est ni un sectaire comme M. Barthe, ni un naïf comme M. Veillat. Dès les premiers mots, nous savons à qui nous avons affaire : voici le sympathique indépendant... qui, du reste, votera comme ses deux collègues...

— « Ce projet qui nous occupe, dit M. Tournade, l'emprunt en discussion, mérite certainement de nombreuses critiques. »

Et le voilà aux prises avec les 25 millions qui doivent éteindre le passif du Maghzen. Il en déchiquète les éléments vaporeux et il observe,

— « Il y a comme un nuage sur certaines dettes; on les appelle « certaines », mais on ne les détaille pas. »

Le Sénat se montrera, nous le savons, moins complaisant sur ce chapitre.

Mais où M. Tournade, qui a visité Casablanca,

— sans avoir aucune mission officielle — se montre le plus pressant, c'est sur la somme affectée aux travaux du port de Casablanca. Le projet demande 50 millions et le devis des travaux annexé à la demande de crédit précise 46 millions. M. Tournade voit dans ce battement, une grave irrégularité.

Mais M. Doumergue, qui a le sourire, répond tout de go.

— « La somme de 46 millions représente le chiffre de l'adjudication: mais le conseil général des Ponts et Chaussées a évalué à 4 millions, la dépense nécessitée par les aménagements futurs, extérieurs au port, qui ne peuvent pas être compris dans les travaux adjugés. Ainsi nous sommes certains que le devis ne sera pas dépassé ! »

— M. COUESNON. — On va dépenser 200 millions, pour faire ce port ! »

Sur le prix des travaux, alors que M. Doumergue déclare être certain que les chiffres du devis ne seront pas dépassés, toute la Chambre est d'accord.

Pour M. Couesnon et M. Tournade, on atteindra 200 millions. Le vicomte de Villebois-Mereuil pense qu'il faudra ajouter « une quarantaine de millions ». Et M. Etienne garde un silence approbateur. Il le sait mieux que ces députés ingénus : le chiffre même de 200 millions sera insuffisant. Mais une fois les travaux entamés, il faudra bien qu'on les achève !

Les impatiences proconsulaires du Résident n'ont pas échappé à M. Tournade. Il signale « la faute administrative qui a consisté, sans crédits votés, à engager les travaux du port, commencés en mars 1913, arrêtés en juillet, faute de crédits ».

— « Il est inadmissible, remarque l'honnête parlementaire, qu'on engage des dépenses alors que le Parlement n'a prévu aucun crédit pour les couvrir. »

Cette sollicitude dont se targue le Général, à l'égard des colons, M. Tournade s'étonne encore qu'elle ait oublié de s'exercer dans la question, si essentielle aux colonies, de l'eau potable dans les villes. A Casablanca où il y aura bientôt 100.000 habitants, on n'a rien prévu pour cette fin.

Et M. Tournade signale encore, les abus, les erreurs, les malfaçons — M. Couesnon prononce « les gabegies ».

La péroration de M. Tournade est une réserve.

— « Je termine, dit-il, en invitant le Gouvernement de la République et celui du Protectorat, à bien veiller sur les marchés qui leur sont soumis. »

Confiance, liberté d'action, carte blanche comme l'on voit ! Mais on adhérera : c'est l'essentiel.

M. Louis Dubois, après l'antialcoolique M. de Villebois-Mareuil, revient sur la question financière. Il ne s'inquiète pas de la politique économique !

— « Je serais personnellement très heureux, affirme le député de Paris, de savoir si l'on a prévu les futurs emprunts, à quels chiffres approximatifs ils monteront et à quel moment on compte demander au Parlement, l'autorisation nécessaire pour les émettre. »

La conclusion de M. Dubois est plutôt pessimiste. L'argent avancé pour le Maroc lui paraît prêté à fonds perdu.

— « C'est, déclare-t-il, un sacrifice qu'il faut envisager et auquel malheureusement, je le reconnais, nous ne pouvons nous soustraire. »

Les derniers acteurs de la comédie, M. Long, rapporteur du projet et M. Albin Rozet, président de la Commission des Affaires Extérieures, ne projettent aucune lumière nouvelle sur le débat. Mais, dans son zèle à défendre le Résident, M. Long fait

une déclaration dont nous pouvons, à dix ans de distance, apprécier la sincérité.

— « Le contrôle civil, affirme-t-il, se substitue peu à peu aux bureaux militaires... »

Quelles régions, depuis janvier 1914, les « bureaux militaires » ont-ils abandonnées au contrôle civil ?

Au Sénat, dès le 27 février, le projet d'emprunt est rapporté, la discussion inscrite à l'ordre du jour, l'urgence proclamée et le rapporteur, M. Lucien Hubert, à la tribune.

Ici, pas de pression apparente. M. Etienne assiste à la séance, mais seulement en spectateur, dans la tribune de la Chambre. Il doit entendre des choses désagréables.

— « Il faut, dit dès l'exorde le rapporteur, en raison des sacrifices qui l'ont payé, réussir au Maroc. »

On ne parle pas là du paiement, du large paiement, des sacrifices. Seul est invoqué l'idéal patriotique.

— « Nous sommes allés à Fès et, avant le temps, à Marrakech, dans les mêmes conditions. »

Ceci est une erreur que M. Lucien Hubert, documenté par le Gouvernement, est bien excusable de commettre. Mais écoutons la suite. On a parlé de l'essor prodigieux de Casablanca.

— « Je voudrais bien, observe-t-il, que cet admirable mouvement ne se traduise pas par 40 millions d'effets impayés dans les banques. »

Et là un tableau émouvant de la spéculation sur les terrains, déjà favorisée à toute évidence par les facilités bancaires. On y voit un terrain coûter

0,05 le mètre carré en 1912 et 300 francs, moins de deux ans après (1).

M. HALGAN. — « Tout ceci ne nous encourage guère à voter l'emprunt. »

Mais M. Lucien Hubert est cependant optimiste. Il l'est malgré les irrégularités constatées déjà..

— « Les travaux du port de Casablanca, observe-t-il, comme l'a fait à la Chambre M. Tournade, ont été adjugés avant le vote de l'emprunt. »

— « Voilà », dit-on à droite (2).

L'optimisme de M. Lucien Hubert a pour cause la situation économique à Casablanca où 21 millions d'argent français sont déjà investis dans les plus importantes entreprises, millions qui ne sont pas venus isolément, mais que leurs possesseurs sont accourus défendre eux-mêmes. Il y a en effet, dans les matériaux de construction, quatre millions; six dans les commerces d'alimentation; un million et quart dans les bois et la métallurgie; neuf dans les constructions neuves; un dans l'imprimerie.

La position du Sénat est nette. Alors que la Chambre a obéi à des raisons intrinsèques, que M. Veillat a voté pour des raisons sentimentales, M. Barthe, pour obtenir des gages contre la culture de la vigne, M. Tournade, parce qu'il a fait des promesses aux commerçants de Casablanca, M. Cuttoli par dilettantisme, M. de Villebois-Maruéil par mysticisme et M. Louis Dubois par patriotisme, les sénateurs voteront l'emprunt parce que « les sacrifices faits au Maroc exigent qu'on y réussisse ».

Ainsi les pertes qu'on subit, dans une mauvaise

(1) J.O. Sénat Annexe, page 254, col. II, in fine.

(2) J.O. Sénat Annexe, page 255, col. III, in fine.

entreprise, engagent à faire de nouveaux débours pour retrouver les premiers.

Par bonheur, l'entreprise marocaine était bonne. Mais l'étourderie qui marqua les engagements du début et dont le Résident, à l'occasion des circonstances, n'a pas manqué de tirer parti, quels périls n'a-t-elle pas fait courir aux capitaux français, aux avances du budget français, engagés sur sa fortune, à fonds perdus...

Mais si la Chambre s'est montrée singulièrement complaisante et le Sénat opportunément résigné, il faut noter pourtant que des réserves formelles ont été formulées, dans les deux assemblées, sur les conceptions, sur les moyens d'exécution, sur les initiatives du Général Lyautey.

Ces réserves auraient pris une tournure plus vive si la grande voix de Jaurès les avait défendues.

Peut-être le leader socialiste eut-il scrupule de prendre parti dans un débat où il n'aurait pu apporter que des dossiers étrangers. On sait qu'il s'était toujours montré hostile à l'aventure marocaine et notamment au traité du 30 mars 1912 dont il disait excellemment :

— « Ce traité crée l'internationalisation des profits et la nationalisation des charges. »

Mais surtout, c'est la note de défiance exprimée qu'il faut retenir. Elle expliquera, quand le soutien, l'appui constant de M. Etienne fera défaut au Résident, les décisions désespérées qui, pour garder ce Maroc dont il a fait sa dernière ambition et qu'il croit, peut-être de bonne foi, créé par lui, le jetteront dans les bras des financiers et des aventuriers d'affaires.

*
**

Le temps de cette volte-face n'était point venu encore, au moment où le Gouvernement acceptait, sous la pression de la commission des douanes,

de discuter le régime douanier applicable aux produits marocains.

Le 11 mars 1914, quelques jours avant la promulgation de la loi autorisant l'emprunt de 170 millions 250.000 francs, le projet douanier venait devant la Chambre. Il faut savoir qu'il avait vu le jour, au moment même où s'élaborait le projet d'emprunt. Le régime douanier auquel M. Etienne, alors ministre de la guerre, n'avait adhéré qu'après beaucoup de discussions, présentait alors, en quelque sorte, un caractère de compensation morale, aux sacrifices consentis par la France...

La discussion s'égara bien vite, aiguillée par les théoriciens passionnés du libre-échange et du protectionnisme, vers des conclusions contradictoires. Mais si, ni les partisans de la porte ouverte, ni les défenseurs de la barrière douanière ne marquèrent de points, dans le débat, M. Etienne, jeté à corps perdu dans cette entreprise apparemment secondaire, s'y compromit sans vergogne.

Que d'erreurs dans le raisonnement des partisans du projet ! Pour justifier la taxation de l'entrée en Algérie, des céréales marocaines, au delà d'un contingentement de 100.000 quintaux, un député, M. Mando affirma gravement que le développement de la culture céréalière, au Maroc, était une menace directe à l'agriculture française. Pourquoi ? Parce que la terre marocaine, d'une fertilité inouïe, rend de 18 à 20 hectolitres de blé ou d'orge à l'hectare ! Dans dix ans, l'orateur prédit une production globale de 78 millions de quintaux de céréales, presque autant que dans la bonne vieille terre de France !

Comme une pareille énormité devait faciliter la tâche de M. Etienne, s'il s'était préoccupé de l'accomplir sans arrière-pensée ! Mais ce négrier de la politique, croit-on qu'il défende là les intérêts de l'honnête agriculture ? Son seul objectif consiste à garder la porte ouverte pour y laisser passer en fraude, les produits anglais, allemands, espagnols que le

transit par le Maroc amènera, sur le marché algérien, sans lutte possible pour les produits autochtones...

Alors, M. Etienne esquive le combat. Il s'indigne de la menace faite à l'Algérie, à travers le Maroc. Fermer le marché français aux produits marocains, c'est, affirme-t-il, manifestement clore la porte aux produits algériens.

— « Mais il n'en est rien, affirme le président de la commission des douanes. Cette menace est si peu fondée que les viticulteurs algériens sont eux-mêmes partisans du projet du Gouvernement ».

Et M. Barthe qui a reçu des promesses et sent glisser entre ses doigts M. Etienne, lui crie :

— « Vous voulez faire dévier le débat et faire échouer le projet. »

M. Etienne ne répond rien; il ne peut rien répondre. Il ne répond pas davantage à M. Emmanuel Brousse, quand ce dernier, à la tribune à son tour, affirme que les viticulteurs algériens sont d'accord avec les viticulteurs français pour demander le vote du projet.

C'est que M. Etienne a tout à fait oublié les promesses faites à M. Barthe, porte-parole des bouilleurs de crû. Il n'est plus partisan du principe des cultures complémentaires, dans les colonies, ce bon M. Etienne. Il ne défend plus le vignoble français, il ne garde plus le silence quand on attaque le vignoble algérien. Il ne proteste pas quand M. Challey demande pour le Maroc « le droit de planter de la vigne, tant qu'il voudra ».

Et voilà que M. Barthe s'embarque dans les illusions et, sous prétexte de dénoncer le péril marocain, réédite des légendes. L'Eldorado se constitue pierre à pierre, nuée à nuée plutôt, dans cette étonnante séance du 11 mars !

— « Le Maroc, affirme le rapporteur de la Commission des douanes, possède, au dire de M. Rodolphe von Loo, un des voyageurs qui le connaissent le mieux, 40 millions de moutons, 20 millions de chèvres, 10 millions de bœufs! M. de St-Hilaire affirme avoir dénombré 20 millions de moutons ! »

Mirages de la statistique et peut-être simplement tartarinades de voyageurs. Mais M. Barthe est du Midi et il ne répugne pas lui-même à l'exagération....

La Direction de l'Agriculture et de la Colonisation, mieux placée pour fournir à la statistique des chiffres véridiques, fixera, en 1922, l'effectif des races du cheptel marocain à des totaux moins enthousiastes. Elle estime à cette époque que le Maroc compte environ 6 millions de moutons, 3 millions de bœufs, 1.800.000 de porcs, un million et demi de chèvres. Si M. Barthe avait ajouté moins de foi aux outrances de la statistique, que de temps il eut retrouvé pour dissiper les sophismes de M. Etienne !

Le député d'Oran n'apportait du reste aucun amour-propre à avoir raison. Il visait à obtenir l'ajournement *sine die* du projet. Les maladresses de M. Barthe l'y aident. La commission est divisée, son rapporteur pris à partie.

Les socialistes, indifférents aux intérêts du viticulteur, lâchent leur collègue avec joie. M. Jaurès lui-même, prétextant les insuffisances du projet, en demande le renvoi. La Chambre cependant ordonne la discussion immédiate. Mais l'heure est avancée. La séance sera-t-elle levée sans qu'on prenne une décision ?

Le renvoi au lendemain est proposé. « Impossible, dit M. Dejeante, l'ordre du jour de demain est fixé ».

Il y a une demande de scrutin sur la date. M. Dejeante, un des signataires, la retire.

Et, par un expédient parlementaire, la division de la commission exploitée, le règlement épuisé

à fond, voilà M. Etienne au bout de ses peines... La bataille se livrera après les élections. Et d'ici là...

Renvoyé à la suite, le projet sera inscrit en juin, à l'ordre du jour de la nouvelle législature. Avant que la Chambre ne l'examine, la grande guerre aura éclaté, accordant au Général un moratoire inespéré ; carte blanche dans le domaine économique, toute liberté d'action aux fins de « *sa politique indigène* », aucune entrave dans ses projets militaires. Il se gardera bien, en tous cas, de répondre à la confiance d'un député, le naïf M. Paturet, qui voit déjà la France installée au désert, « au Sud du Grand Atlas, à la tête non plus de ce royaume arabe qu'entrevoit Napoléon III, mais d'un empire musulman » (1) sur lequel sans doute régnera l'indispensable Général Lyautey !

*
**

Donc deux batailles livrées et, avec l'appui de M. Etienne, deux batailles gagnées : l'emprunt, le maintien de la porte ouverte sur l'Algérie. Voilà des services majeurs ! Ils expliquent les démarches instantes, les recommandations pressantes du Cabinet civil, auprès des Marocains, européens et indigènes, pour les souscriptions nécessaires à l'érection d'un monument à M. Etienne ! Il ne semble pas que la reconnaissance personnelle du Maréchal ait obtenu là de s'acquitter avec l'argent du peuple. Le « vieux Maroc » serait-il ingrat ?

Nous ne chicanons du reste pas le Résident sur les moyens qu'il a mis en œuvre. La critique de ses réalisations nous suffira.

Le voilà, comme il le demandait, les mains pleines d'argent. Que va-t-il en faire ? La guerre en effet n'atteindra pas les ressources de son program-

(1) J.O. Chambre Ann. Séance du 11 mars 1914, pages 1485 à 1507.

me économique (2). Les 170.250.000 francs de l'emprunt garderont toute leur vertu efficiente, dans le cadre même du projet primitif de dépenses.

La loi du 16 mars a accordé au Protectorat, la réalisation immédiate d'une première tranche de 70.250.000 francs. Dès 1915, le Résident, qui a dévoré ces fonds, réclame de l'argent. Son budget en effet prévoit, pour l'exercice, une insuffisance de 21.867.655 francs. Il a épuisé son fonds de réserve, constitué par une remise généreuse, des intérêts dus par le Maghzen : il ne peut pas toucher aux fonds de l'emprunt dont la loi lui fixe étroitement l'utilisation. Et malgré la guerre, il sait que le Parlement, où la position des républicains s'est consolidée, ne se prêterait pas à ses fantaisies...

Et voici le compte que dressent ses services financiers :

Insuffisance du budget, compte tenu du remboursement à la Banque d'Etat, des frais d'entretien du tabor de police de Tanger. 21.867.655 fr.

Comptes spéciaux :

Achats de terrains et installation provisoire des services de la Résidence	4.190.528	13
Travaux en sus de l'emprunt	25.300.000	»
Total	51.358.183	13

On voit le système : « l'irrégularité » que dénonçait à la Chambre, en mars 1914, M. Tournade et au Sénat, M. Lucien Hubert, convaincus l'un et

(2) Les dépenses de la conquête et de l'organisation militaire du Protectorat sont restées, on le sait, jusqu'en 1924, à la charge du budget français. Ces dépenses avaient absorbé jusqu'à la fin de 1912, 273.977.651 francs. En 1913, elles coûtaient à la France : 217.699.500 francs. Et cela ne fait, les années suivantes, que croître et embellir. Quel profit en tirent les Français qui à l'heure présente, ne jouissent au Maroc d'aucun droit civique ?...

l'autre qu'il ne s'agissait que d'une exception, voilà qu'elle est érigée en règle. A l'installation *provisoire* de la Résidence à Rabat, question de principe autant que « obligation budgétaire », le Parlement avait affecté une somme de 500.000 francs. Sa volonté était si manifeste que M. Doumergue protestait contre l'idée même que ce crédit put être dépassé (1). Cette volonté formelle ne gêne pas le Résident. Il achète des terrains, marquant par là une décision d'établissement définitif, il installe ses services.... Après tout, quelle sanction possible, par ces temps troublés, contre un militaire si efficacement appuyé au Parlement et qui compte des amis dans tous les groupes ?

A ces estimations, certes, la Direction des Finances du Maroc sollicite l'agrément du Ministre des Finances à Paris. Car on se doute bien que le Protectorat, fort de la garantie accordée précédemment par la France, n'a pas eu un seul instant l'intention de supporter le déficit et qu'il médite déjà un nouvel emprunt, le premier n'étant même pas épuisé.

C'est M. Ribot qui est aux finances. Le « tapa-ge » cynique du Résident ne lui plaît pas. Il voit dans quelle impasse on veut engager la France. Il se refuse à l'y laisser conduire. Les Chambres, en consentant un emprunt au Maroc, l'ont doté d'une autonomie administrative et financière dont il doit courir les risques puisqu'il en a réclamé les avantages. Impossible donc de faire les frais du déficit budgétaire que Rabat n'a même pas tenté d'éviter...

M. Ribot cependant, en financier avisé, ne prétend pas laisser s'enlizer, dès les premières maladresses, ce Maroc qui, déjà, coûte à la France plus d'un milliard (2). « Il recherche, avoue M. Mau-

(1) J.O. 1914. Débats parlementaires. Chambre, p. 284.

(2) Les dépenses de guerre arrêtées après l'exercice 1915 montent à 971.673.151 francs; l'argent de l'emprunt fait 70.250.000 : il s'agit d'un milliard 42 millions de

rice Long, les moyens de parer aux difficultés qui lui sont soumises ».

Au bref, après un examen bienveillant de la situation, le ministre propose de transférer au budget de la Guerre, un solde de 9.100.000 francs, justifié par diverses nécessités; au budget des Affaires étrangères 6.600.000 francs, soit pour l'avance du service de l'emprunt que le Maroc apparaît incapable d'assurer lui-même, soit en raison d'engagements diplomatiques contractés par la Métropole.

Mais M. Ribot pose une condition. Le Maroc devra, de son côté, faire un effort pour s'aider lui-même; il comblera le reliquat de son déficit par des compressions de dépenses, par une sévère politique fiscale. Il s'y engage, surpris sans doute de la leçon de comptabilité publique que les finances françaises lui ont donnée à si bon compte. Il se flatte même, après avoir affirmé tout perdu, d'équilibrer le budget et de faciliter, par de nouvelles perceptions douanières, l'exercice financier de 1916.

D'ailleurs, pour les travaux nouveaux, n'y a-t-il pas promesse d'argent? Pour l'apurement des comptes spéciaux, le Parlement ne sera-t-il pas invité à fermer les yeux? Les frais de premier établissement ne seront-ils pas élagués des budgets à venir? Il semble que la « baraka » couvre toujours le chef qui, du reste, croit aveuglément et de plus en plus, à son étoile.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. L'homme du destin, si l'on peut appeler ainsi le Résident, n'attend pas dans une immobilité d'idole que les faveurs du ciel descendent sur sa tête. Sa devise est connue et nul ne peut douter qu'il la justifie. « *La joie de vivre est dans l'action* », écrivait-il de Madagascar à l'heure où il pouvait enfin entrevoir une

francs, non compté l'argent investi dans les affaires privées: achats de terrains, commerce, industrie, mines au Maroc.

condensation de ses moyens et leur réussite éventuelle.

Mais « agir » ne signifie pas seulement pour lui, accomplir des actes publics qui lui méritent la fortune. Agir veut dire aussi se remuer. Et il se remue ! Sa réputation est faite de mirage ; mais c'est qu'il s'entend à merveille à transposer les faits dans un plan où toute fiction prend figure de réalité : il exploite la légende comme Gallièni par exemple, à ce même moment, tire parti des erreurs de stratégie de von Kluck. Et en ces deux hommes les deux méthodes qu'on a dites analogues, dont l'une d'ailleurs n'est qu'un mauvais décalque de l'autre, voilà par quoi on peut juger qu'elles diffèrent.

Quand luira le jour du nouvel emprunt — les observations de 1915 le donnaient à prévoir — l'opinion du Parlement sera faite sur l'avenir du Maroc, sous le proconsulat du Général. M. Long dont l'appui, au moment du vote du premier emprunt, fut si efficace, sera aussi utile aux finances marocaines, dans cette nouvelle conjoncture. Il fera sienne, pour consolider le crédit du Résident, une légende audacieuse que celui-ci s'est efforcé de répandre et qui semble bien solidement ancrée dans l'opinion parlementaire de l'époque : « le général Lyautey, seul sauveur du Maroc en 1914 ».

*
**

Interrogez cent citoyens français de culture moyenne, curieux des choses de leur temps, à peu près avertis sur les événements et sur les hommes et demandez-leur ce qu'ils savent de Lyautey. Il ne s'en trouvera peut-être pas deux qui mettent un moment en doute, que son exploit essentiel n'ait été d'avoir conservé, et *seul je vous prie*, le Protectorat du Maroc à la France. Ce phénomène à peu près collectif n'est pas un résultat de la génération spontanée. Tous les moyens de réclame ont été utilisés pour en faciliter l'éclosion. Ceux qui, d'un

mot, auraient pu dissiper la nuée se sont tus; les uns par indifférence, les autres par dédain, certains parce que ce mensonge flagrant servait la cause de l'union sacrée et quelques-uns parce que la guerre ne leur avait point fait perdre de vue ce que commandait l'intérêt, le leur...

L'exposé des faits, version Lyautey, a été fait en excellents termes par son historien, M. Amédée Britsch. Voici ce qu'il écrit : (1).

« Dès le 28 juillet, deux télégrammes expédiés la veille, de Paris, à une heure de distance, 18 h. 20, 19 h. 20, avaient touché Rabat. L'un, émané du Ministre des Affaires Etrangères, prescrivait au Résident de vider l'intérieur du pays et de se replier sur la côte avec tous les Français et les étrangers, placés sous notre sauvegarde. Le second, du Ministre de la Guerre, retirait d'emblée du Maroc les chasseurs, les marsouins, les zouaves, les turcos et les batteries montées, soit une trentaine de bataillons.

Evidemment, cet ordre était le but dont l'autre indiquait le moyen. Sur le but, il n'y avait pas lieu de discuter : le Maroc ne devait pas détourner un homme de la défense nationale. Mais Paris avait-il choisi le meilleur moyen ? »

Quel est le sens exact de cet ordre de retraite ? M. Amédée Britsch aurait pu nous le dire, car il n'est pas douteux qu'il ait eu sous les yeux ces deux télégrammes officiels reçus le 28 à Rabat.

Voici l'essentiel de l'ordre. Le commandant en chef des forces militaires du Protectorat est invité à maintenir l'occupation des principaux ports et de la ligne Khénifra-Meknès-Fès-Oudjda, en abandonnant momentanément les nombreux *postes secondaires* de l'intérieur.

Pour assurer cette occupation le général gardera à sa disposition 28 bataillons de la légion, d'infan-

(1) *Le Maréchal Lyautey*, Amédée Britsch, page 163.

terie légère d'Afrique, de sénégalais, les marocains, les goums mixtes, onze batteries de montagne, la totalité de la cavalerie et les services : plutôt plus que moins de 35.000 hommes.

Le ministre de la Guerre, après l'énumération des mesures d'ordre, demande au Général, son avis sur les moyens d'exécution. Il le prie également de communiquer au Gouvernement les « *mesures prévues pour l'occupation du Maroc après le départ des unités désignées* ».

A ce langage, ferme, mesuré, nécessité par les graves circonstances auxquelles le pays doit faire face, comment répond le Résident ?

— « Mon premier devoir est de vous mettre, écrit-il, en présence de la situation résultant des *suggestions* de votre I. S. et de vous mettre en mesure d'en peser toutes les conséquences, après quoi vous serez juge des décisions à prendre et je n'aurai plus qu'à obéir... »

Mais voyons, M. Britsch nous a dit, tout à l'heure qu'il n'y avait pas à discuter ! Texte expurgé sans doute ! Et quel est le premier devoir du Résident sinon d'obéir tout de suite et non après avoir fourni d'inutiles observations ?

Le ministre de la Guerre de 1914, M. Messimy qui n'est pas un « vulgaire pékin » et s'est conduit, pendant la guerre, d'une autre façon que le Général Lyautey, croit-on à Rabat qu'il ignore la situation qui « résulte de ses suggestions » ? Il y a, il le sait, 85.000 hommes au Maroc. Peut-on maintenir de tels effectifs sur un théâtre d'opérations secondaires, alors que le sort de la France va se jouer sur la frontière et que le Gouvernement ne connaît rien encore, ni des forces de l'adversaire, ni de son plan de campagne, ni des dispositions de l'Angleterre et de l'Italie ?

L'Etat-Major général se contentera-t-il, comme semble encore l'espérer le général « *des quatre bataillons et des trois batteries* » qu'on lui demandait le 20 juillet précédent, en prévision d'une situation analogue ?

Illusion ? Affolement ? Incompréhension ? Les trois sans doute.

Le ministre demande au Résident, comment il entend utiliser les 28 bataillons qu'on lui laisse et non quelle valeur il leur reconnaît. Voyant plus juste de Paris que Lyautey de Rabat, il ne croit pas que les « *bataillons marocains et les goums, dès qu'ils cesseront d'être englobés par des troupes sûres, formeront un appoint certain à l'insurrection* ». Pas davantage il n'appréhende que « *les bataillons d'Afrique soient un poids mort* » que « *la légion étrangère comporte des risques de désertion* » (1).

Chargé d'une responsabilité redoutable, devant le pays, M. Messimy donne un ordre. Le Résident, « *ce pur-sang qui rue dans les brancards* » suivant un mot de Jonnart, envoie au ministre « *son crottin* », pour reprendre un autre mot de M. Clemenceau. Mais le ministre reste impassible. Le 30 juillet, il confirme sans plus, son ordre d'exécution du 28. Il ajoute froidement :

— « Primo. Mesures prescrites par secundo de mon télégramme 136 1-11 T du 30 n'entraînent aucune aggravation à situation Maroc. »

Pendant le même temps, le Général Lyautey affirme que le départ des bataillons désignés le contraindra à l'abandon de ses lignes de communication, à la seule occupation des ports, à l'évacuation de Marrakech; que tous les établissements français, en Chaouïa, en Doukkala, dans le Gharb, dans la région de Meknès seront sacrifiés, les européens massacrés et ruinés, les tribus ralliées exposées aux représailles, la réinstallation future très difficile.

Voilà le langage de l'homme qui prétend « se

(1) S.G. n° 1, du 29 juillet 1914, 204.30. Commissaire Résident Général à Guerre et Diplomatie.

rendre compte que le sort du Maroc se règlera en Lorraine ».

Voilà le « glorieux soldat » qui se targuera d'avoir contribué à la victoire de la Marne, « en fournissant le décuple des prévisions raisonnées du 12 juin 1914, au delà même du cri d'appel du 27 juillet ! ».

A la vérité, les unités embarquées avaient été désignées par arme, par le Ministre. Dès le 30 juillet, M. Messimy envisageait la possibilité d'envoyer au Maroc des bataillons territoriaux. Le 11 août 1914, il annonçait l'envoi immédiat de six bataillons territoriaux. Il avait, dès le 30 juillet, préparé l'envoi de Dakar, de huit bataillons sénégalais.

La mobilisation sur place, des classes soumises aux obligations militaires, donnait au Maroc de telles disponibilités que ses villes regorgeaient de jeunes hommes, soigneusement casés dans des postes sans péril, non sans profit.

Le « front marocain » s'avérait vite une « embusque » de tout repos, propre à fournir des loisirs rétribués à quelques jeunes écrivains, plus épris de littérature que d'héroïsme et qui, du reste, ont consacré à l'égard de l'« embusqueur » une reconnaissance touchante.

Le Résident n'avait point tardé, par ailleurs, à revenir de son erreur initiale d'appréciation. Le 30 juillet, avant même d'avoir reçu de Paris la leçon de sang-froid dont il parut avoir un si grand besoin, il avait réuni, à Rabat, un véritable Conseil de Guerre. Les généraux Brulard, Henrys, Gouraud étaient accourus à son appel.

Au chef désarmé, effondré, qui parlait de tout abandonner, Brulard répondait avec humeur que rien ne bougerait dans son secteur, à ce poste dangereux de Marrakech que Lyautey déclarait la veille, devoir *forcément* évacuer. Gouraud se dit certain de Taza-Fès. Henrys répond du bloc zaïan. Mais pour tenir sans broncher, les trois généraux

demandent le maintien de la ligne Marrakech-Tadla-Khénifra...

A la lumière de tels faits, dont les témoins encore vivants peuvent être appelés à répondre de leur rigoureuse authenticité, que devient « l'expérience, le sens politique du Général ? » (1). Lui « répugnait-il vraiment, d'abandonner le cœur de ce pays déjà sacré par le sang de nos soldats, la peine de nos colons, les tombes de « ses tués ? » (2).

N'a-t-on pas plutôt le droit de se souvenir, en parcourant ces documents officiels, que le général, en 1912, à Fès, avait besoin de jeter les yeux sur le magnifique sang-froid de Moinier (3), pour s'abstenir d'évacuer le palais Menehbi où déferlait la bataille des rues ? N'est-il pas opportun de rappeler l'argument de « sécurité » que dictait au Résident le choix de Rabat ? Peut-on oublier le télégramme à Mangin, la veille de Ben Guérir ? Peut-on mettre en doute l'affolement de Moul-el-Bacha ?

Certes, s'il est quelqu'un au Maroc qui ait « jour-

(1) *Le Maréchal Lyautey*, Amédée Britsch, page 166.

(2) « Mes tués » dit le Résident, en parlant des officiers tombés à la conquête du Maroc. Ce langage tragi-comique, dont il abuse, trahit le cabotinage incurable de ce général si modérément militaire.

(3) Écoutons M. Amédée Britsch, l'historiographe qui fait, non point une apologie certes, mais un éloge. Voici comment il a « vu » les incidents de Fès, en ce qui concerne le Général Lyautey :

« Les balles ricochent sur la terrasse du palais Menehbi où loge provisoirement le Résident. Il consulte par téléphone le général Moinier à qui il laisse scrupuleusement le commandement militaire. Convient-il de se replier sur le quartier-général ? Sur la réponse de Moinier qu'il valait mieux demeurer chacun à sa place, afin de ne pas paraître intimidé, Lyautey fait seulement emporter ses cantines et sa tenue de parade afin qu'en cas de surprise ou de brusque départ, ce trophée n' tombât pas aux mains de l'ennemi. »

Afin de ne pas paraître intimidé ! Voilà un conseil opportun qui a dû valoir à Moinier, une solide rancune !

nellement » les yeux fixés sur la Lorraine, à qui il il faut rappeler, par des ordres et des appels, la grandeur de son sacrifice « il ne semble pas que ce soit le « chef » dont les meilleures troupes ont pris le chemin de l'hécatombe, vers le front principal de France, vers cette Lorraine où il aurait dû voler le premier pour en défendre le sol pour lui doublement sacré, puisqu'il y est né et que ses pères y dorment leur dernier sommeil.

Sans doute l'histoire, mortelle aux légendes, à moins qu'elle ne les invente de toutes pièces, remettra-t-elle à sa place cet homme accablé de la gloire méritée par d'autres et qui ne s'en est jamais défendu bien fort; si résigné à l'endosser quand il lui était si facile d'en désigner les bénéficiaires véritables, que ses acceptations le rendent suspect de complicité dans les louanges usurpées, et d'imposture dans une entréprise de faux dont il a tiré seul tous les profits.

Mais peut-être, ici encore, le Résident n'a-t-il en vue que l'intérêt de l'œuvre, le lustre seulement que son apothéose personnelle devait projeter sur le Maroc, les sympathiques qu'il pouvait lui gagner par ricochet ?

C'est au nom de ce même intérêt, de ces mêmes sympathies, de ce même *reflet* que, pendant dix ans, le silence a été suggéré ou imposé aux Marocains, la liberté d'opinion proscrite, la presse baillonnée, les hommes indépendants persécutés, les journalistes courageux expulsés. Moyennant quoi, l'argent français attiré dans les aventures marocaines, par une propagande mensongère et pourtant officielle, a été livré sans défense, à des gredins sans vergogne, le crédit public étranglé, la confiance détruite, le commerce honnête ruiné....

*
**

Rien ne donnait à prévoir un tel résultat, au moment où le Protectorat faisait appel, pour la deuxième fois, aux finances de la France. Une ges-

tion jusque-là à peu près prudente, malgré sa hardiesse, seulement mise en défaut par les exigences d'un faste personnel qu'il semblait possible de contenir dans de raisonnables limites, un personnel militaire hors ligne, des fonctionnaires civils conscients de leurs responsabilités, voilà qui promettait au jeune Gouvernement des jours exempts d'aventures, des budgets préservés d'irréparables déficits.

C'étaient là les conclusions même du rapport que M. Maurice Long déposait, le 16 février 1916, sur le bureau de la Chambre, en demandant à ses collègues de hâter la discussion et le vote de l'emprunt de 71.750.000 francs, nécessaires pour de nouveaux travaux d'urgence.

Le ton de la demande n'est déjà plus le même. Sans doute la mentalité de guerre à laquelle le Parlement lui-même n'échappe pas, donne-t-elle une assurance hardie à ce général qui demande des sacrifices au pays, à une heure pourtant si grave. La bataille de Soissons s'achève à peine. Il s'en est fallu de peu qu'elle s'achève en déroute. Mais l'héroïsme même des troupes africaines qui, retranchées dans le faubourg St-Paul, ont contenu la ruée allemande, n'est-il pas un excellent topique, propre à exalter la reconnaissance du pays envers le Maroc ? Qu'est-ce d'ailleurs que 70 millions, destinés à des œuvres de paix, à côté des sacrifices financiers imposés par la guerre ? Toute l'affaire tient dans cette forte antithèse que M. Maurice Long se garde bien d'invoquer, laissant la parole aux seuls événements, par eux-mêmes assez éloquentes.

* L'emprunt porté à 242 millions (1), écrit le rapporteur, exigera une annuité de douze à quinze millions dont

(1) Le Protectorat use ici d'une fiction. Il n'a garde de demander l'autorisation d'un nouvel emprunt, la garantie de la France, généreusement concédée, lors du premier, courant le risque d'être discutée dans cette alternative.

le Protectorat n'assume provisoirement aucune part, mais qu'il s'engage à faire entrer graduellement dans son budget d'ici 1927. Il n'est pas douteux qu'au cours de cette période, d'autres travaux devront être entrepris, et, en première ligne, la construction d'un réseau ferré dont, quel que soit le régime adopté, les premières années apporteront de nouvelles charges... Enfin l'afflux continu de l'immigration et l'extension des régions occupées rendront inévitable un développement parallèle de tous les services.

« Les finances du Maroc pourront-elles suffire à ces dépenses rapidement croissantes ? *Nous n'hésitons pas à le penser.* Ce pays, si rapidement amené au contact de la civilisation européenne, a multiplié les preuves d'une déconcertante puissance d'expansion. Même limités par tant d'entraves, ses revenus ont marqué, depuis notre occupation, des progrès inattendus. Pour ne citer que quelques chiffres, les redevances du monopole des tabacs se sont élevées de 130.946 francs en 1913, à 1.897.126 francs en 1915; le tertib qui produisait à peine 2 millions en 1912-1913, en fournira plus de dix en 1915-1916; les droits de douane de la zone française qui ne dépassaient guère 15 millions en 1913-1914, vont en donner plus de 18 en 1915-1916, malgré la dépression provenant de l'état de guerre.

« De tels résultats, obtenus en dépit de circonstances adverses, autorisent à escompter de belles possibilités d'avenir. Toutefois, pour ajuster ses charges et ses ressources, et pour ne pas décevoir la confiance que nous sommes tout prêts à placer en lui, le Protectorat devra s'imposer une gestion méthodique et serrée.

« Il devra poursuivre, avec mesure, mais avec persistance, le développement de son système d'impôts, la mise en valeur de son riche domaine, s'attacher à faire participer immédiatement les propriétaires fonciers et tous les

Tout de suite d'ailleurs, le rapporteur démasque les intentions de « l'emprunteur » qui n'assume provisoirement aucune part dans le paiement des intérêts, attitude qui n'est possible qu'avec la procédure du supplément à l'emprunt primitif.

usagers des ouvrages publics, aux frais des travaux dont ils profitent si largement, s'abstenir enfin de compromettre par des dégrèvements prématurés, des taxes dont, malgré leurs imperfections, le rendement s'est avéré souple et substantiel.

« Par dessus tout, il sera nécessaire d'adopter une politique financière ferme et précise et d'en réunir les éléments dans un cadre clair et bien ordonné. Il faut souhaiter qu'il puisse être mis fin à la discordance des dates d'exercice, à la multiplicité des comptes, qui paralyse le contrôle, favorise les dépenses parasites et disperse les ressources...

« Au Protectorat, dont la carrière si récente apporte déjà plus que des promesses, nous ne pouvons refuser l'accès libéral au crédit : l'appel qu'il se propose de faire à l'emprunt n'est assurément pas hors de proportion avec les ressources latentes du Maroc dont il doit au contraire, affirmer la prospérité. »

Cette citation presque intégrale peut paraître longue. Elle était indispensable pour convaincre le lecteur de l'esprit de bienveillance, de confiance — nous allions écrire d'illusion — qui animait le rapporteur de l'emprunt et ses collègues de la Commission des Affaires extérieures, parmi lesquels on comptait des radicaux-socialistes comme MM. Caillaux, Cuttoli, Cruppi, Dubief, Outrey, Bousset, Emile Broussais; des socialistes aussi, nettement hostiles à « l'impérialisme colonial » que leur chef M. Jaurès, et qui s'appellent : Cachin, Jean Longuet, Moutet, André Lebey; que préside enfin M. Georges Leygues, un solide esprit républicain qu'il semble difficile de « piper » aux mots.

Placé sous de tels patronages, le sort de l'emprunt n'est pas douteux. Il sera voté du reste, dans la séance du 24 février 1916, et confirmé par la loi du 26 mars 1916, promulguée au « J. O. » du 29 mars (1).

(1) Pas d'opposition à la Chambre, sauf une réserve de

Mais quelle destination le rapporteur, dans son lumineux rapport, nous donne-t-il à prévoir, de cet argent nécessaire au « développement du Protectorat ? »

La nouvelle loi prévoit une dotation nouvelle de 35.500.000 francs pour les travaux de route, ci

35.500.000

Les services publics où l'on englobe un chapitre ambigu, dénommé « Reconstitution du Patrimoine mobilier maghzen » (2) nécessitent 12.500.000 francs, ci

12.500.000

Pour les travaux municipaux des villes, le Parlement consent à sacrifier encore

19.550.000

Enfin l'apurement des « Comptes spéciaux » relatifs aux frais engagés pour l'installation de la Résidence exige

4.200.000

Soit ensemble..... 71.750.000

M. Margaine, touchant les conditions d'exécution des travaux publics, au Maroc.

Au Sénat, à l'inverse de M. Long, muet sur le rôle des exécutants, le rapporteur M. Lucien Hubert, rend hommage au général Henrys, le « vrai sauveur du Maroc ».

(2) Sous cette rubrique, le rapporteur observe notamment :

« Pour des motifs touchant à la politique intérieure marocaine, certains immeubles domaniaux continuent à être laissés gratuitement ou pour des loyers très modiques, à la disposition de personnages politiques influents, de chorfas de la famille impériale, de collectivités indigènes, de ressortissants européens. Cette situation se modifiera peu à peu... »

Quels sont les motifs de *politique intérieure* qui obligent le Résident à *loger gratuitement* des ressortissants européens, des personnages politiques influents ? Est-ce une « servitude » léguée par le *passif maghzen*, la prolongation du « don de gracieux avènement » dont nous parlait en 1914, M. Long. (J.O. ann. 1914. Débats parlem., page 284). Ces libéralités expliquent en partie sans doute la « popularité indigène » du Maréchal, acquise par d'évidents « achats ».

Ces affectations appellent quelques remarques. Avec les augmentations sollicitées, la dotation totale, au profit des travaux municipaux, atteint le chiffre considérable de 27.050.000 francs.

Chiffre impressionnant et qui ne laisse pas M. Maurice Long indifférent. Il observe après l'avoir proféré.

— « Or, il faut le dire, et il faut qu'on le comprenne au Maroc : après le présent emprunt, les villes ne devront plus s'attendre à voir leur travaux municipaux payés sur les fonds de l'Etat. Que le Protectorat s'attache donc à maintenir fermement le principe des contributions urbaines et particulières; qu'il s'assure des concours, qu'il dresse les rôles des taxes, sauf à ne les recouvrer que plus tard : ce sera la réserve indispensable pour les extensions de programme qui seront imposées par les circonstances. »

On se méprendrait, certes, au ton de la leçon. Ne s'adresse-t-elle pas aux villes, alors que c'est le Protectorat qui sollicite les subventions ? C'est elles évidemment, qui en éprouveront les avantages. Mais le Protectorat n'a-t-il pas un intérêt majeur à l'exécution de ce programme économique « l'équivalent, a-t-il proclamé, des bataillons ? » Et qui se targuera plus tard des progrès réalisés, avec le bel argent de France ?

Autre détail qui ne doit pas échapper à l'observateur.

Sous l'influence sans doute du prestige légendaire dont on a paré le Résident, la doctrine budgétaire, en ce qui concerne le compte des dotations, pour l'installation de la Résidence Générale, a tout à fait évolué ! On se résignait, en 1914, à n'exécuter les installations qu'au moyen des ressources locales. On découvre en 1916, qu'elles peuvent sans inconvénient, être imputées à l'emprunt, puisqu'elles constituent des frais de premier établissement (1).

(1) J.O., Rapport de M. Long. Annexe 1774, page 30.

A côté de ce relâchement de contrôle, observons que le Sénat, sensible peut-être à la critique adressée par son rapporteur, aux villes marocaines, ajoute, à leur seule intention, un article 5 au projet d'emprunt. Par là, la comptabilité des villes marocaines subira la tutelle et la surveillance des inspecteurs de la Cour des Comptes, dès que leur budget dépassera 50.000 francs.

Mesure utile, évidemment, à une légende de prodigalité à l'égard des collectivités marocaines, de dilapidation à leur encontre et qu'on utilisera s'il le faut. Mais le Sénat ignore-t-il donc que les villes marocaines sont administrées par des fonctionnaires du Protectorat ?

Mais l'emprunt des 16 mars 1914 et 29 mars 1916 est épuisé. La comptabilité publique du Protectorat, régulièrement soumise au Parlement, témoigne d'une observation à peu près stricte de la règle imposée pour l'utilisation des fonds.

Il est incontestable que le Maroc, au moyen de ces ressources qui n'engagent que l'avenir et ont laissé intactes les forces vives du pays, vient de connaître une ère de prospérité incomparable. Les années de la guerre, si lourdes pour le pays tout entier, si chargées d'épreuves pour les colonies elles-mêmes, on dirait qu'elles ont passé comme un enchantement pour le Protectorat.

Sans doute la dissidence tient en éveil l'état-major de Rabat. Elle nécessitera, au cours des hostilités, des opérations de répression.

Mais loin d'exposer les troupes d'occupation à des campagnes laborieuses, à des rencontres sanglantes, à peine la guerre marocaine est-elle marquée par des échecs locaux sans portée, par des victoires fragmentaires. Il n'a jamais été question de *soulèvements en masse*, de *massacres*, de *blo-cus côtier*. Les prévisions pessimistes du Résident, cette nécessité de « sauver au moins l'honneur du drapeau et de faire payer chèrement notre vie » (1)

(1) Tél. n° 1 S.G. du 29 juillet 1914, du Commissaire Résident à Guerre et Diplomatie.

jamais elles ne se sont réalisées. Il a suffi de la volonté froide, du sang-froid d'un homme pour mettre en déroute ces « vapeurs » dont le cerveau du général Lyautey fut évidemment embrumé : nous voulons parler du général Henrys.

Ce n'est point ici le lieu d'instituer une polémique, sur les rôles respectifs du chef et du lieutenant, dans les événements du « front marocain », pendant la guerre européenne. Il nous suffira, pour fournir la preuve de la prééminence du second, de reproduire l'attestation que lui décernait le général Lyautey, en lui remettant, le 28 août 1915, la croix de guerre, nouvellement créée.

— « J'ai voulu que la première croix de guerre remise sur la terre du Maroc, le fut au général Henrys dont l'énergie et la clairvoyance ont si puissamment contribué à la conservation de ce pays à la France. Les documents restent qui attesteront un jour, aux yeux de tous, que ce sont ses avis formels et instants, motivés avec tant de force et d'assurance, qui m'ont déterminé au début de la guerre, à prendre ici les mesures qui paraissaient à beaucoup entraîner les pires risques et dont chaque jour démontre davantage l'efficacité et la sagesse. »

Cette situation délicate en pays musulman, n'est du reste point particulière au Maroc. Tandis que l'entrée en guerre de la Turquie suscitait en Egypte, des difficultés à l'Angleterre, fomentait des troubles aux Indes et risquait de soulever la Tripolitaine, la « djehad » était proclamée dans notre Sud tunisien, par le Grand Cheik des Senoussis. L'Algérie elle-même, si ferme dans son loyalisme et qui fournit aux champs de bataille européens plus de 300.000 combattants indigènes, n'était-elle pas, dès 1916, travaillée par la propagande germano-turque qui, pour fournir un aliment aux tribus mécontentes, exploitait la délicate question de la circonscription ? Les troubles d'Aïn-Touta venaient à point éveiller la vigilance des autorités civiles et militaires de la colonie voisine. Ils don-

naient le signal d'opérations militaires qui, pendant trois mois, s'attachaient à purger le pays de bandes organisées. Il ne fallait pas moins d'une action concertée avec l'aviation pour réduire les mutins, retranchés dans le Metlili, renforcés de déserteurs, d'insoumis, de bandits coupeurs de route et qui, au nombre de 10.000, nécessitaient une impitoyable répression.

Du moins, dans ces circonstances où les épreuves ne lui étaient pas propres, et dont il n'eut pas à souffrir plus que d'autres possessions françaises, le Maroc avait-il des raisons particulières d'espérer en des jours meilleurs. L'argent de l'emprunt lui donnait, dès 1916, 172 millions immédiatement utilisables. Ainsi, par l'exécution des travaux prévus au programme de 1914 et de 1916, le Protectorat fournissait-il à son ardente population, les moyens de résoudre, pour son compte, la crise que la guerre étendait à tous les peuples engagés dans les hostilités.

Jusqu'à la fin des opérations de guerre, l'impulsion imprimée au Maroc se soutiendra; elle permettra l'achèvement du programme tracé par les services du Protectorat. Et quand les ressources seront taries, quand le régime militaire qui travaille gratuitement pour la colonie aura à son tour épuisé ses disponibilités, le budget marocain, enflé déjà des revenus du pays au travail, apportera sa contribution dans l'équipement du Maroc. Soixante-deux millions de ressources ainsi recouvrées s'incorporent aux fonds de l'emprunt et permettent au Résident de maintenir le rythme accéléré des réalisations.

Cet effort cependant apparaissait comme excessif aux conseillers du Résident. Forts du principe budgétaire qui exonérait le Protectorat des frais de premier établissement, ils répugnaient à demander aux premiers colons, un effort dont ceux-ci n'avaient aucune chance de bénéficier eux-mêmes.

L'aventure de 1917 vint, bien mal à propos, enlever au général Lyautey, le prestige personnel

dont il avait su s'entourer et jouer avec adresse, au profit du Maroc. Il est certain que son passage au Ministère de la Guerre fut une des pires mésaventures qui lui put advenir. Il appréhendait à l'avance, ce contact avec le monde parlementaire où la critique est excessive, les intrigues sans prestige, les rapports de plain-pied entre les ministres et les députés et le respect des légendes assez médiocre. Les leçons de M. de Vogüé ne l'inclinaient pas à comprendre ces milieux toujours en effervescence d'une combinaison, en éruption, d'une opinion qui prend forme jusque dans les improvisations de la tribune et où les plus habiles eux-mêmes ne se retrouvent pas toujours.

Quelle raison le poussa à accepter le portefeuille de la Guerre ? Se jugeait-il capable de jouer un grand rôle dans la direction des événements militaires ? On hésite à croire que ce soldat se soit à ce point illusionné sur ses talents.

Faut-il croire qu'il ait estimé l'heure venue d'organiser l'unité de commandement et pensé y parvenir par son autorité personnelle ? Des hommes comme Castelneau, Joffre et Foch n'osaient même pas entrevoir cette solution du haut commandement.

Alors quoi ? Le patriotisme lorrain avait-il enfin persuadé au Résident que sa place était aux environs de la frontière attaquée ? Il était bien tard pour y songer. Le désir de se rendre utile, de prendre la suite de Galliéni jusqu'au bout ? Mais dans quelle imprécise aventure !

Si les motifs de la détermination du général à obéir à l'appel de M. Briand, ne sont pas aisés à démêler, arrêtons-nous à une raison probable de cet événement : cette prise de contact avec des parlementaires, des chefs de groupes, des hommes influents, avec ces hommes d'affaires et de finance qui gravitent à Paris, autour du Palais Bourbon et du Luxembourg, comme on pouvait la rendre fructueuse, profitable aux destinées du Maroc !

Si le Résident fit ce calcul — ses admirateurs

ne nous reprocheront pas de le lui avoir prêté — il ne manqua pas d'être cruellement déçu... Les événements, en effet, tournèrent et à sa confusion et à l'édification des républicains qui ne s'étaient jamais mépris sur le caractère de cet animal de race, du « cheval de sang » de M. Jonnart. L'orageuse séance du 15 mars 1917, confirma toutes les méfiances, justifia les anciennes réserves, fit éclater comme un coup de tonnerre, l'évidence d'une tendance à l'autorité, au pronunciamiento, au coup d'Etat, que le régime avait jusque-là réfrénée et que l'occasion des circonstances, la guerre, le pouvoir, l'humeur libéraient enfin des contraintes diplomatiques. Ce fin diplomate gaffa comme le moins expérimenté des adjudants. A moins qu'on ne suppose qu'il tenta, sur une assemblée dominée par le sentiment du péril extérieur, une expérience d'intimidation.

Mais si le charme avait pu opérer sur des individus, cette circonstance publique ouvrit soudain tous les yeux ! Ce général qui parlait comme un imperator, qui disait « mes officiers » comme au Maroc il écrivait « mes troupes » et « mes tués », quel représentant du peuple pouvait l'entendre sans impatience ? La Chambre après le Comité secret qui suivit une scène de désordre inconnu à ce jour, vota par acclamations l'ordre du jour pur et simple, au cri de « Vive la République ! » Le général était définitivement fixé sur sa popularité parlementaire.

Cette défaite désastreuse lui parut tout d'abord irréparable. Quand son renvoi au Maroc l'eut rassuré sur les suites politiques de sa chute, il apparut à tout le monde que son passage à Paris l'avait à jamais dégoûté de ces milieux où l'on avait si inélégamment traité ses légendes et le personnage de mirage et de convention qu'il incarnait. Cette aversion se mélangeait d'une défiance de lui-même qu'il n'avait jusque-là jamais éprouvée. Il avait le sentiment d'une reculade, d'une déroute manifeste. Sans doute dès lors, convaincu d'un divorce

définitif avec le parti au pouvoir, prit-il à ce moment, le parti de ne plus rien lui demander et de remettre, à des temps plus favorables, un nouvel appel à l'emprunt qu'il savait inévitable.

La fin de la guerre, la paix victorieuse, les élections de 1920, la Chambre bleu-horizon amenée aux affaires par le sentiment national, devaient lui prouver la persistance de sa « baraka », cette chance inouïe qui constitue le plus clair de son talent, au vrai son seul génie.

Quel réconfort lui vint, pendant les années d'attente, de l'amitié inquiète du député d'Oran. Comme il avait été le premier à le choisir et à l'imposer en 1912, son plus actif courtier, son infatigable défenseur en toutes circonstances, le plaicier de son emprunt, dans les grandes banques qu'il administrait, le rabatteur au Parlement des votes favorables, M. Etienne resta, dans les jours difficiles, l'ami fidèle qui ne douta jamais, ni des facultés défaillantes, ni des revanches prévisibles.

Il était là, le 15 mars 1917, après la scène douloureuse de la Chambre, dans le salon où M. Briand réconfortait le ministre de la guerre désarmé.

Et alors, au prétorien exaspéré, qui s'emporte contre les « Jean-foutres » du « Palais-Croupion », M. Etienne prodigue les encouragements et les réconforts.

— « Ce n'est qu'un nuage. En politique, toutes revanches sont permises. L'essentiel est sauvé : l'honneur. L'opinion ne voudra pas accabler le Général qui n'a vu que le but à atteindre : la victoire... »

Maximes réduites de l'expérience. M. Etienne a connu de pires défaites... et il y a survécu..

Et sachant quel « dada » chevauche l'ancien Résident, le député d'Oran lui donne l'assurance que la disgrâce politique n'interrompra point *la carrière* du Proconsul Marocain. L'échec politique n'a pas de conséquence. M. Briand espère encore faire la part du feu, replâtrer son ministère. Tout n'est pas perdu.

Ces préoccupations *personnelles* se font jour en pleine action militaire. « L'échec sans conséquence » qualifie un incident qui renverse le ministère en pleine guerre, à la veille de la plus grave opération, au moment où la France entière est tendue vers un effort concerté, où nous tenons la tranchée, où, pour briser l'ennemi, peut-être suffit-il de faire front tous à la fois et de pousser en avant... Mais quel autre souci peut préoccuper le général Lyautey que celui du retour à Rabat ? Quel autre soin peut préoccuper M. Etienne que d'atténuer le chagrin de « son ami » et de réparer les conséquences de l'événement ?

Tandis que le ministre démissionnaire, à demi-limogé, répare ses forces à Vichy, Etienne à Paris se démène.

L'homme d'affaires est en lui, la basse harmonique du condottière parlementaire. Son goût de l'entreprise aventureuse, n'a point été corrigé par les déboires des « *Chemins de fer du Sud* », par les mécomptes des « *Tréfileries du Havre* », ces mauvaises affaires qu'il a montées, administrées et présidées et qu'il a lancées dans les milieux du bon monde où son « *patriotisme* » a servi d'appât à la crédulité de tant de dupes.

Dans le monde interlope des boursicotiers et des agioteurs qu'un coup de fortune peut tirer de l'obscurité, qui se réveillent alors, un matin, dans un « palace » de l'avenue du Bois, à moins que ce ne soit... à Mazas, que d'amis, que de relations s'est fait le Ministre, détenteur de secrets d'Etat...

Parmi ce joli monde qui le révère, dont il est un des prophètes puisqu'il peut enrichir ceux qui le servent, Etienne connaît les fins limiers de la chasse à l'argent. Il les sélectionne et il les dépêche, porteurs de promesses dorées, de projets mirifiques, vers la ville d'eaux où le général, désabusé de ses illusions politiques, et qui maudit sa confiance dans les parlementaires, bâtit un autre Maroc où il fait à la politique d'affaires une part décisive. Les truismes sur la morale de l'intérêt

lui reviennent à l'esprit. Les certitudes, la sécurité ne sont-elles pas moins risquées quand on traite avec des partenaires qui, pour gagner, pour profiter, apportent de l'or, ce nouveau Roi du Monde — un Roi que se touche, qui se voit, qui se pèse — et qu'il suffit de gorger de richesses pour qu'ils suivent n'importe où, même chez Satan, l'homme qui a fait avec eux, le pacte de les enrichir ?

Et sans cesse les visiteurs affluent. Le Maroc où le Général est, de jour en jour plus assuré de rentrer en Maître, est dépeccé, au gré des convoitises, des influences et de l'intérêt. Des appuis nouveaux se révèlent. Le Parlement où grouille la finance, ne tient pas rigueur au général de coup d'Etat, des propos amers échangés. Tous ces députés, tous ces sénateurs qui font « argent » de leur mandat, qui figurent dans les prospectus de lancement des sociétés les plus étranges, au nombre des administrateurs, tous accourent vers l'homme symbolique, vers le créateur de « la politique économique » du Maroc.

L'étiquette politique importe peu. Tout au plus sert-elle à mesurer le degré de zèle et d'empressement des « candidats » à quelque chose : et les plus « rouges » sont naturellement les plus ardents.

Là se montrent, sans crainte des commentaires, les Bessonneau, les Baréty (1), les Boulloux-

(1) M. Baréty joue, dans les équipes de propagande, le rôle de chien savant. C'est lui qu'on trouve sur les chemins de l'obstruction et de l'argutie, dans les débats publics. En 1923, venu à Casablanca à l'occasion de la Semaine Agricole, avec un trio de parlementaires en goguette, il assista au Congrès des colons où ses poncifs en matière de colonisation, effarèrent M. Malet lui-même.

Interpelé à la Chambre de Commerce par M. Mespoulet, sur l'appui éventuel que le Parlement pourrait prêter aux commerçants du Maroc, contre certaines fantaisies du pouvoir, le même Baréty fit des réponses ambiguës. Evidemment le même député qui s'asseyait l'heure d'avant à une table officielle et venait de terminer son tour du Maroc dans une auto résidentielle, devait éprouver quelque embarras à prendre position.

Lafont ; là, Dumont Charles, Hubert Giraud (1), Isaac de Rotschild, Jules Siegfried, Crespel, de Bagneux, Maurice Binder, Bougère, Combrouze, Dutreil, Fournier-Sarlovèze, Josse, Roulleaux-Dugage, Le Provost de Launay, Loucheur (2) ; là aussi, MM. Artaud, Calary de Lamazière (3), Jean Durand, Gounouilhou, de Seynes ; tous ces députés soit de la Chambre de 1914, soit de celle de 1919, administrateurs avérés de sociétés de crédit, qui ont tous plus ou moins trempé dans les escroqueries commises par la finance contre l'argent public, qui ont tous dû démissionner de leurs sièges d'administrateurs à la suite du vote en 1922, par la Chambre, de la motion d'incompatibilité déposée par M. Herriot.

À la même curée, au même chant du « cor » accourent les sénateurs d'affaires que frappera le même verdict et qui se nomment : André Berthelot, l'homme de la Banque Industrielle de Chine, pour qui le Maroc serait un fort bon morceau, Chagnaud, Doumer Paul, Dausset, François-Marsal, Grosdidier, Raphaël-Georges Lévy (4), Pierre Marraud, Perchot, Boudenoot, Buteau, Coignet, Cosnier, Denon, Jonnart (5), Rouland, Chailley....

(1) Administrateur de la « Compagnie Marocaine ».

(2) Fait partie du groupe « Société des Ports Marocains », de la Société des Forces Hydro-électriques de l'Oum-Er-Rebia. Préside à la Chambre, le Groupe Radical.

(3) M. Calary de Lamazière rapporta, en 1920 le budget de la guerre et fit, au chapitre « Maroc » un vif éloge du « Patron ». Est-il difficile de comprendre pourquoi ?

(4) Rapporteur au Sénat, de l'emprunt marocain de 1916.

(5) Le rôle de M. Jonnart, dans la carrière du général Lyautey est bien connu. Avec M. Etienne, le Résident trouva dans le gendre de M. Aymard, député de Lyon les deux indispensables « répondants » de son loyalisme républicain.

La « commission » de M. Jonnart a été acquittée par les invraisemblables complaisances accumulées sur les sociétés lyonnaises dont on sait l'importance au Maroc. M. Antoine Mas, banquier, n'a pas été le dernier à profiter

Quand toutes ces convoitises sont pourvues, toutes ces complicités assurées, M. Painlevé, Président du Conseil, qui ne peut vraiment rien refuser au Général, tenant de lui le rapport justificatif de la disgrâce de Nivelles, signe le décret nommant Gouraud au commandement d'une armée — l'armée de Champagne, demain l'armée de Lorraine — et le lorrain Lyautey au Commissariat Général de la République française au Maroc...

Chacun de ces deux hommes était mis à la place convenable : Gouraud, noble soldat, cœur héroïque, au premier rang des poilus de France ; Lyautey, à la tête des aventuriers, Rois du Maroc...

*
**

Après les élections législatives qui ont, en novembre 1919, amené à la Chambre une majorité de Bloc National, le moment semble enfin propice au Résident, pour renouer avec le Parlement. M. Millerand a remplacé Clemenceau dont l'attitude fut, au moment de la crise du hassani, assez rébarbative. Avec le nouveau président du Conseil, les rapports du Général sont excellents. La sympathie est réciproque. Or, le Résident a besoin, on le sait, de se sentir en sympathie, pour agir en pleine décision.

En janvier 1920, M. Deschanel est à l'Elysée. Et le 20 juillet, M. Landry dépose, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur l'emprunt marocain, de 744.140.000 francs.

L'exposé des motifs en est admirable. Aux premiers pas, nous patageons dans l'erreur.

La loi du 19 mars 1916, en autorisant l'augmentation de l'emprunt du 18 mars 1914, affirmait que cette émission avait pour but de permettre

du crédit du sénateur-banquier-académicien, l'un des plus zélés partisans de la candidature Lyautey à l'Académie Française.

l'exécution de nouveaux travaux. Le rapport de M. Long était, à cet égard, affirmatif...

Or, que dit le nouveau document officiel ? (1).

— « Le programme de la loi de 1914 qui portait sur 170.250.000 francs, s'était vite trouvé insuffisant, *du fait des relèvements de prix* consécutifs à l'état de guerre et la loi de 1916 est venue l'augmenter de 72.100.000 frs. »

Ni le motif invoqué, ni le chiffre ne sont exacts, on le voit. Mauvais début et qui prouve sinon la supercherie, du moins la négligence des services financiers.

D'autres passages de l'exposé des motifs n'appellent pas de moins vives réserves. Celui notamment où l'on donne comme raison justificative de l'emprunt « *l'extension des territoires occupés par nos troupes et pacifiés par l'administration militaire* ».

Que sous-entend cette extension ? L'occupation des abords du couloir de Taza vers l'Algérie, la jonction avec la Moulouya par le Moyen-Atlas et — voici la perle — : l'ouverture du port d'Agadir au commerce !

Raisons qu'avec beaucoup de modération, on proclamera spécieuses à tout le moins ! Ne l'oublions pas. Nous sommes ici en pleine zone militaire; des crédits spéciaux y sont prévus et leur utilisation vise à des fin stratégiques !

Pour Agadir, ajoutons la mention « zone interdite » ! A telle enseigne qu'en 1925, alors que l'emprunt est autorisé depuis cinq ans et en partie réalisé, l'accès de la ville est subordonné à *l'agrément des autorités militaires* et le commerce civil prohibé...

Aimable plaisanterie, dira-t-on ? Certes.

Le rapport offre d'autres renseignements non moins utiles. Voici par exemple un tableau bien

(1) Journal Officiels ann. 1920. Documents Parlementaires. Annexe 1288. Chambre pages 2004 et 2005.

réjouissant — pour les prêteurs français — des budgets marocains.

En 1913, nous apprend-il, le budget du Maroc atteignait 17 millions. En 1918, on arrive à 84 millions.

Pendant l'année 1920, 200 millions sont tombés dans l'escarcelle avide de l'État. Les prévisions sont encore plus joyeuses pour l'exercice suivant : on extraira aux Marocains 250 millions. Et l'on ne désespère pas d'atteindre, à bref délai, le chiffre rond de 300 millions. Comme il sera facile alors de faire face aux charges de l'emprunt qui nécessiteront 45 millions d'annuités !

La dette publique du Protectorat laisse elle-même, sans appréhensions, le Gouvernement bloqué national. Voici son raisonnement : on aurait peine à le trouver pessimiste :

— « Par la suite, lorsque seront réalisés : d'une part les nouvelles tranches de l'emprunt qui fait l'objet de la présente loi ; d'autre part, les emprunts que nécessitera la construction des chemins de fer et qui se monteront approximativement à 600 millions, le total de la dette marocaine atteindra 1 milliard 770 millions environ, ce qui correspondra à un service effectif de près de 80 millions. »

Les conditions paraissent donc étonnamment favorables à la réalisation d'un emprunt. Il convient au Gouvernement, il n'apporte que des charges supportables, il sert éminemment le développement du Maroc. Voyons comment il prévoit la répartition des crédits.

Aux bâtiments administratifs	44.690.000
Aux dépenses économiques et sociales.	689.450.000
Aux Beaux-Arts	10.000.000
	<hr/>
	744.140.000

Quels chapitres sont inscrits dans ces « Dépenses économiques et sociales ?

La Régie Chérifienne des Phosphates avec	36.000.000
Les Ports	280.000.000
Les Routes	60.000.000
L'Agriculture, le Commerce, la Colo- nisation	30.000.000
L'hydraulique agricole et industrielle.	30.000.000
Les Eaux et Forêts	15.500.000
L'immatriculation des terres doma- niales	5.500.000
Les Domaines	18.000.000
Les P. T. T.	71.000.000
La Santé	43.050.000
L'Enseignement	40.400.000
	<hr/>
	689.450.000

On voit l'importance toute relative que revêt, aux yeux du Résident, l'agriculture à laquelle il attribue 30 millions. Il y a sans doute l'hydraulique agricole et industrielle. Mais l'industrielle ne sera-t-elle pas servie au détriment de l'agricole ? Rappelons pourtant la doctrine du Gouvernement : *le Maroc est un pays essentiellement agricole*. N'avons-nous pas assez souvent entendu cette antienne ? N'a-t-elle, voilà quatre ans, suffisamment effrayé M. Barthe et fait divaguer même M. Mando ?

Revenons à l'exposé des motifs. Nous y trouvons un plaidoyer du Général Lyautey. Huit ans après la présentation du premier plan d'organisation, l'inventeur de la « politique économique » y écrit en toutes lettres :

— « L'emprunt projeté a trait au premier chef, à la mise en valeur des ressources naturelles du Maroc... et au développement de sa capacité de production, c'est-à-dire, en définitive à des dépenses essentiellement productives et qui assureront au Maroc, dans tous les domaines, son premier outillage de pays civilisé et moderne, lequel lui fait, à l'heure actuelle, à peu près complètement défaut. »

A peu près complètement défaut. Aveu à retentir. Nous en déduisons de suite : ou que les 242.000.000 de francs des premiers emprunts, augmentés des 60 millions récupérés sur les budgets marocains, n'ont pas servi à grand'chose ; ou que les difficultés de la conquête étaient loin, en 1912, d'être résolues, comme l'affirmait le Résident, et que son plan n'était qu'un « bluff » destiné à éblouir l'opinion parlementaire, en défiance sur ses projets.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous au crédit de 280 millions demandés en faveur des ports.

Quand M. Long, en mars 1914, soutint la première demande d'emprunt, le crédit de 50 millions sollicité pour la construction du port de Casablanca donna lieu à une assez vive discussion. Le chiffre parut insuffisant. M. Doumergue, alors président du Conseil, harcelé de questions et de remarques acerbes, s'abstint de toute affirmation.

Un député jeta dans le débat, le chiffre de 200 millions. M. Doumergue resta impassible. Même silence quand un autre parlementaire émit l'opinion que les 50 premiers millions étaient de l'argent perdu. Il pensait à la barre, cet autre, et l'on sait que, par quatre fois, la houle de l'Océan détruisit les premiers ouvrages.

Est-ce que le projet de loi de 1920 ne sollicitera pas de nouveaux millions, pour le port de Casablanca ? L'a-t-on, par aventure, achevé au moyen des premiers crédits ? Hélas ! non.

— « Sur le programme de 1914, écrit M. Tinguy du Pouët, député, rapporteur de la Commission des Colonies, il reste à achever la jetée du large... La dépense restant à faire est évaluée à 95 millions.

« Les quais qui éviteront aux navires d'effectuer en rade, leurs opérations, devront porter la capacité de trafic de Casablanca à 2 millions de tonnes, dans un délai de 10 années 90 millions seront dépensés de ce chef.

« 35 millions seront affectés à la prolongation de la

grande jetée, en vue de constituer un avant-port à peu près indispensable. »

A peu près indispensable ! La mégalomanie est contagieuse, on le voit... Mais, récapitulons.

Quote-part sur l'emprunt de 1914...	50.000.000	
Emprunt de 1920 :		
Achèvement des jetées ...	95.000.000	
Quais d'accostage	90.000.000	
Avant-Port	35.000.000	
		220.000.000
		<hr/>
Soit.....		270.000.000
		<hr/>

Les prévisions de M. Tournade et de M. Couësson, en 1914, sont quelque peu dépassées, comme on le constate.

Qu'on ne croie pas trouver dans ce exposé de chiffres, une critique de la conception qui a présidé à la construction du port de Casablanca. Celle-ci dérivait d'une nécessité évidente. Nous nous contentons d'observer qu'il y a eu quelque erreur de calcul dans la politique du Protectorat, acharné à aménager, le moyen de transport, *l'instrument* de l'exportation, avant d'avoir songé à développer *les produits* de l'exportation. Cette remarque peut sembler sans portée aux économistes qui ont conçu le Maroc lyautéiste. Un fait lui donne toutefois assez de poids, pour lui éviter le reproche de n'être qu'un truisme banal : la crise dont souffre depuis quatre ans le Maroc.

L'Administration du Protectorat peut-elle contester qu'on eut pu l'éviter ou l'atténuer en grande partie, si l'agriculture avait, dès ce moment, rendu à plein ?

Nous doutons fort que les services de M. Malet fournissent une réponse satisfaisante à la « colle » que nous posons au Directeur Général de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Il est infiniment probable qu'ils se tairont et personne au Maroc ne sera surpris de leur silence... sinon M. Malet.

La parcimonie témoignée à l'Agriculture a pour contre-partie, une prodigalité impudente à l'égard des Bâtiments administratifs qui reçoivent 45 millions de francs.

Ce ne fut pas une vaine leçon de jonglerie comptable que cette complaisante doctrine de M. Ribot qui, en 1916, examinant les chiffres du budget marocain de 1914, qualifiait « dépenses de premier établissement » les sommes engagées pour les « comptes spéciaux » et décidait de les imputer à l'emprunt. En vertu d'un principe analogue, les bâtiments administratifs entrent dans le projet d'emprunt de 1920, avec un faux-nez : *dépenses de premier établissement*, décide le Gouvernement.

Ainsi l'argent que les souscripteurs français apporteront aux banques pour la mise en valeur du sol marocain, le Protectorat en affectera un quinzième à ses bâtiments administratifs. Développement économique, reprennent en cœur les gens de Rabat !

N'est-il pas audacieux par ailleurs, qu'on incorpore dans ce chapitre, *des bureaux de renseignements en territoire de commandement militaire*, dont l'administration de la guerre aurait dû assumer la charge ? Comptabilité de compagnie coloniale où les virements les plus invraisemblables, favorisent la plus fantaisiste gestion, sans éveiller le moindre soupçon. Mais il s'agit ici, pardieu ! de comptabilité publique !

Deux rapports furent présentés, le même jour, sur le même objet : l'un par M. Tinguy du Pouët, au nom de la commission des colonies ; l'autre, au nom de la commission des finances, par M. Calary de Lamazière. Leur documentation puisée à la même source, — rue des Pyramides — les deux parlementaires pouvaient-ils conclure différemment ?

— « L'emprunt, dit le rapporteur des finances, ne sera pas une charge excessive pour le Maroc, puisqu'il n'aura pas de peine à servir l'annuité afférente, son propre budget ne représentant que le cinquième environ de sa propre dette. Obligation légère en effet pour un budget appelé à atteindre le demi-milliard » (1).

Présenté à la Chambre, à la séance du 30 juillet, le projet de loi fut adopté à mains levées, sans opposition.

Mais les objections qu'avaient fait naître les discussions au sein des commissions, firent introduire dans le texte de la loi, quelques garanties nouvelles qui ne figuraient ni dans la loi du 18 mars 1914, ni dans celle du 29 mars 1916. On lit en effet à l'article III.

— « L'emprunt sera réalisé par fractions successives au fur et à mesure des besoins. La réalisation de chacune de ces tranches sera autorisée par un décret du Président de la République, rendu sur la proposition des ministres des Affaires étrangères et des Finances.

« Le rapport à l'appui... devra établir :

1° Que les projets définitifs des travaux à entreprendre et, s'il y a lieu, les projets de contrats relatifs à leur exécution ont été approuvés par le ministre ;

2° Que l'évaluation des dépenses des nouveaux ouvrages à entreprendre, augmentée de l'évaluation rectifiée des dépenses des ouvrages déjà exécutés ou en voie d'exécution, ne dépasse pas le montant de l'emprunt autorisé par la présente loi. »

(1) M. Tinguy du Pouët déclare :

« A cette époque, les ressources atteindront près de 500 millions ». (Journal Officiel. 1920. Documents Parlementaires. Chambre, page 2086).

M. Calary de Lamazière écrit :

« A cette date, les recettes marocaines atteindront le demi-milliard » (Journal Officiel 1920. Documents Parlementaires. Chambre, page 2090).

MM. Tinguy de Pouët et Calary de Lamazière ont indubitablement soumis leurs textes à l'approbation des bureaux de la rue des Pyramides...

On voit la réserve. En comprend-on la raison ?

Les éclaircissements par trop panégyriques des partisans du Général Lyautey, ont révélé que le Protectorat, au cours des exercices 1918 à 1920, avait utilisé « 100 millions du fonds de réserve », à payer des travaux neufs ou des dépassements de devis ! Voilà des irrégularités flagrantes, n'est-ce pas ? Dans son projet de loi, le Gouvernement lui-même n'avoue-t-il pas que des sommes atteignant 60.350.000 francs ont, par ce procédé, été récupérées sur les budgets de 1918-1919-1920 ?

Et pourquoi le Protectorat recourt-il à ces « irrégularités », à ces inégalités ? Pour payer — on en convient — les sous-estimations du programme de 1914 !

Les souscripteurs aux emprunts, s'ils avaient été éclairés par des débats publics, au Parlement, auraient-ils admis, sans protestation « l'abus de confiance » pratiqué à leur égard ? Car, qu'est-ce donc que le fonds de réserve, sinon l'argent qui, à partir de 1925, garantira l'intérêt des emprunts et servira à amortir, au besoin à acquitter les deux emprunts de 1914 et 1916 ?

Aurait-on pitié du commerçant qui, tenu à des engagements à terme, détournerait les fonds destinés à y faire face ?

Si la carence du Gouvernement de Paris rend illusoire tout espoir qu'il se trouvera quelque jour, un pouvoir fort pour sanctionner les infractions de Rabat et l'obliger à rendre des comptes, du moins les Marocains ont-ils le droit d'en appeler à l'histoire impartiale. Elle dira que le Protectorat, du fait de ses procédés comptables, a donné le droit à l'opinion de suspecter sa sincérité. Le jour où il faillira à sa mission, elle pourra, sans parti-pris, revendiquer un autre droit : celui de proclamer *sa faillite frauduleuse*.

Et qui tentera de l'en disculper ? Sûrement pas les Marocains, forcés, par un artifice de comptabilité, à payer des dépenses de premier établisse-

ment, gonflées jusqu'au gaspillage et à la gabegie, et à les payer deux fois.

Au Sénat, le rapport de M. Raphaël-Georges Lévy, au nom de la commission des finances, conclut en préface, à la nécessité du développement économique en même temps que de l'influence française au Maroc. Pas de littérature superflue; pas de panegyrique échevelé. Le Sénat laisse aux députés, le monopole de cette rhétorique profitable.

Le rapporteur de la commission des affaires étrangères, M. Lucien Hubert, que nous retrouvons après six ans, remplissant le même office, conclut à l'adoption du projet pour les mêmes raisons. Il y voit, en outre, un moyen de « répandre, par l'accroissement des moyens d'action, la richesse dans les milieux indigènes. »

A la séance du 31 juillet, pas de discussion. L'ordre du jour est tellement chargé ! Une trentaine de projets de loi sont inscrits, parmi lesquels les articles du budget général de 1920. Et il y a l'emprunt en rentes perpétuelles 6 pour 100. Il y a la convention pour la concession d'un réseau de chemins de fer au Maroc !

Après avoir pris connaissance des rapports de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, le Sénat adopte sans discussion le projet du Gouvernement autorisant l'emprunt marocain de 744.140.000 francs. Par ailleurs, la convention concédant au P.-L.-M. et au P.-O. la construction et l'exploitation des chemins de fer du Maroc a eu le même heureux sort. Dont coût : 600 millions.

En une seule séance de fin de session, voilà donc 1.344 millions livrés à ce cabinet de Rabat, récidiviste avéré des pires gaspillages, mais qui s'applique avec soin à l'art difficile de les dissimuler (1).

(1) Dans la même séance, on renvoie à une date indéterminée, la discussion du projet d'Emprunt National Français... Le Maroc passe avant la France saignée à blanc.

Que va faire de cet impressionnant pouvoir d'argent, réuni entre ses mains par des parlementaires qu'on soupçonne ou dupes ou complices, le militaire qui l'a réclamé si instamment, pour substituer à la politique de conquête sa politique économique ? Investi, grâce aux démarches, aux votes, aux propagandes d'un Etienne qui tient dans ses doigts les fils de toutes les intrigues et sait les bénéficiaires de tant de Panamas ; d'un Calary de Lama-zière qui est l'homme des sociétés de crédit ; d'un Long, républicain de rêve, un de ces hommes intègres personnellement qui couvrent de leur protection, tant de turpitudes ; d'un Challey, d'un Bar-thou, de tant d'autres qui ne sollicitent rien pour eux-mêmes, mais qui se trouvent, comme par hasard, pourvus de parents à caser ; quel usage va faire le Résident de tant d'argent ?

Va-t-il s'arracher aux influences, renoncer à ces amitiés intéressées recueillies sur tous les bancs de la Chambre et du Sénat, dénoncer des compromis étranges à tout le moins, avec des hommes aussi éloignés de lui, sous le rapport politique, refuser de tenir à l'égard de personnages véreux, la parole qu'il a dû engager pour vaincre les résistances et les combinaisons profitables ? Résolu à l'employer au bien public, il peut encore purifier la source si fort troublée de cet or coûteux que l'épargne française lui confie à un moment si critique. Pour faire absoudre toutes les intrigues, tous les mensonges, tous les abus, pour justifier les légendes et les légitimer peut-être, pour mériter la confiance jusqu'ici usurpée, il suffira, travaillant du même coup à sa gloire, qu'il fonde un Maroc puissant où le travail soit en même temps protégé et développé, l'ordre solidement établi, la justice recherchée, le progrès résolument abordé, l'avenir assuré.

Soit qu'il ait estimé impossible d'exécuter, pour de telles fins, le fameux programme économique, soit qu'il ait douté de trouver le temps de l'accomplir, avant l'heure de la retraite, soit que le concours des classes laborieuses lui ait paru n'offrir

que d'insuffisantes garanties de réussite, le Résident n'a pas jugé bon de coloniser le Maroc, au profit de ceux qui offraient d'y travailler avec lui. Il n'a même pas jugé bon, contrairement à une « légende » qu'il s'attache à répandre, de le coloniser au profit de l'indigène, ainsi que le souhaitait, en 1916, au Sénat, M. Lucien Hubert.

Liant le sort de sa gloire et de son profit à la fortune des grandes entreprises d'argent, il s'est attaché, par des mesures plus ou moins secrètes, à faciliter leur établissement par des concessions de terrains et d'avantages financiers, par des complaisances criminelles, par des violations flagrantes de nos engagements internationaux; par l'octroi enfin de véritables monopoles de fait qui ont consacré l'abandon entre leurs mains, des richesses vives du pays et anéanti tout espoir de les mettre en valeur, au profit de l'intérêt commun, par le travail commun.

Devant un résultat aussi évident, devant une trahison aussi manifeste de la mission que la France lui avait confiée en 1912 et dont il a, par tous les moyens et en plusieurs circonstances, sollicité le renouvellement, peut-on nous contester le droit d'écrire que la fin est conforme aux moyens, que l'homme qui a usé de dol, de mensonge, de corruption pour garder la Résidence du Maroc, ne pouvait y faire triompher que le mensonge, le dol et la corruption ?

Mais que devient l'argent français ? Que devient là le sang français ? Que devient le travail français ? Faut-il nous résigner à apprendre qu'ils figureront un jour, pour mémoire, au bas du document public qui, sauf imprévu, enregistrera, sans l'excuser, la banqueroute du régime et peut-être de notre influence au Maroc ?

L'OPINION

LES « COLONS »

Les deux milliards et demi du budget de la conquête. — L'art colonial des virements. — L'Hallali marocain. — Agriculture et spéculation. — Le paradis des entrepreneurs. — Une administration modèle. — Les facéties du Général de Lamothe. — Le revers de la médaille. — Le bilan des années de la guerre au Maroc. — *Sic vos non vobis*. — Un os au lion populaire. — La révolte du hassani. — Spéculation légale mais éhontée. — Un meeting chez Nava. — M. Piétri pris en flagrant délit de mensonge. — Brûlons la Banque d'Etat ! — Appel à la France. — Meknès, Fès, Rabat, Kénitra et Mazagan s'agitent. — M. Urbain Blanc reçoit les Cinq. — M. Piétri dans la coulisse. — M. Urbain Blanc ment pour la première fois. — Les Chambres de Commerce et les Commissions municipales démissionnent. — Les Cinq se multiplient par segmentation. — M. Urbain Blanc ment pour la seconde fois. — Une prophétie de M. de Saboulin. — Encore M. Pétri. — M. Urbain Blanc ment pour la troisième fois. — Dissolution du Comité des XX. — A une armée sans idéal, des chefs sans volonté. — La vérité triomphe tardivement.

Puisque enfin voilà réalisée la grande pensée du régime, cette substitution de la politique économique à la politique de conquête, comment les dirigeants du Protectorat prétendent-ils avoir mérité la confiance mise en eux par le Gouvernement français et par le Parlement ? A quoi les sacrifices consentis aux « créateurs » du Maroc, ont-ils été utilisés ?

Ces sacrifices, en dehors de l'argent des emprunts, qui est encore de l'argent français, sont considérables. Le budget de la guerre a donné au Maroc :

Jusqu'en 1912	138.834.328 fr.
en 1912	135.143.413 »
en 1913	217.699.500 »
en 1914	246.709.580 »
en 1915	233.286.420 »
en 1916	} 865.393.872 »
en 1917	
en 1918	
en 1919	311.932.887 »
en 1920 (1)	400.000.000 »
Au total.....	<u>2.549.000.000 »</u>

Loin donc, comme le prétendait le Résident, d'alléger les charges de la France, la politique écono-

(1) A compter de 1920, prenant prétexte de la prospérité des finances marocaines affirmée par le Protectorat, le Parlement exige que le Maroc prenne à sa charge, une part du budget de la guerre : 25 millions de francs.

Les comptes de guerre du budget marocain ne donnent aucun détail sur les sommes affectées. Le « Journal Officiel » de 1916 à 1919 observe sur les chiffres du budget de la défense nationale, une réserve que l'on comprendra. Mais dans son rapport sur le Maroc, à la date du 3 novembre 1922, M. G. Bureau est heureusement plus explicite et c'est de lui que nous prenons le chiffre de 2.549 millions (J.O. année 1922. Chambre. Documents Parlem. Annexe n° 5010, p. 204).

mique les avait laissé subsister. Elle va même les aggraver.

Rapportant en 1920, le budget marocain de la guerre, M. Calary de Lamazière déclarera :

— « Je crois que le chiffre de 85.000 unités qui est suffisant doit être certainement et très rapidement acquis et maintenu. »

Réflexion que l'on comprend en se rappelant que le rapport de M. de Lamazière vient d'établir qu'au 1^{er} mars 1920, les effectifs « existants » au Maroc, comptent 72.297 hommes. Et ces 72.000 hommes sont insuffisants ! Et l'on revient au chiffre du 1^{er} août 1914 ! La conquête a-t-elle donc marqué le pas ? Sommes-nous aussi peu avancés qu'au lendemain de la révolte d'Avril 1912 ?

Nous voilà loin des 11.000 hommes avec lesquels le général Moinier a conquis le pays zaër et mâté la révolte de Fès (1).

L'impôt marocain, sans être aussi productif, a donné de son côté :

Budget de 1913-14	16.000.000 fr.
1914-15	31.000.000 »
1915-16	41.000.000 »
1916-17	45.000.000 »
(8 mois) 1917-	39.000.000 »
1918-	84.000.000 »
1919-	103.000.000 »
1920-	183.000.000 »
Soit.....	<u>542.000.000 »</u>

Sur ce demi-milliard, déjà sué par le Maroc, les finances de l'Etat ont réalisé quelques excédents.

(1) Répondant à M. Calary de Lamazière sur ce chiffre de 85.000 unités qui est suffisant, M. André Lefèvre, ministre de la guerre remarque :

— « Je donnerai les hommes nécessaires, mais pas plus. »

En 1915	7.000.000	*
1916	24.000.000	»
1917	23.000.000	»
1918	29.000.000	»
1919	16.000.000	»
Au total.	<u>99.000.000</u>	»

Quinze millions et demi restent définitivement au fonds de réserve qui devait en absorber la totalité ; le reste passe à.. la politique économique.

L'emprunt, on s'en souvient, a donné 242 millions qui ont été complètement réalisés.

N'a-t-on pas le droit d'affirmer que le dernier né de la famille coloniale française, avec les trois milliards 300 millions qu'une fée bienfaisante a déposés dans son berceau, pouvait prétendre à un régime alimentaire capable de faire de lui un vigoureux rejeton ?

De ces trois milliards, qu'a fait le Protectorat ? A quoi, plus particulièrement, ont servi les 500 millions drainés par l'impôt, déduction faite des excédents dont nous connaissons l'usage ?

Ils ont, nous répondent les gens avertis, été employés à l'administration du pays.

Ainsi en cinq ans. — et c'était la guerre — 500 millions ont fondû dans le gouffre ouvert par Rabat. Des administrations à peine nées ont dévoré ces budgets, énormes pour l'époque, sans compter d'autres encore, tel le fonds du ravitaillement qui a son importance. Et ce pays est administré par l'armée qui a un budget propre de 300 millions par an !

Combien l'on reste déçu en présence de l'ésotérisme, de l'hermétisme prudent et obstiné des balances budgétaires de cette période de dictature, où le profane ne comprend rien, auxquelles l'initié aux comptabilités publiques ne découvre rien... que la raison d'une suspicion légitime !

Devant le mutisme des documents officiels, l'on n'a pas de peine à comprendre les critiques violentes que faisaient entendre, en 1919, deux auteurs marocains, qui ont vraiment « vécu » les débuts du Maroc et ont tenu à en perpétuer le souvenir, MM. de Lamazière et Léty-Courbière. Le titre de leur ouvrage est, à lui seul, un programme : « L'Hallali ». S'ils montrent du doigt la meute, ruée à la curée, s'ils en désignent assez ouvertement les plus féroces, les plus avides, pourquoi font-ils une exception pour l'Homme qui a convié les fauves au festin et qui assiste, indifférent, à leur bâfrerie, quand il aurait dû prendre le fouet pour les chasser ?

Citons quelques passages caractéristiques de leur brochure dont on n'a guère parlé.

— « Aujourd'hui, écrivent-ils, que les efforts devraient être intensifiés et coordonnés, qu'aperçoit-on lorsqu'on passe en revue les entreprises marocaines ? Négligence et avarice en beaucoup d'endroits : incompétence presque partout ; partout absence de vues d'ensemble, mépris absolu du principe de l'unité d'action.

« C'est à peine si l'on rencontre de loin en loin, une honorable exception... On cite les colons qui possèdent une installation européenne et des instruments aratoires modernes, susceptibles de leur assurer un rendement maximum. On sait que M. B... à S..., a acquis une charue à disque ; on parle des tracteurs que vient de louer M. V... ; on vante le système d'irrigation adopté par M. B... près de P... ; on admire les étables et les porcheries modèles de M. Amieux, près de Casablanca. Mais ce ne sont là que des exceptions. Pour la plupart des colons, la terre est un capital auquel il faut faire produire, dans le minimum de temps le maximum d'intérêts.

« Semblable esprit de lucre anime les entreprises de plus grande envergure... les sociétés dites agricoles qui sont en général des sociétés financières (1). Leur occu-

(1) Le krach de la Jacma et des Fermes Marocaines démontre combien est juste cette opinion. N'en peut-on pas

pation favorite est d'acheter des étendues de terrain immenses, non pour les mettre en valeur, mais pour les revendre... »

« Des lotissements ont été décidés en quelques endroits. Mais les lots sont en général — comme à Fédahla — beaucoup trop étendus pour pouvoir être achetés par un arrivant qui désire, avant de se lancer dans une grosse entreprise, tenter un essai sur une propriété réduite. Les sociétés bénéficient exclusivement de ces mesures. »

Les Travaux Publics qui ont touché pour les routes — ne l'oublions pas — 71.750.000 francs, travaillent-ils avec plus de méthode et meilleur rendement ? A écouter les auteurs, il n'y paraît guère.

— « Considérez les entreprises dirigées par des gens que leur âge — à défaut de complaisances coupables — a libérés de toute obligation militaire et qui travaillent pour leur propre compte : examinez par exemple l'entreprise de la route nationale destinée à relier Tanger à Rabat. La construction de cette voie a été livrée par adjudication, à des entreprises civiles. C'est le procédé qui avait été adopté pour la route de Casablanca à Marrakech. Mais, alors que pour cette dernière, on a vu, en pleine guerre, un tronçon de quatre-vingt-sept kilomètres, confié à M. Garenne, terminé dans l'espace de dix mois, travaux d'art compris, il en va tout autrement entre Tanger et Rabat.

« L'entrepreneur chargé de la plus importante section, au Nord de Kénitra, ayant allégué, pour excuser ses lenteurs qu'il manquait de matériel, l'Administration lui a alloué une subvention supplémentaire de plusieurs centaines de milliers de francs et a mis à sa disposition, du matériel emprunté au Génie militaire.

« Cette libéralité est restée sans effet. L'entrepreneur passe son temps à rouler en automobile, de Kénitra à Ca-

dire autant de la Compagnie Agricole du Sebou, dirigée par M. de Segonzac, laquelle a fait une si malheureuse fin, en laissant 12 millions de découvert ?

sablanca, et pendant qu'il se ravitaille en boissons fraîches, sur les terrasses de l'« Alhambra », de l'« Excelsior », du « Roi de la Bière »... » (1).

Les traits sont chargés, dira peut-être le lecteur ? Non, ils sont rigoureusement justes. Mais lisons encore.

« L'Administration se laisse-t-elle donc berner, demandera-t-on ?... Avant d'être dupe, elle est complice... Si elle fait preuve de tant de mansuétude (en certains cas), elle défavorise les entrepreneurs consciencieux. M. V... de Rabat a, depuis des semaines, terminé le tronçon de la route de Rabat à Meknès (tronçon Rabat-Kénitra). M. V... demande à la Direction des Travaux Publics de lui envoyer un représentant chargé de recevoir les travaux. M. V... attend *plusieurs mois*: ses rouleaux sont immobilisés, ses ouvriers obligés de veiller sur des tas de pierre. » (1).

Désordre, négligence, favoritisme, corruption, tels sont les caractères de l'administration marocaine, pendant la guerre. Les autorités municipales suivent l'exemple des administrations publiques. L'histoire scandaleuse de l'immunité dont jouit, à Rabat, un exportateur d'œufs en témoigne éloquemment. Le quidam, investi d'un inexplicable monopole, affame et rationne les consommateurs, sans qu'aucune sanction puisse être obtenue contre lui. Quel gros fonctionnaire a touché le « fabor » immunisateur ?

Nos auteurs ont connu l'histoire des gisements de pétrole du Djebel Tselfat, pareille à celle de

(1) Cet étonnant adjudicataire a fini par faire faillite. Dans le bilan qu'il a déposé au tribunal, figurait encore une somme de près de 300 mille francs qu'il réclamait au Protectorat. A tort ou à raison ? Le contrôle de l'expert-comptable n'a pas pu fixer ce point important.

(1) En 1923, M. V... acculé à la faillite, l'Etat s'obstinant à ne pas le payer — son actif excédait son passif — se faisait sauter la cervelle à Rabat.

toutes les mines du Maroc, où l'on trouve de si singulières complaisances, de si étranges passe-droits, de si imprévues persécutions, des tolérances si compromettantes...

Mais ce ne sont là, en somme, que des abus inséparables des débuts d'une entreprise coloniale. De tous temps, les bureaux ont ainsi fait montre d'une incompréhension absolue des contingences propres aux civilisations débutantes. Et sans doute n'ont-elles pas, au Maroc, agi autrement qu'ailleurs...

Les exploits de M. R... contrôleur civil à B... sont légendaires. Il met en pratique, dans son secteur, un art de la spoliation, de la corruption, du « tour de vis » qui révèle une longue étude. M. R... n'a-t-il pas débuté dans l'administration algérienne ? Comme M. L... à K..., il partage avec le mothasseb l'impôt prélevé sur les céréales au marché — une poignée de grain par sac —. Tout réclamant, tout plaignant lui doit « fabor ».

A M..., autre rapace, M. B..., chef des services municipaux. Celui-ci s'assure la complicité des caïds en fermant les yeux sur leurs exactions. Sourd aux plaintes, il accepte en nature, le paiement de ses complaisances. Il a dix fermes dans les Doukhala et dans les Abda, à Sidi-ben-Nour entre autres. Entré sans fortune dans l'administration, n'ayant que ses émoluments pour vivre, il achète cependant, en 1923, dans la région bordelaise, un castel avec dépendances et fermes que l'on estime valoir deux millions.

— « Le métier de fonctionnaire marocain est lucratif, écrit « la Petite Gironde » en relatant l'achat (1).

(1) M. B..., modèle des fonctionnaires prévaricateurs, a reçu un avancement mérité. Il est actuellement contrôleur civil, chef de région, quelque chose comme un Préfet de la République. Il pratique en grand, le système expérimenté à M... Les caïds de la région opèrent sous sa protection. Il prélève sur leurs exactions, 400.000 francs par an. Et il s'en vante... On comprend comment l'assu-

M. C... à B..., passe communément pour vénal, sans preuves toutefois. Mais chacun s'accorde à reconnaître en lui, un écornifleur émérite. Il invite ses amis de la ville voisine chez le caïd de l'endroit, un de ces admirateurs du Maréchal si suspects. On fait bonne chère, on se gave de méchouï, de couscous, de friandises. Les amis sont ravis de la réception. Elle n'a pas coûté un « guirch » à C... Le caïd, le généreux caïd, n'y perdra rien. Il récupérera le double sur ses fellahs et C... fermera les yeux; peut-il « contrôler » un homme aussi fastueux ?

A M..., sous M. C..., régime de terreur blanche. Inquisition sur les opinions, sur les relations, sur les lectures, sur les journaux. Au cours d'une cérémonie officielle, M. C... développe les théories les plus réactionnaires. Il qualifie « d'événement infâme » la prise de la Bastille. Il provoque son auditoire de fonctionnaires, réduits au silence par la peur et parle de la République comme d'une « prostituée ». Ses chefs sont avisés de ces propos qui ont fait scandale ; *ils lui donnent de l'avancement.*

On n'en finirait plus à conter toutes les histoires authentiques qui caractérisent le régime, en marquant pour la réprobation un corps de fonctionnaires où les hommes intègres ne sont que l'exception. Pour un Bénazet devant lequel toutes les critiques se taisent, combien de L..., de M..., de T..., de C..., opérant sans scrupule dans des satrapies que le Protectorat leur a imprudemment confiées. Imprudemment ? Hélas ! est-ce le mot qui convient ?

N'est-ce pas un phénomène monstrueux que le cas du contrôleur L..., retors, impudent, cyniquement malhonnête, lequel à S... tient dans ses ser-

rance d'un tel revenu peut permettre à son bénéficiaire, l'achat d'un domaine coûteux en Gascogne... et autorise le commentaire émerveillé du grand quotidien du Sud-Ouest!

res, un trio de caïds féroces qu'il exploite sans mesure ? Les exactions n'ont plus de limites, le fellah plus de répit. Dépouillé de ses biens, réduit à un servage affreux, l'indigène n'est plus assuré ni de sa vie, ni de la vie des siens, ni de leur honneur. Il pense au temps où il lui restait un fusil au moins pour se défendre contre ses maîtres et la ressource de partir en dissidence quand le despotisme était trop lourd.

A côté de ces grands seigneurs du brigandage officiel, les aimables exactions de M. R... paraissent de l'enfantillage. Mais portant sur un budget municipal de plusieurs millions où les « fabors » sont embusqués dans toutes les fournitures, elles lui ont permis de constituer une réserve, modeste encore, mais qui s'arrondit de jour en jour. En 1923, ce chef des services municipaux achètera à Rabat un terrain à bâtir qu'il paiera 200.000 francs.

— « Je place, affirmera-t-il en souriant, à un journaliste qui le félicite ironiquement, les économies de ma femme ! »

Combien paraît justifié le jugement sévère porté par les auteurs de l'« Hallali » sur les fonctionnaires marocains !

— « A tous les échelons de la hiérarchie... désintéressement absolu du bien général déguisé en cynisme; amour exclusif du gain, conduisant au mépris de l'équité et de la morale; favoritisme scandaleux: tel est, en résumé, le régime du Maroc. »

Et, parlant des services de l'Administration, voici comment ils s'expriment :

« Il semble que toutes les mesures prises, en matière agricole notamment, aient eu pour but l'encouragement au vol et au mensonge... Les trop fameuses « primes à la culture européenne », « primés de défrichement », « primés de célérité », ont été le prétexte des plus honteuses

spéculations. On n'a jamais vérifié l'origine des céréales produites par certains colons. » (1).

A qui fera-t-on croire que la responsabilité de l'Administration n'ait pas été au delà d'une ignorance coupable ? Tous les journaux ont signalé ces scandaleux abus sans y mettre fin.

L'histoire de la dérivation du tracé du chemin de fer de Casablanca à Marrakech paraît plus grave. Les auteurs taisent les noms; mais les « marocains » n'auront aucune peine à compléter le récit.

— « Ne voit-on pas, écrivent-ils, le chemin de fer de Casablanca à Marrakech, au lieu de courir en ligne droite à travers la plaine, dessiner un immense crochet en montagne, à seule fin de longer les propriétés d'un politicien influent ? »

A peine trouvera-t-on plus grave cette accusation lancée à mots couverts, contre le général de Lamothe, commandant de la région de Marrakech, dont le rôle sera précisé dans le cours de cet ouvrage.

« On ne trouve point extraordinaire qu'un homme investi de hautes fonctions, à la fois militaires et administratives, exerce sur les territoires soumis à son autorité, une autorité despotique, au point d'en interdire l'accès à des officiers ou à des civils français. On raconte à ce sujet une amusante anecdote.

« Deux ou trois voyageurs de marque, venus de France, s'étaient présentés à ce grand personnage, manifestant le désir de visiter, à quelques kilomètres de la capitale de la région, la demeure d'un chef indigène dont ils ont

(1) C'est le cas pour M. M... C... de B... qui, pendant de longues années, en fait de culture, n'a eu à son actif que... les déclarations de céréales achetées à des indigènes et pour lesquelles il a touché plusieurs millions de primes de culture européenne !

entendu vanter la magnificence (1). Ils se heurtent, tant à l'Etat-Major qu'aux Services régionaux, à une inertie complète. On cherche à les dissuader du voyage, en le leur présentant comme très dangereux. Ils insistent. Un jeune sous-lieutenant, non encore initié aux arcanes de la Maison, s'offre spontanément à les accompagner. Ils arrivent à la demeure du notable, après de nombreux ennuis de route. L'officier fait annoncer les visiteurs qui attendent devant le portail d'entrée. Quelques instants s'écoulaient. L'officier insiste. Aucune réponse. Ces messieurs agitent le marteau du portail. Trois quarts d'heure durant, ils renouvellent leurs tentatives. A la fin, vitupérations et menaces restant vaines, ils se décident à reprendre le chemin du retour. »

« Galéjade, dira-t-on ! Mais prendra-t-on à la légère aussi l'assassinat de ce colon, entreprenant et expansif, qu'on trouva un matin égorgé chez lui, son argent intact dans son coffre, seuls ses titres de propriétés « évaporés » ?

Galéjade aussi l'attentat contre le colon Dumas, de Bou Laouane, qui, une nuit, est assailli dans la ferme où il habite avec sa sœur, à moitié, tué, à demi-grillé par l'incendie allumé par ses assassins ? Acte de brigandage banal dira-t-on ? Mais pourquoi n'arrête-t-on pas les coupables qui sont dénoncés par la victime ? Quand on se résigne à sévir, après deux ans, pourquoi favorise-t-on l'évasion de la fortune des assassins au détriment de Dumas qui, après quatre ans de procédures, n'est pas encore indemnisé ?

Galéjade, l'assassinat de M. B..., jardinier au service de M. E..., frappé de nuit également dans la propriété qu'il garde ? Les coupables sont identifiés. Ce sont trois moghazenis au service du caïd

(1) Les auteurs parlent ici du caïd Si Madani, pacha de Marrakech, dont les fêtes magnifiques au château de Teslouët ont excité la verve des frères Tharaud. Le château de Teslouët a changé de maître. On n'y mystifie plus les visiteurs gênants ; mais on y assassine bel et bien les gêneurs.

Ayadi. On sait dans quelle tribu ils ont reçu asile, quel est le mobile du crime, qui l'a conçu. Pour les soustraire à la justice, Ayadi allègue qu'ils sont protégés britanniques ! Ce prétexte est faux. Les autorités françaises s'en contentent et le malheureux B... n'est pas vengé.

Voilà des traits caractéristiques de l'Administration, du régime qu'elle a instauré et qui a coûté à l'impôt, aux « conquistadors » marocains, 800 millions, qu'ils ont donnés sans se plaindre, croyant de bonne foi participer, par leurs sacrifices, à la conquête économique du Maroc !

Faits isolés ! observeront les laudateurs obstinés. Non, mais généralisés au point que l'on peut mettre au défi le Cabinet civil d'accepter sur les faits que nous rapportons et sur d'autres analogues, *une enquête internationale* analogue à celle que M. Carnegie envoya, en 1913, dans les Balkans.

N'est-ce point d'ailleurs le seul grief administratif par quoi les Etats-Unis et l'Angleterre refusent de renoncer aux Capitulations dont ils bénéficient, en vertu de l'Acte d'Algésiras ? Si le Cabinet civil est désireux de mettre fin à un privilège dont les Français du Maroc font tous les frais, que n'institue-t-il une vaste enquête pour établir la fragilité des raisons invoquées par les anglosaxons et pour démontrer en même temps que son administration a fait tout son devoir ?

*
**

Accablés par l'évidence d'une situation que les apologistes même du Résident sont contraints de reconnaître, quelles raisons invoquent les hommes sages qui, fidèles aux souvenirs ou peut-être à des raisons moins sentimentalement désintéressées, s'obstinent à tout louer du passé de leur « grand homme » ?

Ils prétendent compenser l'incapacité civile par l'excellence des résultats militaires. Oubliant le mot cruel et vrai de Mangin sur le Maréchal Lyau-

ley, ils prêtent à celui-ci des états de services imaginaires et grossissent les moindres embuscades, les succès d'escouades, les palmarès d'aviateurs aux proportions de victoires décisives !

Voyons cependant, quel est l'actif du bilan militaire des années de la guerre !

Aucun tableau d'ensemble n'en saurait donner une image plus précise que la carte de la conquête, dressée par le service géographique de l'armée et qui, d'année en année, a suivi les progrès de notre occupation.

En 1914 notre front s'établit :

Face à la zone espagnole, au nord de Taza et de Fès, dont le couloir maintient avec l'Algérie, une ligne de communications solidement occupée.

Face à l'Atlas, refuge de la dissidence, nous sommes au sud à Beni-Mellal, au centre à Kénifra, sur l'Oued Guigou, au nord, à pied d'œuvre partout pour réduire l'insoumission et affirmer l'occupation des riches vallées et des plaines pacifiées.

Au sud, nous tenons Marrakech sous une influence émanée de notre rapide victoire sur les bandes d'El Hiba, convaincus nous-mêmes par nos services de Renseignements que les peuplades de cette merveilleuse région n'aspirent qu'à travailler sans risque d'aventure, sous la protection de notre force éprouvée.

Quel est le progrès des hâchures caractéristiques de notre avance, dans les années qui vont de 1914 à 1919 ?

Sauf les emprises au nord et au sud du couloir de Taza à Fès où les violentes offensives d'Abd El Malek nous ont révélé une faiblesse flagrante de notre établissement et en dehors de l'encerclement méthodique du bloc zaïan, œuvre tenace du général Henrys, qu'avons-nous réalisé ? Une avance prématurée par les cols du Moyen-Atlas, vers le Tafilalet d'où, au début de 1919, une violente action de Moha N'Ifrouten et de son Khalife Belgacem N'Gadi nous contraindra à revenir sur nos pas. On

ne peut guère prétendre y voir un succès de nos armes...

Avons-nous eu meilleure fortune à Marrakech ? Sans doute nous sommes, au début de 1915, entrés à Taroudant. Mais le Pacha de cette ville nous y avait appelés lui-même, inquiet des projets qu'on prêtait à El Hiba. Loin d'y aller en forces, le Général de Lamothe avait fait son entrée dans la ville, sans tirer un coup de feu, à la tête seulement d'un peloton de cavaliers !

On se targuerait vainement d'un succès éclatant de nos armes, dans cette randonnée facile, où les « hommes bleus » ne se montrèrent que dans les rapports tendancieux du général de Lamothe. L'histoire de l'aventure vaut d'être contée. Le récit différerait sans doute du communiqué officiel ; mais les témoins n'ont pas tous disparu et l'on peut pour certains, faire appel à leurs déclarations. Elles confirmeront notre version des faits.

A la fin de 1914, un notable marrakchi, du nom de Hadj Sbaïm, qui entretenait avec des commerçants de Taroudant, des relations suivies, s'en fut trouver à Rabat, le colonel Berriau, directeur du Service des Renseignements, et lui offrit de faciliter notre établissement à Taroudant. Les confidences de ses correspondants du Sous, ses propres observations, la tranquillité qui régnait dans le pays l'avaient convaincu de la facilité relative de notre progression. Une escorte de vingt moghazenis, un mandat exprès d'agir et Hadj Sbaïm se faisait fort d'amener le Pacha à accepter notre autorité qu'il était prêt à reconnaître !

Le colonel Berriau fit la part de l'illusion et celle du risque. Il savait qu'en pays musulman on ne doit, en principe, s'étonner de rien quoique doutant de tout.

Il prit bonne note de l'offre, remercia l'émissaire et le renvoya en lui recommandant le secret.

Mais le général de Lamothe eut vent de la démarche. Il manda Hadj Sbaïm, le menaça de toutes les rigueurs, le força à répéter ses propos et quand

il en connut la gravité, il s'écria sans dissimuler sa rage :

— « Pour qui donc me prends-tu ? Suis-je un chien pour que tu t'adresses aux gens de Rabat, dans les affaires qui me regardent ? C'est à moi que tu devais ces confidences. Si mes projets sur Taroudant échouent, je te ferai « crever » dans un silo ! »

Sans doute la protection de Rabat couvrit-elle Hadj Sbaïm. Après une surveillance étroite qui le retint trois mois dans les murs de Marrakech, une occasion s'offrit à lui de gagner le bled. Il en usa avec prudence, sachant que la liberté offerte cache souvent un guet-apens et le favorise. Hadj Sbaïm pourtant se tira sain et sauf de l'aventure.

Au bref, la part faite des nécessités de la guerre, quelle compensation aux sacrifices consentis au Maroc, pendant ces dures années ? Médiocre administrateur civil, le Résident nous offre-t-il un palmarès de conquêtes qui balance l'argent soutiré au pays de France et excuse le sang versé dans les coupe-gorges berbères ? Plus de deux milliards ! Quant aux morts, les statistiques du Protectorat sont prudentes et discrètes. Nous n'en connaissons les chiffres que beaucoup plus tard (1).

Examinant l'ensemble des résultats obtenus, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils ont été nuls. La conquête militaire n'a rien gagné sur la résistance de ceux qui, jusqu'à la fin de la guerre, n'ont pas accepté de se soumettre.

Anticipant sur la réalisation d'un bloc impérial

(1) Un exemple récent de la discrétion officielle, n'est-ce point cette malheureuse bataille d'El-Mers qui devait faire tomber la dissidence du Moyen-Atlas et n'a rien produit ? Quelles pertes avons-nous subies là. Les confidences ont révélé 1.300 morts au moins et 3.000 blessés... Les statistiques du Protectorat sont loin de ces chiffres; elles sont tout simplement muettes. Dame ! Quand on emploie la Légion, les Sénégalais, les Bat'd'Af, on peut se permettre de certaines libertés avec l'état-civil !

trop lourd encore pour la main hésitante du Sultan, l'état-major de Rabat a bien désigné sur la carte, les territoires à conquérir. Mais l'événement n'a pas été favorable aux projets ou il a été hostile. Et les tribus qui tardent alors à se soumettre ou y résistent, font la fortune d'un mot dont on abuse-ra : elles sont « la dissidence ».

De même par une véritable fiction à laquelle on n'aurait garde de toucher — elle s'évanouirait sous la main, comme un de ces « mirages » africains que le soleil enfante — le problème du Sud marocain reste également sans solution. Ici encore on a trouvé un mot bien pittoresque pour exprimer les « réalisations » escomptées : on s'est flatté d'avoir inventé la « politique des grands Caïds ». Mais est-ce autre chose là qu'un mot ?

Que conclure du soin manifesté par Rabat à interdire sur ce point les plus inoffensives critiques ? N'est-on pas fondé à penser qu'il appréhende qu'on lui démontre la folie de cette politique dans le passé, l'anachronisme qu'elle constitue aux temps présents, les dangers qu'elle réserve pour l'avenir ?

Mais ces mécomptes administratifs, ces désillusions militaires, peut-être les rachète-t-on dans l'ordre politique par une organisation solide et vraiment moderne de l'état social. Les hommes de valeur, adjoints au Résident pour le guider, le conseiller, l'aider dans sa tâche de gouvernement, nous allons les voir sans doute à l'œuvre, édifiant l'armature solide où l'ordre français se développera, dans le respect de l'autorité, la protection du travail, l'estime réciproque entre le pouvoir et les administrés ?

N'est-ce pas un homme comme M. de Saint-Aulaire que le Gouvernement français a adjoint au Général Lyautey pour le tenir dans les limites internationales de l'Acte d'Algésiras ; pour le retenir sur la pente des inspirations stratégiques ; pour lui rappeler que le Maroc est marocain, mais administré par la France et qu'il se gère avec de l'argent français ?

Peut-être le rôle de M. de Saint-Aulaire aurait-il été moins effacé si l'événement de la guerre n'avait débridé le « soldat colonial » chez le Résident. L'animal de sang pouvait-il, par ces temps de poudre, se contraindre au pacifique picotin ?

Au bruit des hennissements, au spectacle des ruades d'autres « animaux de sang », le poulain de M. Jonnart a pris le mors aux dents et... M. de Saint-Aulaire, M. Gaillard, M. de Tarde, tous ces hommes de bon conseil, faits pour chevaucher la paisible mule marocaine, tous ces représentants du pouvoir civil ont été désarçonnés. Les militaires ont pris leur place. En 1916, c'est l'intendant-général Lallier du Coudray, à la fois secrétaire-général du Protectorat et délégué de la Résidence, homme-protée qui touche à tout, qui embrasse tout, qui corrompt tout, qui veut tout faire... Et d'autres, hélas ! des militaires toujours.

Avec une répugnance remarquée, ces hommes qui secondent dans l'Administration du Maroc, le général Lyautey, se mettent résolument en travers des réformes opportunes, des libertés sinon acquises, du moins méritées. Aux villes poussées du sol ingrat, par le travail des immigrants qu'une propagande fiévreuse a racolés pour le Maroc, on s'obstine à imposer le joug. Que les citoyens de la libre France, se souvenant de leurs droits, prétendent obtenir de l'autorité qu'elle en reconnaisse une partie, voilà une prétention insupportable pour un pouvoir manifestement absolu !

Faut-il s'étonner que des malentendus se produisent avec le Résident qui consent à accabler les « marocanis » de ses faveurs, mais entend ne leur reconnaître aucun droit ?

Soucieux de l'effet moral à produire sur l'esprit de l'indigène, il sollicite en 1915, le concours des commerçants français, pour cette Exposition de Casablanca qu'il prétend engager « comme une bataille décisive ». Neuf cents industriels et négociants répondent à son appel. Combien y a-t-il dans le nombre de « colons » du Maroc ? A l'exposi-

tion horticole et agricole, organisée à Casablanca encore, au printemps de la même année, ne sont-ce pas des « colons » marocains qui lui prêtent la main ?

Dans l'admirable mouvement de confiance qui animera d'une foi ardente, les constructeurs des villes, ceux de Casablanca ne sont-ils pas les premiers engagés, et avec le plus de courage et le moins de calcul ?

Or, sans revendiquer pour eux un privilège exclusif, ces citoyens marocains, dès que l'organisation a donné une forme aux villes, aux administrations, aux branches diverses de l'activité, peut-on s'étonner qu'ils se préoccupent de participer à la gestion et au contrôle ?

Cet appétit de responsabilité, de dévouement, d'ordre, d'expérience, le Résident le trouve déplacé. Il se garde de le satisfaire, estimant — la chose est sensible —, que sa frénésie d'autorité s'accommoderait mal d'une concession dont l'idée n'a pu venir qu'à des boulimiques notoires. Il en marque une vive impatience, s'étonnant que les complaisances de son administration n'aient pas fait tomber toutes les oppositions et gagné à son prestige personnel toutes les indépendances.

— « De quoi vous plaignez-vous ? demande-t-il à Rabat, aux délégués des colons qui sollicitent une solution au problème ambigu de la propriété. »

— « De quoi vous plaignez-vous ? répètera-t-il aux Casablançais impatientes de sortir d'une indécision qui les paralyse depuis cinq ans et qui demandent l'établissement du cadastre pour délimiter les propriétés acquises. »

A ces immigrants qui réclament la sécurité et l'ordre, pour travailler en paix, à leur œuvre parallèle à la sienne et qui lui sont indispensables, le Résident imagine des projets de rébellion. Ingrats à coup sûr qui n'ont pas apprécié les concessions qu'il leur a faites dès 1913, en créant ces Comités d'Etudes Economiques, Agricoles et Com-

merciales, au sein desquels sont appelés, par son choix, les plus intelligents, les plus dévoués, les moins aventureux aussi, des industriels, des agriculteurs et des colons !

La résistance du Résident à ce qu'il considère comme des complots de l'esprit démagogique est malheureusement encouragée par une hostilité grandissante de l'opinion publique. La presse qui n'a, jusqu'alors guère manifesté, à son égard, qu'une prudente indépendance, montre, à partir de 1917, une hardiesse agressive. Les pieds d'argile du « colosse » n'ont-ils pas « glissé » sur la pelure d'orange parlementaire ? Nouveau sujet d'irritation, cette diminution de son prestige qu'il porte désormais sur la chair comme une tenace démangeaison.

Quand il signe, le 1^{er} juin 1919, l'arrêté résidentiel instituant les Chambres de commerce et les Chambres d'agriculture éligibles, ce n'est déjà plus une libéralité qu'il accorde, une franchise consentie, c'est une concession qu'on lui arrache.

M. Amédée Britsch a fort habilement présenté l'événement et tenté d'en atténuer la portée. Le texte de sa version est cependant fort significatif.

— « Devant les colons, écrit-il, l'administration portait injustement la peine de l'embarras économique. Peut-être avait-elle tardé à revenir en Chaouïa, du régime militaire. Le général Calmel et le colonel Pellegrin remirent à l'autorité civile le commandement des régions de Casablanca et de Rabat (25 avril et 5 mai 1919). La mission de l'intendant-général du Coudray, délégué intérimaire à la Résidence Générale, prenait fin : bientôt M. Urbain Blanc, administrateur éprouvé, prenait en main tous les services civils. Ce chassé-croisé d'officiers et de fonctionnaires en veston calmait quelque peu les colons fraudeurs.

« M. Barthou qui faisait alors son tour du Maroc et apportait au Résident le témoignage de son amitié et l'appui de son crédit, donnait au soldat des conseils de libéralisme.

« En consultant davantage cette opinion turbulente, on

avait chance de la rallier. Des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres mixtes existaient, mais leurs membres étaient nommés pour un an par la Résidence. Un arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1919 décida qu'ils seraient élus dorénavant : les listes d'électeurs consulaires furent aussitôt préparés. Les représentants de ces Chambres économiques, réunis aux chefs de service du Protectorat, constitueraient, sous la présidence du Résident ou de son Délégué, le Conseil de Gouvernement qui diminuerait, en les partageant, les lourdes responsabilités du Chef de la Colonie. » (1).

Concession adroite, mais concession tout de même. Le Résident ne put manquer d'apprécier à sa valeur, le conseil captieux, la manœuvre ambidextre de M. Barthou (2). Il ne put manquer d'apprécier cette libéralité faite aux électeurs consulaires, auxquels il accordait, en compensation du droit de manifester leur opinion, *mais à titre consultatif* seulement, une part de responsabilité dans les décisions dont il gardait seul l'initiative et le plein exercice.

Ne réalisait-il point là d'ailleurs, cette sorte de Conseil du Roi dont l'idée germait en lui depuis que la guerre lui avait délié les mains, que la mortifiante déception de son échec ministériel n'avait fait que développer et dont il a fait confidence à quelques-uns de ses intimes auxquels il découvre parfois des aspirations si inattendues ? (3).

(1) *Le Maréchal Lyautey*, par Amédée Bristch, pages 240 et 241.

(2) Les services de M. Barthou sont considérables. C'est lui qui donna corps définitivement à la légende de 1914, représentant le Résident rebelle aux instructions de Paris et *prenant seul* la responsabilité du maintien de la ligne Marrakech-Tadla-Khénifra. Ces services ont reçu leur paiement. Non point que M. Barthou ait reçu le moindre faveur *personnelle*. Mais tous les Marocains connaissent le bénéficiaire de la faveur que Rabat tenait à lui réserver.

(3) Des détails savoureux ont été fournis à l'auteur, au cours d'un récent voyage au Maroc, par M. B... administr-

Cette concession, du reste, ne calmait pas, comme l'écrivit son apologiste, *les colons frondeurs*. En octobre 1919, tandis que le général Lyautey était à Paris, éclatait, comme un coup de foudre, l'affaire du hassani.

*
**

Le Résident dont l'imagination n'est jamais à court pour découvrir des motifs de justification, a aidé à accrédi-ter la version soporifique que donne de cet événement considérable le même M. Britsch. Il est superflu de chercher à connaître l'avis de ce dernier sur les faits, sur leur cause, sur leurs conséquences. Cette véritable révolte du sentiment public, exaspéré par l'évidence manifeste et brutale d'une tyrannie d'argent secondée par un abus d'autorité palpable, M. Britsch la juge en quinze lignes, non par l'expression d'un sentiment personnel, mais en faisant appel à l'acte de fermeté par lequel M. Clemenceau prétendit clore l'affaire. Voici en effet ce qu'il écrit :

« En ce grave embarras, Clemenceau accorda toute confiance et appui à Lyautey. Par décret, en date du 29 octobre 1919, rendu sur sa proposition, le général était maintenu en activité hors cadres, dans ses fonctions de commissaire résident général. Un télégramme net et ferme du Président du Conseil, ministre de la Guerre, adressé à Rabat au délégué de la Résidence, souligna cette mesure d'approbation; le Gouvernement s'en remettait pleinement à l'homme de son choix, pour atténuer cette crise monétaire, *fatal effet du bouleversement économique* dont souffrait le monde entier. Il invitait la colonie à l'aider dans sa lourde tâche. »

Tout homme est faillible. Clemenceau n'a pas échappé à cette loi de l'espèce. Il n'a pas pu connaître les raisons de cette crise, de ce grave em-

trateur d'une importante tuilerie de Fès, qui peut se dire, à bon droit, un « intime » du Résident.

barras qu'il prétendit résoudre en maintenant au Maroc, l'homme qui en était responsable. Peut-être aussi les événements, les violences mêmes des Marocains qu'on ne manqua pas d'enfler, impressionnèrent-ils le chef du Gouvernement, dont tous les instincts d'autorité avaient été réveillés par les périls de la guerre et exagérés par la victoire. Ces anciens révolutionnaires ne finissent-ils pas généralement dans la peau des plus acharnés conservateurs ?

Il y avait cependant, dans le jugement à porter sur cette « mutinerie » un élément dont il importait de tenir compte. Les sacrifices exceptionnels consentis au Maroc devaient le préserver, jusqu'à un certain point, *des fatals effets du bouleversement économique dont souffrait le monde entier*. Les mesures prises pour la conversion du hassani, conversion désirable, étaient suspectes ; elles justifiaient la révolte d'une opinion qui sentait glisser le Gouvernement sur la pente des compromissions. Cette conversion semblait inopportune aux premiers intéressés, les commerçants et les colons marocains. Pourquoi avait-on passé outre ?

Les témoins de la crise du hassani sont nombreux. C'est à l'aide de leurs déclarations, à l'aide des documents publics que constituent les comptes-rendus des journaux marocains, que nous nous proposons de relater cet événement considérable qui eut, sur les directives du Général Lyautey, en matière de gouvernement, la plus décisive influence.

*
**

Le 16 octobre 1919, un dahir édicté par le Sultan et rendu exécutoire au Maroc, par M. Urbain Blanc, délégué à la Résidence, abroge la parité du franc avec le hassani, établie par les dahirs des 20 août et 30 octobre 1917. Cette décision imprévue provoque une émotion considérable dans tout le pays.

La liberté est rendue au hassani. Elle apparaît de suite à tous, commerçants, colons, propriétaires ruraux et urbains comme une cause imminente de vie chère ; pour certains comme le signal d'une ruine inévitable.

On doit savoir en effet que les contrats privés, les engagements commerciaux, les baux, les paiements de salaires sont fait indifféremment en francs ou en hassanis. Ceux qui, insoucieux des conséquences et tablant sur la parité, ont pris des engagements en pesetas hassani, sont frappés d'une taxe d'argent qui les accule à l'impossibilité de faire face à leurs affaires.

Le Gouvernement marocain, en même temps que le dahir, a fait paraître une déclaration où il fixe le cours forcé du hassani à 120 francs. Mais la spéculation se jette immédiatement sur cette proie : on ne trouve plus de hassani en circulation, dès qu'il bénéficie d'une prime. La route de Médiouna, où le commerce de gros a son quartier général, devient la citadelle et le silo de l'argent marocain. Il n'en sort plus de douro qu'à intérêt élevé. La crise monétaire est de suite aiguë.

Que fait cependant la Banque de l'Etat du Maroc, banque d'émission, banque officielle, organe régulateur des mouvements d'argent ? Elle ouvre ses guichets... à la spéculation la plus éhontée. Elle vend le hassani à 165 francs. Et l'on pense s'il se trouve des commerçants affolés par les échéances prochaines pour se jeter sur cet argent qui va disparaître ?

Et voici dès lors la situation. L'initiative du Gouvernement a produit une panique. Le sentiment d'une « combinaison » qui éclate aux yeux va provoquer une révolte !

Une seule mesure en effet apparaît aux gens sensés, comme propre à résoudre la crise, à empêcher la catastrophe. A l'abrogation de la parité doit correspondre la suppression du hassani — corollaire logique, honnête, légal de la décision du Gouver-

nement — et son remplacement par une monnaie divisionnaire indispensable aux transactions commerciales.

Réunie en assemblée extraordinaire, le 17 octobre 1919, tel est le problème qu'examine la Chambre de Commerce de Casablanca. Un vœu déposé par MM. Busset et Foulhouze proteste au nom des commerçants marocains, contre « la politique financière du Protectorat qui menace d'aboutir à un désastre financier, politique et moral et atteint toute la colonie marocaine sans exception et la vie même du pays ».

Et le vœu précise :

« Que par deux fois, en 1917 et 1919, des situations financières difficiles, mais qui auraient dû être prévues, ont été résolues par des solutions arbitraires, dangereuses et néfastes, qui ont conduit à des coups de bourse illégaux.

« Que le Protectorat n'a pas, comme il pouvait et devait le faire, empêché l'exode du numéraire hassani.

« Que le Protectorat... n'a pas eu la prévoyance d'émettre des petites coupures hassani et que de ce fait, la vie journalière, est matériellement impossible et qu'il faut s'attendre, si les mesures préconisées par la Chambre ne sont pas prises immédiatement en considération, à des mouvements sérieux et regrettables de la population. »

Et quelles sont ces mesures ?

« 1° Que la décision du 16 octobre soit immédiatement rapportée et que la parité soit rétablie.

« 2° Que pour éviter l'exode du numéraire en territoire étranger, il soit décidé que la succursale de la Banque d'Etat à Tanger ne rembourse plus les billets contre du numéraire.

« 3° Que la circulation fiduciaire hassani soit vulgarisée et augmentée par des coupures de 5,00, 2,50, 1,50 0,50 pesetas hassani. »

Mais que demande la Chambre contre les coupables, car on en désigne à haute voix ?

« Qu'une enquête judiciaire soit faite sur les agissements qui auraient précédé cette décision.

« Que devant la gravité de la situation, il soit procédé d'urgence, à l'élection des membres de la Chambre, la Chambre actuelle ne voulant rester en fonctions jusqu'à cette date, que pour assurer le service courant. » (1).

Quelle est la réponse de Rabat à ce ferme langage ? Rabat ne répond rien. Ne tient-il pas à sa merci ces commerçants, ces colons, ces directeurs d'affaires, choisis par lui et qu'il peut ruiner dans leurs entreprises, quand il le voudra.

Mais la politique d'atermoiements devient vite impossible. Les citoyens de Casablanca ne veulent pas imposer à des intermédiaires, la lourde responsabilité de leurs protestations. Un comité d'action s'est formé, sur les suggestions de deux journalistes courageux qui ont, sur l'opinion casablancaise, la plus légitime influence. Leur rôle eut une portée si décisive sur les événements de l'époque qu'il ne paraît pas possible de méconnaître le talent dont ils firent preuve, le courage qu'ils dépensèrent au service de l'intérêt général.

L'un de ces hommes était M. Paul Laffite, directeur, à cette époque, de la « Vigie Marocaine » à laquelle il avait imprimé une tournure conforme à une doctrine qu'il défendait depuis de longues années; il en avait fait un organe de la démocratie la plus progressive, la plus vraiment républicaine. « La Vigie Marocaine » était, en 1919, à la tête des journaux marocains, non seulement par

(1) C'est, qu'on y songe, une Chambre choisie par le Protectorat, qui a voté ce vœu énergique, vraiment inspiré par l'intérêt public. La réunion était présidée par l'honorable M. Philip, unanimement respecté au Maroc et qui, aux élections de 1921, réunit sur son nom, le plus grand nombre de suffrages.

l'importance de son tirage, mais aussi par la sûreté et l'unité de sa politique.

Paul Laffite chercha-t-il à jouer, dans la crise du hassani, un rôle « utile » ? Nous sommes convaincus qu'il apporta la foi la plus sincère, le dévouement le plus pur, l'énergie la moins suspecte, à défendre la cause populaire, car elle devait passionner singulièrement le tribun toulousain qui sommeille en lui. Il n'échoua pas tout à fait, puisque la pression exercée par les Marocains, sur le Gouvernement de Paris, amena la décision tardive de démonétiser l'hassani que rendit exécutoire le dahir du 20 mars 1920.

La place que prit à ses côtés, Christian Houël, fut également importante. Ce remarquable polémiste dirigeait alors l'« Action Marocaine », créée par lui (1). Il exerçait sur l'opinion marocaine, une action prépondérante. Une rigidité infrangible de principes, un courage incomparable, une compréhension émue de toutes les misères, lui avaient mérité une popularité fort mal vue de la Résidence. En 1914 déjà, une première mesure d'expulsion avait été prise à son encontre. Les événements de 1919 lui furent fatals. Il devait expier, dans un exil qui dure encore, sa fidélité aux principes d'ordre et de justice dont il a toujours été l'opiniâtre champion.

Ces deux hommes, placés au premier rang, ouvrent immédiatement le feu contre le Gouvernement. Laffite, dans un « propos » cinglant dont chaque mot fouette comme une lanière, Houël dans un article de grande allure, font appel à la conscience populaire.

Le premier définit le but à atteindre, le retour à

(1) Houël a créé au Maroc : « La Vigie Marocaine » qu'on attribue communément à G. Mercier; « L'Action Marocaine », organe d'opinions démocratiques; les « Annales Marocaines » le premier hebdomadaire de satire politique où il dépensa le plus varié, le plus courageux talent.

la parité du franc, la suppression du hassani. Le second, élevant le fait à la hauteur des conflits les plus hauts de l'histoire, écrit à la façon d'un Camille Desmoulins, préconisant l'insurrection du 10 août.

— « Quelquefois d'ailleurs, dit-il, la police des foules est leur sagesse et c'est aux propulsions de violence de la Révolution, que nous devons d'avoir en France, la liberté. Mais alors c'est la destinée qui commande et c'est à travers des âges innombrables que la révolte s'est amassée lentement dans le cœur des hommes pour éclater à l'heure déterminée par le destin. » (1).

Sautant par-dessus les barrières qui les divisent, Laffite et Houël se tendent la main. Ils jettent dans l'opinion fiévreuse, l'idée d'un Comité de défense du franc, un vrai comité, on le sent, de salut public. Trois personnalités notoires de Casablanca, MM. Amieux, colon, Chapon, entrepreneur, Michon, commerçant, se joignent à eux et voilà, tout formé, un Comité des Cinq, qui prend la direction du mouvement (2).

La première mesure qui apparaît indispensable n'est-elle pas d'obtenir l'investiture du peuple ? On décide de convoquer les Casablancais à un meeting qui aura pour théâtre le Cirque Nava, installé alors au boulevard du 4^e-Zouaves.

(1) « Action Marocaine » du 23 octobre 1919.

(2) Ces membres du Comité des Cinq ont eu des fortunes diverses. Laffite « démissionné » de la « Vigie », a quitté le Maroc en 1921. Houël expulsé, dirige à Oran, un organe de combat, M. Amieux a cédé au Protectorat sa ferme expérimentale du Maarif, moyennant indemnité. M. Michon paraît avoir disparu du Maroc où il n'a plus joué aucun rôle depuis 1921.

C'est M. Chapon qui semble avoir le moins souffert de l'événement. Il préside la Chambre de Commerce de Casablanca. Ce n'est point là une sinécure et des événements récents lui ont permis de témoigner à la chose publique, un dévouement qui, depuis 1919, ne paraît pas s'être ralenti.

Quel sera l'ordre du jour de cette réunion ? La situation grave causée par le dahir du 16 octobre, l'examen des mesures à prendre pour la résoudre.

Obéissant à un scrupule honorable, mais excessif, les Cinq en notifiant au délégué de la Résidence à Casablanca, M. Guibourg, la date et le lieu de la réunion, lui font part de leur désir d'y entendre les explications de M. Piétri, directeur général des Finances du Protectorat.

Si le Gouvernement avait compté sur l'indifférence ou la peur pour faire échouer la réunion, il dut être déçu. Tous les Européens de Casablanca se pressaient, au jour fixé, sur les gradins et dans l'enceinte du Cirque.

Le bureau formé au milieu d'une agitation difficile à peindre, Laffite qui a pris la direction de la réunion et que des acclamations confirment dans son rôle de dictateur, expose à grands traits, les faits qui ont provoqué l'émotion générale.

Avant même qu'il ait commenté le programme de revendications que l'assemblée applaudit de confiance, en connaissant l'essentiel par une note parue dans la « Vigie Marocaine » du jour, M. Piétri a demandé la parole, pour justifier le Gouvernement.

Le Directeur Général des Finances a-t-il voulu braver l'explosion populaire ou la catéchiser ? Sans doute le courage personnel de M. Piétri n'est-il mis en doute pour personne. Mais son geste n'est-il pas une provocation d'autant plus insupportable qu'il s'est rendu au meeting au milieu d'un groupe d'amis dont l'attitude agressive ne permet aucune équivoque sur leurs intentions.

A peine a-t-il obtenu licence de s'expliquer que les interpellations éclatent. Elles sont d'une violence extrême. M. Piétri qui a commis l'imprudence de se séparer de « sa garde corse », court-il quelques dangers ? Il y fait face avec une intrépidité impavide. Un tel sang-froid calme les plus chauds ;

l'assemblée, du reste, est curieuse de ce qu'il va dire... Et il peut enfin fournir des explications.

D'abord une contre-offensive. Que reproche-t-on au Protectorat ? D'avoir abrogé la parité du franc ? Eh bien, il n'y a pas de dahir qui décrète cette parité (1).

« Le Protectorat n'a eu en vue, dans la décision prise, ajoute M. Piétri, que l'amélioration de la situation du franc qui, dans ses rapports avec la Métropole, est depuis la guerre singulièrement désavantagé. Alors que les budgets avant 1914 estimaient la peseta hassani à une valeur inférieure au franc — 0,80 environ pour un franc hassani — la situation est actuellement renversée; c'est le franc français qui ne vaut plus que 0,80 centimes hassani.

« Le Directeur des Finances du Maroc peut-il oublier qu'il est Français ? Cette diminution du pouvoir d'achat du franc n'atteint-elle pas notre prestige de nation protectrice ? Ce résultat moral m'a semblé intolérable. Il faut défendre le franc...

« Mais d'abord, il faut provoquer la disparition du hassani. Quel moyen plus efficace que de lui donner une valeur qui en précipitera la thésaurisation ?

« On a préconisé le retrait par la Banque d'Etat. C'est là une opération qui en éveillant les méfiances, aurait provoqué les catastrophes que l'on prophétise, après la mesure prise par le Gouvernement, et qui n'avait aucune chance de réussir.

« J'ai fait mon devoir en mettant fin à une situation qui ne pouvait qu'empirer de jour en jour et mettre en péril le développement même de la civilisation française dans ce pays. Je ne crains pas les critiques. Je vais au-devant des objections. J'espère qu'elles seront courtoises et modérées... »

(1) Il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur la mauvaise foi de M. Piétri, niant publiquement la *légalité* d'une doctrine financière sur laquelle sont établis les budgets, les échanges commerciaux, les crédits bancaires, les emprunts même. De qui fait-il là le jeu sinon de la B.E.M. qui n'a jamais observé les dahirs ?

Si M. Piétri s'était flatté d'apaiser les manifestants par son exposé, il avait fait un mauvais calcul. Son argumentation pêchait par la base, elle manquait de sincérité et de conviction.

Nier la *légalité* de la parité du franc, c'était proclamer la nuit en plein jour.

Prétendre raffermir la position du franc en décrétant la hausse du hassani et en maintenant sa circulation, c'était se décider à inoculer la peste à un malade pour le prémunir contre une inflammation de l'intestin.

Parler en 1919, de patriotisme monétaire, c'était bien tardivement songer aux devoirs du Maroc en cette matière. Il était trop tard pour invoquer un tel sentiment qui ne trouvait plus son utilisation dans la situation générale de la France.

On ne peut imaginer quelle véhémence d'interceptions fit éclater ce pauvre discours et le tumulte où il finit. Les spectateurs indignés d'une mauvaise foi si patente unie à une si téméraire provocation, paraissaient décidés à toutes les violences.

D'aimables divagateurs, en détournant l'attention, sauvèrent M. Piétri d'un mauvais pas qui risquait d'achever prématurément un carrière pleine de promesses.

Les « arguments » du Directeur des Finances ne restèrent toutefois point sans réponse. Un Casablancais lui répondit en fait et en droit (1).

— « La parité du franc mise en doute par M. Piétri, déclara M. de Saboulin, est formellement stipulée par les dahirs des 22 septembre et 30 octobre 1917. Le premier relatif à la répression de la spéculation précise :

« Les mêmes peines et amendes seront applicables au cas où la hausse aura été opérée ou portée sur toutes les

(1) Ce contradicteur n'était autre que le distingué avocat casablancais, M^r Louis de Saboulin, parfait citoyen, orateur de talent et écrivain réputé, qui se dépense sans compter pour le développement des œuvres françaises au Maroc.

monnaies métalliques ou fiduciaires circulant dans la zone française.

« Le dahir du 30 octobre 1917 est encore plus explicite. Il précise :

« L'article unique du 1^{er} décembre 1913 fixant l'équivalence en matière fiduciaire, entre les monnaies ayant cours dans l'Empire Chérifien, est modifié comme suit :

« Provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, et dans l'intérêt de l'appréciation des juridictions françaises qui seraient saisies d'un litige et de l'exécution de leurs décisions, l'équivalence des monnaies ayant cours légal dans toute l'étendue de l'empire, sera arrêtée sur les bases suivantes : la peseta hassani sera considérée comme représentant la valeur de « un franc ».

En vertu de ces dahirs, précisait l'orateur, des condamnations à la prison ont été prononcées pour agjo sur le hassani.

Dès que les positions respectives du Gouvernement sont ainsi établies, la réunion n'est plus qu'un ouragan d'investives. A grand'peine M. Piétri reprend place au milieu de sa « phalange » qui s'est frayé un chemin jusqu'à lui. Ses misérables arguties ont écœuré tout le monde ; il ne paraît même plus digne d'attirer les colères.

L'assemblée houleuse applaudit indistinctement des théoriciens comme M. Santol qui s'efforce courageusement de discuter la doctrine du Gouvernement, et des réalistes comme M. Etienne, qui se borne à proclamer le remède violent mais radical à la situation : « Brûlons la Banque d'Etat ! » (1).

(1) M. Etienne, gros colon marocain, a pu « peser » les inconvénients de l'indépendance.

Membre de la Chambre d'Agriculture et rapporteur d'une importante question d'intérêt général, comme il se présentait, à ce titre, mandaté par ses collègues, au Conseil du Gouvernement, pour y défendre leur point de vue, le fonctionnaire présidant la réunion a refusé de l'y admettre.

Rabat n'a pas oublié « l'incendiaire » du mois d'octobre 1919.

Ce langage révolutionnaire exprime-t-il le sentiment de la foule ? Qui peut savoir jusqu'où l'évidence d'une injustice, le sentiment de l'impuissance à l'empêcher, peuvent faire glisser ceux qui en sont les victimes ?

Le refrain tenace de M. Etienne est bientôt repris par la foule. Il couvre la voix des membres du comité faisant appel au calme et qui dénoncent le danger des mesures de violence. Il n'étouffe pas cependant celle de M^e de Saboulin, rappelant à la raison les auditeurs et qui parvient à se faire écouter.

L'orateur s'est élevé au-dessus du débat théorique. A cette multitude exaltée, qui porte la plaie vivante de la blessure causée à ses intérêts les plus respectables, il propose des sanctions au préjudice subi.

D'abord l'application rigoureuse des dahirs encore en vigueur, aux spéculateurs. Et par là c'est la Banque d'Etat que tout le monde entend.

La suppression ensuite et immédiate du hassani et son remplacement par le franc ou par une monnaie locale, avait cours forcé...

Des applaudissements prolongés saluent cette vigoureuse conclusion. M. Piétri profite de l'enthousiasme général pour regagner la rue, au milieu de ses amis qui n'ont qu'un souci : défendre le Directeur Général des Finances.

La réunion cependant n'a plus d'objet puisque les explications ont été complètes de part et d'autre. Il est évident que le vœu de la population, suggérant au Gouvernement le retour à la parité et la fermeture de la Banque d'Etat, n'a aucune chance de succès. Un appel à la France peut-il réussir ?

Le Comité propose à la foule deux ordres du jour. Le premier de protestation, adressé au Protectorat à Rabat, est voté par acclamations.

Le second fait appel à la France pour arbitrer le conflit ; il obtient la même unanimité.

Au Gouvernement du Protectorat l'assemblée parle sur le ton aigu. Elle dit :

— « Toute la colonie française de Casablanca réunie au Cirque Nava, pour étudier la situation qui lui est faite par le retour au libre change du hassani,

« Proteste énergiquement contre l'illégalité de la mesure adoptée ;

« S'élève de toute sa foi patriotique contre le discrédit moral et matériel causé à la France par cette mesure inconcevable ;

« Exige du Protectorat qu'il la rapporte immédiatement et sans réserves ;

« Fait serment de faire bloc autour du franc et de n'accepter le hassani qu'au cours de la monnaie nationale.

« Et décide dès aujourd'hui, de donner pleins pouvoirs à un comité d'action composé de cinq membres élus par elle, pour édicter toutes les mesures propres aussi bien à poursuivre toutes sanctions utiles qu'à réaliser le but patriotique qu'elle s'est donné ;

« Le Comité se mettra immédiatement en liaison avec les représentants des manifestations semblables dans les autres villes, pour faire une pression d'ensemble par une Ligue de tous les Français du Maroc. »

L'adresse au Gouvernement français, plus modérée dans le ton, n'est pas, au fond, moins énergique :

« Toute la colonie française de Casablanca, réunie au Cirque Nava, proteste énergiquement contre la décision de rendre le cours libre à la monnaie hassani, prise par un gouvernement qui n'a, ni prévu les conséquences de cette mesure, ni rien fait pour les éviter.

« Elle en appelle au Gouvernement de la République à qui elle demande une impartiale enquête sur les spéculations dont cette mesure a été le mobile, avant et après sa notification publique, spéculations qui se résument en le fait, outrageant pour la France, que la B.E.M. ose réclamer 165 francs français pour donner 100 francs hassani.

« Elle lui signale la catastrophe économique que cette mesure gouvernementale a déclanchée et surtout l'énorme discrédit qui en résulte pour la France et les Français

dont l'œuvre au Maroc se trouverait énormément compromise, sans une intervention rapide et énergique du Gouvernement. »

La réunion prend fin sur ces deux déclarations dans lesquelles se résume un esprit de révolte qui a fait craindre une révolution. Les forces de police étaient mobilisées. On s'est gardé de toutes violences et ce fut sage : qu'aurait fait le service d'ordre devant un raz-de-marée aussi irrésistible que ceux du proche Océan ? La troupe restait consignée dans les casernes, prête à intervenir pour rétablir l'ordre. Précaution inutile.

En face des « placets » des Casablancais, Rabat qui avait tremblé, se ressaisit. On peut discuter avec des gens qui écrivent...

L'ordre du jour au Protectorat n'avait qu'une portée relative. On utiliserait cependant à Paris l'allure révolutionnaire de cette protestation, le fait notamment qu'elle posait des exigences (1) immédiates et investissait d'un pouvoir politique, un comité de délégués élus en violation du statut du Protectorat.

L'appel au Gouvernement français n'était pas sans offrir une certaine gravité. L'accusation d'imprévoyance articulée contre le Gouvernement du Protectorat semblait difficile à réfuter, même avec le prétexte d'empêcher la spéculation, puisqu'en fait cette spéculation triomphait...

Mais on y répondra en arguant de la nécessité d'une action brusquée pour éviter la spéculation.

L'enquête sur les responsabilités paraît plus dangereuse. Ne fera-t-elle pas la preuve de la culpabilité flagrante de la Banque d'Etat ? N'est-il pas

(1) Il faut toujours se rappeler en parlant du Maroc, la fiction diplomatique qui en fait *en droit* une terre maghzen, contrairement à la doctrine du budget de la guerre et des emprunts qui le déclare « terre française ».

notoire que ses guichets de Casablanca (1) vendaient du hassani ouvertement à 165 francs, alors que toutes les banques de la place refusaient de se prêter à cette manœuvre criminelle ? Comment accuser la population de rébellion, en présence d'une provocation aussi évidente ? Peut-on nier qu'elle se refuse à plier devant la loi quand elle demande seulement qu'on y rappelle un délinquant avéré ?

Cependant la situation ne fait que s'aggraver pour le cabinet de Rabat. Les villes marocaines, toutes atteintes par le dahir du 16 octobre, suivent l'exemple de Casablanca.

A Rabat, une puissante société immobilière, le Groupement Lyonnais, provoque une réunion des associations professionnelles et fait décider l'envoi, à Paris, d'une délégation qui verra le Ministre des Affaires Etrangères.

A Kénitra, une réunion publique acclame un membre de la Chambre de Commerce de la région, M. Guilloux, qui préconise une politique de protestation. La démission de la Chambre de Commerce est envisagée. Elle n'échoue que grâce à une manœuvre déloyale d'un de ses membres, M. Oser, qui date de ce jour, une carrière fructueuse d'honneurs et de profits.

Mazagan s'échauffe aux arguments véhéments de M. Coussedièrre, entrepreneur, et fait trembler le Contrôleur civil qui voit défiler en colonne, devant sa porte, 1.500 manifestants exaspérés et ne peut ni n'ose réprimer leurs cris séditieux.

Devant ce soulèvement, M. Blanc se trouble. N'a-t-il pas cédé prématurément aux injonctions de M. Piétri ? Si la révolte marocaine l'emportait ? Sans doute est-il d'accord avec le Résident pour perpé-

(1) Les succursales de Fès, Meknès, Marrakech, Mazagan, Mogador, Rabat, Safi et Kénitra opérèrent avec le même sans-gêne. Elles en avaient reçu la consigne. Le geste était donc prémédité. Ne prouve-t-il pas que le secret avait été livré ?

irer le mauvais coup dès longtemps projeté (1) tandis que celui-ci est à Paris, négociant le prochain emprunt. Mais si le Général a tiré son épingle du jeu, n'est-ce pas qu'il l'estime dangereux, même pour sa popularité ? Un attentat aussi manifeste contre le droit public n'a qu'une excuse : sa réussite. Si la révolte s'étend, si les conjurés l'emportent, il porte le poids de la déception du Résident, le poids aussi de la colère du peuple : il perd sa place.

Mais voilà que la chance lui sourit. Le comité casablancais, impatient d'agir, après l'envoi des vœux du Cirque Nava, à Rabat et à Paris, fait demander à M. Urbain Blanc de le recevoir. La manœuvre essentielle préconisée par M. de Saboulin, la rupture avec le Gouvernement, voilà qu'une faute la fait échouer. M. Blanc qui déjà voyait tous les ponts coupés, le désert devant lui, le néant derrière, se raccroche au rameau d'olivier des Casablancais.

Il consent à recevoir les Cinq.

Le dialogue n'a rien de tragique malgré la gravité des circonstances. M. Blanc peut-il exciter la crainte ou irriter la méfiance ?

Sa défense est toute d'opportunité. En l'absence du Résident, il ne saurait résoudre le conflit. *Mais ne l'a-t-il pas soulevé ?* Des mesures sont prises pour secourir les victimes de la spéculation. *Un palliatif, cela..*

Sur la question du retrait du dahir, rien à faire. Une plainte a été déposée contre les spéculateurs. Le Gouvernement sévira avec la dernière rigueur...

Les délégués sont mécontents d'eux-mêmes et de

(1) *En fin septembre 1919*, une revue « Le Nouveau Maroc » publie un bilan manifestement inspiré par M. Piétri, et suivi de commentaires où l'on fait ressortir que la prospérité des finances du Maroc est basée sur la *liberté* du hassani et sur la *parité* ! On comprend dès lors ce qui se « mijote » dans les services financiers, en plein accord avec la Banque d'Etat !

leur interlocuteur. Ils se reprochent d'être tombés dans un guépier ; ils lui reprochent de les endormir. Mais à quoi s'attendre avec un homme comme M. Urbain Blanc, qui rappelle un passé républicain sans défaillance ? M. Laffite n'est-il pas vaincu ?

Et M. Blanc mande M. Piètri. Celui-ci jaillit comme Méphisto, d'une coulisse d'où il a suivi tout le débat. Il renouvelle les assurances du délégué contre la spéculation. Il annonce que le Gouvernement français a décidé l'envoi de Paris, d'un inspecteur des finances qui examinera la situation...

Les Casablancais sont submergés. Ils n'ont plus la même fermeté qu'au Cirque Nava. Ils sentent que le terrain manque sous leurs pas, que la volonté du peuple n'est plus si évidente, que leur mandat n'est pas assez précis...

Rentrés à Casablanca, ils décident une seconde réunion publique pour y rendre compte des résultats de leur mission et tâter le pouls de l'opinion.

L'assemblée est orageuse ; elle est inquiète aussi de l'obstination du Gouvernement, suspectant peut-être déjà des manœuvres dont ses délégués seraient l'objet...

Le Comité s'explique. Déjà des insinuations l'atteignent. On lit une lettre de M. Blanc où celui-ci expose le point de vue du Protectorat.

La parité est déclarée impossible : elle ramènerait un état de choses auquel le dahir du 16 octobre a voulu mettre fin. Le délégué n'annonce pas davantage la suppression du hassani. N'est-ce pas la seule monnaie métallique existante ?

Rabat annonce au contraire son maintien et dans un langage qui ne manque pas d'une certaine ironie...

— « En attendant, écrit le délégué, les nouvelles mesures suivantes seront prises par le Gouvernement, pour tendre à l'amélioration du change qui déjà s'affirme (1).

(1) Il s'agit de l'amélioration du change du « hassani »

« 1° Surveillance exercée sur les sorties du métal hassani afin de s'assurer que celui-ci ne servira qu'au commerce effectif et aux régions de l'avant et non à la spéculation pure.

« 2° Interdiction du change dans la rue.

« 3° Application immédiate du dahir sur la spéculation aux commerçants qui se fondent sur la hausse du hassani pour relever abusivement le prix de leurs marchandises. »

Ces mesures paraissent suffisantes au délégué; elles seront, croit-il, efficaces contre la crise. Et il demande aux habitants de conserver tout leur sang-froid, en vue d'aider par tous les moyens, au rétablissement normal de la vie économique...

La mauvaise foi ici est aussi flagrante que dans le discours de M. Piétri, à la première assemblée, et le cynisme plus évident. C'est aux victimes que M. Urbain Blanc demande de donner « des preuves de patriotisme » de « conserver leur sang-froid », de « supporter les conséquences d'une transition très pénible ».

Les Casablancais qui sont livrés aux railleries des fonctionnaires de la Banque d'Etat, narguant derrière leurs guichets, le défilé des protestataires; qui assistent à une hausse continue des denrées alimentaires; qui voient grouiller les bas-fonds du ghetto accourus à la curée et formant autour des fondouks de la route de Médiouna, une nuée de spéculateurs et de profiteurs, comment veut-on qu'ils accueillent ces suggestions hypocrites, cette lavasse de raisons, ces rinqures de Gouvernement ?

Des huées s'élèvent. On sent gronder la révolte. M. Garenne, un des co-propriétaires de la « Vigie Marocaine », révèle aux auditeurs des faits scandaleux. A Marrakech, les juifs ont râflé tout le

qui se maintient à 120 à la « cote » officielle et qui atteindra 240 au moment de la démonétisation. Presque le taux de la peseta !

hassani : ils font la hausse sur le blé, sur l'orge. On va à une émeute. A Meknès, le hassani vaut déjà deux francs français. La vie sociale est menacée.

M. Deville, délégué de Kenitra, suggère la rupture avec le Gouvernement et la démission de tous les organismes économiques constitués.

— « Plus de rapports avec un Gouvernement qui nous trahit, s'écrie-t-il ». Un tonnerre d'applaudissements éclate.

M. de Saboulin, que nous retrouvons ici, propose l'arrêt de la vie sociale — et c'est la grève —, et la rupture avec Rabat — et c'est l'interdit.

Et les manifestants, ramenés à la notion des réalités, votent l'ordre du jour suivant :

« La population française de Casablanca, après avoir pris connaissance des réponses dilatoires du Gouvernement et des expédients qu'il propose, persiste à demander le retour à l'ancien état de choses financier par le retrait définitif de la mesure rendant cours libre au hassani ;

« Se félicite d'apprendre qu'un Inspecteur Général des Finances de France vient faire une enquête qu'elle espère complète et entière et suivie de sanctions ;

« Condamne le rôle en ce pays de la Banque d'Etat du Maroc dont elle demande la suppression ;

« Engage tous les Français, leurs alliés et leurs amis, à se liguier pour soutenir la politique du franc contre les spéculations du hassani ;

« Les membres de la Chambre de Commerce, de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Municipale devront immédiatement adresser leur démission au Protectorat duquel ils détiennent leur mandat... (1).

(1) La Chambre de Commerce de Casablanca, sous l'impulsion de son vice-président M. Philipp, obéissait à ce vœu, dès le lendemain. M. Guernier, son président, était absent. Il avait pris le bateau le 19, sentant venir la crise...

La Chambre d'Agriculture et la Commission Municipale démissionnaient le 23 octobre.

Le mouvement de protestation ne baisse pas de ton, on le voit, et jusqu'ici la solution de la crise n'apparaît pas. La résistance, en durant, va-t-elle emporter la décision ? Mais, pour durer, il faut qu'elle reste unie...

Or voici, à la réunion du 22 octobre, une première faute dont les conséquences seront décisives...

Sur la proposition d'un membre du Comité des Cinq, *écrasé peut-être par le poids des responsabilités*, l'assemblée décide d'élargir le Comité, en lui adjoignant quinze membres choisis parmi les Casablancais (2). Le 25, les groupements casablancais nomment leurs représentants et ceux-ci, réunis incontinent, choisissent les quinze. Ce sont : MM. de Saboulin, Lendrat, Garenne, Buan, Dupon, Rambaud, Fort, Jourdan, Jullien, Santol, Robinet, Dupré, Paradis, Noyant et Boury.

Laffite et Houël, qui sont nourris des plus pures traditions révolutionnaires, se méprennent-ils aux conséquences probables de cette infusion d'un sang nouveau dans les veines des Cinq ? Le semblant de légalité de la nouvelle élection n'est-il pas une critique formelle à l'égard du procédé dictatorial qui a investi le premier Comité ? Qu'attendre d'un organisme révolutionnaire déjà assagi, déjà prêt aux divisions et à capituler ?

Cependant les XX agissent. Ils font placarder en ville, une affiche préconisant la lutte à outrance contre le hassani... Ils pensent juste, mais parlent mal.

Et malgré l'échec de la première audience, ils

(2) C'est M. Amieux qui émit et fit prévaloir cette malheureuse proposition d'abdication. Au profit de qui ? D'électeurs sans droit ! Il faut pour saisir et exercer la dictature une indépendance dont un bourgeois pourvu n'est guère capable. Notre époque en fournit la preuve fréquente.

demandent à M. Urbain Blanc, une seconde entrevue...

Avant que le délégué à la Résidence leur ait répondu, les XX se demandent ce qu'ils lui diront.

« Exposons simplement la situation née du dahir, observe Laffite. Déclarons à M. Blanc la volonté du peuple: le retour à la parité, sans plus. »

— « Non, disent l'un après l'autre MM. Chapon, Audy et Rambaud. A cette déclaration de principe joignons un programme de mesures propres à dénouer la situation.

— « Gare aux divisions, remarque M. de Saboulin. Si vous cherchez les moyens, plus d'accord possible, plus d'unité. Nous serons vaincus...

— « Alors notre démarche est inutile, réplique M. Chapon. » Mais le comité veut son entrevue. Il passe outre.

Abordée dans ces dispositions d'esprit, que peut donner l'entrevue du 25 octobre ? Même renforcée par la présence des délégués de la population de Rabat et de Fès, la délégation qui représente un mouvement décidé à la *rupture* avec le Gouvernement n'a-t-elle pas déjà esquissé une reculade ?

Cette impression n'est pas infirmée par le ton de la harangue de Laffite. Il parle « grève et émeute » ayant l'oreille pleine encore des propos du dernier meeting.

Mais voici les arguments capiteux de la chicane, dans la bouche de M. Blanc :

— « Le retour à la parité est impossible: elle ne peut empêcher la Banque d'Etat du Maroc, organe international, appuyé sur l'acte d'Algésiras, de se livrer au change du hassani ! »

Est-ce possible ? Les délégués n'en croient pas le témoignage de leur sens ! La répression de l'agiotage s'avérant impraticable ! Le Protectorat capitulant devant un établissement international ! Mais alors le mandat de la France, ses intérêts con-

nexes avec ceux de la Banque d'émission, que devient tout cela ?

— « Faites comme nous, vous Etat, rugit Laffite révolté. Retirez vos fonds de la Banque d'Etat du Maroc, si elle refuse d'obéir. Frappez son directeur qui est Français, s'il persiste à violer la loi ! »

— « On peut fermer la Banque à la rigueur, suggère M. Blanc. Mais consultons d'abord M. Piétri. »

Et l'arbitre de la situation, l'homme qui depuis dix jours tolère l'agiotage éhonté du hassani, aux guichets de la Banque d'Etat, l'homme du hassani en un mot (1) se rallie en partie à la solution de M. Blanc : fermeture de la Banque d'Etat pendant deux jours ; fermeture définitive des guichets du change.

Donc Rabat admet l'existence de la spéculation criminelle. Mais au lieu de frapper les coupables, elle les sauve par cette fermeture des guichets qui depuis dix jours ont écoulé à flots, une monnaie que l'on va prohiber du moment où c'est le public qui la détient. La Banque n'a plus rien à gagner et elle n'a plus rien à perdre. Le tour est joué.

La délégation rentre à Casablanca, dupée une fois de plus, par un Gouvernement habile au mensonge. Elle est lasse de servir de cible aux critiques que fait entendre une population déçue. Elle décide, pour le 30 un nouveau meeting, où l'on fera connaître les décisions arrachées, croit-on, à M. Blanc.

Mais le 29 octobre, une lettre de M. Blanc jette bas les dernières illusions. La parole engagée est reprise. On ne fermera pas la Banque d'Etat, les

(1) La tradition la plus répandue a prêté à M. Piétri, dans toute cette affaire du hassani, un rôle peu honorable. A-t-il comme elle prétend, profité des circonstances pour s'enrichir ou fait preuve, comme l'affirment ses amis d'un parfait désintéressement? *Adhuc sub judice lis est.*

raisons invoquées à l'entrevue du 25 n'existant plus.

La violence en effet s'est usée elle-même. Et M. Blanc subordonnait sa décision à des troubles qu'il avait lieu de craindre et qu'il prétendait invoquer pour justifier son acte d'autorité !

Le 4 novembre, le Comité des XX attend au Cirque Nava, le peuple qui l'a mandaté et qui peut seul décider des résolutions à prendre. La réunion est triste. On a perdu la foi et le courage aussi de poursuivre une entreprise où l'intérêt général est obscur, les intérêts particuliers tous compromis.

La trahison de M. Blanc atterre ceux qui ont préconisé les moyens légaux. Les autres ont réfléchi depuis le 22 octobre; ils ne sont plus si ardents à prôner les violences qui les désigneraient aux repréailles. Les propos éloquentes n'emplissent plus les bouches. On écoute en silence cette littérature diplomatique qui exhale le mensonge, la trahison, l'opportunisme et le cynisme tranquille.

— « Quant aux guichets de change, écrit B. Blanc, rien ne s'oppose en principe à leur fermeture puisque la Banque y effectue ses opérations pour le compte de l'Etat. Mais les réserves sur l'opportunité et le danger de cette décision qui vous ont été faites par M. le Directeur Général des Finances et M. le Trésorier Général, se trouvent nettement confirmées par les derniers renseignements émanant des autorités locales. Actuellement, le change s'effectue dans le calme et les rentrées de métal s'accroissent, au plus grand profit des projets envisagés pour l'établissement d'une monnaie unique.

« En arrêter les opérations, c'est : 1° abandonner le change à toutes les fantaisies et à tous les trafics des agioteurs clandestins auxquels le cours de la Banque sert de régulateur et de frein; 2° Donner à penser au public et surtout au public indigène que les encaisses métalliques sont défailtantes et risquer de provoquer aussitôt une panique que les spéculateurs exploiteront immédiatement. »

Voilà un raisonnement de bonne logique et de bonne foi ! Parler des « derniers renseignements émanant des autorités locales », quelle dérision ! Peuvent-ils n'être pas conforme aux vœux de M. Piétri, puisque M. Blanc les a dictés ?

Dire que le change s'effectue dans le calme, c'est user d'une périphrase pour constater que les guichets de la B. E. M. sont mis en interdit par le public.

Prétendre que l'arrêt de l'agiotage donnerait au public indigène l'impression d'une défaillance du numéraire est un comble. Qui donc est responsable de cette défaillance, sinon le Gouvernement qui n'a rien fait pour l'empêcher ?

M. Blanc cependant n'avait-il pas sous les yeux un exemple autorisé, aisé à suivre, s'il avait voulu se soustraire à l'influence néfaste de M. Piétri ? A Marrakech en effet, où son autorité n'était pas très bien établie, le Sultan ne proclamait-il pas, par voie de crieurs, que les impôts seraient perçus en francs ? N'ordonnait-il pas aux mothasseb et aux amins de percevoir les dîmes, d'établir le cours des denrées, sur la base du franc ? Comment le Protectorat lui-même payait-il ses fonctionnaires, les soldes de la troupe, les marchés de l'Intendance, les intérêts des emprunts ? Comment les services des renseignements réglaient-ils les journées des travailleurs indigènes, les soldes des goumiers ? En francs français...

Les prétextes invoqués, le risque de panique, la défaillance de l'encaisse métallique, quelle valeur cela a-t-il ? Une mesure de gouvernement permettait d'y parer si le Directeur Général des Finances l'avait voulu. Mais M. Piétri avait résolu de s'abstenir et de gagner du temps. Pourquoi ?

L'abandon du Gouvernement et le soupçon d'une forfaiture audacieuse des hommes au pouvoir suffirent à décourager la foule. Ceux qui l'avaient soulevée ou dirigée pouvaient-ils persévérer quand la population abandonnait la partie ? Ils avaient eu bien du mal à la modérer quand elle parlait de

tout brûler ; ils entendaient insinuer déjà que leur « trahison » avait causé un échec et affirmer qu'ils en avaient profité.

Le 24 octobre cependant, Georges Louis rendait hommage à leur volonté d'ordre. Il écrivait dans la « Vigie Marocaine ».

LA CRISE DU HASSANI

Le Gouvernement n'a plus de volonté. Le peuple gronde contre la Bastille de l'argent. A grand peine, le Comité de défense du franc obtient sursis aux mesures de violence.

Mais le 5 novembre, la presse elle-même, exprimant les rancœurs et les déceptions de la population, prend position contre le Comité des XX, rendu responsable de l'échec du mouvement. On lui reproche « d'avoir cherché moins à résoudre un problème à trop d'inconnues que d'avoir traité les questions financières, d'un cœur léger, en faisant vibrer la corde sentimentale que tout homme possède plus ou moins (1). »

Ce coup de pied de l'âne achève le monstre hybride — mi-dictatorial, mi-légal — qui a pris la tête du mouvement. Le 12 novembre, dans une dernière réunion, les XX résignent leur mandat. Ils prennent prétexte de la circonstance pour constater « que la crise monétaire est restée sans solution ».

— « L'échec, dit un communiqué du comité, est imputable au fait que la recherche d'une solution, a dégénéré en conflit de doctrines. Les membres du comité ayant, malgré les avertissements, abordé le problème des moyens, deux écoles se sont révélées : celle des métalliques et celle des fiduciaires, s'appuyant respectivement sur le « franc français », et le « franc marocain ».

(1) « Action Marocaine » du 5 novembre 1919.

Il faut un ordre du jour de clôture, présenté par M. de Saboulin, pour séparer les adversaires engagés dans une interminable dispute d'école. C'est fini. Le comité est mort, tué par les doctrinaires. Le peuple est vaincu.... par son Parlement.

* * *

Peut-on tirer de l'événement une leçon ? Nous le pensons.

La duplicité du Gouvernement de Rabat y apparaît tout d'abord si flagrante qu'on ne saurait à mettre en doute. Une mesure brutale, une imprévoyance inouïe sont mises au service d'une finance internationale qui en profite pour provoquer une panique et s'enrichir...

Quand la révolte répond à de telles provocations et tourne à l'émeute, on traite avec les mutins, on leur fait des promesses. Le danger passé, on nie les engagements pris. Singulière méthode de Gouvernement !

Quelle cause au conflit ? Elle tient moins dans la suppression de la parité que dans l'obstination à maintenir le hassani, matière d'agiotage. Mais on n'a rien prévu pour le remplacer...

Or, à Paris, où la connaissance de cette distinction peut influencer les décisions du Gouvernement, on se tait sur l'agiotage, mais on présente la parité comme une mesure inconciliable avec l'assainissement financier du Protectorat. Le Général n'a fait le voyage que pour défendre ce point de vue étroitement lié à un objectif plus personnel que nous connaissons un jour.

On voit si Rabat était armé, parlant à un homme d'autorité comme M. Clemenceau, pour défendre les suites d'une mesure qui ruinait le Maroc (1).

(1) L'indice de la vie au Maroc, du jour où la parité est abolie, augmente dans les mêmes proportions qu'en

La crise du hassani ne permet pas seulement de jauger la confiance méritée par le Protectorat; elle offre, par surcroît à celui-ci, une excellente occasion de se défaire, d'un coup, des opposants, des réclamations, des « frondeurs » comme écrit M. Britsch.

Ceux qui ne défendent que des intérêts, *ceux qui consentent à discuter*, on les gagne par des promesses et surtout par des « fabors ». Tel gros commerçant marocain a commencé là sa fortune; tel politicien, une carrière d'honneurs et de profits; tel entrepreneur a daté de cette époque, de fructueuses relations avec les autorités administratives.

Il y a ainsi, parmi les XX, des noms sur lesquels l'attention s'arrête. Qu'étaient-ils « avant » le « coup du hassani »? Que sont-ils devenus « après »? Avaient-ils plus d'intelligence, plus de vertus professionnelles, plus d'énergie que les autres? Si l'on s'informe de leurs accointances avec le Protectorat, on est vite porté à ratifier le jugement de l'opinion sur leur... intelligence politique.

D'autres eurent un sort moins fortuné. Au premier rang, au poste d'honneur, il convient de placer Christian Houël qui paya de sa situation un courage civique et une indépendance inégalés. Dès son retour de Paris, le général Lyautey signait son arrêté d'expulsion. La police l'embarquait avant que ses amis, ceux qui connaissaient la haute probité du journaliste, la serviabilité de l'homme, la droiture républicaine du citoyen pussent faire entendre en sa faveur, un appel à la justice qui ne serait pas demeuré vain.

Disons au surplus que la victoire immorale du Cabinet de Rabat fut plus complète encore qu'il ne l'espérait. Le vent de la défaite courba toutes les têtes et fit fléchir les plus fermes caractères. L'inexpérience avait certes causé l'échec; mais la

France. Que devient l'argument de la prospérité du Maroc, préservé de la crise mondiale?

trahison du Gouvernement et l'incompréhension de M. Clemenceau attérèrent les moins exaltés.

Il semble d'ailleurs que cette *bataille pour l'argent* fit honte à ceux qui l'avaient si âprement disputée. Comme on était tombé du haut idéal des premières années ! Comme l'exemple risquait d'agir sur les esprits des protégés !...

La crise du hassani n'apparaît plus aujourd'hui que comme un pénible épisode de l'histoire du Protectorat. Les vaincus répugnent à s'en souvenir. Les vainqueurs s'abstiennent de s'en glorifier.

Il semble que cette révolte qui frisa la révolution et inclina à l'émeute, ait tué chez les Français du Maroc, l'instinct de l'intérêt public. Ils se sont, en tous cas, depuis ces jours troublés, résignés à tout subir du pouvoir, à n'obtenir de lui que des faveurs, à n'attendre que du hasard, l'événement qui les libérera.

Mais, reconnaissons, quelles que soient nos préférences que les « frondeurs » avaient vu juste en demandant la suppression du hassani, cause d'agiotage. Une décision du Ministre des Finances, prise sur les conclusions de M. Moreau, inspecteur des finances, envoyé pour enquêter sur la situation en novembre 1919, prohiba la circulation et la fabrication du hassani, à la date du 20 mars 1920. Victoire morale, du reste tardive, dont personne ne profita.

Aucun des résultats escomptés ne fut, par ailleurs, obtenu. Le hassani resta six mois encore à 120 francs, la Banque d'Etat resta ouverte, les guichets du change furent maintenus. Des milliers de négociants et de colons furent ruinés et une crise se déclencha troublant de proche en proche l'organisation sociale et tarissant jusqu'aux ressources de l'Etat.

Que manqua-t-il au bref, aux émeutiers du hassani pour faire triompher leur révolte ? Sans doute un idéal à atteindre et un chef pour les y conduire.

L'OPINION (suite)

LA POLITIQUE INDIGÈNE

Une définition officielle. — La virtuosité, principe d'action. — Les deux « Marocs ». — En pleine féodalité. — Auxiliaires compromettants. — Deux doctrines contradictoires. — Un aveu du général de Lamothe. — Politique personnelle. — Ceux qui ont fait les Grands Caïds. — Littérature et réalité. — Le premier Glaoui. — Une fabrique de seigneurs de l'Atlas. — La glorieuse fortune de Si Madani, fils du Mezouari. — Race d'Atrides. — Le sens pratique de Si Thami. — Une émule de César Borgia. — Un grand propriétaire foncier à Marrakech. — L'orgueilleux vassal. — Le portefaix et le petit-fils d'un marchand de sel. — Un général bien embarrassé. — Le scandale d'Amismiz.

Une distinction oiseuse. — La bonne politique indigène... et l'autre. — Des indices irréfutables. — Les histoires des Bridjates. — Un acquittement scandaleux. — Principes de gouvernement. — La question des habous. — Geste de proconsul.

Il ne nous a point paru sans intérêt, en ouvrant ce nouveau chapitre consacré à un sujet « prohibé », d'étudier la définition que, dans « La Renaissance du Maroc », nous donne de la politique indigène, l'homme qui l'applique au nom et au profit du Maréchal, ce colonel Huot qui jouit d'une notoriété spéciale au Maroc.

— « La politique indigène, écrit-il, est un art fait de jugement et de doigté qui consiste à discerner d'abord, à mettre en jeu ensuite, les mesures les plus propres à faciliter la réalisation, dans les milieux indigènes, des buts que s'est fixés le gouvernement. »

Une seule remarque au sujet de cette déclaration dans laquelle la cause et les fins sont si exactement exprimées. Une politique qui *est un art*, est-ce là un principe de Gouvernement ? Oui, si l'on subordonne tout, à l'action personnelle d'un homme qui fera montre d'une virtuosité plus ou moins efficiente. Non, s'il s'agit de la mise en œuvre d'un organisme où l'initiative ne sera permise que dans les accessoires et jamais dans l'essentiel. Il ne peut, en effet, s'agir là que d'une science.

Cette impropriété apparente de termes n'en est pas une. Le colonel Huot savait ce qu'il écrivait et s'il qualifie *un art* la politique indigène pratiquée au Maroc par le Cabinet civil et appliquée par lui, c'est qu'elle n'a rien, en effet, d'une science exacte aux principes intangibles.

Il nous importe accessoirement du reste, que le directeur des Affaires Indigènes fasse, après cela, un sérieux prélèvement au sénateur Chailley, *spécialiste* des questions coloniales, pour parfaire sa synthèse et commenter sa définition. Car, pour le sénateur Chailley qui en pose les fondements, en fixe les règles, en déduit les conséquences, en prévoit les objections, il est bien certain que « la politique indigène » n'est pas un art fantasque, incertain et arbitraire, mais une science précise aux

axiomes arrêtés, aux conclusions exactes. Aussi variable en somme et cependant nécessaire, que la science de la psychologie qui la conditionne et que l'on ne voit guère que M. Huot pour qui elle puisse passer pour un art... du reste hermétique.

L'impropriété des termes est un vice rédhibitoire auquel rien ne saurait remédier. Et peut-être l'erreur tout entière de la politique indigène, telle que la conçoit et l'applique le Directeur des Affaires indigènes, vient-elle exclusivement de ce qu'il en a donné, a lui-même d'abord, à ses subordonnés ensuite, une définition vicieuse.

N'oublions pas, en effet, si nous voulons juger avec toute la rectitude désirable, la politique indigène du cabinet de Rabat, que ses agents d'exécution, ses auxiliaires les plus précieux, auxquels il distribue la manne des directives, la solide nourriture des instructions officielles, ce sont les officiers de Renseignements.

Nous ne voudrions pas faire preuve, à l'égard de ces hommes, en général dévoués, au delà de toute mesure, d'une sévérité de jugement qui serait un commencement d'injustice et en tous les cas, pour beaucoup, un traitement qu'ils n'ont pas mérité. Il y a eu, il y a encore parmi les officiers de Renseignements, de nobles âmes attachées à remplir une mission délicate, sans rechercher d'autre satisfaction que celle que leur témoigne leur bonne conscience de Français et de bon soldat. Il y a eu des Berriau, un tout au moins, et qui ne ressemblait guère au colonel Huot sinon par le grade ; il y a eu des Odinot, nombreux. Mais il y en a eu, il y en a d'autres...

Peut-être seraient-ils moins nombreux ces autres, trop ardents à suivre les traces d'un de Lamothé, d'un Justinard, d'un Le Glay, si la doctrine des chefs avait été plus ferme, si l'on avait parlé d'instructions en sous-entendant discipline, initiative en la délimitant, politique indigène en un mot, non point comme d'un *art* changeant et individuel,

mais comme d'une science hostile à certaines libertés, inaccessible aux interprétations trébuchantes.

Ces limites, non point étroites, mais strictes toutefois, d'une définition de la politique indigène, et conséquemment du rôle de l'officier de Renseignements qui s'avère son principal agent d'exécution, n'avait-on pas pour les fixer, un exemple permanent sous les yeux ? Que n'avait-on point pu apprendre — et l'ancien capitaine Huot aussi bien que l'ancien capitaine Berriau — aux leçons tirées de l'expérience des bureaux arabes algériens ?

Là aussi des initiatives diverses avaient tour à tour triomphé. On avait vu se succéder aussi bien les doctrines que les intuitions, les hommes de bonne volonté que les gens de parti-pris, les virtuoses et les routiniers : et les résultats étaient là pour prouver qu'il n'y a pas que les théoriciens qui aient tort et que les « artistes » peuvent mener aussi vite, aussi sûrement que les autres aux catastrophes.

Les mêmes causes peuvent et doivent, au Maroc, conduire aux mêmes effets. Car personne ne songera sérieusement à mettre en doute la nécessité d'un principe premier, en considération de l'exceptionnelle « baraka » qui suit dans ses déplacements personnels, le Maréchal Lyautey...

Le théoricien de la *politique indigène* exposée dans la « Renaissance du Maroc » a sûrement prévu qu'on le chicaneerait sur l'exactitude de sa définition et l'orthodoxie de ses principes. Voilà sans doute la raison qui l'a engagé à faire du rôle de l'officier de Renseignements, une réalité pragmatique et à tracer les conditions de son action personnelle en fonctions des contingences si diverses dans ce pays berbère qu'est le Maroc ! Et bien qu'il se défende d'être un guide de la politique qu'ils auront à appliquer, on perçoit sans peine qu'il n'a pris la plume que pour écrire à l'usage des exécutants le « vade mecum » de leur consigne, l'ordre du jour de leur action.

Ou alors, si le colonel Huot, sous prétexte que

son cabinet ne saurait donner « à point nommé la solution éventuelle à tous les problèmes » et partant qu'il persiste à prétendre que la « politique indigène est un art » et que « tout art vaut par la virtuosité de l'exécutant » (1), c'est encore à lui que nous demanderons compte des déceptions, des mécomptes éprouvés, des fautes accumulées, des catastrophes probables en raison des choix malheureux de son administration.

Que dire tout d'abord de la distinction établie par le colonel Huot entre les populations du Nord et du Sud marocain et leur état politique, pour justifier la différence radicale des méthodes de gouvernement qui leur sont appliquées ?

— « Alors que dans le reste du Maroc, écrit cet ethnologue occasionnel, le commandement est exercé par un grand nombre de petits caïds disséminés dans le bled et ne gouvernant que des tribus relativement peu importantes et d'intérêts rarement concordants, nous nous sommes trouvés, dans la région de Marrakech, en présence de véritables seigneurs féodaux, exerçant leur autorité sur de vastes territoires, dans une indépendance à peu près complète à l'égard du Sultân. » (2).

Ce n'est là, affirmons-nous énergiquement qu'une distinction purement doctrinale, destinée à justifier, à excuser une politique aventureuse dont les périls apparaissent enfin, à l'occasion d'événements récents, à ceux qui l'ont conçue et prétendent la perpétuer !

S'il existe dans le Sud du Maroc, de *grands seigneurs féodaux*, c'est que le Protectorat les a créés de toutes pièces. Il y avait certes, avant notre établissement dans ces régions, de puissants caïds, chefs de guerre plus ou moins prestigieux qui n'avaient qu'une assez lointaine analogie d'ailleurs,

(1) *La Renaissance du Maroc*, page 182.

(2) *Ibidem*, page 183.

avec les barons féodaux de la France du Moyen-Age. Ces seigneurs de guerre grossissaient leur fortune des dépouilles qu'ils ramassaient sur le chemin sanglant de leurs rezzous ou par leurs fructueuses trahisons. Point de fief incontestable ! Point d'autorité inviolée ! Point d'héritage patrimonial (1) à l'abri des vicissitudes, des risques personnels, des dispersions soudaines, des dissolutions violentes.

— « *Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour* » dit un vieux dicton français. Ainsi de ces trésors amassés par ces chefs de bandes, enrichis de rapines et exposés aux mêmes mauvais coups par lesquels ils avaient fondé leur fortune et assis leur autorité précaire.

Mais de ces chefs là, d'aussi puissants, d'aussi indépendants à l'égard du Sultan, le Maroc du Nord n'était point dépourvu. N'est-ce point une fortune aussi considérable que celle d'un Goundafi, une autorité aussi prestigieuse que celle d'un Glaoui que revendiquait le Zaïani Moha ou Hammou ? Et le Rogui Moulay Mohammed qui fit avec la « Norte Africana » de si bonnes affaires, était-ce un grand seigneur de l'Atlas ?

Pareillement est-ce oui ou non un grand caïd que le vieux Raïssouli ? Qu'a-t-il manqué aux El Hattab de Ber-Rechid, aux Thami des Ouled Ziane, à Si Aïssa ben Omar, à tous ces caïds de la Chaouïa, à ceux des Zaërs, à ceux des Beni-Ouarain, pour jouer un rôle à la taille d'un Hadj Thami ? Qu'était-ce que le caïd Anflous, sinon un ambitieux autrement vigoureux que le Glaoui à qui l'on ne peut faire que le reproche d'être resté sourd au langage doré de la propagande, qui l'eut embrigadé comme les M'Tougui, comme les Goundafi, comme les Ayadi, si le vieux brigand avait

(1) Comment un grand chef pourrait-il léguer une grosse richesse et une autorité considérable à ses fils, alors que la polygamie produit des familles comme celle de Si Madani qui avait plus de 120 enfants ?

accepté, avec les avantages, les humiliations de l'autorité ?

Vaine distinction, répétons-le, entre les brigands du Sud et les bandits du Nord, entre les chefs de l'Occident et ceux de l'Est ! Dans un pays où, du jour au lendemain, d'un simple marabout, le sentiment religieux fait un Roghi, d'un demi-fou un Mahdi, d'un dément sanguinaire un Sultan, quel pouvoir reconnaît stable, quel despotisme proclamer légitime, quelle hérésie prétendre respectable ?

Le Directeur des Affaires indigènes est si peu convaincu lui-même de la légitimité des situations que le Protectorat a reconnues aux grands Caïds, qu'il en convient, en fin de compte : « Si les grands Caïds n'avaient pas existé, dans la région de Marrakech, il aurait fallu les inventer !... » (1).

Peu nous importe, après cet aveu, que les féodaux du Sud aient ou non « permis de maintenir l'armature du Maroc, pendant la guerre ». Peu nous importent « les immenses services que ces Caïds nous rendent, en faisant *notre besogne* dans une région aussi éloignée et aussi difficilement accessible et où la colonisation n'aura jamais aucun profit à tirer » (2).

Que nous en tirions ou non profit, suivant l'expression cynique du colonel Huot, nous ne pouvons point oublier que ces services sont payés d'une complaisance coupable, — elle nous est amèrement reprochée par les indigènes — à l'endroit de ces chefs indigènes qui, ainsi que le reconnaît l'auteur, « sont généralement durs dans leur commandement et qui ont toujours de gros besoins d'argent à satisfaire ».

Notre besogne ? Est-ce en pressurant, en spoliant, en assassinant, en décimant, en poussant à la dissidence par leurs exactions, des tribus entières, que ces caïds, ces grands seigneurs féodaux pré-

(1) et (2) *La Renaissance du Maroc*, page 184.

tendent la faciliter ? On aurait tort de l'espérer. Ce sentiment des masses qui, en 1912, quand le colonel Mangin se présentait devant Marrakech, nous était si favorable, tout nous montre combien il est changé. Dans l'esprit du peuple, dans l'opinion raisonnée des notables, nous sommes — à tort ou à raison — les complices de ces violences, les copartageants des exactions. Suivant un vieux proverbe marocain « le caïd trait le peuple comme le berger sa vache ». Les fellahs résignés par force, effarés par l'évidence subjective de notre pacte avec les seigneurs marocains qui disposent de notre autorité et se servent de notre pouvoir, ont ajouté au dicton. Ils disent maintenant :

— « Le caïd trait la vache marocaine pendant que les Français lui tiennent les cornes ! »

*
**

Quelles sont les conditions de *ce pacte* ? Jusqu'où vont nos complaisances ? Où commencent nos obligations ? Pour répondre enfin à cet argument de nécessité publique, sous-latent dans l'exposé du colonel Huot, quels profits avons-nous tirés de la politique des Grands Caïds ?

En entrant dans Marrakech, arrachée de force aux hommes bleus d'El Hiba, le colonel Mangin avait eu la prescience et conçu la formule exacte de la politique nécessaire dans le Sud du Maroc. L'alliance, si l'on veut, avec les Caïds du Sud dont il avait compris et exactement dosé l'autorité, lui parut désirable. Mais il subordonna l'accord inévitable à un certain nombre de conditions.

Il posa en fait, tout d'abord, que le contrôle des caïds par la France, devrait être un dogme absolu. Il connaissait la mentalité de ces chefs musulmans qui ne sont sensibles qu'à la manifestation de la force, soit qu'on la leur impose, soit qu'ils la fassent subir à leur antagoniste. Et pour ces im-

pulsifs, tout partenaire n'est-il point, tôt ou tard, un antagoniste ?

Pour imposer la forte notion de cette force et envelopper d'un prestige indiscutable le contrôle qu'il pressentait difficile à faire accepter, Mangin s'attacha à faire entrer dans l'esprit des caïds, l'évidence de leur subordination. Quand il mandait, sous sa tente ou dans son bureau, le Glaoui d'abord — et c'était l'ex-vizir Si Madani —, il n'admettait pas de remise, pas de retard, pas de prétexte. Il imposait l'exactitude comme une discipline ; il exigeait la soumission à sa volonté. Il ne tolérait ni privautés au profit d'un notable, ni faveurs, ni cadeaux. Ce désintéressement lui donnait le droit de parler haut, les yeux dans les yeux, au « *seigneur féodal* » qui était venu à son appel et au besoin de le consigner à sa porte, jusqu'à l'heure fixée pour l'entrevue, sans interrompre ou hâter une audience ni admettre un tour de faveur (1).

Ces fiers seigneurs montraient-ils qu'ils fussent humiliés ? Prouvaient-ils de l'humeur à être traités de la sorte ? Non, certes. Ils sentaient un maître dans le chef de guerre qui les pliait à sa volonté et n'en témoignaient que plus de respect et plus d'attachement pour sa personne.

Cette fiction d'un prestige féodal jeté sur les épaules d'un chef marocain, quel qu'il put être, jamais Mangin n'en a été troublé. Il savait combien est fragile, dans les Afriques de mirage, le pouvoir d'un homme qui peut tout attendre d'un succès et tout craindre d'un revers. Et les « Grands Caïds » n'existaient pas à ses yeux.

Un second fait inspira la politique provisoire de Mangin : ne pas discuter avec les chefs indigènes, n'accepter aucune suggestion, n'admettre aucune

(1) M. C... qui fut interprète militaire, se souvient encore des longues pauses imposées aux deux Glaoui, le Madani et le Thami, attendant, accroupis dans l'attitude de la « baraka », que le colonel Mangin les appelât dans sa tente.

excuse. Il prétendait éviter ainsi les réserves, les trahisons, les débandades..

Cette politique réaliste et à laquelle on ne saurait reprocher de méconnaître l'âme indigène, puisqu'elle était fondée sur ses traits essentiels, il faut regretter que Mangin n'ait pas trouvé le temps de la développer et d'en cueillir les fruits. Nous sommes convaincus que ce regret est partagé par les successeurs de Mangin, le général de Labruyère et le général Daugan, auxquels sont apparus depuis, les erreurs commises par Rabat et la difficulté de revenir aux fortes disciplines instaurées dans le Sud marocain, par le vainqueur d'El Hiba.

C'est au général de Lamothe qu'il était réservé de fixer pratiquement les conditions de la politique dite des Grands Caïds et d'en jeter les fondements. Qu'il ait obéi à des directives ordonnées par la Résidence ou qu'il ait prévenu les initiatives de Rabat et devancé ses consignes, on ne doit pas craindre d'affirmer que cet officier général a agi en plein accord avec le général Lyautey. De 1913 à 1919, il est maintenu à Marrakech, bravant les mécontentements, triomphant des objections, s'identifiant à ce point, aux seigneurs du Sud dont il s'institue, en toutes circonstances, le défenseur, qu'il est impossible qu'on ne voie pas dans son attitude, la preuve qu'il connaît leurs méfaits et leurs rapines et qu'il les partage. *Et Rabat peut-il répondre qu'il ne lui donne, ni sa confiance, ni son appui ?*

Nous n'avons pas rencontré un seul Marrakchi, — il faut entendre par là, un seul Européen habitant Marrakech ou y ayant des droits — qui n'ait chargé de malédictions le souvenir de M. de Lamothe. Les critiques les plus vives s'étaient fait jour contre lui, du temps même où il exerçait sur la région de Marrakech, une autorité pratiquement sans contrôle. Ces critiques avaient vivement ému l'administration centrale à Rabat. On y avait prêté l'oreille. On avait prié le chef de région d'y répondre.

Mais le général de Lamothe n'était jamais à court de prétextes. Les réclamations étaient ou sèche-ment rejetées ou leurs motifs et leur fondement niés sans explication. Il est inutile d'ajouter que les réclameurs, une fois connus, étaient l'objet d'une sollicitude toute particulière. Le général les livrait au caïd intéressé qui se faisait un devoir de les convaincre de leurs torts.

Les choses allèrent si loin que la Direction du Service des Renseignements, pour épargner aux dénonciateurs les représailles de M. de Lamothe, en vint à passer par-dessus le commandant de région et à demander des éclaircissements au fonctionnaire civil chargé de la gestion des Services Municipaux de Marrakech. Cette procédure irrégulière, imposée à Rabat par des circonstances exceptionnelles, peut paraître invraisemblable. Il est certain, toutefois, qu'une initiative aussi insolite a été prise par le Cabinet militaire du Résident. Pour que les militaires aient à ce point transgressé les règles rigides de la transmission hiérarchique des correspondances, on doit convenir qu'ils durent être saisis de faits graves et convaincus de la parfaite inutilité d'en attendre la justification sincère de la part du commandant de région.

Voici une lettre du général de Lamothe au général Lyautey, qui éclaire d'un jour cru la mentalité du premier et la suspicion singulièrement étonnante où le tenait la Résidence Générale, c'est-à-dire le cabinet militaire de Rabat.

Talain, le 22 avril 1917.

239 C.

Le Général de brigade de Lamothe, commandant la Région de Marrakech,

A Monsieur le Général de Division, Résident Général (Cabinet militaire), Rabat.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre personnelle que m'adresse le Chef des Services Muni-

cipaux de Marrakech, au sujet d'une lettre anonyme transmise par votre Résidence Générale à Marrakech, sous le n° 201, du 31 mars 1917. Je n'ai pas connaissance de cette dénonciation, mais elle me semble conforme à celle que vous avez bien voulu me communiquer personnellement. Les griefs, et les accusations sont les mêmes. Le capitaine Beigbeder-Galay les réduit à leur juste valeur.

Cet incident n'aurait donc pas d'autre importance, s'il n'était un épisode de la campagne aussi injuste qu'impolitique actuellement menée contre nos grands chefs indigènes, campagne dont l'origine n'est pas à Marrakech et qu'il est très regrettable de voir, comme je n'en puis malheureusement douter, sinon encouragée, du moins complaisamment accueillie dans certains milieux officiels. On semble ne vouloir tenir aucun compte, ni des progrès réalisés, ni des services rendus, ni d'une situation politique spéciale, pour ne voir que les abus souvent imaginaires, quelquefois réels, mais qu'on amplifie et exagère toujours.

Il suffit cependant de parcourir la zone politique, et vous avez pu vous en rendre compte vous-même à Demnat, pour constater l'enrichissement du pays, la cordialité qui règne entre nous et les indigènes, la tranquillité enfin qui ne s'est pas démentie depuis quatre ans, dans les tribus réputées cependant pour savoir faire prompt et bonne justice des exactions dont elles ont à souffrir.

Je me permets d'appeler très respectueusement votre haute attention à ce sujet. Nos grands chefs n'ignorent pas les suspicions et les attaques dont ils sont l'objet et si le courant d'opinion qu'on cherche à former contre eux prenait plus d'importance, il deviendrait peut-être difficile d'y résister et ce serait la fin d'une méthode et de procédés politiques que, pour ma part, je crois seuls et pendant longtemps encore, pouvoir être appliqués dans cette région.

Signé : DE LAMOTHE.

Faut-il que nous certifions l'authenticité de cette correspondance officielle ? M. le colonel Huot ne se permettra certainement pas de l'arguer de faux : il en est resté trace, malgré qu'elle fut *strictement*

confidentielle, dans nombre de dossiers officiels et privés.

Si cependant M. le Directeur du Service des Renseignements en mettait en doute la parfaite exactitude, nous nous mettrions à sa disposition pour lui faire communiquer d'autres pièces et l'original de celle-ci, rangées, avec les précautions d'usage, à l'abri des gens curieux. Car l'histoire a des droits auxquels il importe d'empêcher les colonels Huot qui sont légion au Maroc, de porter atteinte.

Est-il assez intéressant du reste ce texte d'avril 1917, assez révélateur, assez impertinent, assez cynique ?

Sent-on combien M. de Lamothe est offusqué qu'une administration militaire ait retenu « *une dénonciation* » et pour en, contrôler la valeur, se soit adressée à un fonctionnaire civil ? Sans doute ce fonctionnaire civil, au lieu de répondre à Rabat, s'empresse-t-il de communiquer la correspondance à M. le commandant de région ! Sans doute encore, M. de Lamothe a-t-il eu le tort de laisser sans réponse une demande d'explications qui lui a été personnellement faite !

Mais l'esprit et la lettre de la discipline hiérarchique n'autorisent-ils pas une telle désinvolture ? M. de Lamothe porte sur ses manches, les deux étoiles de général de brigade, et le Directeur général du Service des Renseignements à Rabat, ne peut lui opposer que les cinq ficelles d'un colonel. Alors ? Quelles raisons raisonnables M. de Lamothe doit-il se préoccuper de fournir à son interlocuteur, sur un fait qui relève d'ailleurs de la *politique générale*, et dont il n'est tenu de se justifier que par devant le Résident seul ?

Au ton du factum on peut juger si les sentiments du général sont excités ! « *Cet incident qui n'aurait pas d'autre importance* », voilà l'expression du dédain. « *Cet épisode d'une campagne aussi injuste qu'impolitique* », quelle réprobation de l'ignorance des faits, des causes, des directives, par ceux qui croient devoir invoquer la justice tout

court ! « *Cette campagne dont l'origine n'est pas à Marrakech et qui est sinon encouragée, du moins complaisamment accueillie dans certains milieux officiels* », quelle impatience elle révèle, de tout contrôle, quelle méconnaissance de la question du Sud elle semble reprocher à ces milieux officiels !

A-t-il fallu quand même que l'évidence des abus, la notoriété des faits, l'impuissance à les réprimer fussent flagrantes, pour que le commandant de la région reconnût *ces abus souvent imaginaires, quelquefois réels, mais qu'on amplifie et qu'on exagère toutefois* » ?

Après cet aveu maussade et conditionnel, n'est-ce pas moins une atténuation qu'une confirmation de la gravité des faits dont le général de Lamothe apporte le témoignage, dans cette peinture enthousiaste des résultats obtenus à Demnat par la politique incriminée. La tranquillité du pays, l'enrichissement de la région, la cordialité des rapports entre indigènes et français, ne peut-on pas lui faire observer que tout cela est obtenu non point à l'aide des grands Caïdes, mais *malgré eux* ? Que parle-t-il « des tribus réputées pour savoir faire prompt et bonne justice des exactions » ? Les critiques sont-elles permises, les réclamants écoutés, les injustices réparées ? *C'est aux coupables que les victimes doivent se plaindre* et, en dernier ressort, il y a les escadrons français pour trancher les litiges... dans un sens déterminé.

Ce sens-là, le général de Lamothe n'hésite pas à l'indiquer. C'est dans celui d'une *méthode et d'une politique que, pour sa part, il croit seuls et pendant longtemps encore, pouvoir être appliqués dans cette région.* »

Un avis si tranchant, appuyé par la menace latente contenue dans l'énonciation du fait que « nos grands chefs n'ignorent pas les suspensions et les attaques dont ils sont l'objet et si le courant d'opinion qu'on cherche à former contre eux prenait plus d'importance, il deviendrait difficile peut-être

d'y résister », comment veut-on que le Résident l'ait repoussé ?

Le chantage est patent ; a-t-il été sanctionné ? Pendant combien de temps encore, la politique des Grands Caïds a-t-elle triomphé des suspicions et des attaques ? Pourquoi était-il difficile d'y résister ? Parce qu'il était fondé sur des mécontentements légitimes et devait vaincre toutes les intrigues ou seulement parce que les Grands Caïds menaçaient le général de Lamothe de se retirer, comme Achille, sous leur tente ?

Mais quoi ! Fallait-il supposer qu'ils fussent capables de réveiller les fanatismes, d'entretenir les mécontents, de soulever des révoltes ? Retourner au métier hasardeux de pillards, de coupeurs de bourses ! C'était bon tout au plus pour un Caïd Anflous, pirate de l'incertain, brigand composite à moitié marin, à demi-montagnard. Mais ni un Glaoui, ni un Goundafi, ni un M'Tougui n'en étaient capables ou désireux. Et quant à l'Ayadi, le destin avait vraiment montré trop d'égards à l'endroit de l'ancien chamelier, pour qu'il commit jamais l'irrévérence d'en revenir à son douteux point de départ...

La réflexion et l'étude attentive des circonstances conduisent à penser que la politique des Grands Caïds ne fut jamais qu'une « politique personnelle ». Politique personnelle du fait des représentants du Protectorat qui en tiraient un prestige personnel, sans comparaison avec le lustre modique, la médiocrité dorée qui leur venait de leur grade ou de leurs moyens ; un faste incomparable, de même essence que ces splendeurs dont l'imagination a embelli la vie magique des personnages des « Mille et une Nuits » ; une autorité limitée seulement par leur propre ambition, donc sans aucun frein et qui pensa mener un homme comme le général de Lamothe, fort loin sur les routes de l'aventure.

Ce phénomène du reste n'a pas été unique dans l'histoire de ces dernières années. Nous avons con-

nu en Orient, un aventurier de cette envergure qui faillit se tailler un royaume en pleine péninsule balkanique. L'homme avait de l'allure, des connaissances étendues et avant tout, c'était un homme d'action. En 1916, après la prise de Korytza occupée par les Autrichiens, ce personnage de légende, le colonel Descoins, balança longtemps sur le sort qu'il ferait à sa conquête. Perdu à l'extrême-gauche de l'armée alliée, loin encore de la liaison italienne qui tarda plus de six mois, il était le maître incontesté d'un pays de guérillas et d'un peuple friand d'aventures.

Avant de proclamer, le 10 octobre 1916, la République albanaise, le colonel s'absorba dans des négociations obscures, dans des tractations louches avec de bien singuliers personnages. L'un d'eux, Thémistoclès Gjermani, préfet de police de Korytza, par la grâce du colonel Descoins, fut, en octobre 1917, fusillé à Salonique, pour intelligences avec l'ennemi. Jugé à huis clos, il fit des révélations compromettantes pour le colonel, avec lequel il aurait projeté de fonder un royaume albanais indépendant...

Le commandant de la région militaire de Marrakech ne poussa pas si loin, sans doute, sur la voie des projets personnels. Un contrepois dut le modérer à temps : les régiments français campaient quelque part, le long du Grand Atlas et les harkas des Glaoui ne les auraient pas retenus plus longtemps que celles d'El Hiba, sur la route d'ailleurs connue de la Capitale du Sud.

Mais, cette réserve faite, quels droits, quels avantages, quelles faveurs, le général de Lamothe refusa-t-il au carré de rapaces qu'il avait dans son jeu, pour mener le bluff de la politique des Grands Caïds ? Dans l'ordre administratif, toutes les concessions ; dans l'ordre militaire, des honneurs inouïs et injustifiés ; dans l'ordre indigène, une liberté sans frein.

On ne saurait mieux expliquer la conception de cette politique qu'en comparant le Sud marocain

à un fromage dont M. de Lamothe a partagé les quatre quarts entre les quatre caïds choisis pour coopérer à une politique profitable. Il s'est contenté, pour sa part, de toucher une dîme sur le fromage tout entier.

On comprend ainsi le zèle apporté par lui à défendre « *cette méthode et cette politique seules possibles pendant longtemps encore dans la région de Marrakech !* »

Dans le marché immoral conclu entre les cinq compères, une seule omission. On a oublié la France et les « colons » qui, dans ce pays lointain, y luttèrent pour son influence et son rayonnement.

Mais cet oubli s'explique. La France n'a que faire dans un pays où règnent de telles méthodes.

Quant aux « colons », qu'allaient-ils faire dans cette galère ? (1).

*
**

Politique personnelle, avons-nous dit. Certes, et pas seulement du côté du représentant du Protectorat...

Admise la raison déterminante de la « politique des Grands Caïds », cette nécessité à laquelle il a fallu se soumettre d'accepter des concours et de les payer, le Protectorat s'est-il fait une notion exacte de l'importance de ces concours et les a-t-il rétribués au maximum ? Il y a une formule lyautéiste — le Maroc a des stocks de ces formules et sa crise n'en est pas moins insoluble — qui prétend obtenir,

(1) Il n'est ici question que des « colons » honnêtes, pourchassés aujourd'hui encore et qui ne peuvent franchir le cordon de la zone d'insécurité qu'au risque de leur vie. Mais il y a, en pleine zone d'insécurité, « 23 colons » amis de la Résidence, favorisés et protégés par elle, qui mettent la main sur les bonnes terres, les bonnes mines, les bonnes affaires, et... qui ne figurent pas dans les statistiques officielles si désireuses pourtant de grossir les résultats de la colonisation. Aveu explicite sur leur caractère, leurs attaches et leurs projets.

par l'emploi de certaines méthodes « *le maximum de résultats par le minimum de sacrifices* ».

Le Sud marocain offrait une occasion à peu près unique d'appliquer la formule. Mais nous ne pouvons pas douter qu'on ait laissé passer cette occasion.

On l'a payé cher le concours des Grands Caïds peut-être parce que des hommes comme le général de Lamothe avaient intérêt à en exagérer l'importance.

Si les Grands Caïds gouvernent d'immenses territoires n'est-ce point parce que nous les y avons préposés ?

Cette simple question préliminaire qui vient à l'esprit tout naturellement à ceux sur lesquels n'agissent pas les mirages africains et qui ne se font point une intelligence spéciale pour les juger, nous sommes au regret de constater que de fort sérieux écrivains, des hommes de lettres, plutôt historiens que romanciers, ont tout-à-fait oublié de la poser.

Frappés du spectacle impressionnant d'une puissance sans limite, d'une richesse sans restriction, ils n'ont pas pu supposer que tant d'autorité fut basé sur une équivoque, tant d'empire sur une supercherie, tant de faste sur une convention, tant de prestige sur l'usurpation. Ils n'ont pas tenté de rechercher l'origine de ce pouvoir, la source de ces fortunes, la pierre de touche de ces gloires, la réalité de cette autorité. Il suffisait que tant de causes, tant de forces se coalisassent pour favoriser la réussite d'un empire de la France... La fin, à leurs yeux, justifiait des moyens dont leur foi s'interdisait de douter et légitimait une renommée qui devait être authentique.

Et c'est ainsi que les frères Tharaud ont solidement aidé à la légende des « Seigneurs de l'Atlas », des grands féodaux, des vassaux orgueilleux délivrés d'une suzeraineté que leur propre puissance leur permettrait de rejeter et de combattre victorieusement s'il le fallait.

L'histoire est moins crédule que le roman et... on a lieu de s'en féliciter. La clairvoyance du Résident Général, sa sagacité, sa prudence ne sortent pas indemnes des recherches historiques sur les origines, et l'accroissement des « maisons féodales » du Sud marocain ! Mais nous nous garderons bien de nous en prendre au Maréchal Lyautey qui, en l'occurrence ne s'avéra que logique avec lui-même, dans cette histoire de la « féodalisation » des caïds de l'Haouz et du Sous.

Le général Lyautey ne s'est jamais caché des préférences qu'il nourrit — des préventions allions-nous écrire — en faveur de la féodalité. Atavisme ou influence littéraire ? L'origine de ses partis-pris est obscure et nous ne consacrerons pas une seule ligne à la rechercher. Mais le parti-pris existe... et il est avoué.

À l'époque où le Résident faisait au Tonkin, son apprentissage colonial, il mit une sorte de coquetterie à défendre le « droit divin », à prôner les principes les plus rétrogrades, à justifier dans la personne de Than-Taï, un assez équivoque souverain annamite, la légitimité du pouvoir absolu. De là à défendre les partisans du régime...

Voici comment s'exprime le commandant Lyautey auquel a été fait le grand honneur d'une invitation à une réception royale.

— « Et qu'est-ce que ça me fait ses vices, la gale de son petit frère, ses néroneries de palais: c'est le petit-fils des Gia-Long et des Minh-Mong, le dernier des Nguyen, c'est la grande force sociale de cet empire de 20 millions d'hommes, au passage duquel les populations se couchent dans la poussière, dont un signe du petit doigt est un ordre absolu et, grand Dieu ! servons-nous-en et n'énervons pas cette force, puisque nous en tenons les ficelles et persuadons-nous que ce n'est ni l'administration directe, ni toute la compétence technique des B... et des M... qui la remplaceront. »

Pas d'équivoque possible. Et si l'on rapproche de ces confidences, la page tout aussi sensationnelle sur le « Césil-Rhodisme » et la mission à laquelle le futur Maréchal se croit appelé, il n'est plus difficile d'expliquer les Grands Caïds du Sud... Mais était-il indispensable vraiment, de leur constituer des fiefs, d'agrandir en gouvernements, en marches, leurs baronnies, de faire des châteaux-forts de leurs repaires, des succursales de la Banque d'Etat de leurs cavernes, des troupes plus ou moins régulières de leurs Grandes Compagnies et, de leurs libres fellahs, un troupeau de serfs que le moindre incident peut transformer en Jacques et le moindre succès en révoltés ?

*
*
*

Avant de dire la vérité sur les Grands Caïds, il est bon sans doute de contempler une dernière fois, leur visage masqué de légende. Ce n'est évidemment pas dans la prose officielle que l'on a sculpté les traits imaginaires de ces « féodaux » qui ne pouvaient s'accommoder que du roman. Mais quel crédit aurait-on accordé aux peintures de l'imagination ?

Il s'est trouvé, par un hasard heureux, que le style des frères Tharaud avait assez de couleur pour exprimer le mirage des Grands Caïds, assez de fermeté pour en arrêter les contours, assez de précision pour donner l'apparence de la vérité à des fictions qui, loin de la réalité, sont d'une passionnante vraisemblance.

Le premier, le doyen d'âge, d'expérience, d'autorité, voici d'abord le caïd M'Tougui, dessiné avec une fidélité sobre... un peu trop peut-être...

« Voici le vieil Abd el Malek M'Tougui, dont la famille commande à sa tribu depuis plus de cinq cents ans. Il possède un fief immense dans la région où l'Atlas commence à s'abaisser vers la mer. Vieux paysan septuagé-

naire, de pure race berbère, sans une goutte de sang noir, la face rougeaude, eczémateuse, les yeux bigles cachés sous des conserves jaunes, un gros nez vermillonné, édenté, cassé, podagre, et se donnant à dessein l'air plus cassé encore, on le voit toujours, même sur sa mule, pousser entre ses longs doigts minces, déformés par la goutte, les grains d'un chapelet sur lequel il égrène sans doute les souvenirs de ses vicissitudes et de ses variations politiques. Il n'a rien de la gravité qu'on est habitué de rencontrer chez un grand chef musulman; il aime les histoires égrillardes, les écoute ou les raconte avec une extraordinaire mimique de la figure ou des mains; et son air de viveur fatigué, finaud et racé tout ensemble, l'apparente si bien à un vieil habitué de cercle parisien qu'on l'a surnommé « le baron ».

« A Marrakech, sa demeure est immense et des plus simples, car il n'a pas le goût du faste. Son seul luxe, ce sont ses esclaves que l'on peut toujours admirer en grand nombre à sa porte, tous du plus beau noir, vêtus de blancs impeccables et portant à l'oreille un lourd anneau d'argent, de la grandeur d'un bracelet.

Dans son château de Bou About, au pied du col par où l'on passe dans la basse vallée du Sous, il y a de grosses réserves d'or enterrées dans des jarres d'huile, et il n'a pas fallu moins qu'un cataclysme comme la guerre mondiale, pour que ce paysan plein de méfiance à l'égard de la monnaie de papier, se décidât à échanger quelque cent mille francs de douros contre les titres de l'emprunt. »

Comme tous ces traits inspirent les sympathies y compris cet amour « *des histoires égrillardes* », « *cet air de viveur fatigué* » qui fut aussi celui d'un certain prince de Galles et dont un peuple friand de gauloiseries et de gaudrioles ne saurait s'effaroucher. Mais complétons le portrait du vieux « Sixte-Quint » *cassé, podagre, et se donnant à dessein, l'air plus cassé encore...*

Si Abd el Malek M'Tougui, caïd héréditaire de la tribu des M'Touga, groupe chleuh fort d'environ 6.000 feux, hérita sous Moulay Hassan du

titre et des pouvoirs exercés jusque-là par son oncle. Le territoire de cette importante agglomération, s'étend, sur le versant Nord du Haut-Atlas, entre le col d'Imi-N'Tanout qui donne accès dans les basses vallées du Sous, et le pays des Taha. C'est au pied même du col d'Imi-N'Tanout que se dresse la casbah du chef, le Dar M'Touga.

Le caïdat comprend encore, quand il passe dans les mains d'Abd El Malek, les tribus montagnardes des Ida ou Ziki, soit 2.000 feux, des Ida ou Mahmoud de 1.500 feux, des Ida ou Zal de 1.500 feux également ; ce qui, ajouté aux 60.000 M'Touga, fief du nom, range sous l'autorité du caïd un peu plus de cent mille âmes.

En moins de vingt ans Abd El Malek va tripler le nombre de ses sujets et l'étendue de son territoire. A l'affût de l'occasion, il reçoit, pour prix de son hommage au jeune Abd El Aziz, les tribus de Ntifa et de Demsira. Pressé entre deux voisins bouillants et ambitieux, sur sa droite Si Taïeb El Goundafi, sur sa gauche Neknafa Ahmed Anflous, il enveloppe ce dernier dès 1096, dans un réseau d'intrigues et le voilà maître déjà des Chiadma, des Ahmar, des Ouled bou Sba. Par la force, il arrache au Goundafi les Oulad Méjat, les Oulad M'ta et les Frouga.

Il n'est pas jusqu'au fier Glaoui Si Madani qui, pour le rallier à la cause de Moulay Hafid ne lui doive abandonner les Chichaoua et les Tekna.

Mais au moment de la marche du prétendant sur Fez, le M'Tougui se ravise. Il s'allie à Anflous et tous deux se jettent sur El Ayadi, caïd des Rehamna, qu'ils culbultent, bousculent Hadj Thami Glaoui dans l'Oued Nefis et vont mettre le siège devant Marrakech où s'enferment les Glaoua.

La victoire de Moulay Hafid sur l'oued Tessaout ne le prend pas au dépourvu. Il passe chez le vainqueur que son prestige impressionne et malgré le serment des deux Glaoua, fait une entrée triomphante à Marrakech.

Une déception l'attend là. Une expédition qu'il a dirigée sur le Sous, sous le commandement de son neveu El Mebidi, est perdue corps et biens. Il se jure de n'aller plus jamais dans ce guépier.

Mais voilà Si Madani disgracié à Fès. Abd El Malek en tire avantage ; il est le maître dans le Sud, il règne à Marrakech. Et tandis que les événements changent la face des choses dans le Nord du Maroc, le M'Tougui consolide son pouvoir et s'enrichit par des méthodes prudentes, frappant d'impôts supportables, beaucoup de gens au lieu de demander beaucoup à un petit nombre.

Pourtant la ruée d'El Hiba, en 1912, sur Marrakech est un piège qu'il n'a pas prévu. Faut-il lui barrer la route ? Faut-il le suivre ? Il lui dépêche un émissaire avec 40 cavaliers pour lui offrir l'hommage, en même temps qu'il négocie avec les Français auxquels s'est rallié le caïd Anfous. Et comme il sera dans l'escorte d'honneur qui accompagne El Hiba à son entrée à Marrakech, il sera le premier à saluer Mangin après le combat de Sidi Bou Othmann, s'assurant ainsi le pardon et la confirmation dans son caïdat.

Voilà les faits et gestes de l'homme qui constitue l'une des colonnes de la politique des Grands Caïds.

Rallié certes, mais de quel cœur ondoyant ! Quand ses rivaux fournissent aux contingents qui marchent sur Taroudant où se fortifie El Hiba, il est le dernier à rejoindre. Ses effectifs n'entreprennent qu'à contre-cœur et sans résultats. Il a donné pour consigne, au Khalifa Si Larbi qui commande sa harka, *de ne rien faire...*

Aux reproches il oppose son grand âge, les convoitises de ses voisins. Et tandis que ces derniers s'engagent témérairement dans les entreprises du commandant de la région, c'est le vieux M'Tougui qui récolte les profits et accumule les honneurs...

Personnage moyen-âgeux, disent les observa-

teurs, pressés de synthèse et qui préfèrent les plus romantiques. Type d'humanité qui se retrouve à toute époque, flairant le profit, devinant l'heure favorable aux trahisons et aux reniements, cet homme est avare comme Harpagon, fourbe comme Jugurtha, madré comme un paysan normand, riche comme un marchand des *Mille et Une Nuits* et polisson comme un habitué du Parc aux Cerfs!

Il dédaigne la terre qui n'assure que des revenus incertains, thésaurise, bâtit encore et à quatre-vingts ans scandalise ses hôtes par les inconvenantes familiarités dont il use envers ses esclaves.

Les complaisances à son endroit du Protectorat l'ont-elles mis en confiance ? Le vieux renard a si souvent tiré sa queue des pièges, qu'il demeure sceptique sur la fidélité de la fortune. Comme elle est venue, elle peut s'en retourner. Et prévoyant l'avenir, cet homme qui paraît toujours sur le point d'expirer fait rentrer l'argent, attentif au paiement des impôts qui sont ses revenus à lui... sur le capital des autres.

Du reste fataliste comme tout bon sectateur d'Allah, il s'attend au pire sans en être ému. Comme l'Haouz et le Sous s'agitaient après la disgrâce récente de Si Taïeb el Goundafi, Si Brahim, le fils aîné du M'Tougui, caïd des M'Touga fit cette confidence à un Européen qu'il connaît de longue date :

« Voilà Si Taïeb rasé; c'est le moment de nous « savonner ». Il y a heureusement cinq millions « de côté » qui ne doivent rien à personne. »

Cinq millions de « douros » hassani sans doute enfouis dans les caves de Bou About, *dans d'inoffensives jarres d'huile.*

Mais accordons aux illustrateurs de la « légende des seigneurs de l'Atlas » que le vieil Abd El Malek a de la « branche » et une valeur indépendante du portrait qu'ils nous donnent de lui.

N'est-ce pas au contraire en pleine fiction qu'ils nous entraînent en prétendant nous révéler El Hadj Thami, le Glaoui qui a succédé à Si Madani comme Pacha de Marrakech ?

Sans doute le personnage est-il intéressant. Mais combien ne s'en trouve-t-il pas au Maroc qui aient autant d'allure ? Il ne faudrait pas se borner à l'idée relative qu'en donne la toile fâmeuse d'Abascal et supposer que cet air souverain, cette hautaine indifférence, cette possession de soi expriment exactement le Glaoui et, en tous les cas qu'il en ait le monopole. Tous ceux qui ont approché l'homme conviendront avec nous qu'au delà du vernis dont une prudente adaptation l'a recouvert, par delà les traits physiques embellis par la peinture, il existe chez lui, il en émane des couleurs contradictoires et des ombres redoutables.

L'image des Tharaud n'est pas moins expressive que la toile d'Abascal, ni moins flatteuse. Quelle raison cependant les a induits à rejeter pour un si remarquable sujet, le procédé tout indiqué de Rembrandt ?

« Voici, écrivent-ils, El Hadj Thami Glaoui, pacha de Marrakech et frère cadet du Madani, fastueux seigneur qui aime la guerre, les constructions splendides, tous les luxes de son pays et du nôtre, les belles armes, les automobiles et qui, avec son long visage maigre, ses grands yeux, son air félin, doux et violent tout ensemble, son sourire énigmatique, l'extrême recherche de sa toilette... rappelle assez bizarrement sur cette frontière du Sahara, un seigneur du quinzième siècle de France ou d'Italie. Et sans doute la culture de l'esprit est moins riche que celle d'un Borgia ou d'un Ludovic le More, mais il y a beaucoup de poésie chez ce chleuh qui, dans sa jeunesse... ne pouvait assister aux chants et aux danses de son pays, sans se jeter aussitôt avec passion dans l'improvisation et la ronde. Grand homme d'affaires à la manière d'Europe et à celle de l'Orient, habile à tirer des ressources de tout ce qui dépend de lui (et c'est

Marrakech tout entier, depuis le plus gros bourgeois jusqu'au plus humble artisan, sans en excepter les morts avec les biens qu'ils laissent derrière eux) propriétaire considérable de terres, de maisons, de jardins, très préoccupé de l'idée que ces fortunes féodales sont déjà menacées par l'esprit démocratique que nous amenons avec nous, et se hâtant d'accumuler toutes les richesses possibles, afin de demeurer grand seigneur encore quand sa puissance politique se trouvera diminuée. Avec cela, homme de poudre, guerrier superbe qui sait lâcher, quand cela est nécessaire, ses préoccupations administratives et bourgeoises, pour aller à la tête de ses harkas, batailles dans l'Atlas, risquer vingt fois sa vie pour notre intérêt et le sien, procéder à des justices sommaires. Après quoi, il revient à Marrakech, et de nouveau on le revoit dans son automobile, l'air affable, élégant, ou bien chevauchant sur sa mule, entre son musicien égyptien, qui joue pour lui sur le théorbe les dernières nouveautés du Caire, et un de ces personnages à la mine inquiétante qui, dans les « Mille et une Nuits », exécutent au fond des ténèbres, les besognes que leur maître est toujours censé ignorer...

Triptyque splendide en vérité : 1° *Le départ de la harka*, avec le pinceau coloré d'Abascal ; 2° *Une scène d'intérieur*, ou le conciliabule avec les notaires et le cadî ; 3° *Le pacha à la mule*, scène de plein-air et de clair-obscur.

C'est au dernier tableau que nous donnerons la préférence. On conviendra en effet que cette chevauchée pacifique — entre un musicien qui joue des airs de bayadère et un personnage inquiet chargé d'exécuter des besognes que le maître veut paraître ignorer — voilà l'attitude précise dans laquelle doit apparaître le « féodal » fabriqué de toutes pièces, par des peintres faux-orientalistes et par des littérateurs pseudo-marocains. Si cependant, quand ils parlent d'un Glaoui, quand ils prétendent rendre son visage « énigmatique », les littérateurs et les peintres font allusion aux féodaux violents du XII^e siècle,

à ces barons pillards, incendiaires et meurtriers qui rançonnaient les passants et rasaient les bourgs..... alors ma foi ! nous n'élèverons aucune objection contre leur notion de la « féodalité marocaine ». Sauf qu'il est de plus basse extraction et que son pouvoir a des bases moins établies, El Hadj Thami Glaoui peut en effet supporter la comparaison avec le baron Rouge par exemple, ce Rochefort qui incarna au XIII^e siècle, l'amour du sang, le stupre, le pica du sacrilège et de l'orgie.

Nous nous sommes proposé de démontrer que c'est surtout au sujet des Glaoui qu'on doit se défier des « légendes » marocaines, de celles en particulier qu'a créées de toutes pièces un Service de Renseignements décidé aux plus éclatantes impostures pour tromper l'opinion. Que ce soit sous la plume libre — apparemment — d'un écrivain indépendant, c'est le même mensonge qui renaît sans cesse, l'affirmation d'une haute origine, d'un pouvoir indiscutablement héréditaire, d'une traditionnelle autorité sur les tribus du Haut-Atlas et nous ne savons quel prestige merveilleux rattaché à la naissance la plus illustre.

Il n'y a pas à cette tentative d'anoblissement, la moindre excuse. Les tribus de Marrakech, les notables de la ville, les gens du peuple vous diront tous que la famille des Glaoui est de la plus modeste naissance. Le grand-père Ahmed ben Mohamed vivait, dans les Glaoua à la fin du XVII^e siècle et mourut en 1820 ; c'était un modeste *marchand de sel gemme*. Il se prétendait d'origine arabe et se rattachait à la famille du Prophète, par un de ces rameaux innombrables que l'imagination orientale n'est jamais en peine de faire fleurir.

Pour affirmer plus fortement sa parenté avec le Sultan Moulay Idriss, il donna à l'aîné de ses fils le surnom de Mezouari (1).

(1) Un des douze fils du Sultan s'appelait en effet Si Mohamed El Mezouari.

C'est ce Mohamed El Mezouari qui fonda la dynastie des Glaoui. Intrigant, habile à profiter des divisions qu'il sait créer, tenace, attaché comme le renard de ses montagnes à la proie capturée et la rongant jusqu'à l'os, il saisit toutes les occasions d'avancer.

Ce sont des étudiants de Fès voyageant dans l'Atlas qui, les premiers, donnent corps à ses ambitions confuses. Bien reçu par ce montagnard chleuh que flatte leur politesse raffinée et qui se met en frais, avec eux, d'hospitalité écossaise, ils lui décernent en matière de reconnaissance, moitié par risée, moitié par défi, le titre de cheik. Cheik des fous, observent les jours suivants les anciens de la tribu qui s'amuse de la farce écossaise.

Mais le Mezouari prend la chose au sérieux. Peut-être ce mysticisme dont toute âme musulmane a sa bonne part, lui montre-t-il sous l'aspect d'une prophétie, la dérisoire appellation. Le voilà de suite à l'œuvre.

Comme il atteint sa quarantième année, une occasion s'offre à lui de briguer une portion du caïdat des Glaoua. Il réussit dans son entreprise. A peu de temps de là, le caïd El Hachemi vient à mourir. Il écarte, à force de démarches et de promesses, l'héritier désigné et le voilà caïd des Glaoua.

Le plus dur est fait. L'homme est pourvu d'un point d'appui. En 1860, le Sultan meurt. Nouvelles intrigues et cette fois, pour empiéter sur le voisin. Le Mezouari arrache au Sultan Moulay Abderrahman, le territoire des Dadès, des Imoran, des Ouzguita.

Le chef d'armes a fait sa part. Il n'a plus souci que de faire légitimer son œuvre. Et tandis qu'il conçoit et qu'il bâtit la Kasbah de Teslouët, berceau de la race, il obtient par la persuasion et aussi par la force qu'il est prêt à employer, la reconnaissance du Sultan.

Quand il meurt, en 1888, il lègue à Si Madani, l'aîné de ses fils illégitimes, une baronnie déjà étendue et un repaire pour la défendre.

L'histoire des Glaoui ne diffère pas, à dater de cette époque, de tant d'autres histoires qui sont celles de tant d'autres familles de rapaces marocains. Le jeune Madani, chef de nom, reprend les entreprises ambitieuses du Mezouari. Clairvoyant et réfléchi, il tourne ses regards vers le Sud où sont les plaines et les routes du négoce.

Une heureuse fortune le met à ce moment, sur le passage du Sultan Moulay Hassan qui parcourt ses Etats, les armes à la main. Une large hospitalité dans la Kasba farouche enchante le Sultan. Il fait un khalifa de l'hôte empressé. Il lui donne des armes, un canon. Et voilà les portes ouvertes, le Tafilalet livré à sa convoitise, à son audace et à sa force grandissantes...

Autre monarque, autres avantages. En 1905, le vizir Tazi, pour l'attacher à Abd El Aziz, lui donne les Mesfioua. Ses territoires confinent alors à ceux du caïd Goundafi dont l'opulence lui fait envie. Il lui arrache les Ounein, les Houziouna et la Kasbah même de Taguendaft...

Porté au pinâcle par un coup de fortune inouï, le voilà grand-vizir. Il annexe Demnat, depuis longtemps convoité, après avoir fait assassiner son gouverneur Abellach.

Et à nouveau, comme on revient à un os mal rongé, il retourne au Goundafi. Il lui enlève les Guedmioua et Amismiz; il s'annexe les Ftouaka, les Guedjama, les Zougana, traçant comme le vautour autour de sa victime, un cercle de rapines autour de Marrakech, la ville des Mahdis, la halte des Sultans du Sud, en marche vers Fès.

Une disgrâce inattendue arrête dans son essor la nichée des Galoui. En 1910, alors qu'elle s'est installée au cœur de l'Empire à la curée de toutes les places et de tous les profits, le renvoi de Si Madani la contraint à regagner le repaire glaoui. Elle

s'y recueille, laissant grandir serres et rostres, pour les butins imminents que promet la dissolution inévitable du Maghzen. Toutes les dépouilles leur ont été ravies. Il leur reste avec le fourbe Moulay Hafid des alliances dont les circonstances ne leur permettront même pas de tirer parti.

C'est alors que par une fortune inespérée, mais que Si Madani accueille avec la prescience d'une revanche et d'une réparation, l'entrée des Français à Marrakech renouvelle leurs destinées. Ils retrouvent tout ce qu'ils ont perdu et plus encore. L'ainé Madani, Si Hammou, El Hadj Thami sont au premier rang des chefs ralliés et leurs mains reçoivent les premières faveurs, en acceptant les premières charges.

Telle est l'histoire de ces Glaoui, famille dure et dévorante, aux dents de loups, qui, par l'intrigue, par la trahison, par la violence, s'est fondée et agrandie et qui dure... Enfants du Mezouari, petit-fils d'un marchand de sel, ils n'ont dans leurs veines qu'un sang douteux, mêlé aux globules rouges de l'ancêtre arabe dont ils se réclament et leur mère n'est qu'une concubine (1). Voilà les fastueux « féodaux », les grands caïds que le général de Lamothe jugeait nécessaires à la *politique seule possible* dans le Sud marocain ! Pouvait-on proclamer plus ouvertement qu'on légitimait le meurtre, qu'on couvrait la violence et les exactions et que toute critique, toute réclamation, au nom de quelques principes que ce fût, n'avait aucune chance d'être accueillie et satisfaite tant que ces gens-là auraient la faveur du Protectorat et l'appui de ses représentants ?

Le destin a desservi l'ambition de Si Madani puisque cette fortune qu'il avait amassée avec le pouvoir, il n'a pas pu la transmettre à son fils préféré Abd El Malek. Sa propre mort si proche de celle de son fils fut-elle naturelle ? Les circonstances en

(1) Si Mohamed Mezouari a eu trois fils de sa femme.

paraissent bien singulières... Elles ont bien opportunément — trop — servi les projets et les espérances de ses cadets, d'Hadj Thami notamment, qui ne s'embarrasse jamais de scrupules.

Jusqu'à quel point le sentiment d'une irrémédiable déception aida-t-il une lassitude de corps, un chagrin aussi que la résignation islamique du Madani pouvait masquer aux yeux, mais non pas consoler tout à fait ? Abd El Malek mort, c'était son orgueil en déroute, le fruit de trente ans d'efforts et d'entreprises dissipé et l'héritage des Glaoua tombant entre des mains avides, qu'il n'avait, malgré les prodigalités les plus généreuses, pas pu combler.

— « Si l'on était descendu plus avant encore dans cette âme secrète, écrivent les Tharaud, on y aurait aussi découvert ces profondes haines de famille qui sont au fond de tous les cœurs berbères, et le désespoir de laisser son immense héritage à son frère Hadj Thami, dont il avait fait la fortune, mais qu'au fond il jalousait comme un cadet trop puissant. »

Race d'Atrides, ses membres se déchirent entre eux. Dressés au pillage, endurcis par les atrocités qui sont le pain quotidien de ces guerriers pour qui le baroud n'est que la préparation de la razzia, impitoyables envers l'ennemi abattu, pourquoi l'épargneraient-ils, fut-il un frère, quand l'heure est propice et le destin accompli ?

Les Tharaud ont pressenti le drame. Ils content avec une concision éloquente, où l'on sent frémir bien des doutes.

« Le trépas d'Abd el Malek, avait achevé de ruiner ce qui lui restait de vie... »

De retour à Marrakech, il s'étendit sur un matelas, dans un coin de son palais, demeura là deux jours malade, sans que personne autour de lui soupçonnât qu'il fut si près de sa fin. Dans une chambre voisine, une dizaine de tolba, ses lecteurs habituels, lisaient tous en-

semble à haute voix des chapitres différents du Coran, afin qu'une lecture complète du Livre attirât sur sa demeure la bénédiction divine. La nuit dernière, son état avait brusquement empiré. Ses frères accoururent auprès de lui. A peine étaient-ils arrivés qu'il rendit l'âme, sur les quatre heures du matin.

« Que se passa-t-il alors dans cette immense maison du Glaoui, pendant que les tolba récitaient sur son corps les prières funéraires ? C'est le secret de ces grandes demeures où, dès que le maître n'est plus, toujours quelque héritier impatient expédie des gens à lui, hommes et femmes, familiers ou esclaves, pour s'emparer des biens du mort, faire main-basse sur l'or, les bijoux, les pierres précieuses... Qui s'opposerait à ce pillage ? Les lois communes n'ont point accès chez ces grands seigneurs de l'Atlas ! Femmes, enfants, serviteurs sont livrés à la merci du parent le plus audacieux... Bruyants sanglots et trahison mêlés... esclaves soudoyés qui écartent des témoins gênants... voilà ce qu'on put voir ce matin dans la demeure du Madani. »

Ne cherchons pas dans le récit réfléchi des Tharaud, autre chose que ce qu'ils y ont mis. N'est-il pas suffisamment explicite du reste ? Il y a eu crime, sinon avant — et qui pourrait le nier avec une complète conviction ? — du moins après, sans doute possible. Or, l'adage est d'application constante, même chez les *grands seigneurs de l'Atlas où les lois communes n'ont point accès* ». A qui le crime profite-t-il et qui donc aide les circonstances et jusqu'au bout, fait violence au droit ?

L'histoire du Sud marocain, depuis sept ans que Si Madani Glaoui est mort, répond avec une éloquence qui ne perd rien à s'appuyer sur des témoignages aussi nombreux qu'impressionnants.

*
**

En dehors des immenses richesses accumulées dans ses palais, n'est-ce point un véritable royaume

me que Si Madani laisse derrière lui ? Qui, parmi ses nombreux héritiers, sera admis au partage de ses dépouilles ?

Au moment où il disparaît déçu dans ses ambitions paternelles, c'est un royaume en effet, que le fils du Mezouari a su constituer dans le Sud marocain. Il y groupe sous son autorité : les Glaoua, les Mesfioua, le Dadès, le Todra, Sedrat, Demnat, les Ftouaka, les Touggani et, suzerain incontesté, il délègue à six khalifats, choisis parmi les siens, le gouvernement de ce bloc compact qui commande, au Sud, les débouchés du Sahara, à l'Est, l'accès du Tafilalet, au Nord, les sources de l'Oued El Abid et le Tadla où nous songeons à nous établir, à l'Ouest enfin, Marrakech qui peut plier sous son poids ou s'y abriter.

Si Hammou, l'un des frères de Madani, administre le versant Sud des Glaoua, les Imoghan, les Ouzzuita, les Scoura ; l'autre, Si Hammadi, ferme le seuil oriental, avec les Ouarzazat, les Aït Bou Delal, les tribus des défilés du Dadès et du Todra.

Si Abd er Rhamou, un fils de Madani, commande aux Glaoua du Nord et aux Ghoudjema ; sur les Ftouaka et Demnat, au nœud des sources du Tessaout bifide, flanquant le couloir qui mène à Azilal, c'était, la veille encore, Si Abd El Malek.

Un troisième, Si Mohamed Larbi, tient les abords de Marrakech par les Mesfioua, les Iminzat et les Guidji ; le quatrième, Si Taïeb, achève l'encerclement avec les tribus Touggani.

Sur les flanquements de ce redoutable bastion, deux Glaoui encore. L'un, Si Hammou, fils du Madani, rêvant de se tailler un fief dans les territoires qu'arrose l'Oued Drâa, où Timidert et surtout Tamgrout commandent les seuils du Sahara. L'autre, son frère El Hadj Thami, caïd depuis 1916 des Ounein et des Sektana, qui couve des yeux la proie magnifique, plus sûre que les mirages du Sud, plus riche que les plaines et les montagnes, Marrakech, la capitale....

N'est-on pas fondé à tout craindre — à tout subir peut-être — de cette famille dure et dévorante dont Fès a gardé un horrible souvenir et que Moulay Hafid, pour la rendre inoffensive, dut, malgré ses alliances — à cause d'elles peut-être — exiler dans ses repaires natals ?

L'héritage de Si Madani n'est pas long à liquider. Son fils Hammou, un féroce accipitre dont la serre avide a mérité les suffrages de Thami, s'assure l'investiture du khalifat de Demnat, sans titulaire depuis la mort d'Abd El Malek. Les autres khalifats sont confirmés.

El Hadj Thami, pour sa part, se contente d'être l'exécuteur testamentaire de son frère. Celui-ci n'a pas exprimé ses volontés dernières. Thami s'empioie à les *commenter*.

Pour conserver, dans la famille l'autorité, il réclame Marrakech et le titre de Pacha. Il est dans la place déjà. Pourra-t-on, du reste, refuser cette dignité, à un membre de la famille de Madani, que l'on consulte, soit la reconnaissance, soit l'intérêt ?

Autre avantage, non moins ardemment convoité : Thami veut contrôler l'héritage fraternel en obtenant la tutelle de ses enfants. Qui connaît l'acception du terme « héritage », en droit musulman, se rendra compte que Thami, avec le titre de tuteur, obtiendra le droit de disposer sans réserve et à sa fantaisie, des personnes et des choses ; et ses pupilles eux-mêmes deviennent *les objets* de son bon plaisir.

Pour leur enlever d'ailleurs, tout prétexte de chicane, il prend pour femme leur mère, la veuve de Madani, la propre fille d'El Mokri, épousée aux jours glorieux où les Glaoui étaient, à Fès, tout puissants.

Mais le rêve de Thami est-il réalisable ? Est-il possible de placer, à la tête de la ville commerçante et laborieuse, l'homme avide que ses exactions passées rendent redoutable et qui, pour s'enrichir,

est prêt à recourir encore aux violences, aux intrigues, au meurtre peut-être ?

C'est à Hadj Thami pourtant, chaleureusement patronné par le général de Lamothe, qu'échoit le titre de Pacha de Marrakech. Il ne faudra rien de moins que le départ de son tenace protecteur et la nomination à Marrakech, du général de La Bruyère, pour remettre tout en question, pour menacer d'échec son autorité féroce, cette administration abominable qui n'a pas de pareille au Maroc, pays de violence pourtant, où l'arbitraire n'est pas exceptionnel.

Est-ce là, comme l'insinuent les Tharaud, un Borgia, est-ce un nouveau « Vieux de la montagne », est-ce une réincarnation, aggravée par la métempsychose, de notre terrible Louis XI ? On hésite, malgré les Tristan Lhermite.... On ne trouve pas de type antérieur assez complet pour y rapporter l'exemplaire de ce « *grand seigneur de l'Atlas* ». Peut-être découvrirait-on une aussi terrible figure, parmi ces sémites de Phénicie qui fondèrent Carthage, ces Hannon, ces Barca qui n'hésitaient pas à immoler leurs propres fils sur l'autel sanglant de leurs dieux et, sur une autre rive africaine, propagèrent le culte impitoyable de Moloch; peut-être aussi, parmi ces satrapes de Perse ou d'Assyrie, longues faces de bêtes humaines où les chevelures calamistrées prolongent des physionomies qui n'apparaissent pas plus féroces que certain « visage pâle encadré des tissus d'un mauve évanescent d'une djeballa claire » (1).

Voyons-le à l'œuvre, le superbe homme de poudre, dès que ses projets ambitieux sont menacés.

Son remplacement a été résolu, son remplaçant

(1) C'est en ces termes à peu près que l'auteur de « La Mystérieuse Ouaouizert » nous présente le Pacha El Hadj Thami. M. Babin a exécuté un pastel du Glaoui, dont les couleurs sont remarquablement nuancées et qui, sûrement plus fidèle que la peinture épique d'Abascal, ne se dissipera pas au premier vent...

désigné. Celui-ci est un notable respecté, un fonctionnaire sûr, de grande naissance, riche, intègre : Si Mohamed ben Ahmed Posta. Il n'est pas des ennemis de Thami, il n'est pas de ses amis. On ne pourra ni l'accuser de parti-pris dans les procès de Thami encore pendants, ni compter sur sa complaisance.

Le nouveau Pacha a des mœurs pures et des goûts modestes. Il habite aux environs immédiats de la ville, une propriété sans grande importance, l'azib de Souïdia. Autour de lui, peu de serviteurs : un portier, un esclave.

Le meurtre — car il faut tuer ce compétiteur qui triomphe — sera facile à commettre ; il est donc résolu. C'est un mulâtre glaoui, au service du Pacha, une sorte de frère de lait dévoué jusqu'à un fanatique amour, qui dirigera les meurtriers et s'assurera du crime.

La veille du coup, un avertissement cependant parvient à Posta. Un interprète, depuis longtemps à son service, manifeste l'intention de le quitter. Posta s'étonne de cette retraite, au moment même où les honneurs qui l'attendent, peuvent servir la fortune de son auxiliaire. Mais celui-ci s'obstine.

— « Mais pourquoi pars-tu ? demande Posta.

— « Je t'ai vu trop haut, observe l'interprète ; je ne veux pas te voir misérable. »

Cette remarque ambiguë dérouta le Pacha qui la répète à quelques visiteurs, dans la journée.

La nuit vient et les trois habitants de l'azib se couchent, après avoir barricadé la lourde porte de chêne.

Au matin, l'azib demeure close. Les voisins s'étonnent, s'émeuvent, pénètrent au moyen d'échelles, par la terrasse, dans la cour intérieure. Ils découvrent deux cadavres, la gorge ouverte, celui de Posta, celui de l'esclave ; le portier est trouvé ligotté, bâillonné, à moitié mort.

On ne saurait nier le crime. Une enquête est ouverte, par les soins du Pacha Thami qui a appris

l'assassinat comme il rentrait en ville, *d'où il s'était éloigné la veille*, sous un prétexte futile.

Après avoir recueilli beaucoup de témoignages, Hadj Thami fait emprisonner le portier. Celui-ci est un glaoui.

— « Voilà un parent en mauvaise posture, observe Thami en commençant son interrogatoire ». Mais le portier se dit innocent. On le bâtonne, on le fustige. Ses réponses ne varient pas.

Thami le fait ramener en prison et l'on ne sait ce qu'il en advint, soit qu'on l'ait fait secrètement mettre à mort, soit qu'on ait favorisé son évasion en pays glaoui.

Les meurtriers cependant, malgré le danger qu'ils courent, n'ont pas été discrets. Ils désignent l'instigateur du crime, donnent des détails sur les circonstances : l'escalade, l'égorgement de l'esclave qui s'est défendu avec une énergie furieuse, la surprise du portier qu'on a ligotté, racontent la mort de Mohamed Posta qui n'a pas pu opposer la moindre résistance et s'est contenté de maudire ses assassins. Tout Marrakech s'entretient du drame. On est attéré de l'audace des criminels, indigné de leur cynisme. Mais l'on se tait... car on sait qui a profité du crime et pour qui ont travaillé les égorgeurs...

Du reste, pas de sanctions. Les meurtriers trop bavards disparaissent, l'un après l'autre, on ne sait comment. Il y a des oubliettes ailleurs qu'au château de Teslouët.

Cette alerte a fortifié, semble-t-il, l'autorité de Hadj Thami, sans le rendre plus prudent.

Au début de 1924, nouvel émoi. Le Protectorat vient de sanctionner la grave affaire d'Amismiz et de destituer Si Taïeb, caïd des Goundafa. L'opération s'est faite sans difficultés. Le Goundafi a, par ses exactions et par ses crimes, accumulé toutes les haines, toutes les exécérations de ses malheureux fellahs !

Le moment n'est-il pas favorable pour toucher à Hadj Thami ? Le général Daugan, qui commande

à Marrakech, n'a pas une trop haute idée du seigneur glaoui. Il l'a vu à l'œuvre dans les opérations contre Sidi Mah, le Ahansali. L'homme de poudre l'a déçu. Pas de ces rapports élogieux à Rabat comme ceux que construisait, au retour des opérations de 1919, l'imagination complaisante du général de Lamothe ! Le Glaoui a été pitoyable, ses troupes sans nerf, son concours nul. On va même jusqu'à dire qu'il a laissé entre les mains de Sidi Mah quelques pièces d'artillerie et le récit de Gustave Babin laisse envisager sans trop de témérité, la perspective... d'une demi-trahison.

Rabat se rend-il aux raisons du général Daugan et accepte-t-il les sanctions proposées depuis longtemps ? Sans doute, si l'ordre est maintenu... malgré les postes dangereux qu'occupent tant de parents d'Hadj Thami...

Le général mande alors, délibérément, le Pacha dans son bureau. Celui-ci, déjà averti de ce qui se trame contre lui, vient au rendez-vous, couvert des décorations qu'il tient des prédécesseurs du général.

La conversation prend, dès les premiers mots, une tournure violente.

— « Je suis chargé de t'inviter, dit le général, à t'éloigner momentanément de Marrakech, où trop de plaintes se font entendre à ton sujet... »

Hadj Thami qui entend parfaitement le français mais n'a pas bronché tant que parlait le général, bondit à la traduction de l'interprète. Il arrache de sa poitrine les décorations qui la couvrent et, dressé face à face avec le général, il crie :

— « Je suis Pacha de Marrakech; je ne m'en irai pas.

— « J'ai des ordres, dit le général Daugan; je les ferai exécuter.

— « Préviens tes chefs alors, dit le Pacha, que si je suis obligé de quitter la ville, je n'y reviendrai qu'à la tête de mes tribus. »

Et jetant sur la table ses décorations :

— « Je ne reprendrai ces joujoux-là que par la force ! »

On juge si le général dut être attéré ! On a beau avoir commandé héroïquement la 1^{re} Division Marocaine, sur tous les champs de bataille de France, il y a des situations tout de même qui vous laissent *a quia*.

Il dut coûter certes à cet excellent militaire de réfréner son indignation. Mais le plus pressant n'était-il pas de calmer le *Grand Seigneur de l'Atlas* qui ne lui était jamais apparu sous un tel jour ? Il y parvint avec quelque peine, et la décision qui semblait à ce moment si nécessaire fut différée... Nous serions surpris que le Glaoui n'eut pas le dernier mot dans le conflit, comme il a eu le dernier mot dans ses différends avec le général de Labruyère... (1).

Les méthodes d'enrichissement mises en œuvre par El Hadj Thami n'ont pas donné de moins heureux résultats que son chantage et ses meurtres politiques. Avant de succéder à son frère Madani à la tête de sa maison, sa fortune personnelle était médiocre. Il tenait tout : l'entretien, le faste, les commandements, de la générosité de l'ainé, jusqu'à la « mouna » de ses expéditions de guerre.

Dès qu'il a pris sa place, il pense à soi. Il confisque les biens et les revenus du mort, laissant seulement aux khalifats des commandements qu'il serait dangereux de confier à des mains étrangères et qui lui assurent leur fidélité.

Mais les femmes, les enfants en bas-âge, la graine de *Mezouari* que Si Madani a semée partout, elle n'a que le droit de se taire et de manger ce qu'on lui donne.

A ceux qui réclament, l'oncle Thami achète

(1) Un fait récent nous paraît apporter une réponse pertinente à notre question. Les journaux du Maroc annonçaient en avril dernier, le remplacement du général Daugan, par le colonel Noguès. Ne touchez pas au Glaoui ! recommande Rabat.

une charrue, confie un attelage et conseille de labourer. Il observe avec dérision.

— « Si tu veux de la terre, apprends à la travailler ». Cette spoliation domestique ne satisfait pas sa soif de posséder. Il a trop de tentations vraiment avec tous ces territoires fertiles sous les yeux et qui dépendent de son caïdat sans cesse agrandi. En dehors des commandements qu'il tient de Madani, il s'est annexé : les Ould Delnis, les Menabbo, les Arbil, les Ould Oudaya, les Aït Immour, les Fekna, les Doubbel, les Aït Saada, les Tamesguelft, les Anzi, les Ouled Sidi Cheik, les Tassoultant, les R'Houaïtim, les Rhenemna, les Tameslouat, les Ouad Zebba, les Asofid, les Ascadjou, les Souïda : toutes les populations, tous les territoires de la banlieue de Marrakech, à deux lieues de cheval de la ville.

Dans ce domaine fabuleux, il prend de toutes mains ; il dépouille les héritiers, rançonne les plaideurs, prélève une dime en nature sur les imposables, achète à vil prix aux propriétaires gênés, fait des faux, s'en sert avec le plus tranquille cynisme, et impose silence aux mécontents... en les jetant au silo ou dans les oubliettes.

La procédure est variée, mais les résultats identiques. Voici la plus communément suivie.

Dès que Thami a jeté son dévolu sur un terrain repéré par un espion à ses gages, le propriétaire est convoqué chez son khalifat marrakchi, El Biaz. Ce dernier ne perd pas de temps en préliminaires.

— « Le Pacha est désireux d'acheter ta terre. Elle vaut 1.000 douros. Il t'en offre 2.000. Qu'en dis-tu ? »

L'homme sait que le Pacha pourrait lui prendre son bien sans le payer. Il accepte le marché, va chercher ses titres et amène les témoins.

El Biaz le reçoit avec le sourire, prend les titres, recueille les signatures des témoins et annonce au vendeur :

— « Attends un moment : je vais faire rédiger les actes et chercher l'argent. »

L'affaire est terminée. Deux notaires au service du Pacha, qui ne chôment du reste pas, s'emparent des titres, des signatures et en font un grimoire où la vente est soigneusement relatée *ainsi que le versement du prix*. Mais les douros ne sortent pas de la caisse de Thami.

Si le vendeur volé crie trop fort... on le fait taire... on sait déjà comment.

Parfois une variante. Un acompte est versé au vendeur. C'est du reste l'exception et quel qu'en soit le montant, *jamais* le vendeur n'obtient le solde.

Il arrive exceptionnellement que la voix de la victime parvienne à se faire entendre. Cette exception s'est produite. Un soldat marocain, dépouillé dans de pareilles conditions d'un héritage modeste, mais qui ne lui en était pas moins cher, se plaint à Rabat, au vizir des Domaines, avec une insistance tenace. Ce vizir était Omar Tazi, un illustre seigneur qui, pour n'être pas de l'Atlas, n'en est pas moins un des plus fiers coquins du Maroc. Le Tazi nourrit à l'endroit des Glaoui, une rancune tenace. Il finit par entendre le militaire et lui fit rendre son bien...

Hadj Thami s'exécuta sans protester. Mais le premier séjour du soldat dans le pays de Marrakech marqua le terme de ses réclamations. Une nuit qu'il dormait sous le toit d'un parent, des affidés à la solde de Thami l'approchèrent sans bruit et les égorgèrent tous les deux.

Chez les Ftouaka et dans la région de Demnat où le Pacha possède un khalifat d'élection dans la personne de son neveu Si Hammou, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi. Là, il opère à la fois plus à l'aise et plus en grand.

Les vendeurs éventuels de propriétés sont convoqués en masse. Inutile de dire qu'on ne leur demande pas leur avis sur l'opportunité du marché à intervenir. Un des notaires du Pacha se lève au milieu des « gogos » rassemblés, leur fait part des

projets du généreux Hadj Thami (Dieu le conserve !) promet des douros à n'en savoir que faire, râfle adroitement les titres qu'on proclame et engage les propriétaires à revenir pour toucher leur dû. Ceux qui suivent son conseil sont indéfiniment éconduits et finalement bâtonnés et jetés en prison.

Ce système élégant — presque autant que les blanches djellabas du Pacha — réussit fort bien au Glaoui. Il lui a permis de constituer un patrimoine considérable dont d'innombrables parcelles sont soigneusement immatriculées, sur les registres de la Conservation Foncière.

Cette boulimie foncière souffre-t-elle des résistances ? Elle s'arrête évidemment devant l'énergie des propriétaires européens qui ne se laissent ni bâtonner, ni facilement assassiner. Mais malheur ! au propriétaire indigène, tenté par la perspective d'un marché avantageux, qui consent à céder sa terre à un *neçrani*. Celui-là est un chien, un renégat contre qui tous les raffinements de la torture — et le Pacha est un raffiné, ne l'oublions pas — peuvent être employés.

Un cas récent qui n'a pas eu de retentissement en raison de la crainte qu'inspire le Pacha Thami, est venu à notre connaissance. Nous avons vu les plaies, nous avons lu le certificat médical constatant les violences commises sur un malheureux fellah que les tortionnaires, à la solde de cet homme de poudre, ont martyrisé sans pitié.

Ce rapport s'exprime à *peu près*, dans les termes suivants :

— « Je soussigné, B..., docteur en médecine, domicilié à Marrakech, après un examen attentif et consciencieux du fellah X..., déclare avoir relevé sur son corps :

1° des plaies cicatrisées *incomplètement* sur les deux cuisses et sur les deux fesses, provoquées, d'après les déclarations du patient, par une flagellation prolongée — 50 coups de corde par jour;

2° la cicatrice d'un coup de feu tiré de haut en bas

et qui atteint la victime au-dessus du genou droit, dans la cuisse droite, déterminant un trou qui traverse le membre de part en part :

3° Plusieurs cicatrices étalées et blanches provenant de coups violemment portés sur la jambe droite, coups produits soit à l'aide d'une corde, soit à l'aide d'une lame de fer rougie au feu.

Nous avons omis les noms : le médecin et la victime habitent Marrakech.

Comment le fellah X... a-t-il été traité et par qui, pour présenter à l'examen du praticien ces cicatrices et ces plaies ? Voici le résumé de son récit :

— « Ayant appris que j'étais entré en rapports avec M. A..., un Français de Marrakech, qui achetait des propriétés indigènes, le pacha Thami m'a fait convoquer dans son cabinet et il m'a dit :

— « Est-il vrai que tu veuilles vendre ta terre à un Français ?

— « C'est vrai, ai-je répondu; je suis vieux en effet et dans le besoin. »

— « Je suis disposé à te la payer un bon prix, moi-même. »

— « Il ne m'est pas possible de manquer de parole au roumi qui est mon ami et l'ami de tous les musulmans de Marrakech.

— « Sais-tu bien que c'est une chose indigne d'un vrai musulman que de traiter avec un infidèle ?

— « Mais nos seigneurs traitent tous les jours avec les « necranis ». Ce qui est bon pour eux est-il mauvais pour un « mesquine » ?

— « Dieu ne favorise pas les projets de ceux qui se font les alliés de ses ennemis. »

Je quittai le Pacha là-dessus, fort indécis et m'attendant au pire.

Le même soir, j'étais attaqué dans ma maison, par des noirs voilés, baillonné et emporté hors de la ville. On me conduisit à A... et on me jeta dans un silo.

Là, comme je revenais à moi d'un long évanouissement causé par une bastonnade énergique, un homme en qui je reconnus un mulâtre glaoui au service du Pacha, me parla ainsi.

— « Tu ne sortiras d'ici qu'après avoir signé la vente de ta terre au Pacha Thami.

— « Mais je l'ai vendue déjà, m'écriai-je, au tajer A...

— « Signe toujours : nous nous arrangerons avec le tajer. »

Je compris qu'il me restait une seule chance de garder la vie sauve : refuser ma signature. Et je refusai en effet.

Alors commença une vie de supplices qui se renouvela chaque matin. Mon bourreau m'appliquait, dès le lever du jour, cinquante coups de corde. Il chauffait au rouge, pendant ce temps, une lame de sabre et me l'appliquait sur les cuisses, sur les bras, sur les lèvres et penché sur moi, il me demandait.

— « Pourquoi as-tu donné tes biens au tajer roumi ? ». Je me contentais de gémir et de prier Dieu.

Un jour, il descendit dans ma prison, plus furieux que de coutume.

— « Ton tajer te fait rechercher, cria-t-il. Mais il arrivera trop tard pour te retrouver vivant. »

C'est ce jour là qu'après les supplices habituels, il tira un pistolet de sa ceinture et fit-feu sur moi. La balle me perça la cuisse. Je m'évanouis sous la douleur.

Le lendemain les gardiens revinrent m'annoncer que je partirais le jour même, car le tajer roumi avait versé 140 douros au caïd, pour ma libération. Je rentrais en effet avec mon sauveur, à Marrakech, le soir venu. »

Délicieuses mœurs, élégances hors de pair ! L'homme de poudre, le foudre de guerre de la campagne du Dadès, le chef altier qui forçait les défilés du Todra, est-il le même que ce pillard sanguinaire, le même que ce bourreau de misérables fellahs ? Nous nous imaginions que ces longues mains si soignées, au sortir des nobles violences de la guerre, ne se pouvaient complaire qu'à des passe-temps bucoliques ; frôler languissamment les

cordes d'une théorbe archaïque, promener sur les fils jumelés d'une mandole la corde harmonieuse d'un médiateur ou encore, à l'imitation de Madani le Fqih, égrèner d'interminables rêves sur les grains semblables d'un chapelet.

El Hadj Thami fait choix de distractions plus passionnantes. Ainsi dans l'intervalle de ses carnages, le tigre distrait ses somnolences dédaigneuses en léchant sur ses griffes l'odeur persistante du sang.

Le soin d'arrondir son bien ne détourne pas le Pacha du noble souci de le mettre en valeur. Si l'étendue en est considérable et les frais de culture écrasants *en théorie*, le Pacha fait montre dans la solution du problème agricole qui lui est là imposé, de l'élégance native qu'on lui voit montrer en d'autres domaines.

Voici le système fort ingénieux qu'il applique uniformément dans les tribus de son caïdat.

Dans toutes — car il a du bien chez tous ses sujets — il convient avec les cheïks d'une dime de culture déterminée, c'est-à-dire du nombre d'hectares *lui appartenant* que la tribu doit mettre annuellement en valeur. C'est là, au Maroc, un procédé tellement répandu que l'on aurait mauvaise grâce à en faire au caïd Thami, un grief spécial.

Le Pacha fournit les céréales des semailles; la tribu procure les labours, les araires, les animaux et prend à sa charge la nourriture des hommes et des bêtes.

Une fois entamé le travail, rien ne peut plus l'interrompre. Pluie ni vent, fêtes ni deuils, aucun prétexte au chômage : les hommes ne peuvent quitter le terrain, *sous peine de mort*.

Ceux qui se refusent à la corvée sont condamnés à l'amende et à la prison.

Les mêmes pratiques sont suivies pour la moisson et pour le battage. Si la récolte est médiocre ou mauvaise, le Pacha ne s'en prend ni à la sèche-

resse, ni à la pluie, ni aux sauterelles. La tribu est tenue pour responsable des méfaits des éléments.

Le raisonnement du Pacha n'est pas compliqué.

— « Vous m'avez volé du grain, dit-il; je vous ai fourni en effet plus que vous n'avez utilisé. Voilà la raison du déficit. »

Du reste, les hommes de Thami surveillent les éléments. Si l'eau manque, on détourne la seguia, on arrose les terres du Pacha. Et ce sont les fellahs, privés d'eau pour irriguer leurs terres, qui travaillent celles du maître et paient l'impôt... A ce jeu-là, ils sont bientôt ruinés.

Ce régime de fer a produit ce que le général de Lamothe appelle « l'enrichissement du pays », la tranquillité qui ne s'est pas démentie depuis quatre ans, la cordialité qui règne entre nous et les indigènes ».

A l'époque pourtant où ce fervent ami des Glaoui traçait ce tableau enchanteur de la région de Demnat, les choses n'avaient pas atteint le degré de tyrannie jusqu'ou elles se sont élevées aujourd'hui. Ce pays rude mais non sans fertilité, était gouverné par Si Madani qui mettait quelque modération à l'exploiter, continuant une tradition à laquelle les fellahs berbères ne répugnent pas à obéir, tant ils sentent la nécessité d'un pouvoir personnel énergique, pour commander à leurs anarchiques tribus.

Si Madani avait à sa charge une nombreuse domesticité, au service d'une maison qui ne l'était pas moins. Cinq cents personnes vivaient sous son toit, indépendamment des askris et des moghazenis qui le secondaient dans son gouvernement ou dans ses expéditions. Cette grande famille tirait tout des dons consentis et convenus de la grande tribu des Mesfioua ; ceux-ci fournissaient d'abord la *mouna*, c'est-à-dire les approvisionnements de bouche les plus variés; puis l'argent, de solides sacs de pesetas hassani; puis les matériaux de construction :

chaux, briques, bois de charpente, peintures et la nourriture des ouvriers. Les étables et les écuries de Si Madani étaient réputées; ce sont les Mesfioua qui lui amenaient en présents, leurs plus robustes taureaux, leurs meilleurs moutons, leurs bêtes de selle les plus vigoureuses.

Mais en revanche la terre des Mesfioua, la terre des Touggana, des Guedjama, des Ftouaka restait libre. Si Madani sans doute lui gardait une reconnaissance filiale du pain qu'elle produisait pour lui, du faste qu'elle lui offrait.

Cela se passait avant que l'Administration militaire du général de Lamothe rompit les digues élevées par la tradition d'une race fière et indépendante, devant le bon plaisir et les exactions des « Seigneurs de l'Atlas ». Et en ces temps-là, une autre politique était suivie dans ces régions que celle-là que le général déclarait « seule possible longtemps encore ».

Aux sentiments de regrets que le visiteur entend exprimer de toutes parts, il ne semble pas que le général de Lamathe se soit bien sérieusement soucié d'introduire, dans la région de Marrakech, des méthodes meilleures, des procédés politiques mieux appropriés et plus justes que ceux qui existaient avant nous. Embryonnaires, peut-être ! Mais si ces populations s'en contentaient !

En tout état de cause, on a pu se rendre compte — et ceux qui recommenceront notre enquête aboutiront aux mêmes conclusions — qu'un esclavage réel courbe sous une tyrannie impitoyable, les fières peuplades de ce pays berbère. Tendions-nous à un tel résultat en allant dans le Sud marocain ? Etions-nous, décidés à forger les fers de ces peuplades si rebelles au joug mais si loyales après la bataille ? Etions-nous disposés à prêter la main à l'établissement d'une féodalité qui justifie toutes les jacqueries, qui couve peut-être une Praguerie, qui, sans aucun doute, affermit dans l'esprit des tribus de l'Atlas la conviction que « le Français tient les

cornes de la vache pendant que les caïds la traient » ?

*
**

« La cordialité qui règne entre les indigènes et nous » suffit-elle à justifier cette politique ?

Le général de Lamothe avait certainement des raisons particulières pour invoquer cette « cordialité ». Les critiques les mieux fondées, les griefs les moins discutables le laissaient indifférent, sinon ouvertement hostile, quand ils tendaient à diminuer le prestige ou l'autorité d'un « Grand Caïd ». Mais cette « cordialité » s'étendait-elle aux rapports des mêmes grands personnages avec les courageux Européens, qui faisaient des affaires ou possédaient des intérêts à Marrakech et dans la banlieue ?

Nous avons vu l'ostracisme dont le Pacha prétendait frapper un acheteur français de terrain. Cet interdit jeté sur un ressortissant de la puissance protectrice peut sembler une exception. Erreur ! *L'interdit est la règle.*

Qu'il s'agisse du caïd M'Tougui, d'un des khelifats d'El Hadj Thami, du Goundafi, de l'Ayadi, de l'Oukiri, du caïd M'Soudi, la consigne est la même. Toute vente de terrain à un « neçrani » est une offense à Allah ! Les moyens sont légitimes, quels qu'ils soient pour l'empêcher d'aboutir. Consummée, une telle opération voue à l'exécration, aux vengeances raffinées, celui qui s'y est prêté.

L'affaire Dumas, ce malheureux colon de Boulalouane qui fut incendié, à demi-assassiné et joué devant les tribunaux français avec la complicité des autorités administratives, laisse aux mains du régime — et du Résident qui a tout connu en détail — une tache de sang qu'on n'effacera pas. Ce drame rural synthétise excellemment la politique indigène et fait toucher du doigt ses résultats. Il est trop connu au Maroc et ailleurs, pour que nous jugions nécessaire de le raconter ici. On en trouve

un excellent récit, dans l'*Atlas*, sous la plume indignée de M. du Pac, un journaliste courageux qui lutte à Marrakech, contre un régime volontairement aveugle et dont la complaisance, à l'égard des criminels, va jusqu'à la complicité.

L'affaire Dumas n'est pas un phénomène isolé. Nous avons raconté quelque part le cas du malheureux B..., jardinier au service d'un propriétaire français de Marrakech, qui, une nuit, fut assailli dans sa maison, par des moghazenis du caïd Ayadi — encore un grand caïd — et égorgé. Les meurtriers eurent soin d'emporter les titres de propriété confiés à leur victime. Leur expédition ne tendait qu'à faire disparaître ces documents.

L'enquête fit connaître les assassins. Mais le caïd Ayadi les couvrit et l'on n'osa passer outre...

Les propriétaires fonciers de la région de Marrakech savent au prix de quelles ruses et en s'exposant à quels chantages, il leur est possible d'acquérir des terres. Procès devant le cadi, titres argués de faux, marchandages des djemaas, avertissements du caïd; rien ne manque. Il faut à ces hommes une opiniâtre volonté d'aboutir, car au moment de toucher au but, toujours un nouvel ayant-droit se découvre, imaginé ou tenu en réserve par les notaires, par le cadi, par le caïd lui-même; et un incident de procédure remet tout en question.

Cette mauvaise foi mise au service d'un mauvais vouloir manifeste, c'est à l'action des autorités françaises qu'on la doit. Toutes les prohibitions, toutes les interdictions, toutes les obscurités des textes, des traditions prennent appui sur le régime militaire qui ferme d'un seul mot toute discussion : « *Zone prohibée* ».

« Et là, du fait que l'autorité militaire ne garantit ni l'ordre ni la sécurité, défense d'entrer. Non seulement le voyageur européen s'y expose à tous les périls qu'on sait y créer à propos, mais il y risque encore une sanction administrative : amende, prison, ou expulsion. »

Un « vieux marocain » s'était aventuré, aux fins de reconnaître une propriété qu'il y avait acquise, sur le territoire des Aït Ammouch, fraction des Mesfioua, dans une région paisible, aux avancées de Marrakech. Comme il chevauchait, en compagnie d'un guide, le long des tentes de la tribu, des cavaliers se présentèrent inopinément à lui et, le menaçant de leurs fusils, lui enjoignirent de s'arrêter.

Le visiteur obtempéra. Sous la garde des hommes qui l'avaient interpellé, il fut conduit alors au caïd Siba, chef de la fraction, qui était bien connu de lui.

— « Ne va pas plus loin, lui recommanda celui-ci, si tu tiens à ta vie. J'ai l'ordre d'empêcher tout européen de pénétrer sur mes terres, au besoin par la force. Il est heureux pour toi que tu n'aies pas pénétré sur les terres d'un collègue moins scrupuleux. »

— « Mais qui t'a donné un tel ordre ? J'ai acheté une terre, sur ton territoire. J'y suis venu sans difficulté jusqu'ici ? Pourquoi ce changement ? »

— « Je n'en sais rien. Nous avons reçu l'ordre du bureau des renseignements. Peut-on le discuter ? »

L'Européen passa la nuit sous la tente du caïd. Dès l'aube, escorté de cavaliers aussi disposés à protéger sa vie qu'à lui interdire un retour en arrière, il s'en revint à Marrakech. Qu'est devenu son champ ? Il l'ignore.

Les vicissitudes des prospecteurs dans cette région du Grand Atlas où, aux dires des gens compétents, les gisements miniers abondent, qui pourra les conter un jour ? Les brimades les plus invraisemblables, les guets-apens les plus évidents naissent sous leurs pas : il faut qu'ils cèdent la place ou qu'ils se résignent à une existence chaque jour plus difficile, quelquefois à un dénouement tragique. Parfois les choses prennent une tournure tragi-comique et l'on en vient à se demander s'il

ne rôde pas, dans les affreuses gorges de ce pays inhospitalier, des metteurs en scène de films américains, habiles à provoquer l'épouvante et à l'exploiter.

Voici quelques années, un ingénieur des mines accompagné de quelques ouvriers s'était lancé dans les territoires des Entifa, à la recherche d'un gisement de molybdène. La prospection promettait d'être heureuse ; les prospecteurs travaillaient avec ardeur, encouragés par des indices significatifs.

Tout à coup le bruit d'une galopade fait redresser tous les fronts penchés sur le sol. Le groupe est entouré par des cavaliers du goum et couché en joue. On imagine l'émotion de ces gens paisibles. Ils se tiennent immobiles, attendant la mort.

Sans doute la peur inspirée semble-t-elle une suffisante punition. L'officier français qui a commandé la manœuvre les interpelle et voilà les propres paroles de ce militaire :

— « Vous mériteriez que je vous fasse fusiller (!) pour avoir transgressé l'interdiction de pénétrer sur ce territoire. Même munis d'un permis de recherches, vous ne pouvez pas venir sans escorte, en zone militaire ! »

Toute discussion eut été vaine, avec une pareille brute. Les Européens s'en retournèrent.

Inutile d'ajouter que l'ingénieur possédait un permis de recherches parfaitement en règle, délivré par le service des mines à Rabat.

Zone militaire, zone interdite, allèguent les chefs des Services de Renseignements. Rabat renchérit et sous prétexte d'insécurité, maintient le veto.

Mais Rabat fait-il quoi que ce soit pour établir, dans la région de Marrakech, un ordre civil, une sécurité légale ? Rabat s'est-il préoccupé par exemple de donner des garanties aux Européens acheteurs de terres indigènes ?

La Chambre Mixte de Marrakech, interprète des vœux unanimes de la population, réclame depuis de longues années la création d'un tribunal de première instance à Marrakech.

On a feint de se rendre aux raisons impérieuses qu'elle a développées; on a été jusqu'à inscrire au budget les fonds nécessaires à la construction et au fonctionnement du tribunal. Mais au dernier moment, un misérable prétexte budgétaire a fait renvoyer les travaux. Et il n'est plus question du tribunal que dans les promesses intéressées du Résident.

Pourquoi les Marrakchis réclamaient-ils avec tant d'insistance, cette juridiction qui n'est pas un luxe à l'égard d'une population de 150.000 habitants? Pour faire de la procédure. Pour s'amuser de chicane?

Non! le tribunal représentait pour les propriétaires européens, la certitude de poursuivre en paix et aux moindres frais, les difficiles formalités de leurs immatriculations! Ils entrevoyaient une chance enfin d'échapper aux exactions des caïds, aux procédures interminables, aux faux-titres, à toute cette organisation de brigandage que sont, à proprement parler, les administrations indigènes! Rabat connaissait cette soif d'ordre, de légalité. Rabat savait qu'elle était légitime. Rabat s'est dérobé. Complaisance aveugle ou complicité profitable?

A entretenir dans les tribus, l'idée dangereuse que les caïds défendent la liberté de leurs territoires en s'opposant aux ventes de terres par les indigènes, quel but poursuit-on? Veut-on fermer simplement le Sud marocain au peuplement français qui amène à sa suite des institutions civiles et des idées de liberté? Veut-on plutôt, comme l'insinuent des gens qui connaissent la méthode de Rabat, donner le temps aux amis du régime, de choisir, sans se presser, les terres riches, les mines profitables, les débouchés sûrs? Ou ne favorie-t-on pas cette ambition parfaitement réalisable, et qu'un Si Hammou manifeste dans ces propos publics:

— Des temps viendront où les hommes du Sud

fonderont, par leurs propres ressources, un royaume berbère ? »

Ce serait, à notre humble avis, un fort délicat héritage à transmettre par le Maréchal, au Résident qui liquidera son régime, que de lui léguer un Grand Atlas en pleine rébellion, conduit à l'assaut du Maroc français par ses « Grands Caïds » touchés de la grâce islamique ! La politique personnelle interdit-elle de prévoir un tel résultat et d'écarter rigoureusement une pareille éventualité ?

*
**

Du reste, pas l'ombre d'une pensée morose sous ces fronts où naissent les brigues criminelles et les projets de meurtre mûrement médités. Les Grands Caïds sont à l'égal des « féodaux » et par là justifient l'appellation, inaccessibles aux remords.

La littérature des frères Tharaud a fixé la physionomie du M'Tougi, le « baron », sur un plan où tout est joie, réjouissances, fêtes et haute noce. Le vieux brigand qu'il ne ferait pas bon rencontrer au coin d'un bois, au retour d'une visite à la banque et qui fait bon marché encore de la vie de ses contemporains (1), se mettra en frais d'amabilité pour recevoir dans son château de Bou About, une « grue » ramenée en auto de Casablanca, pour le mettre en goût. Là s'arrêtent ses audaces ; il les dose au tarif d'une fille de joie.

Son vieil ennemi le Goundafi, témoigne d'une imagination plus féconde. Les auteurs de « Marrakech » ne lui consacrent que quelques lignes.

(1) En 1923, dix esclaves noirs s'enfuirent de sa maison de Marrakech et se réfugièrent chez le Pacha, déclarant vouloir rester à son service au prix de sa protection. Le M'Tougi les racheta 10.000 douros et les fit fusiller, dès leur rentrée au château de Bou About. El Hadj Thami ne marchandait que pour la forme, le prix du rachat ; la somme ne valait-elle pas qu'il trahit un peu ?

Ils n'ont su voir dans Si Taïeb que le personnage extérieur. Ce n'est pas un mince succès pour ce primitif que d'avoir trompé l'œil averti de ces observateurs pénétrants. Ils ont débusqué le renard dont les yeux inquiets semblent toujours, même en prenant le thé, surveiller à droite et à gauche, le rocher ou le buisson d'où peut partir un coup de fusil. Mais malgré le dos rond, l'air sournois, le mufle en éveil, ils n'ont pas flairé la hyène. Et quelle hyène !

A cheval sur le défilé qui mène de Marrakech à Taroudant, la kasba Goundafa semble commander la route des invasions du Sud. C'est un fort imposant ouvrage, facile à défendre et d'un abord malaisé. De ce nid d'aigles, Si Taïeb a fait une aire de vautour. Ses silos y abritent les dépouilles d'une vie de pillages, et l'argent d'innombrables trahisons. C'est là que furent enfouis les sacs de douros rapportés à dos de mulet, de l'expédition de Tiznit, où Si Taïeb guida le commandant Justinard. L'inventaire du butin fit ressortir la part respective des deux « conquistadors » à 5.000.000 de douros. C'était, ma foi, un beau butin... compte tenu des exagérations berbères...

Le Goundafi n'est pas moins âpre à s'enrichir que le Pacha de Marrakech, mais il y a quelque excuse. Son patrimoine, en effet, a été rongé jusqu'à l'os, un os montagnard, à l'Est par les Glaoui, à l'Ouest par le M'Tougui. Impuissant à reprendre son bien, resté aux serres de ses redoutables voisins, Si Taïeb s'est rabattu sur ses sujets. Il les a tondu de court, écorchés jusqu'au sang.

Ainsi qu'El Hadj Thami, c'est par la violence et par la ruse qu'il dépouille les propriétaires du sol, dont il convoite les parcelles. Il mande les malheureux en son castel, leur impose un marché que des adouls bien stylés rédigent dans les formes et, en guise de paiement, il fait plonger ses créanciers dans une profonde citerne remplie d'eau. Baïllonnés, ligottés autour d'une ferme rugueuse de chêne, les suppliciés sont maintenus dans l'eau

glacée, pendant des jours entiers, sans nourriture. Ils en sont tirés, après la promesse de se taire, moyennant la vie sauve. Les voilà candidats aux rhumatismes et à la tuberculose qui les couche en peu de temps dans la terre..., et le Goundafi, rassuré sur les suites de l'affaire, est prêt à recommencer.

C'est par une opération analogue, mais de grand style, qu'ont été provoqués les troubles d'Amismiz.

La presse marocaine, ici encore, n'a pas été à même de renseigner l'opinion sur les circonstances de cette affaire, la plus grave sans contredit, qu'ait produite la politique des « grands caïds ». A travers les indiscretions qui ont filtré, malgré le secret imposé, on a pu apprendre que le chef de Région, tenu au courant du mécontentement des tribus, par l'Officier des Renseignements d'Amismiz, était fermement résolu à entraver les exactions du Goundafi.

Mais ces populations berbères sont d'une psychologie plus complexe qu'on n'imagine. Tandis, en effet, que les gens d'Amismiz se résignaient à attendre une mesure de justice de la part du commandement français, le bruit se répandit que les Français envoyaient des troupes pour cerner le bourg et réprimer les manifestations.

La nouvelle était inexacte, mais vraisemblable hélas ! Déjà le commandant Voinot se multipliait pour obtenir la répression de ce qu'il appelait une « révolte » et le commandant de la région devait réagir de toutes ses forces, pour s'opposer à une décision qui eut tourné au désastre en provoquant une rébellion ouverte. Or, les gens d'Amismiz étaient bien placés pour connaître l'influence du commandant français et les raisons personnelles qui le faisaient pencher du côté du Goundafi...

Avant que des paroles d'apaisement eussent été prononcées par une bouche autorisée, les tribus d'Amismiz prenaient une décision désespérée : elles abandonneraient le bourg et fuiraient dans la montagne... en dissidencé.

Dès qu'une telle résolution eut été arrêtée, il ne parut plus possible aux autorités françaises de négocier encore ; des détachements de goumiers et de moghazenis furent envoyés en hâte ; ils se heurtèrent aux groupes de queue des fuyards où l'on ne songeait guère à se défendre et qu'ils traitèrent du reste sans brutalité.

On ramena, par la persuasion, ceux qui hésitaient, on dépêcha des émissaires aux autres et toute cette rumeur s'apaisa au bout de quelques semaines. Elle avait risqué d'allumer dans ces régions inflammables, un incendie qu'on n'aurait pas éteint sans peine.

Le Goundafi a, depuis, été réduit à l'impuissance. Il vit, dans une retraite confortable, à Marrakech. Sa vie s'y écoule à l'abri des vengeances berbères, résignées aux temporisations, mais qui ont souvent de terribles réveils. Sans doute la population mâle des Goundafa a-t-elle été saignée à blanc puisque les statistiques affirment qu'elle est bien inférieure en nombre à la population féminine. Si le Goundafi se repose sur les statistiques pour avoir des sommeils sans mauvais rêves, il risque fort de s'endormir dans une trompeuse sécurité...

Le Glaoui n'en est pas encore là. Ce seigneur hautain mène une vie secrète, aussi agitée que l'existence d'un seigneur de la Renaissance italienne. Ses passions ne sont pas moins vives que ses ambitions.

Comme un baron pisan, il a son confident, espèce de mulâtre glaoui qui sert ses plaisirs et ses affaires et dénoue, avec la même détermination, ses aventures d'amour et d'argent.

La nuit venue, le Pacha, vêtu d'une djellaba rayée, se glisse hors de sa maison, en compagnie d'Embarek ben Omar. Ils cheminent de conserve par les rues désertes de Marrakech, jusqu'à une porte bien connue du serviteur qui est venu là de jour. Dans la maison, quelque jeune femme, épouse de bourgeois, de marchand, de notable, restée à l'abri des aventures.

Les deux compagnons s'arrêtent. Embarek s'avance et heurte à l'huis. On s'agite à l'intérieur, on interpelle l'importun.

— « Le Pacha te demande, crie Embarek au maître dont il a reconnu la voix. »

L'homme s'habille à la hâte, sort de sa maison et Thami *s'y glisse*, tandis qu'Embarek occupe le mari et l'éloigne avec adresse.

Quand le maître rentre, sans avoir été reçu par le Pacha qui a changé d'avis, répondent les serviteurs qu'il questionne, son malheur est consommé. Sa femme se garde bien de le lui apprendre soit qu'elle craigne pour elle-même, soit qu'elle tremble encore pour lui.

Parfois le Pacha y met moins de fantaisie. Sous un prétexte, il mande chez lui la femme qu'il convoite, par l'intermédiaire d'une esclave qui s'acquitte en conscience de la commission. Elle vient, car on sait que les résistances peuvent coûter la vie.

A quel mobile obéit El Hadj Thami en se livrant à de tels débordements ? Est-il simplement l'esclave d'un appétit génésique exacerbé ? Il a un harem beaucoup mieux approvisionné en genres et en nombre, que ceux des plus opulents marakchis. Ce n'est pas à un instinct qu'il cède mais à un calcul. Il ne se lasse pas, le rude montagnard, d'humilier ces bourgeois pacifiques, ces marchands qui l'ont à Fès, traité avec une morgue qu'il n'a pas oubliée. Ses représailles sont si l'on peut dire, *des représailles de solidarité...*

De temps à autre, le poignard d'Embarek ben Omar frappe, dans la nuit, juste avec assez d'à-propos pour rappeler aux maris bafoués que ce n'est pas à un homme qu'ils doivent leur disgrâce, mais en vérité à une bête féroce. Le bourreau met son point d'honneur à faire ensevelir, selon les usages rituels, les gens qu'il assassine.

Avant leur transport, de nuit, dans un champ où la tombe est vite creusée, on procède à ce la-

vage du corps si rigoureusement prescrit par la religion islamique. Comme par hasard, un hammam avoisine la maison. On déroba les seaux de l'innocent tenancier qui n'ignore pas à quel usage funèbre on les destine.

Le baigneur ne se fait pas faute de protester. Il interpelle un matin le khalifat El Biaz qui sort de la maison du Pacha.

— « Je ne sais plus que devenir, lui crie-t-il ; ton maître me prend tous mes seaux. »

Du reste, un indomptable orgueil, l'impatience d'une ambition qui ne souffre aucun vasselage, pas même celui qui est dû au Sultan.

A l'occasion du long séjour du Souverain, à Marrakech, pendant les années 1923 et 1924, éclatèrent en effet des incidents significatifs qu'il ne fut pas possible de cacher complètement à la population indigène elle-même. Les Européens ont tout connu : leur sécurité était en jeu et ils ne manquent pas d'amis — heureusement — parmi les militaires qui doivent tout savoir par métier.

A la cérémonie du Selham, au cours de laquelle les Pachas, les Kalifats et les Caïds mettent pied à terre et s'approchent du Sultan pour lui baiser le burnous, rendant par là au suzerain l'hommage du vassal, n'a-t-on pas remarqué que le Pacha El Hadj Thami est resté à cheval, campé en face du Sultan, comme s'il marquait par ce geste audacieux, une autorité égale ou même supérieure ? Grave atteinte à un immuable protocole, manifestation de rébellion qui n'échappe à personne et que personne ne sanctionne !

Quel grave motif pouvait excuser une aussi injurieuse attitude ? Est-il vrai que Thami avait été mis au courant des intrigues du caïd Ayadi qui se vantait assez haut d'avoir, à force d'argent, arraché au Sultan la promesse de le nommer Pacha de Marrakech ? Était-elle vraie aussi cette rencontre émouvante des deux rivaux, dans le cabinet du général Daugan, vrai le geste provocateur qui

les jetait l'un sur l'autre, le poignard à la main, vraie l'intervention personnelle du général les séparant, les calmant, vrais leurs défis, leurs menaces de mort ?

S'il n'y a pas de fondement à cette histoire, doit-on douter également de la discussion violente et publique que l'on affirme s'être produite encore, au Mechouar de Marrakech entre l'Ayadi et le Glaoui, en présence de Moulay Youssef ? Pourquoi les cavaliers de l'Ayadi ont-ils si subitement quitté la place, au moment du défilé et sans y participer ? Faut-il croire exacte la confiance faite à l'Ayadi que les cavaliers glaoua devaient à un signal du Pacha, charger brusquement les cavaliers rehamna et que lui-même devait être abattu d'un coup de feu, par Embarek ben Omar ?

La désignation de Mohamed ben Ahmed Posta à sa place, les déclarations peu réticentes du général Daugan, les rumeurs mises en circulation par un rival abhorré, l'Ayadi, cet ancien « *portefaix à trois guirchs* » que lui eut préféré le Sultan, tous ces indices successifs d'une disgrâce prochaine, tous ces avertissements du destin, ne sont-ce point là des motifs suffisants ? L'étincelle n'approche pas impunément le baril de poudre. Et quel baril de poudre, quel explosif plus dangereux que le tempérament indomptable d'un Glaoui !

Un autre avertissement lui avait été donné dans la personne de son khalifat de Demnat, ce Si Hammou si semblable à lui-même, animé de pareilles ambitions, dévoré par la flamme d'aussi brûlantes passions. Pour mettre fin à des scandales répétés, cyniques et qui à l'égard des autorités françaises, voulaient ressembler à des provocations, le général Daugan s'était résigné à lui interdire l'accès de Marrakech.

Cette mesure prise contre un Glaoui n'était-elle pas une menace à tous les autres ?

*
**

Telles sont les méthodes, tels les résultats de la politique des « Grands Caïds ». Une oligarchie orgueilleuse au profit de chefs barbares, l'abdication de notre autorité et le plus dur système de violence et de brigandage exercé sous notre couvert.

— « Nous ne sommes pas là, chez nous, objecte Rabat ». Pourquoi ? Les sacrifices militaires ont-ils été moindres ici qu'ailleurs ? Les « chefs indigènes » ont-ils coûté moins cher aux budgets français et marocain ?

Le fait seul d'y maintenir notre drapeau ne nous impose-t-il aucun devoir ?

M. de Lamothe nous répond :

— « Les progrès de notre influence, dans la région de Marrakech, n'ont été possibles que par l'action des harkas indigènes ! »

Les progrès de notre influence ! Auprès des chefs ? Elle est nulle puisque nous n'en sommes pas obéis. Auprès des tribus ? Elles nous méprisent, convaincues que leurs caïds se jouent de nous ou se servent de nous.

Si les harkas ont fait quelque chose, il semble qu'elles aient surtout servi les projets de leurs caïds.. Qu'on délimite sur une carte le bloc glaoui d'un côté, de l'autre le bloc M'Tougui. Si l'on circonscrit ensuite, les zones d'influence de l'Ayadi et celle des successeurs du Goundafi, quels progrès matériels pouvons-nous marquer ? Marrakech ? Croit-on qu'elle résisterait plus longtemps à la ruée des tribus qui l'encerclent, qu'elle ne fit au flot des bandes d'El Hiba ?

Si au lieu d'une politique romantique — les châteaux-forts, les seigneurs de l'Atlas ! — le Protectorat s'était loyalement résolu à une politique pratique, le Sud marocain se serait épargné la redou-

table étape d'un moyen-âge fictif, pleine d'embûches, grosse de déceptions.

Il n'était pas plus malaisé de créer un ordre français dans ces régions-là, que dans le bloc zaïan par exemple. Les berbères y sont les mêmes : les uns et les autres régis par des coutumes d'indépendance à l'égard de chefs généralement élus et, comme en convient M. de Lamoignon lui-même, « réputés pour savoir faire prompte et bonne justice des exactions dont ils ont à souffrir. »

Il eut suffi — on l'a fait ailleurs — d'encourager les populations par l'intérêt, par le spectacle de notre force et de notre justice, à se détourner des « hommes de poudre » qui les plient sous le joug, de développer l'autorité des djemaas, d'adopter le système démocratique des caïds élus, des cadis sélectionnés.

Réformes prématurées ! s'écrient avec mépris les gens de Rabat.

Prématurées ! Comment ? Amorcer ne signifie pas achever d'un coup. Mais d'ailleurs les institutions islamiques ne sont-elles pas les plus démocratiques qui soient ? Le Sultan n'est-il pas l'élu des Oulemas ? Les Marocains n'ont-ils pas depuis longtemps, sous les yeux, le spectacle des caïds, des pachas, des cadis nommés et destitués sans difficultés ? Cette famille Glaoui elle-même n'a-t-elle pas connu l'extrême faveur, l'extrême disgrâce ?

La conception de Mangin était la bonne : des chefs soit, mais contrôlés et, en cas de manquement, destitués.

Le Résident Général qui se pique d'originalité en matière de politique coloniale a-t-il vraiment justifié ici sa réputation — car on lui en a fait une et qui résiste à ses pires erreurs — ; a-t-il construit quelque chose de durable dans le Sud marocain ?

Une expérience de dix ans donne le droit à l'opinion française de répondre à cette question. Ni originale, ni durable, mais éminemment dangereuse : telle est la politique des Grands Caïds. At-

tendra-t-on pour en revenir, qu'elle ait produit d'autres Amismiz ?

* *

Fait-il une distinction et laquelle, entre les populations du Sud marocain et les autres — quelles autres ? — cet excellent directeur des affaires chérifiennes, M. le colonel Huot ? Certes ! c'est la seule raison d'être de son exposé doctrinal.

Les Sud-marocains, dans son esprit — car son rapport n'est guère explicite — constituent le pays berbère ; ils présentent un type sensiblement différent du reste de la population.

En France où le type autochtone revêt cependant une certaine uniformité, on distingue également le cévenole et le pyrénéen du calme tourangeau. Mais n'est-ce pas à une cause locale que ces différences sont dues ? La montagne forme d'autres exemplaires que la plaine et d'autres caractères. Il est bien superflu de rechercher des causes lointaines là où la théorie de l'ambiance suffit amplement à tout expliquer. M. le colonel Huot sans doute ignore-t-il Taine...

Et contrairement à M. le colonel Huot nous ne concluons pas qu'il y ait des différences dues à la race, entre les montagnards marocains et les habitants de la vallée. Ce qui nous permet d'écarter de prime abord les considérations bien superflues auxquelles cet ethnologue inattendu consacre deux pages de son trop succinct exposé. Et d'ailleurs quelle importance cela représente-t-il, en raison de l'analogie des coutumes ?

Mais nous prenons pour bon le principe critique qu'il nous propose pour juger la politique indigène... en observant simplement que M. Huot n'en est pas l'inventeur.

— « A plusieurs années de distance, écrit l'ex-Gendre de M. Périer, on peut distinguer entre plusieurs tribus,

celles où l'on a fait de bonne politique, de celles où l'on a manqué de circonspection et d'adresse. Chez les premières, la confiance et la sécurité règnent, les transactions commerciales sont nombreuses et aisées pour l'Européen; les indigènes accueillent avec empressement les conseils que nous leur donnons en vue d'accroître leur bien-être. Chez les autres, les visages sont renfrognés, la critique est sur toutes les lèvres, il y a des vols et des agressions dont on ne découvre jamais les auteurs, le colon s'y sent dans une atmosphère d'hostilité constante et il suffit d'un léger incident pour rejeter dans la dissidence ces populations restées « en arrière de la main. »

Oui, tout comme M. Huot nous tenons pour avéré qu'il existe — en théorie — des tribus où *l'on a fait de bonne politique*, chez lesquelles la confiance règne, où les transactions commerciales sont possibles pour l'Européen. Comme lui nous savons qu'il en est d'autres où *l'on a manqué de circonspection et d'adresse*, où les visages sont renfrognés, la critique sur toutes les lèvres, où il y a des vols et des agressions, où le colon se sent dans une atmosphère d'hostilité constante...

Mais renversons les termes : les indices si complaisamment décrits par M. Huot, sont de son propre aveu, les signes qui doivent guider notre jugement sur la politique indigène... Où il y a sécurité, confiance, rapports commerciaux, *ibi* bonne politique. *Ubi*, critique, mauvaise humeur, vols agressions, insécurité, là mauvaise politique...

M. Huot voudrait-il nous indiquer les régions du Maroc où ces différentes politiques se manifestent ? De son cabinet directorial confortablement installé à Rabat, ce haut fonctionnaire peut, beaucoup mieux que nous, parcourir la carte du Maroc soumis. Dans ce même cabinet s'empilent des rapports explicites, des graphiques éloquents ; de là partent des directives que nous supposons réfléchies. Comme M. Huot ne peut manquer de rapporter à l'homme qui est censé travailler dans ce

cabinet directorial, tout le mérite des enquêtes qui y aboutissent et des solutions qui en sortent, de même prétendons-nous lui réserver le monopole des directions erronées, des maladresses, des entêtements et des iniquités.

Car il n'est pas douteux que le Maroc offre le spectacle d'un pays où l'on fait surtout de *mauvaise politique indigène*. Aucune région n'y est à l'abri des vols, des agressions, des critiques, des mauvaises humeurs de l'indigène et de l'insécurité pour les colons.

S'il plaisait à M. le colonel Huot de verser loyalement au débat que l'on pourrait ouvrir sur ce passionnant sujet, les rapports de ses officiers de renseignements qui ne font pas seulement des « *œil de Rabat* » mais se donnent la peine d'être des consciences françaises, sans doute bien des Marocains — entendons par là les Européens établis au Maroc — seraient-ils effarés de l'insécurité qu'ils côtoient journallement et dont ils n'ont pas la moindre idée... Mais le secret professionnel ferme les lèvres de M. Huot et les archives du Service des Renseignements.

Il nous est permis cependant de constater que les journaux des villes marocaines relatent journallement des vols et des agressions jusque dans les villes. Les agents de la police rurale à Casablanca, à Rabat, à Fès, à Kénitra, à Meknès, ne s'endorment pas sur leurs loisirs. La statistique des tribunaux est assez éloquent du reste. Elle fourmille de rôles surchargés, où les vols à main armée, les meurtres d'Européens tiennent brillamment la tête. Et les audiences des conseils de guerre sont consacrées à des exploits aussi impressionnants : vols d'armes, attaques et meurtres de sentinelles, brigandages de grandes routes : occupations de choix de populations mécontentes, dessus du panier de l'insécurité.

Si nous recherchions les prétextes ou les causes — car il y a des causes — il n'est pas douteux que

nous aboutirions précisément à des méthodes politiques caractérisées *par le manque de circonspection et d'adresse...*

Est-ce de l'adresse et de la circonspection dont le colonel Huot lui-même témoigna, à l'endroit *par exemple* de la tribu des Beni-Snassen., fraction des Bridjates, dépouillés dès 1912 de terres qui lui appartenaient, au profit de la Compagnie Agricole Marocaine ? De la circonspection, la falsification des titres de propriété, la prise de possession par M. Huot, devenu directeur de la même Compagnie, tandis qu'il était en congé régulier ? De l'adresse, la razzia opérée en 1917, sur les terres en litige réoccupées par les Bridjates, l'incendie des meules, le pillage du douar, le vol des animaux, l'assassinat d'un indigène, les violences sur les femmes et les enfants (1) ?

Transaction commerciale, cette dépossession brutale, de 10.000 hectares de terrains agricoles, ces vols d'objets, cet assassinat, au profit d'un ramassis d'aventuriers au service de la Compagnie, qui font fi des lois en vigueur et manifestent envers la religion même une hostilité si dangereuse ?

(1) Une plainte adressée à la Direction des Affaires Chérifiennes, *donc au colonel Huot* lui-même, établit ainsi les faits :

« Au cours de l'année 1917, le capitaine Z..., le lieutenant Y..., tous les moghaznis du bureau des renseignements de Ksiri, ainsi qu'un important personnel du caïd Guedari arrivèrent chez les Bridjates comme une trombe, incendièrent les meules de grains de 47 kaimas, firent main-basse sur l'argent, les tapis, le linge, le papier, prirent 1.200 moutons, porcs, vaches, bœufs, juments, ânes, mulets et enfin tout ce qu'ils trouvèrent. Ils frappèrent les femmes, les enfants et tuèrent un des bridjates. Ils chargèrent les hommes avec une violence inouïe : les bridjates s'enfuirent de l'autre côté du Sebou pour échapper à la mort. »

Par qui est ordonnée cette étrange expédition ? Par l'Administration du Protectorat qui, sur requête de la Compagnie Agricole Marocaine décide l'expulsion « *maru militari* » des occupants du terrain contesté, le Bled Hamara.

— « Ceux qui ont apposé leur nom après la date des présentes, dit un document authentique joint au dossier de cette affaire, ont requis acte de ce que le négociant F..., directeur de la Compagnie V... de Rabat, fusionnée avec la Compagnie Agricole Marocaine, s'est servi d'actes non authentiques et du moyen de personnes influentes, pour s'emparer de nos terres situées au Sebou, au mépris de toute justice et par la violence, ne respectant ni nos biens, ni nos femmes, ni nos enfants, *ni nos cimetières*, manifestant ainsi son mépris pour notre religion et agissant à l'encontre de toutes nos règles religieuses et coutumières. » (1).

Quel respect montrent là les protégés de M. le colonel Huot, de la religion, des coutumes, des traditions musulmanes auxquelles le Résident témoigne un si chaleureux attachement dans ses interviews à la presse des deux mondes ?

Bien curieuse cette affaire, n'est-ce pas Monsieur le colonel Huot ? Amorcée par un certain capitaine que vous connaissez, couverte par des fa-veurs singulières dont l'acte de violence de 1917 n'est qu'un épisode, elle a fini par émouvoir l'opinion et par intéresser la justice. Le Tribunal et la Cour de Rabat, s'en sont trouvés saisis. L'un

(1) Apportons les dates pour les précisions nécessaires.

C'est en 1912, M. le capitaine Huot, en congé et dirigeant la Compagnie Agricole Marocaine, que se fait l'acquisition du bled Hamara, propriété collective des Bridjates. La cession est faite au nom des Beni Snassen et le colonel Brulard, commandant la région en est informé. Il proteste contre cette vente à laquelle les cédants procèdent abusivement à son avis.

Jusqu'en 1917, les Bridjates restent *sur leur terre*. M. Huot n'a aucune chance — ni la compagnie — de poursuivre ses projets car la Direction des Affaires indigènes est assurée par le colonel Berriau, fort au courant de cette affaire.

Mais un événement heureux pour la compagnie se produit alors. Le 17 octobre 1917, le colonel Berriau étant mort, le commandant Huot prend sa succession. Et alors l'Administration a les coudées franches... et elle exécute les manœuvres utiles aux intérêts de M. Huot.

prétendait confirmer, légitimer la spoliation. L'autre recule devant une si évidente complaisance, craint peut-être les curiosités de la Cour de Cassation et déboute la Compagnie Agricole.

Mais le colonel Huot est à la tête des affaires indigènes... depuis la mort du colonel Berriau. Et deux ans après l'arrêt de justice, les Bridjates attendent encore leur renvoi en possession alors que l'immatriculation du bled Hamara est effectuée à leur profit, sur décision de justice !

Politique d'adresse et de circonspection qui ne risque pas de renfrogner les visages, de susciter d'amères critiques, de jeter dans les dissidences des tribus restées « en arrière de la main ! ». Car ces tribus là vous les avez, Monsieur le colonel, « sous la main ! ».

Les Bleds Hamara sont légion au Maroc. Une affaire aussi claire, aussi intéressante se déroulait en 1922, à Casablanca, devant la Cour Criminelle. Ici une fraction Ouled Youssef, des Beni Snassen encore paraissait au procès, aux côtés de deux propriétaires européens qui réclamaient au sieur Germa le remboursement de 150.000 francs consacrés à l'achat de 1.200 hectares pour lesquels Germa apportait des titres. Ces titres, la Direction des Affaires Chérifiennes les arguait de faux, sans en faire du reste la preuve, mais au moyen de témoignages d'habitants, contraints ou instigués par l'Administration. Germa s'entendait condamner à trois années d'emprisonnement, jugement infirmé en appel du reste. Germa n'était-il pas le même adversaire que la Direction des Affaires indigènes trouvait en face d'elle dans l'incident du Bled Hamara, pour défendre les Bridjates ? Justice marocaine, hélas !...

Justice marocaine encore cet arrêt de novembre 1923, rendu par la Cour Criminelle de Casablanca acquittant le Caïd El Attab de Ber-Rechid, spoliateur de ses propres neveux, poursuivi pour faux établi, usage de faux avoué ! Arrêt inouï où un

criminel notoire voit légitimer un crime patent dont il est seul le bénéficiaire possible et réel !

Les cas analogues sont la monnaie courante des rôles de la justice française au Maroc. Et il ne faut pas perdre de vue que cette juridiction n'est compétente qu'en raison de la présence aux litiges d'un plaideur européen.

Les choses ne se passent pas autrement, hélas ! devant la justice chérifienne où triomphent tous les abus, toutes les intrigues, toutes les corruptions. N'était-ce pas là, dans un état de choses dont une longue expérience algérienne nous avait montré l'extrême importance, que nous avions le *devoir* de porter le fer ? (1).

Le Résident Général a-t-il assez joué de la tarufferie et de la tolérance dans l'énoncé des principes de gouvernement sur quoi son « protectorat » prétendait se fonder ! Libéralisme, largeur de vues, vision des réalités, disent ses admirateurs. Ah ! c'est beau ! vraiment... sur le papier.

« La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions, écrit-il, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'administration de son armée, de ses finances, le dirige dans son développement économique. Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule

(1) Pour comprendre le péril que le Protectorat français peut un jour courir et, dans tous les cas, l'imparadonnable « ignorance » des faits qu'on peut reprocher aux dirigeants de Rabat, il est nécessaire de lire la très belle brochure récemment publiée par M. Jacques Busquet, avocat au barreau de Casablanca, qui traite avec une parfaite compétence du « Droit de la défense devant les juridictions indigènes au Maroc ». On y peut voir qu'un justiciable peut y encourir des sanctions fort graves et sans appel, sans qu'il lui soit permis de se faire assister, dans sa défense. Justiciable indigène ou européen ! C'est le système du parfait bon plaisir.

« contrôle » opposée à la formule « administration directe. » (1).

Des mots ! des mots ! Qu'est-ce qu'une administration privée de ses finances ? Un mineur pourvu d'un conseil judiciaire, rien de plus. Un contrôle qui s'exerce sur la politique extérieure, l'armée et les finances d'une nation ne laisse aucune place dans l'administration directe sinon à une caricature d'organes secondaires sans influence sur le moteur central. Donc l'administration directe n'est pas une réalité, mais bel et bien une hypocrisie.

Dès que nous prenions en mains les finances, l'armée, la représentation diplomatique du Maroc, pouvions-nous lui laisser la justice sans manifester par là aux faibles, aux humbles, au peuple, la même somme d'indifférence que nous témoignions de faveur et de sollicitude à ceux qui l'administraient ?

Les gens qui font l'opinion en France, les écrivains, les parlementaires, les banquiers, les directeurs d'entreprises, les journalistes ont bécé d'admiration devant le « libéralisme », l'originalité des conceptions du bateleur qui leur rebattait les oreilles de « son » protectorat ! *La conception d'un Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions !* Quelle intelligence avertie des choses de l'Islam ! Quelle connaissance de l'âme indigène ! Quel respect des formes établies ! Ah ! misère des opinions faciles, des « mirages », des « légendes », des hypocrisies !

Veut-on les connaître *ces organes propres* à l'Islam, ces *institutions* respectables dont l'idée seule attendrit les crocodiles de la Bourse et les requins du Palais-Bourbon ?

« A chaque échelon de la Société, l'injustice régnait. Les lois étaient transgressées par ceux qui étaient assez

(1) *Dix ans de Protectorat*, page 113.

riches pour acheter la conscience du caïd et des cadis chargés de rendre la justice.

« Le pauvre cultivateur était écrasé d'impôts. On l'emprisonnait pour lui prendre son champ ou sa femme et s'il se révoltait ensuite, on le tuait.

« Les gens sans fortune n'avaient d'autre parti à prendre que de se faire voleurs et à condition qu'ils donnassent moitié de leur vol au caïd, ils étaient à l'abri de toute poursuite.

« Les emplois de ministres, de fonctionnaires, de caïds s'achetant, les titulaires s'efforçaient de récupérer rapidement les sommes versées, car la faveur du Sultan était changeante et quand le trésor était vide, on le remplissait en vendant à nouveau les charges qu'on enlevait sans autre forme de procès à leurs titulaires. » (1).

Ces ministres, ces caïds, ces pachas, pliés par l'atavisme, inclinés par l'intérêt vers les abus, les gabegies, les corruptions, les exactions, était-ce à eux qu'il fallait laisser l'administration de la justice indigène ? Était-ce à un Omar Tazi qu'il fallait abandonner l'administration des Domaines où il y a tant d'occasions de concussions, de forfaiture pour les brigands de son espèce, où les honnêtes musulmans eux-mêmes sont si impérieusement tentés ?

(1) « Le Caïd Abdallah », par P. Odinet, page 62.

L'auteur du « Caïd Abdallah », M. Paul Odinet, est un ancien officier des Renseignements qui a vu à l'usage, ce que vaut le régime du *contrôle*, tel que l'a conçu le Résident Lyautey, tel que l'exercent les subordonnés du colonel Huot. Des faits observés pendant un séjour de quinze ans, il conclut lui aussi à l'erreur du point de départ, à la malfaisance de la méthode *qui donne au Maroc des verges pour nous fouetter* et au surplus n'a rien changé au fond corrompu des institutions.

M. Paul Odinet a payé de son avancement, son amour de la vérité. Car il est plein de vérité « de vérités » plutôt, ce « Caïd Abdallah », roman, écrit modestement l'auteur. Si « le Caïd Abdallah » est une œuvre d'imagination on se demande où l'auteur a bien pu dissimuler la fiction dans ce livre bourré de faits connus du moindre Marocain.

Etait-ce enfin aux mains d'un vizir qu'il fallait s'exposer à voir tomber l'administration des biens « habous », si délicate, si difficile, en raison de son importance, en raison aussi du caractère religieux de ces biens et de leur destination ?

Cette question des Habous est d'une gravité qui n'échappera à personne. Elle est grave en soi, puisque les « habous » ont pour but de constituer, au profit des communautés religieuses, une opulente main-morte qui leur assure une indépendance, une autonomie plutôt, dont l'Etat français s'est bien gardé de priver les groupements religieux, sur son propre sol. Elle est grave encore parce que l'Administration de tels biens est compliquée, dans un pays surtout, où les titres de propriété n'offrent que des garanties douteuses et, en ce qui concerne particulièrement les propriétés religieuses, où ce sont bien souvent les traditions orales seules qui permettent d'établir leur fondement.

Au sortir d'un régime de concussions, de violences, d'intrigues n'était-il pas d'abord urgent de régler ce problème de la propriété religieuse et de la préserver de tous abus, de tous attentats ? A cette fin, veut-on croire, le Protectorat a prévu un service de contrôle des Habous. Mais n'est-ce point de la Direction Générale des Affaires Chérifiennes qu'un tel service relève et qu'il reçoit ses directives, par lequel il est couvert ?

A voir les résultats obtenus dans l'Administration des tribus, et connaissant comme nous le connaissons M. le colonel Huot, quelle garantie peut-il présenter à nos yeux, d'un contrôle véritablement sincère ?

Il s'offrait au Protectorat une occasion, qui ne se retrouvera plus, de soustraire un grand organisme religieux, le plus respectable, le plus vénéré, celui de la Charité — aux mains avides et sacrilèges de ces hauts fonctionnaires maghzen qui n'ont aucun respect pour le bien du pauvre et n'hésitent pas à porter la main sur celui de Dieu

lui-même. D'accord avec le sentiment religieux — puisque le Résident s'en réclame à tout propos — il lui était facile de créer une forte *administration démocratique* qui aurait eu la charge de gérer le patrimoine religieux des musulmans marocains et d'en surveiller les revenus.

Il a paru préférable de conserver les gens en place... sans souci de garder ainsi des coutumiers de la concussion, du dol, de la substitution ; qui, loin de trouver dans le contrôle une raison de s'abstenir, y puisent au contraire la certitude que leurs méfaits sont en quelque sorte légitimés.

Les Casablancais savent combien un tel jugement est justifié. N'ont-ils pas sous les yeux, le spectacle scandaleux de maisons de rapport construites, rue de l'Horloge — un des quartiers les plus en vue de la ville — sur des terrains appartenant aux Habous ? L'Hôtel Excelsior n'est-il pas dans ce cas ? Et l'immeuble lui-même des Travaux Publics ? Et la maison d'un banquier casablancais payée par Omar Tazi comme commission pour la cession d'un terrain à bâtir dans un quartier dont ce vizir moghrebin entrave le développement, uniquement afin d'obtenir un plus haut prix des terrains dont il prévoit l'expropriation ?

Sans doute ces bien habous « incessibles » contre des espèces, sont-ils susceptibles de transaction en nature. Mais où sont les terrains cédés en compensation des terrains du cimetière de Sidi-Beliout ?...

Nous pourrions citer nombre d'autres faits aussi scandaleux. Ils démontrent à l'évidence que le prétexte religieux invoqué par le Résident n'est qu'un trompe-l'œil. Le Protectorat a atteint sans doute là un de ses premiers objectifs : renforcer le sentiment religieux, en entourant d'une sollicitude tapageuse « les organes » d'administration directe des Habous. Mais le second but qu'il poursuit non moins obstinément, celui de corrompre les classes dirigeantes et de se les attacher par la reconnais-

sance, est-ce qu'il ne l'a pas aussi sûrement atteint ? Est-ce qu'il n'a pas livré au bon plaisir des hommes les plus notoirement vénaux, cette richesse des Habous qui a pour destination, l'entretien du culte et le soulagement des misères, patrimoine collectif auquel la main seule d'un Tazi pouvait se risquer à porter atteinte ?

Mais est-ce la faute aux gens de Rabat si leurs agents d'exécution lâchent la bride aux fonctionnaires maghzen qu'ils sont chargés de contrôler ? Hélas ! ni l'autorité militaire, là où elle s'obstine à demeurer, ni le contrôle civil, là où il est installé ne montrent aucun souci d'exercer le *contrôle*, principe premier du Protectorat.

Un administré du caïd Bouchta, l'un des personnages du *Caïd Abdallah* a déposé contre celui-ci une plainte pour extorsion de fonds. Voilà l'accusateur et l'accusé devant l'officier du contrôle. Que dit le caïd pour sa défense ?

— « Cet homme est un voleur ; de plus il a mauvais esprit et il a dit au souk que les Français mangeaient les tribus d'accord avec les caïds. Je demande qu'il soit emprisonné, sinon il fera beaucoup de mal par ses paroles inconsidérées. »

Je n'en doute pas, dit l'auteur, c'est le plaignant qui a raison : mais nous devons soutenir l'autorité du caïd, disent les ordres supérieurs.

Le caïd Bouchta pourtant fait une concession ; il ne demande pas que cet homme qui l'accuse soit puni, il veut bien être indulgent. Mais le bénéficiaire de cette faveur rit avec un peu d'arrogance et me dit :

— « Accorde-moi le pardon d'avance et je te dirai ce qu'on dit dans la tribu.

— « Parle.

— « Eh bien ! on dit que le peuple marocain est une vache que les caïds traitent sans répit. Autrefois, cette vache se défendait et ruait. Mais les Français sont venus et maintenant ils tiennent solidement la vache par les

cornes pour qu'elle ne bouge pas. Et les caïds mangent à leur aise. » (1).

Tout s'y trouve : les visages renfrognés, les critiques, les vols et aussi les agressions et la « dissidence ».

« Le Caïd a été prévenu qu'une fraction de sa tribu partait en dissidence. Avec quelques cavaliers fidèles, il s'est élancé à la poursuite des fuyards, il les a rejoints, il leur a parlé.

Eux voyant qu'il a avec lui peu de monde, l'insultent et continuent leur marche et quand ils ont fait franchir à leur convoi la rivière qui les sépare du pays dissident, ils se retournent et, d'une décharge, abattent le caïd qui les supplie encore d'être fidèles (2).

Croit-on que l'esprit du peuple marocain ne raisonne pas et qu'il doute de la complicité, dans les exactions qu'il subit, « des Français qui tiennent solidement la vache par les cornes pendant que les caïds la traitent ? ». Croit-on que cette accusation soit sans fondement ?

Le cas du caïd Thami des Ouled Ziane, près de Casablanca est parfaitement typique ; les « Marocains » du bled en connaissent d'analogues dont les détails sont aussi croustillants s'ils sont moins connus du public.

Thami fermement rallié à la France, dès notre établissement dans la Chaouia, reçut au début de la guerre, le caïdat des Ouled Ziane. Il s'y fit remarquer par le zèle avec lequel il traqua les protégés allemands dont il confisqua les biens à son profit, sans difficultés. Mais la guerre finie et notre homme enrichi, son appétit ne décrut pas. Les tribus de sa région étaient riches du reste.

Cependant des plaintes se firent jour et il se trouva un notable indigène aspirant à la place de

(1) « Le Caïd Abdallah », par Paul Odinet, pages 97-98.

(2) « Le Caïd Abdallah », page 217.

Thami, pour les recueillir et les soumettre à Rabat. De telles procédures, banales en somme, n'avaient pas la moindre chance d'aboutir, s'il ne se fut trouvé un fonctionnaire, M. C... pour les écouter et les... monnayer. Tirant du plaignant, arrachant à l'accusé, M. C... se fit là d'appréciables revenus.

Un supérieur du fonctionnaire, que la méthode avait ravi, voulut l'éprouver à son tour. Du même plaignant et du même accusé, cet homme intègre soutira des sommes élevées, cent soixante-dix mille francs, disent les gens bien informés.

L'histoire eut une conclusion. Thami était riche, son accusateur dans l'aisance. Ce dernier supplanta le caïd qui s'en fut mourir en disgrâce à Safi.

Les allusions les plus transparentes à ce scandale, faites par les journaux du Maroc, n'ont pas soulevé la moindre protestation de la part des fonctionnaires, tous deux importants, qui ont trempé dans cette étonnante affaire.

Est-elle moins scandaleuse cette chronique de Safi qui se confond avec l'histoire du caïd Aïssa ben Omar ?

A la méthode militaire utilisée à Marrakech où l'on crée, où l'on fonde, où l'on amplifie la légende des « Seigneurs de l'Atlas » se substitue la méthode civile, tout-à-fait à contrepied de la politique du général de Lamothe.

Appliquée par d'honnêtes gens, cette méthode pouvait respecter les droits acquis sans contrarier les progrès désirables. Il faut voir ce qu'elle devient comprise et mise en œuvre par un Le Glay.

La disgrâce de Si Aïssa ben Omar a des causes obscures. Laissons à la politique le soin de les rechercher et d'en justifier les raisons suffisantes. Qu'il nous suffise de savoir qu'aucune nécessité, ou politique ou administrative, ne peut justifier les actes par lesquels l'administration des contrôles a dépossédé d'une autorité « séculaire », une fa-

mille estimée, au profit de personnalités plutôt douteuses.

Peut-être le caïdat de Si Aïssa ben Omar a-t-il paru bien étendu pour les garanties du contrôle, bien redoutable entre les mains d'un seul homme ? Une première décision fit trois parts de ce lourd gouvernement, qui ne pesait pas trop fortement sur les épaules de l'ancien ministre du Magzen. Les fils de Si Aïssa se succédaient à la tête de la ville de Safi. Firent-ils preuve d'incapacité ? Grief improbable. De dureté ? Ils ont conservé bien des sympathies. D'indépendance peut-être ? M. Le Glay ne se prend pas cependant pour un petit garçon.

Après des remaniements qui dénotent chez cet administrateur une aimable fantaisie et le plus notoire penchant pour les arlequinades, le grand caïdat des Abda est provisoirement livré à un trio de coquins, qu le dépècent malproprement sous l'œil du presbyte M. Le Glay, plus occupé de littérature berbère que de contrôle français. Ces trois « Seigneurs » ont nom Tetba, Zerouni et Mohamed Larbi. Mais il n'est pas interdit de les désigner par des vocables plus adéquats qui ont le mérite au moins pour le lecteur français, d'exprimer quelque chose : le débauché, le concussionnaire, le bourreau.

Proposés et agréés par le seul M. Le Glay, ces charmants fonctionnaires du Maghzen, tiennent sous un régime de terreur, un des régions les plus fertiles du Maroc. Ils traitent leurs fellahs comme des serfs, les colons français en « hors la loi », l'opinion publique comme une fille, et M. Le Glay... en bon père de famille.

Un colon connu de la région des Abba, membre de la Chambre Mixte de Safi. M. Chavanaud, dénonce au public et à l'administration, les exactions du Caïd Mohamed Larbi. Menacé de mort par les gens de ce dernier, assiégé dans sa ferme par eux, il réclame la protection des autorités du Con-

trôle Civil. M. Le Glay ne fait pas un geste, ne dit pas un mot ; ne donne pas un ordre *pour protéger* ce colon français. Mais il fait prévenir les colons de la région, électeurs de M. Chavanaud, que le Contrôle avisera à empêcher « les débiteurs indigènes de s'acquitter envers ceux qui prendront parti pour M. Chavanaud... ».

Même mentalité chez M. Becmeur, contrôleur civil du Gharb, à qui le Protectorat, malgré une gestion déplorable à Mazagan, n'a pas hésité à confier la région de Kénitra. Celui-ci a de l'appétit. Dédaigneux des avis, sans souci des colères il vit sur le pied de 400.000 francs par an, réalisés par les plus tolérantes complaisances, à l'égard de ses caïds, qui traitent la vache marocaine sans aucune mesure.

Vols, agressions, réclamations et critiques pleuvent au château de Kénitra. On les fait taire... en mettant sous clef les protestataires. Et l'étable abjecte qui sert de prison à la ville de Kénitra et d'exutoire aux arrêts de justice de son tribunal de paix, abrite jour et nuit, dans les 40 mètres carrés qu'il mesure, un bétail de 120 détenus indigènes et souvent plus... Et il n'y a point, parmi ces malheureux, que des prisonniers de droit commun.

A Fès, à Mogador, à Settat, à Ber Rechid, mêmes errements, mêmes méthodes. La ville et le bled ne sont qu'un vaste champ d'expérience, au service de la concussion.

La conclusion est trop facile à tirer. On comprend pourquoi le Protectorat s'est gardé de prendre en main *l'administration directe* du Maroc. Il aurait fallu en effet ou qu'il acceptât la responsabilité de ces exactions, de ces concussions, de ces marchés abominables ou qu'il les empêchât ! Qu'ils se concluent, que lui importe ? Il prétend les ignorer.

La conception du Protectorat est celle d'un pays gardant ses institutions. Admirable formule, n'est-ce pas !

Le Maroc en meurt, observent timidement quelques esprits chagrins...

Que voulez-vous que le Résident y fasse ? Comme cet autre Proconsul romain qui, voilà dix-neuf cents ans, représentait en Judée, le grand peuple romain, il n'a que le *contrôle*. Lui aussi respecte les traditions religieuses, le statut personnel, les formes judiciaires. Lui aussi renvoie à Caïphe, le fellah accablé et torturé. Lui aussi mis en présence de l'imposture, du mensonge, de la vérité persécutée, s'en lave les mains...

LES CONCOURS FINANCIERS

...

I. — L'ARGENT FRANÇAIS

La « baraka » du Protectorat. — L'équivoque fondamentale. — Un dilemme décisif. — Le Maroc marocain. — La politique de collaboration. — Pourquoi nous sommes au Maroc. — Le moyen d'y rester. — Les cinq milliards de la conquête.

L'industrie française au Maroc, chiffrée par un officiel. — Quelques omissions.

L'inventaire de la propriété française agricole. — La moyenne colonisation et la grande. — Des précisions récentes.

Le commerce français au Maroc. — La crise économique de 1921, causée par la conversion du hassani. — Le coup du père François... Piétri. — L'opinion autorisée de M. Dubois-Carrière. — Les « Je sais tout » de Rabat. — Toutes les causes du marasme. — Le plus grand danger qui nous menace. — Une conclusion timorée.

Le capital immobilier des villes. — La documentation officielle est bien incertaine. — Des indices. — Les prêts hypothécaires. — La fructueuse opération. — L'argent des banques et son affectation équivoque. — Les dix milliards investis dans l'entreprise marocaine.

*
**

Peut-on imaginer des conditions plus favorables à la réussite d'un régime que celles au milieu desquelles se fonda, se développa, s'affermi le système du Protectorat marocain ? Que ce soit du côté des moyens militaires, ou des appuis politiques, ou des ressources d'argent, rien ne lui a manqué, à l'heure du besoin, et même au hasard des circonstances.

Aucun obstacle de la part ni du fanatisme religieux, gros de menaces, mais captivé provisoirement par les flatteries, ni de l'intérêt des vassaux de l'Atlas où à force d'argent et de faveurs, on paralyse les ambitions, on neutralise d'irréductibles rivalités.

On se garde de faire objection de la période de la guerre. Il est manifeste, en effet que la circonstance servit de prétexte au maintien au Maroc, de gros effectifs dont la mise à exécution du plan d'organisation prévoyait la disparition. Et par surcroît, on se défît des résistances diplomatiques les plus déterminées.

Comment, dans un milieu si éminemment propice, s'est exécutée la politique du Résident ?

La réponse à cette question peut fournir le plus indiscutable argument ou à la plus éclatante apologie ou à la plus définitive disgrâce. Mais avant de la rechercher n'est-il pas indispensable de faire le tour du plan d'organisation lui-même et d'en analyser les principes conducteurs ?

Il semble qu'ici déjà, dès son premier geste, le Résident Général ait voulu faire naître une équivoque. En laissant confondre en effet, *le cadre* qu'il méditait avec le tableau d'une *réalisation économique*, n'a-t-il pas l'air d'avoir préparé les arguments d'une éventuelle polémique, sur ses intentions primordiales ?

Car on s'y est lourdement trompé. Ce plan d'or-

ganisation, dans les déclarations publiques du Résident, tout au long de l'exposé des motifs qui justifiaient ses appels de fonds, dans les chiffres, dans les crédits, dans les prévisions, rien n'y apparaît que l'on puisse confondre avec une *mise en valeur* effective du pays.

Dans ce cadre que prévoit-il ? S'est-il jamais proposé d'y faire entrer des éléments solides : ce peuplement agricole qui affirme seul la possession du sol ; cette emprise industrielle qui discipline et organise les richesses d'un pays ; cette activité commerciale qui vivifie, qui coordonne, qui canalise, qui parachève le peuplement agricole et l'emprise de l'industrie.

Et ce peuplement agricole, l'a-t-il compris comme dans cette Algérie voisine, où il épaula si heureusement l'occupation territoriale et fait marcher de front la conquête administrative et la pénétration politique ? Cette emprise industrielle, comment la conçoit-il ? A-t-elle pour fin dernière de libérer le Maroc des tutelles extérieures, sans toutefois lui en apporter une nouvelle ? Quel but assigne-t-il à cette activité commerciale ? L'imagine-t-il armée de formules neuves, libre des entraves conçues par une autorité tracassière, tirant parti des produits naturels et des produits transformés, pour fonder la richesse générale, sans compter pour y atteindre sur l'appui de l'Etat ou sur l'appauvrissement des habitants ?

De telles préoccupations ne semblent point avoir attardé outre mesure, l'homme pressé qui, entre deux conseils de guerre, élaborait le plan de novembre 1912. Il lui parut prématuré peut-être de songer à la mise en valeur, tandis que les exercices militaires n'étaient pas complètement suspendus !

Par ailleurs les colons français — il y en avait déjà — n'ignoraient pas que la meilleure prise de possession consistait dans un solide établissement sur le terrain, par une convention directe, par un accord immédiat avec les propriétaires indigènes.

Ainsi procédaient les acquéreurs allemands, peu embarrassés par les fictions plus ou moins diplomatiques que leur opposaient des agents, généralement hésitants, du Service des Renseignements. Et logés à la même enseigne, aguerris aux mêmes procédures, les colons français s'assuraient au préalable des titres sincères qui avaient la chance au moins d'échapper aux fraudes, aux dol, aux contestations assises sur les raisons élaborées ultérieurement par un directeur des affaires indigènes ! Pouvait-on, en ces années ardentes où la propriété et le droit se fondaient tout seuls, prévoir des temps plus paisibles où ils trouveraient tant d'obstacles et des routes si malaisées dans la légalité ?

Négligeant de propos délibéré, un programme qui lui semble dépasser le champ de ses responsabilités, l'organisateur de 1912 se borne à construire le cadre, laissant à d'autres le soin de le remplir.

Des routes, des ports, des hôpitaux, des bâtiments publics, des administrations, des fonctionnaires, voilà ce qu'il promet, voilà ce qu'il s'efforce de réaliser. Si c'est là ce que l'on peut appeler organiser *la politique économique* d'un pays, le Maréchal certes a bien rempli son programme et c'est un concert de louanges qui doit s'élever sur son passage...

Insistons-y. Quelles promesses lient cet homme ? A-t-il pris l'engagement « d'équiper le Maroc à la moderne ? ». C'est à quoi il s'est consciencieusement appliqué et, sans insister outre mesure sur des gaspillages quelque peu exagérés, c'est l'objectif qu'il a atteint.

Sont-ils particulièrement fondés à contester sa réussite, les hommes de 1912 que l'exposé de ce plan exalta d'un enthousiasme du meilleur aloi et qui ne manquèrent pas, avec un sens pratique éveillé, de supputer la part de millions qu'un tel programme laisserait entre leurs mains d'exécutants ?

Mais nous ne sommes pas des hommes de 1912. C'est au moment même où le Protectorat rassemble les dossiers de sa gestion décennale, aux fins d'un orgueilleux inventaire d'amour-propre, que nous prétendons le connaître et dans ses résultats.

Dans le plan de 1912, nous avons ainsi le droit de ne voir rien d'autre qu'une simple et coûteuse armature, aux limites de laquelle un programme économique — n'importe lequel — devait obligatoirement s'étriquer, et au hasard de la chance, se développer.

Ce n'est pas sans raison que nous écrivons « un programme économique, n'importe lequel ». Est-ce que le Résident, qui est *Commissaire Général de la République Française*, marque par exemple, la moindre volonté en faveur d'une politique économique française ? A quoi doit servir cette armature ? A protéger un *ordre marocain*.

Si le Général Lyautey avait nourri la pensée secrète de se tailler un empire dans ce Maroc qui était à prendre et de plier à son ambition personnelle, et les forces militaires envoyées par la France et les circonstances historiques elles-mêmes, s'y serait-il vraiment pris autrement ? Quelle compensation la Métropole a-t-elle retirée du Maroc ? N'est-ce pas un fait d'évidence que ses sacrifices d'argent, l'initiative des colons français apportée à ce bled farouche, ne lui ont pas assuré un avantage, un droit, un profit que ne puissent revendiquer avec la même légitimité des immigrés italiens, belges ou espagnols ? N'est-il pas aussi patent qu'un citoyen américain, un sujet anglais peuvent s'y prévaloir d'avantages encore supérieurs ?

C'est donc au profit d'un *ordre international* que le Maréchal Lyautey a organisé le Maroc.

Et qu'on ne lui cherche pas l'excuse de circonstances, d'engagements diplomatiques. C'est en toute réflexion que le choix d'un tel régime s'est imposé à lui. C'est en toute liberté que le Résident s'est déterminé.

Alors qu'il avait la faculté d'opter entre une *organisation directe* du pays et celle d'un simple *contrôle* de ses institutions, il n'a donné de préférence entière ni à l'une, ni à l'autre. Original, certes ! Mais pas au point de vue des résultats.

La première conséquence d'une telle conception s'est révélée dans l'abandon de toute politique de peuplement... De quel droit en effet, pousser par une action de l'Etat, au développement de la colonisation française, dans un cadre si manifestement étranger aux intérêts français ? Il n'est pas exact d'écrire que le Maréchal Lyautey ne comprenne rien au problème du peuplement français ou qu'il soit hostile à sa solution. Il faut écrire qu'il n'a pas le droit, qu'il s'est interdit la faculté de le résoudre, car toute solution ne pourrait être que contraire aux doctrines du régime.

Il serait aussi irrévérencieux de supposer qu'un esprit qui eut des lueurs presque géniales n'ait jamais cédé à la préoccupation de l'avenir de la France au Maroc. Si égoïste qu'on le suppose, il n'est pas vraisemblable que le Résident ait admis *de plano*, l'éventualité du *déluge*, le jour où il monterait dans l'arche. On doit donc lui prêter cette préoccupation, dès l'instant où il s'est aperçu de la vanité de son œuvre, de réparer ses erreurs, de refaire de l'avenir.

Mais là encore est-il resté le maître de ses déterminations, a-t-il le choix des moyens, dispose-t-il librement de ressources intactes pour porter remède aux préjudices causés ?

La situation du Maréchal Lyautey et du même coup, celle du régime qu'il incarne, apparaît bien étrange. C'est au moyen des sacrifices de sang et d'argent consentis par la France qu'il a réalisé sa conception du Protectorat du Maroc. Mais telle est cette conception que la France et les Français ont travaillé sans profit moral, sans bénéfice matériel et proprement, dans le seul intérêt d'étrangers...

Et, en fin de compte, aurions-nous organisé le

Maroc au profit même des Marocains, quel serait le résultat de notre effort ? Aurions-nous fait autre chose que d'armer notre pupille pour les luttes prochaines qu'il soutiendra contre nous, du fait que nous n'avons pas su assez étroitement le lier à nos intérêts pour qu'il se range délibérément à nos côtés ?

Nous entendons la riposte. « Que faites-vous des conseils prodigués aux colons, en faveur d'une « politique de collaboration » destinée à favoriser précisément cette confusion d'intérêts dont Rabat s'est, dès longtemps préoccupé ? »

Il est trop facile de répondre... La politique de collaboration où l'a-t-on vue mise en pratique ? Dans les discours officiels, dans les interviews à la presse, dans les rapports administratifs (1). Mais l'histoire de la colonisation agricole est là, toute vive, toute nue, criant par tous ses organes que la politique de collaboration *n'est qu'un bluff !*

La consigne des Service de Renseignements n'est-elle pas, dans la zone militaire, d'interdire toute acquisition de terrain, tout association d'intérêts

(1) Dans sa brochure « La Situation Economique Marocaine », présentée au nom de la Chambre de Commerce de Rabat, M. Dubois-Carrière, président de ce groupement, après avoir rappelé que le budget marocain inscrit à son crédit, 52 millions de dépenses militaires ou métropolitaines, fait suivre cette constatation de considérations qui sont loin d'être banales et sur lesquelles nous avons cru nécessaire d'arrêter l'attention du lecteur.

— « Il ne faudrait point s'imaginer, écrit-il, que cette participation du Maroc, aux dépenses de la pacification a échappé aux plus clairvoyants qui ne sont pas toujours les mieux disposés de nos protégés à notre égard. Le geste risque en effet, pour cette bourgeoisie marocaine, de l'opinion de laquelle force est bien de tenir compte, de paraître *diminuer nos droits*. Il faut se souvenir à toute heure, que jamais la dépendance politique et la dépendance économique de ce pays, vis-à-vis de la France, ne doivent être plus vigoureusement affirmées. »

L'auteur ne se fait pas de la « politique de collaboration », tout à fait la même idée que ces Messieurs de Rabat.

entre le colon européen et l'indigène ? N'invoque-t-on pas l'insécurité pour rendre tout contact impossible, toute négociation précaire, tout établissement illusoire (1).

Dans les contrôles, l'autorité civile change-t-elle sensiblement aux méthodes militaires ? N'y favorise-t-on pas les chicanes et les contestations sur les titres de propriété ? N'y laisse-t-on pas impunis les attentats sur les biens et sur les personnes ? L'action du colonel Huot, moins apparente dans ces territoires soustraits à l'influence de l'armée, ne s'exerce-t-elle pas avec une nuisance aussi efficace, par le canal des instructions de ce service des contrôles qu'il manœuvre de la main gauche, comme il dirige de la droite, le Service des Renseignements ?

Quel recours pour le colon contre ce pouvoir, hostile sous le képi, qu'il soit civil ou militaire ? La justice ? Allons donc !

Toute juridiction indigène se fait un devoir de juger *administrativement*, c'est-à-dire *par ordre* et toujours au détriment du colon, sauf exceptions admises par le colonel Huot.

Auprès des tribunaux français, autre alternative: la procédure d'immatriculation où l'on voit réparaître, par une complicité évidente de la doctrine officielle, toutes les fraudes sur les titres, toutes les lenteurs et tous les découragements si... favorables aux bonnes relations, si propices à une politique de collaboration !

Etrange par conséquent, le rôle du Maréchal,

(1) Le colonel Huot vient de jeter le masque. Une décision récente de la Direction des collectivités indigènes vient d'interdire toute vente de terrains par des possesseurs indigènes, à des acquéreurs européens.

Voilà la main-mise de l'Etat proclamée sur le domaine agricole.

Inutile de remarquer que des dérogations à cette règle seront faites au profit des « amis » du régime. Il n'y a pas des Bridjates que dans le Gharb.

étrange aussi le fonctionnement du régime qu'il couvre de son autorité, qui le couvre lui, de responsabilités...

Quand il n'encourrait d'autre reproche que celui d'une imprévoyance inouïe, quand il se serait vraiment mépris sur les suites d'une doctrine de renoncement si funeste, quand il aurait coloré d'un invraisemblable altruisme une abdication d'autorité qui ressemble si furieusement à un acte d'indifférence envers la France, croit-on que tant de griefs ne seront que d'importance relative, parce qu'on mettra en regard la prétendue « renaissance du Maroc ? ».

Qu'on en convienne ou qu'on en dispute, le fait de notre présence dans ce pays ne saurait avoir qu'une signification : le rattacher à la France. Si la formule du Protectorat vise à un tel but et s'avère apte à l'atteindre, telle qu'elle est, il faut que l'on s'y rallie. Mais qu'elle le dédaigne, qu'elle s'en éloigne, qu'elle proclame à l'instar d'une formule célèbre : « Le Maroc aux Marocains », que tout soit mis en œuvre pour réaliser pareil idéal, pas un Français n'y saurait consentir, pas un seul ne peut donner son adhésion au régime qui avoue une telle fin.

Sans doute les gens de Rabat qu'une logique aussi dépourvue de rhétorique peut mettre dans quelque embarras nous font-ils des signes d'intelligence et voilà qu'ils clignent de l'œil et qu'ils nous disent avec des mines de confiance...

— « Ne criez pas ces choses-là sur les toits... Nos fins sont conformes à celles d'une politique résolument française. Mais il faut tenir compte des circonstances, du milieu, des préjugés ».

Tant de diplomatie nous écœure. Les Marocains sont fixés sur les raisons de notre présence ici et s'ils ont résisté à notre établissement, c'est apparemment parce qu'ils sentaient que nous venions chez eux en maîtres. Aucune autre raison à leur résistance, aucun autre motif à leur soumission.

Ce qu'ils n'admettent pas, ce qu'ils ne veulent pas croire possible, c'est la dépense de tant de vie humaines, le gaspillage de tant d'argent, de tant d'efforts, de tant d'intrigues au profit... d'eux-mêmes. Un tel renoncement, dont ils seraient bien incapables eux-mêmes, ne peut cacher à leurs yeux que des buts inavouables. Et celui de les conquérir est-il du nombre ?

Il n'est pas question de diminuer le pouvoir temporel du Sultan ni de porter atteinte à son prestige religieux. Mais quelle réponse par exemple feraient les conseillers du Maréchal à cette question.

— « Etes-vous disposés à évacuer le Maroc ? » Ils protesteraient, au nom de n'importe quels intérêts, de n'importe quels principes : et ils resteraient... comme le leur commande le devoir français.

La question ne se pose donc pas de savoir quel but nous nous proposons au Maroc : il est clair, évident, par le fait seul de notre présence qui a pour inévitable prolongement notre volonté de demeurer.

C'est en vertu de cet idéal que la « politique économique » du Résident nous paraît si manifestement néfaste, si évidemment malheureuse. Toutes les mesures prises contre le développement de notre influence, au profit de puissances d'argent, de collectivités organisées, au détriment du peuple français autant d'infractions à notre droit, autant d'atteintes à notre prestige, autant d'attentats contre notre « souveraineté ».

Mais si tout le monde — et ceux de Rabat également — reste d'accord sur notre volonté de demeurer, les avis diffèrent sur les moyens.

Rabat qui n'en est pas à une contradiction près, s'appuie sur un nombre fort respectable de baïonnettes qu'il augmente d'une année à l'autre et il nous déclare :

— « Je ne fais dans ce pays que la « politique de

collaboration » ; j'ai construit l'amature économique nécessaire à un état de choses ordonné, conforme aux enseignements de l'expérience. Je fais l'éducation du peuple marocain, maintenu dans les règles de son statut politique et religieux. Aucun empiètement à ses droits que je m'attache à définir chaque jour davantage. La reconnaissance le lie de jour en jour plus étroitement à la France, guide et tutrice... »

Que vaudra ce beau programme, le jour où nous remettrons au fourreau, les 100.000 baïonnettes qui en assurent le développement ?

C'est pour répondre à cette question autrement que par des discours, que nous avons voulu voir quelles réalités recouvre l'œuvre du Résident, quelles espérances autorise l'effort français au Maroc, quelles menaces portent en elles les fautes commises, quels abus les provoquent, quels entêtements les feront naître.

*
**

Pour découvrir ces réalités, ces espérances et ces menaces, pour préciser ces abus, pour démontrer ces entêtements, tâchons à résoudre la question que nous avons déjà posée : « Comment le Résident a-t-il réalisé le plan d'organisation de novembre 1922 ? ».

De 1912 à 1920, la France a donné au Résident, pour des fins militaires 2 milliards 300 millions d'argent frais et des effectifs qui ont atteint une moyenne de 75.000 hommes. Cet argent, ces troupes ont été affectés suivant un mot de M. Piétri qu'il serait dommage de laisser perdre « à l'expansion de notre puissance coloniale et à réaliser le grand projet de l'Afrique Française » (1).

(1) On trouve dans la « Renaissance du Maroc », sous la rubrique *Les Finances Publiques* des observations dues à la subtile intelligence de M. Piétri. Ces observations constituent une « ventilation du budget de la guerre ma-

Nous est-il permis de faire observer que ces sacrifices s'accomplissaient, au moment même où entrait en application la « politique économique », où affluait l'argent de l'emprunt ? Pouvons-nous ajouter qu'au moment de la déclaration de guerre, le 2 août 1914, la garnison du Maroc comptait 85.000 hommes et déjà cependant ce plan d'organisation qui prévoyait la mise en œuvre des « œuvres d'assistance, des moyens d'attraction et des travaux publics, équivalent des bataillons » avait reçu un commencement d'exécution ?

Crédule en effet, l'opinion française a pris à la lettre, le boniment pompeux imagine pour capter sa confiance et drainer son épargne, au profit de l'emprunt marocain.

Cet effort n'est pas unilatéral. Ce pays qui vient à peine de naître, qui compte moins de dix ans d'organisation, que menacent tous les risques d'une croissance trop hâtive, qui n'a tiré de son expérience toute fraîche que d'incomplètes leçons, sait-on quel effort il réalise, quelle est son intervention

rocaïn ». Voyons un peu comment opère M. Piétri.

« Les seuls sacrifices faits par la France au Maroc, écrit cet homme de finance, se bornent aux dépenses militaires de la pacification, dépenses extra-marocaines si l'on peut dire, dépenses destinées à assurer l'expansion de notre puissance coloniale et à réaliser le grand projet de l'Afrique Française.

« Si l'on dégage de l'ensemble de ces dépenses... les frais de garnison normale, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas spéciaux au Maroc et que la France eut été contrainte d'assumer, même si le Maroc n'existait pas, le total des sommes décaissées par la France pour la pacification du Maroc est de 1 milliard 200 millions environ. »

M. Piétri n'a fort heureusement point la réputation d'un pince-sans-rire. Appuyons à notre tour son argumentation d'une modeste observation.

« Si l'on défalque en outre les frais d'entretien des militaires tués ou morts de maladie dans le bled, les destructions causées à l'ennemi, les bénéfices réalisés par les fournisseurs de l'armée travaillant au remplacement du matériel détruit, l'avoine, l'orge et le foin économisés sur les animaux tués en campagne, les dépenses de guerre de la conquête équivalent à peu près à zéro. »

dans l'ordre qui se crée, dans l'administration qui se fonde ?

En 1912, dès la naissance du Protectorat, il collabore à la vie publique en apportant au budget 17 millions. En 1922, il en donnera 300, ayant pendant cette décade fiévreuse, tiré de son seul travail plus de 800 millions donnés en pâture au Minotaure. Chiffres impressionnants, contribution miraculeuse accrue d'un budget à l'autre et qui réserve toujours des surprises dont l'effet n'est pas mince sur des hommes comme M. Calary de Lamazière lequel, dès 1920, entrevoit que le Maroc apportera à brève échéance, un budget d'un demi-milliard !

On oublierait presque, en présence d'une telle ardeur civile, que l'effort militaire continue au Maroc, au rythme accéléré et qu'il exige chaque année autant de millions et de plus en plus d'hommes.

Il a donné jusqu'en 1921.....	2.549.000.000
En 1921 la France donne.....	394.313.220
En 1922	468.289.180
En 1923	433.086.086
En 1924	417.121.840
Soit.....	<u>4.261.810.326</u>

Voilà l'effort français, treize ans après la substitution théorique à « l'effort militaire, de la politique économique plus conforme au génie de la France et au total moins coûteuse ! » (1).

Est-ce donc que l'effort budgétaire de la France soit resté vain, du fait que le plan d'organisation n'ait servi de cadre qu'au néant des bonnes volon-

(1) Après les budgets, les effectifs. La France maintient :

En 1920 : 91.778 hommes ; en 1921 : 94.734 ; en 1922 : 85.951 ; en 1923 : 88.466 hommes.

Dès 1924, sous la pression des campagnes d'opinion, en France et au Maroc, prenant thème du péril riffain, ces chiffres grossissent. Quels sommets atteignent-ils en 1925 ?

tés françaises et que le concours des hommes, des affaires et du travail ait manqué pour le remplir, pour soulever l'armature en la gonflant du souffle créateur des énergies et des intelligences, qu'elle appelait pour la vivifier ?

Pas plus qu'elle n'est demeurée indifférente aux appels au crédit, la France ne s'est croisé les bras pour attendre que le sol marocain travaillât à suer les revenus de ses avances. Elle n'a pas borné son intervention au rôle d'un banquier qui investit des capitaux dans une affaire, sans travailler à les faire fructifier. Qu'elle ait fait ou non, suivant un autre mot de M. Piétri « une mauvaise affaire », elle a mis son amour-propre à la faire jusqu'au bout. Et l'on va juger si elle a poursuivi la mise en valeur de son gage, c'est-à-dire du Maroc.

*
**

De l'aveu même de l'un des multiples auteurs de l'officielle « Renaissance du Maroc », la somme de capitaux investis dans les entreprises industrielles marocaines, atteint en 1920, le chiffre déjà remarquable de 180 millions. Ce chiffre, il est trop facile de l'établir, est notoirement inférieur à la réalité. Il figure au bas d'une statistique à laquelle s'est délassé un chef de bureau distrait, curieux peut-être de rompre une consigne de silence soigneusement observée par des collègues plus prudents.

Cette statistique groupe en huit catégories les industries européennes connues dès l'année 1921. Elles figurent, sans spécification déterminée, dans un tableau annexé et se détaillent comme suit :

Electricité : capitaux engagés.....	41.780.000
Alimentation	59.124.000
Construction	23.555.000
Industrie du bois.....	16.679.000
Métallurgie	1.260.000
A reporter.....	142.398.000

Report.....	142.398.000
Industrie automobile.....	17.360.000
Imprimerie	8.935.000
Industries diverses.....	11.575.000
	<hr/>
	180.268.000

L'auteur n'a pas poussé le scrupule comptable jusqu'au centime. Artifice qui n'eut du reste trompé personne. Pourquoi, parmi les industries de la construction, cet étonnant silence sur l'industrie... du bâtiment ? Les villes du Maroc — Casablanca surtout — montrent avec orgueil un corps d'entrepreneurs qui sont pour quelque chose dans leur rapide accroissement et le matériel utilisé, les capitaux investis n'ont pas une importance négligeable.

Pourquoi l'auteur passe-t-il également sous silence, les industries mineures : boulangeries, distilleries, corderies ; celle du vêtement, les pêcheries, les entreprises de transports automobiles, les carrières de pierres, les fours à chaux ? Pourquoi les entreprises de défrichement mécanique, les établissements de matériel agricole si important au Maroc, dès la première heure ?

Oublis ou omissions volontaires, quelle confiance nous permettent ces flagrantes erreurs d'un ouvrage officiel, dans les renseignements économiques qu'il s'oublie à nous présenter ?

*
**

Vagues ou équivoques touchant le développement industriel, les détails fournis sur les affaires agricoles sont-ils plus précis et plus circonstanciés ? Il n'y paraît guère. Il s'agit pourtant ici d'un département auquel le Protectorat s'intéresse fort — il le dit du moins — quelque chose comme le cheval de bataille du régime. Voici en quels termes parfaits s'exprime, à l'égard de l'Agriculture, l'aimable

M. Leroy, inspecteur de l'Agriculture et, à l'occasion, sous-chef du Cabinet civil.

— « L'Administration ne pouvant, écrit-il, se désintéresser du problème (agricole) ; il lui importait en effet, de voir se créer dans le bled, aussi nombreuses que possible, des fermes qui constituent autant de foyers d'influence française, en même temps que des centres de production et des exemples pour la population indigène. Le colon est le meilleur et le plus sûr agent du progrès agricole; s'il n'était venu de lui-même, il aurait fallu aller le chercher. »

Simple thème sans doute à développement littéraire, cette belle sollicitude de Rabat envers le colon ! Nous dit-on quelles régions du Maroc offrent le plus d'intérêt pour lui, les cultures appropriées, les rendements connus, les conditions climatiques ? Nous apprend-t-on quelle est l'importance des propriétés européennes, le nombre des colons, les procédés cultureux, les rapports avec l'indigène ?

Pas la moindre statistique, pas un graphique, pas un état desensemencements et des récoltes... Pas même un état des « primes » offertes aux colons et payées à certains sycophantes, pour l'application des méthodes les plus modernes ! Et Dieu sait pourtant si la Direction de l'Agriculture a noirci du papier sur ce thème et quels crédits figurent aux budgets !!

M. Leroy, cependant, nous soumet quelques chiffres d'où il est permis d'extraire d'intéressantes déductions.

— « La propriété européenne au Maroc, écrit-il, s'étend à l'heure actuelle (fin 1921) sur 200.000 hectares environ, répartis entre 4 à 500 exploitations, en grande partie aux mains des Français... Ne sont admis à concourir « pour l'acquisition d'un lot de colonisation » que les candidats justifiant... de la possession de capitaux d'importance variable avec les lots considérés, mais qui oscillent entre

50.000 et 100.000 francs pour la mise en valeur d'un lot de 2 à 400 hectares. »

Voilà une estimation qu'on jugera modérée. Elle fait ressortir à 250 francs l'hectare, l'argent immobilisé et au bout d'un certain nombre d'années, absorbé par les lots acquis.

Si l'on admet que le prix d'acquisition équivaille à ce prix d'exploitation — et ceci est plus modéré encore — voilà que l'hectare de terrain agricole atteint 500 francs.

On est d'accord en outre pour estimer à 280 frs l'hectare le prix du défrichement, par la main-d'œuvre indigène, des terres en friche infestées de palmier nain (1).

Ces éléments arrêtés, il n'est plus besoin que d'opérations élémentaires pour obtenir le résultat recherché.

Prix évaluatif de l'hectare de terre agricole de moyenne colonisation, en 1921 : 780 francs.

Mais les chiffres de M. Leroy, s'ils nous fournissent, sur la valeur de la propriété agricole, des éléments intéressants, ne sauraient nous suffire pour l'évaluation de la superficie exploitée en 1925. Les statistiques officielles sont de leur côté, exagérément discrètes à ce sujet.

En 1923, M. Abbo, député d'Alger, enquêtant au Maroc, sur la colonisation, arrachait aux Services de l'Agriculture, maussades à leur habitude, même à l'égard d'un représentant du peuple, le chiffre de 300.000 hectares. Il identifiait, pour cet important domaine, 190 colons « à peu près authentiques ».

La même année, le Résident s'adressant à un auditoire d'industriels lyonnais, affirmait qu'il y avait, au Maroc, 350.000 hectares de propriété agricole, mis en valeur par un millier de colons. Ce

(1) Le dédoumage mécanique, œuvre d'art coûteuse, revient à 650 francs l'hectare. Tarif excessif, prix de riche que peuvent seules payer les grosses compagnies.

dernier chiffre semble outrageusement grossi ; on l'a sans doute gonflé d'un nombre imposant d'ouvriers agricoles et de gérants de fermes, pour dissimuler la main-morte des grosses sociétés rurales.

Dans une communication du 16 mai 1925, à l'Académie d'Agriculture, M. Henri Sagnier, renseigné de première main, affirme que les exploitations agricoles européennes du Maroc totalisent 459.000 hectares. Chiffres extraits, précise M. Sagnier, des dernières statistiques officielles. Voici donc une base sérieuse...

Sans être taxé d'exagération, on peut évaluer à un tiers, sinon effectif du moins nominal, la part de la grande colonisation, dans la propriété agricole. En dépit d'un malthusianisme agricole évident, certains lots départis au grandes compagnies, témoignent d'une initiative parfois louable. On peut citer dans cet ordre d'idées : le florissant domaine de Sidi-Larbi (1), propriété de la Compagnie Marocaine ; la belle exploitation de Beni-Amar, qui appartient à la Société Financière. Combien de millions engloutis par la Compagnie du Sebou, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui s'enorgueillit un moment d'être à la tête d'un territoire de plusieurs milliers d'hectares de superficie ? Et doit-on s'arrêter au chiffre de 12 millions, auquel atteint le bilan de sa désastreuse gestion, pour connaître le montant des capitaux réunis par cette entreprise agricole, que vit crouler entre ses mains, le marquis de Segonzac ?

Autre élément d'enquête. Au cours d'une allocution qu'il prononçait, en avril 1925, devant une réunion de colons, M. Malet confiait à ses auditeurs, que son administration avait investi 32 millions, dans les « primes au défrichement mécanique ». En 1922, 45.000 hectares étaient ainsi « primés » ;

(1) Sidi-Larbi a été créé, défriché, mis en valeur par M. Busset. C'est le nom d'un homme dont le Cabinet Civil ne parle que... pour le calomnier.

on en comptait 78.000 en 1924 ; on arrive en 1925, à cent mille hectares. Or, ce n'est un secret pour personne que la majeure partie des fonds consacrés à « l'encouragement à l'agriculture » vont aux puissantes compagnies. Seules, elles possèdent les ressources qui permettent de faire les avances aux entreprises de défrichement mécanique.

Nous voilà donc, au moyen des indications cependant fort précaires, fournies par les organismes officiels, en mesure d'ajouter un nouvel élément à notre inventaire, en estimant à 150.000 hectares, « *au bas mot* » le domaine acquis et partiellement mis en valeur, par la grande colonisation.

M. Leroy nous suggère, pour diverses raisons, le prix d'achat de 100 francs, à acquitter obligatoirement, en cinq ans. Ci 15.000.000

Les frais de mise en valeur de ces terres « riches » ne sauraient être fixés au-dessous de 500 frs l'hectare. Nous sommes en effet dans un pays, où les intermédiaires sont hors de prix, où fleurissent les « fabors », où les vérifications de comptes sont malaisées. Ces 150.000 hectares ressortent donc globalement à 75.000.000. Ci..... 75.000.000

Et le défrichement ? Encouragées par les 32 millions de « primes », les Compagnies de leur côté, n'ont-elles pas fait l'effort complémentaire et payé les 400 francs qui différencient le dédoumagement mécanique du dédoumagement à la main ? Evidemment. Inscrivons donc à leur actif, ces 60 millions.

Ci 60.000.000

La moyenne colonisation garde, pour sa part, 300.000 hectares. Nous avons vu que le prix d'acquisition et de mise en valeur de ce domaine, peut se décompter sur la base de 780 francs, l'hectare, soit globalement, par 230 millions environ.

Ci 230.000.000

Ainsi, l'argent français investi dans la mise en valeur du domaine agricole, atteint 380 millions.

Il est inutile de rechercher quelle est la contri-

bution, là-dedans, de la petite colonisation. On l'a, au Maroc, systématiquement « brimée ». Ainsi s'explique que la politique de peuplement n'ait pas fait le moindre progrès, depuis que nous sommes dans ce pays essentiellement agricole. Voit-on bien, en effet, M. Finaly plantant des choux, ou tuteurisant des pieds de ces « pomidori » dont le vieux M. Teuly se régale, aux frais de ses subordonnés,

*
**

Si rudimentaire soit-elle, la documentation officielle sur le développement commercial du Maroc — celle du moins qu'utilisent les auteurs de la *Renaissance du Maroc* — va nous aider à établir la contribution économique apportée par l'argent français, au plan d'organisation.

Voilà une déclaration tout-à-fait officielle.

— « Donnons une idée de la part qui est revenue à la France, dans le commerce marocain.

« De 43,37 pour cent en 1912, elle est montée à 63,09 pour cent en 1920, pour le trafic total.

« Pour les importations, le pourcentage est passé de 48,95 à 64,84 et pour les exportations, de 34,17 à 56,60, pendant les mêmes années. *Ces proportions ont même été notablement dépassées*, au cours de la période que nous envisageons (pour diverses raisons dont le change favorable aux exportations). » (1).

En 1923, la proportion s'établit comme suit :

Commerce général :

Importation	778.929.901 00
Exportation	242.206.457 00

Part de la France dans le commerce d'importation, 515.000.000, soit 66 pour cent.

(1) « La Renaissance du Maroc ». Le Commerce, page 322.

Part de la France dans le commerce d'exportation 98.661.228, soit 40.50 pour cent.

En 1924. Commerce général :

Importation	809.445.608 00
Exportation	580.869.429 00

Part de la France dans le commerce d'importation, 595. 624.911, soit 64,5 pour cent.

Part de la France dans le commerce d'exportation, 325.379.067, soit 52,4 pour cent.

Cette proportion déjà considérable ne reflète pas, avec toute l'exactitude désirable, l'importance du commerce proprement français au Maroc, mais elle établit l'effort minimum de la Métropole, dans le mouvement d'échanges qui l'aide à vivre. Il n'est pas douteux, en effet, que le commerçant marocain, d'origine française, créateur d'un commerce aachalandé, s'approvisionne souvent, pour satisfaire une clientèle ombrageuse, auprès des producteurs anglais, italiens ou belges, concurrents avantageux de nos usines et de nos manufactures.

Pour soutenir ce commerce d'importation qui coûtait en 1912 110 millions et 1 milliard en 1920, qui s'est maintenu jusqu'en 1923, aux environs de 800 millions et se soutient à ce niveau, sans qu'on puisse prévoir encore l'époque où la production locale en diminuera l'importance, combien d'argent français a été mis à contribution ?

Des renseignements qui, pour n'être pas officiels, n'en sont pas moins rigoureusement exacts, permettent de fixer à 250 millions, le capital commercial français au Maroc. Chiffre qui répond à l'importance du commerce d'importation dont la France prend sa part et au mouvement d'exportation que les statistiques lui attribuent.

Si remarquable qu'il semble, ce chiffre eut paru au-dessous de la réalité, si le Maroc n'avait connu, depuis 1921, la plus crue épreuve : une crise économique qui a jeté bas les plus légitimes espéran-

ces, anéanti les efforts de plusieurs années, mis en péril l'existence du Protectorat et arrêté net, un essor parti pour atteindre si haut.

A l'instar d'un cataclysme qui se précipite sur une région florissante, la crise de 1921 a causé au Maroc des désastres irréparables, déplacé l'axe de la fortune et de l'influence, réduit à la misère une population courageuse, accumulé les faillites, et porté le plus grave préjudice au crédit et au bon renom du commerce d'un pays, réduit à vivre par ses échanges.

Est-il exact, comme l'écrit M. Dubois-Carrière (1), qu'indépendamment des causes d'ordre mondial : resserrements bancaires, retraits de fonds par les métropolitains, hausse des devises étrangères, le Maroc ait été victime de causes particulières d'ordre différent et, comme l'auteur de *La Situation Economique Marocaine* les définit, les unes administratives, les autres d'ordre financier ?

Ces causes certes, ont agi sur la situation du pays mais peut-être pour l'aggraver plutôt que pour le lancer dans la voie du marasme ?

Au vrai, la cause première, celle qui a donné à toutes les causes latentes, administratives ou d'ordre financier, leur nuisance, comme l'introduction d'un bacille réveille dans un organisme la virulence d'autres bacilles et de leurs toxines, c'est la conversion de la monnaie hassani. Le sentiment public ne s'y est pas trompé. Il a stigmatisé l'homme qui avait voulu et prémédité cette opération scélérate : ce « coup du père François », cet étranglement brutal du crédit, cet attentat contre la monnaie française, les « vieux marocains » l'ont baptisé « le coup du hassani ».

Du jour où le franc a perdu, dans la zone française (2) de l'Empire, sa valeur libératoire, où il

(1) *La Situation Economique Marocaine*, Rabat 1924, passim.

(2) La monnaie hassani, affirme M. Dubois-Carrière, dans sa brochure, a toujours cours dans la zone espa-

est devenu l'humble vassal de la monnaie marocaine qui n'avait vécu et ne s'était enrichie que grâce au travail français, la fortune publique et privée a périclité, le crédit bancaire déjà difficile s'est resserré, les fournisseurs métropolitains ont cessé de vendre à terme, les propriétés foncières ont subi une hausse prodigieuse, — coup de frein aux transactions, — la construction a cessé de se développer, le commerce a dû recourir ou à l'usure ou aux expédients, les procès ont éclaté de toutes parts, les faillites se sont succédé.

Que les causes administratives aient aggravé la crise, qu'elles l'aient rendue désespérée, on ne saurait le nier. L'imprévoyance d'une politique qui, avec l'argent de l'emprunt et des impôts, n'avait édifié qu'une brillante façade, qui n'avait créé que des administrations formalistes et des fonctionnaires coûteux et parasites, tout le Maroc s'en rendit soudainement compte, chacun la toucha du doigt, chacun en mesura la folie et se révolta de l'avoir si tardivement comprise, si patiemment supportée.

Mais si l'Administration, partout la même, s'avérait incapable de suspendre la catastrophe qu'elle avait déchainée, il est juste de reconnaître aussi qu'elle avait la moindre part dans la genèse de l'événement et dans son développement.

gnole et dans la zone de Tanger. Le franc hassani y est coté, à peu de chose près, à la valeur de la peseta espagnole. »

« La conversion du hassani, écrit le même auteur, a fait disparaître brusquement de la circulation, *et sans contrepartie*, un demi-milliard de pesetas hassani que leurs propriétaires indigènes se sont gardés de convertir en papier monnaie. »

La leçon est pleine d'enseignements. Où en serait le Maroc français, si le « coup du père François... Piétri » ne l'avait pas atteint ? Au même point sans doute que le Maroc international... Mais la Banque d'Etat, filiale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n'aurait pas pu distribuer à ses actionnaires, des dividendes de 100 pour cent et constituer un fonds de réserve de 23.390.000 frs pour un capital social de 15.400.000 francs.

Certes, M. Dubois-Carrière a parfaitement raison de dénoncer « la constitution d'un outillage économique, apparemment disproportionné aux besoins immédiats du pays et extrêmement cher. » Il est en droit de critiquer « les nécessités politiques » et les « improvisations fâcheuses qui en sont résultées ». Il montre, avec un réel courage « l'impréparation à l'étude des problèmes économiques » du « chef que la France avait envoyé au Maroc et de la plupart de ses subordonnés » ; le danger « d'une centralisation excessive », d'un système de gouvernement qui méconnaît le « rôle des assemblées consultatives » et méprise, « leurs avis sur tout ce qui touche aux problèmes économiques d'un pays qui va se modernisant, avec une rapidité formidable ».

M. Dubois-Carrière traduit aussi justement le pressentiment populaire et l'opinion des hommes de réflexion, en déduisant la crise : de la spéculation qui détourna les capitaux des terres de colonisation pour les diriger vers les propriétés urbaines ; de la fiscalité excessive qui, pendant que la crise se développait et devenait générale, réalisait, au profit du budget, pour les imputer à des œuvres créancières de l'emprunt, des dizaines de millions à chaque exercice ; de la politique enfin qui *déli-*
bèremment mit obstacle au développement de la petite et de la moyenne colonisation, rendit précaire l'acquisition des biens indigènes par une législation favorable à la fraude, ou tout au moins à des procédures de fraude.

Comme M. Dubois-Carrière, l'opinion marocaine est remontée à ces causes, faisant toutefois entre elles et sur leur importance respective, un départ accentué. Comme lui, elle conclut qu'il s'agit de réparer les erreurs, de combler les lacunes au plus vite, car elles ont eu pour résultat, l'apparition *du plus grand danger qui puisse menacer notre avenir en ce pays* : une lenteur excessive du pleuplement français.

Mais cette même opinion peut-elle, comme M.

Dubois-Carrière, conclure à une « simple erreur », à une « regrettable lacune ».

Il semble, qu'après avoir avec la même énergie que le président de la Chambre de Commerce de Rabat, dénoncé « le plus grand danger qui menace l'avenir de la France au Maroc », cette opinion ait le devoir de conclure à un système réfléchi et volontaire, à un système organisé pour entraver systématiquement « l'œuvre urgente et nécessaire du peuplement français ».

Au profit de qui — car toute trahison implique un bénéficiaire — ce régime a-t-il fonctionné ?

La réponse à cette question semble malaisée. Mais si fort qu'on ait embrouillé les choses, au pays du paradoxe, la solution du problème qu'elles posent n'apparaît point comme insoluble, Dieu merci !

*
**

Combien de centaines de millions ont été investis dans la propriété urbaine au Maroc ?

La documentation officielle s'avère, sur cet intéressant sujet, singulièrement ésothérique. Est-ce en raison de la spéculation qui a sévi sur les terrains urbains et en a faussé les prix ? Peut-être le mutisme administratif n'est-il pas sans relation, avec le fait que de puissants personnages se sont particulièrement intéressés à des entreprises immobilières...

Les offices économiques du Maroc, espèce d'organismes parasites, coûteux et dont l'action s'est avérée fort médiocre et l'utilité à peu près nulle, ont esquissé une sorte de graphique de la cote des terrains à bâtir. La plus aimable fantaisie se déploie à l'aise dans ces tableaux qu'un examen hâtif serait tenté de juger sans intérêt. Les prix retardent prudemment de plusieurs mois ou anticipent sur la réalité éventuelle, avec un optimisme du meilleur ton.

Au même moment par exemple, où un projet re-

latif à une fort importante construction, prévue dans le quartier le plus important de Casablanca, évaluait le prix du mètre de terrain à 2.400 francs, l'administration, citée plus haut, affichait froidement un prix à peine inférieur de 25 pour cent, appliqué à un secteur voisin, mais étendu. Sans doute le projet avait-il donné lieu à un devis soumis à l'administration centrale, sollicitée de donner un avis favorable, à la conclusion d'un marché plus ou moins léonin, avec la ville de Casablanca. Mais si l'on projetait de justifier une très patente sympathie à l'égard du groupe qui méditait là une fructueuse opération, pouvait-on perdre de vue les intérêts des particuliers engagés, au même temps, dans des négociations pour des terrains urbains dépendant du même quartier ? (1).

Un indice cependant mérite d'être noté à ce sujet. Tandis que le devis de la Société des Immeubles de la Place de France, fondée à cette occasion, évalue à 2.400 francs le mètre carré de terrain de l'éventuelle construction, l'estimation descend à 1.800 francs pour un immeuble bâti à 50 mètres de là, avenue du Général d'Amade et à 900 francs pour une construction voisine. C'est, on le voit, la plus authentique cacophonie et seule une subtile mentalité de spéculateurs se trouvait apte à en démêler le motif conducteur.

Les statistiques de la Direction Générale du Commerce et de l'Industrie ne sont pas plus explicites. Il était pourtant facile en suivant le mouvement des mutations de terrains et en particulier, en con-

(1) L'affaire dont il est ici question s'appelait en 1923 « Projet d'élargissement de la Place de France ». Il s'agissait, le rempart de la Médina abattu, d'élever un groupe de constructions modernes, *libres de toute servitude*, au moyen : 1° d'une subvention municipale ; 2° d'un emprunt gagé par la ville. L'affaire eut coûté 14.200.000 frs, sur lesquels Casablanca en eut avancé sept.

Les protagonistes de cette opération étaient MM. Cane, Vimort et Fournier, hommes d'affaires très connus au Maroc, l'un prête-nom de la Maréchale Lyautey.

dans les renseignements recueillis par les bureaux de la Conservation Foncière, de dresser l'inventaire du fonds urbain. Opération d'autant plus opportune qu'une légende s'est attachée à cette question de la construction et que nos compatriotes de la Métropole sont persuadés que la valeur d'une agglomération, comme Casablanca par exemple, gonflée exagérément par la spéculation, n'offre pas une garantie compensatoire aux hypothèques dont elle est couverte. Et l'on juge si cette opinion se révèle favorable aux apports de capitaux frais, dans les entreprises marocaines !

Un inventaire analogue de la construction ne paraissait-il pas également possible en partant des états mensuels dressés par les Services des plans des Villes qui, en même temps que les demandes d'autorisation de construire, acceptent une déclaration estimative des prix de revient ?

A l'aide de la deuxième de ces sources dédaignées par les organismes officiels, surtout préoccupés d'apologétique et d'aperçus littéraires, voici les impressionnants résultats que nous avons réalisés (1).

Valeurs des constructions urbaines édifiées depuis 1912, par des Européens.

A Casablanca	375.000.000
A Rabat	50.000.000
A Kénitra	30.000.000
A Fès	40.000.000
A Meknès	35.000.000
A Taza	10.000.000
A Mazagan	20.000.000
A Mogador	10.000.000
A Saffi	10.000.000
A Marrakech	20.000.000
Total général.....	<u>600.000.000</u>

(1) La presse du Maroc s'est montrée plus soucieuse de renseigner les intéressés sur les progrès de la construction urbaine. « La Vigie Marocaine » notamment publie,

Ces évaluations ne peuvent que se rapprocher de la réalité si l'on tient compte des prix des terrains dont nous n'avons pas fait mention dans cette rubrique.

Quelle part revient dans ce total formidable à des capitaux français ? Quelles pertes, ces capitaux ont-ils supportées, depuis 1921, sous l'influence d'une crise économique à laquelle n'a échappé aucune des entreprises marocaines et qui devait affecter tout spécialement les valeurs mobilières, si sensibles à la spéculation ?

On pourrait peut-être approcher de la vérité — et elle serait effrayante — en consultant les dossiers des établissements de crédit, ceux notamment de la Compagnie Algérienne qui s'est un moment, spécialisée dans les prêts hypothécaires. Il est douteux toutefois qu'une curiosité même purement spéculative, ait quelque chance de forcer les consignes de silence doublement observées en cette matière, par les banques.

N'est-on point, en effet, fondé à vitupérer l'esprit de lucre excessif dont témoignent certaines réalisations hâtives et prématurées de prêts hypothécaires, consentis à des conditions draconiennes, à des propriétaires pressés d'argent ? Les faits scandaleux fourmillent à cet égard. Nous nous faisons un scrupule bien compréhensible, de faire ici des citations qui risqueraient de porter préjudice, bien plus sûrement aux victimes qu'à leurs exploités.

Mais il nous est permis cependant, pour illustrer la manière de procéder des « prêteurs » qui, au Maroc, ne s'embarrassent pas de scrupules superflus, de rapporter ici un cas-type dont s'est bruyamment occupée la presse et qui fit en effet scandale à Casablanca.

depuis plusieurs années, les statistiques du Service du Plan de la Ville de Casablanca et note avec soin les résultats comparés d'une année à l'autre.

M. M..., propriétaire, avenue du Général-d'Amade, d'un terrain valant à dire d'expert, deux millions de francs, — au cours officiel — avait fait élever là, une *construction massive* approchant trois millions. C'était un pâté du reste, inachevé faute de ressources, de maigre rapport, de gérance coûteuse, insuffisant à couvrir les intérêts de l'hypothèque qu'il fallut contracter pour la mettre en état.

Le prêteur fut cette même Société Financière qui possède aux environs de Camp-Boulhaut un bien plaisant domaine. Et le prêt fut effectué aux conditions normales de la place : 11 pour cent, plus une petite commission de courtage de 5 pour cent.

Ceci n'était que peccadille et n'eut conduit qu'en un laps convenable, M. M... à sa ruine.

Mais le pacte comportait une disposition douce-reuse qui liait au consentement *facultatif* du prêteur, la prolongation de l'hypothèque *remboursable après deux ans*, sous peine de *réalisation du gage*. Et c'est la conjoncture qui se produisit.

Pour un prêt de 1.300.000, le créancier demanda et obtint la vente judiciaire d'un immeuble de 4 millions passés, qu'il acquit pour le montant de son titre, laissant l'emprunteur ruiné.

La conclusion d'un tel incident peut paraître indifférente à la démonstration que nous poursuivons ici. Elle s'y rattache pourtant fort étroitement.

Aux chiffres déjà précisés, nous avons été soucieux de joindre les apports d'argent des banques et nous sommes perplexe pour en déterminer l'importance... en présence des destinations singulières auxquelles elles les ont parfois affectés. Alors que l'on pouvait s'attendre, de la part d'établissements de crédit soucieux d'une circulation renouvelée, à *des avances au commerce*, à *des opérations d'escompte*, à *des mouvements de fonds fréquents*, c'est surtout dans les prêts fonciers que se sont cantonnées les maisons de finance.

Et ainsi, les portefeuilles bancaires, au lieu de

s'enfler d'effets, de promesses ou d'acceptations à court terme, sont gonflés de titres hypothécaires qui n'échéent pas à 90 jours. Il en résulte que le taux de l'intérêt en est élevé — grevant les locations d'un lourd handicap — et que les banquiers sont enclins, dès que l'emprunteur tarde à payer les revenus, à saisir le gage et à le réaliser.

Ce phénomène a du reste amené une sorte de consolidation de la propriété urbaine et provoqué la baisse des prix de location qui, à Casablanca, étaient manifestement excessifs.

Mais comment faire le départ, dans le capital bancaire, entre les espèces vraiment consacrées à la clientèle économique et l'argent versé dans le gouffre des hypothèques où il nous paraît spécifiquement improductif ?

Car nous sommes extrêmement désireux de ranger parmi les facteurs, générateurs de l'essor économique du Maroc, l'argent de la finance, mais dans la proportion seulement où il s'est avéré un auxiliaire utile et un collaborateur du travail et en écartant de nos calculs la contribution qu'il a apportée à son exploitation.

A quelle arithmétique recourir pour arrêter les termes de la discrimination indispensable ? Allons-nous dresser l'état des prêts hypothécaires ? Qui nous prouvera que les fonds avancés n'étaient pas destinés à des fins commerciales ou industrielles ? Comment distinguer et connaître les réalisations avantageuses et celles qui ne le furent pas ?

L'opération apparaît donc singulièrement ardue. Pas davantage, on ne peut se flatter d'atteindre un résultat certain, en partant du capital investi, des balances périodiques, des opérations de réescompte, les principes du crédit obtenu par les banques auprès de la Banque d'Etat, n'ayant rien de rigoureux et prêtant à toutes les fantaisies.

Est-ce sacrifier à une telle « fantaisie », que d'évaluer à 200.000.000 de francs la contribution effective apportée aux affaires marocaines par les banques ? Est-ce sous-estimer cette contribution ? Le dernier mot ne saurait être dit avec précision, en une matière conditionnée par des éléments aussi aléatoires que ceux que nous avons examinés.

Rappelons cependant que des banques privées cantonnées dans les transactions commerciales comme la Banque Marocaine, l'Union Marocaine, la Banque Française du Maroc, ont respectivement arrêté leur capital, à cinq millions, à deux millions et demi et à trente millions. Jusqu'à quel chiffre ont bien pu monter la succursale marocaine de la Société Marseillaise, celle de la Société Générale, du Crédit Lyonnais, du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, celles de la Banque Algéro-Tunisienne qui fit circuler au Maroc jusqu'à 70 millions de coupures de la Banque de l'Algérie ! Et nous omettons délibérément les liasses de millions de papier de la Banque d'Etat, organe d'exécution d'une politique particulariste, de monopole et d'acapement, dont le moment est venu d'instruire le procès.

Avant toutefois d'aborder ce chapitre capital du « Mensonge Marocain », effectuons la récapitulation des moyens d'argent apportés au Maroc, par des collaborateurs qui n'en tirent aucun orgueil, qui n'en attendent aucun avantage moral.

La France a donné par l'emprunt...	1.200.000.000
Pour les chemins de fer.....	600.000.000
Pour la conquête.....	4.260.000.000
Le contribuable marocain a donné..	1.900.000.000
L'industrie privée a investi.....	300.000.000
La colonisation grande et petite....	380.000.000
La propriété foncière urbaine.....	600.000.000
Les banques (en dehors de la B.E.M.)	200.000.000
Le Commerce	280.000.000
	<hr/>
	9.720.000.000

Près de dix milliards ! Tel est le prix de revient actuel du Maroc, compte non tenu des millions apportés par les participants étrangers et qui dépassent sensiblement un milliard de francs.

Ces chiffres prestigieux nous émerveillent. Ils laissent pourtant trainer une ombre sur notre admiration. Auxiliaires du plan d'organisation de 1912, destinés à la relève des bataillons, il est évident qu'ils n'ont pas rempli leur tâche.

La conquête est loin d'être achevée dans les délais fixés : le « *Maroc utile* » lui-même n'est pas près d'être rangé tout entier, sous l'autorité du Sultan. Avant que les prétextes de l'Atlas soient eux-mêmes épuisés, le canon tonne sur les confins du Riff. La route de Fès est menacée par Abd El Krim. Cent mille poitrines françaises affrontent les mitrailleuses riffaines, les grenades, les fusils perfectionnés et les obus du Sultan d'Ajdir.

La faillite du système est évidente. Dieu veuille que l'échec de la politique de *contrôle*, n'entraîne pas la déroute de notre « expansion coloniale », du grand projet de l'Afrique Française. Le député Piétri en serait navré peut-être. Mais tous les bons Français — il y en a beaucoup, parmi ceux du Maroc qui refusent leur confiance à Lyautey — en seraient à coup sûr désespérés.

..

II. — LA PIEUVRE

Les 800 millions de M. Finaly. — La « légende » de la main forcée. — Prendre tout ce qui est bon à prendre.

Le fonctionnement du système « Pieuvre ». — Le filet des Sociétés d'Etudes. — Divers moyens d'éliminer la concurrence.

Le « cloaque » du monstre. — La naissance d'un tentacule. — Toutes les richesses en pâture. — Les déceptions agricoles. — L'humanitarisme de la Régie des Tabacs. — Comment la Banque d'Etat comprend son rôle, en période de crise. — Le pain de l'ouvrier et les Moulins du Moghreb. — Un monopole de fait. — Les Abattoirs municipaux et industriels de Casablanca. — La malfaisante S.M.D. — Des mines riches en escroqueries.

La merveilleuse histoire de la Société des Ports Marocains. Des clauses léonines. — Une généreuse distribution de terrains. — Monopoles et prohibitions. — M. Oser fait échouer les « bonnes intentions » du Résident. — Kénitra s'insurge contre les tyrannies. — Un monstre aux pieds d'argile. — Trente-cinq millions de bénéfiques. — Les chiffres faux de M. Finaly.

*
**

Est-elle une vantardise, exprime-t-elle une vérité, cette affirmation discrète, habilement propagée, au Maroc et ailleurs, par des hommes de main de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui prétend que M. Finaly a consacré 800 millions à la mise en valeur du Maroc ?

D'un inventaire approfondi des actifs sociaux, souscrits mais non entièrement libérés, par la phalange abritée sous le payillon du grand financier juif, la conviction se dégage que ce propos persistant n'est tout-à-fait, ni une fanfaronade, ni une déclaration sincère.

M. Finaly prend-il pour de l'argent sorti de ses coffres, les souscriptions du groupe dont il s'est assuré le contrôle financier et qui s'est constitué grâce à son battage ? Rien d'impossible à ce qu'une telle hypothèse approche de la vérité psychologique qui n'est pas, pour un vautour de la finance, tout-à-fait la même que pour le commun des mortels.

Mais le chiffre de 800 millions, nous chiffonne positivement. S'il nous était connu seulement par une de ces déductions intensives, qui champignonnent dans les radotages du vulgaire, nous nous garderions d'y ajouter foi. Les 300 millions qui sortent des chiffres connus sont un précune encore formidable et qui ne permet pas de considérer le concours du groupe Finaly, comme une quantité négligeable.

Quand on y ajouterait le « manque à gagner », les millions, par dizaines au moins, que l'état du marché des changes permettait de ramasser sur le tapis vert européen, à peine arriverait-on à la moitié de ce formidable tas d'argent que la Banque de Paris et des Pays-Bas a raflé, dans les milieux des bonnes poires, pour l'offrir, sur un plateau, au Résident.

Mais quelle raison pousse le prudent M. Finaly à répandre cette assertion, à divulguer ce chiffre ? Pourquoi les émissaires de cet homme de « bien », jusque-là si réservé sur son rôle marocain, si discret sur ses entreprises, si respectueusement loyaliste, jurent-ils sur ce qu'ils ont de plus cher au monde, que la Banque dit la vérité sur l'importance de « ses sacrifices » ; qu'elle a eu *la main forcée* par le Maréchal ; qu'elle a subi *une pression intolérable* ; que c'est par une sorte de chantage et en prétendant tenir ses bonnes affaires, *sous la menace d'un boycottage*, que Rabat l'a fait entrer de force, dans de moins avantageuses entreprises...

Quel motif à dire — comme ces émissaires le révèlent à tout confident qui leur paraît sûr — que le Maréchal a puisé sans compter dans les caisses de M. Finaly, avant comme après 1919, et que le Shylock qui sommeille dans le marchand hongrois, transformé en financier français, par un décret de naturalisation, est las de donner son argent et réclame sa livre de chair humaine ?

À vouloir s'innocenter au-delà de la vraisemblance, le maître de la Banque de Paris et des Pays-Bas nous induit à la pire défiance.

Est-il admissible qu'il ait failu lui faire violence pour qu'il imaginât la merveilleuse machine à pomper les richesses marocaines, cette « Pieuvre » effarante qui enroule ses tentacules autour du Maroc et qui le vide de sa substance par plus de 50 sociétés, ventouses impitoyables auxquelles rien ne peut échapper ?

A qui fera-t-on croire par exemple que M. Finaly ait répugné à s'assurer les monopoles de fait et de droit que constituent la Banque d'Etat du Maroc, la Régie co-intéressée des Tabacs, la Société des Ports de Rabat - Salé et de Méhédya - Kénitra, la Compagnie des Chemins de fer du Maroc, la Société Marocaine de Distribution d'Eau et d'Electricité, les Brasseries du Maroc, la Manutention Marocaine, la Société des Magasins Généraux et des Warrants ?

Où voyons-nous, non point une mentalité de complice reconnaissant, mais un esprit d'obligé maussade, dans le fait d'accepter les subsides que Babat conserve jalousement, contre les vents de l'opinion, contre les marées des déficits budgétaires, à la Société des Tramways et Autobus de Casablanca qui a coûté jusqu'ici au budget municipal plus de 200.000 francs par an de déficit d'exploitation ? A la Compagnie Générale des Transports et Tourisme où les subventions atteignent trois millions ? A la Compagnie Chérifiennne de Recherches de pétroles, nantie depuis 1918, grâce à la présence dans son conseil d'administration de M. le Sénateur Chailley, d'un si étonnant crédit, qui obtient *en priorité*, tous les permis de recherches de pétroles, qui en 1923 était à la côte, mais arrachait en 1924, au Service des Mines, un subside de 250.000 fr., remboursables *en cas de réussite* ?

En vérité, il n'est pas possible de découvrir le moindre esprit de protestation, dans l'attitude de M. Finaly ou la plus fugitive velléité de se dérober aux affaires de tout repos, de bon rapport que le

Maroc peut réserver à un « conquistador » de son envergure.

Mais à l'examen, en faisant la synthèse de ces groupements, en collationnant les efforts de ces sucoirs, en les rattachant à leur tentacule respectif, en reconstituant la « *Pieuvre* », on reste frappé d'admiration devant le génie organisateur qui a créé ce puissant organisme d'aspiration, de terreur devant la besogne qu'il peut abattre, devant la voracité qui l'anime, d'indignation à l'égard du complice qui, dans les eaux marocaines, a laissé pénétrer ce monstre et qui l'y gava.

*
**

Puissante organisation en effet, née d'un génie méthodique à qui les enseignements de l'expérience n'ont pas manqué ni la documentation officielle, si utile pour éviter les essais coûteux, les déviations de l'effort.

La manière de procéder de la Banque de Paris et des Pays-Bas ne laisse rien à l'imprévu, ne laisse rien non plus d'inexploré. Toutes les branches de l'activité marocaine, susceptibles de porter fruit, ont été exploitées d'après le mécanisme suivant :

Tout d'abord on crée, dépendant exclusivement de la Banque de Paris, une Société d'Etudes, pourvue d'un capital modeste. Il existe, à l'heure actuelle encore, un certain nombre de ces sociétés d'études : elles ont épuisé leur objet primitif, mais restent à l'affût, guettant les occasions que les administrations du Protectorat collectionnent à leur intention, leur signalent, leur concèdent.

Autant que possible du reste, pour obvier à l'inconvénient d'un objectif délimité qui pourrait gêner la main-mise sur une affaire imprévue dans les statuts, l'objet de la Société d'Etudes reste assez imprécis et en même temps assez vaste, pour tout ramasser comme dans un filet. Quel est par

exemple le but précis de la « Régie Marocaine » ? Et celui de la Société des Etudes Marocaines ? Quel se proposent la Compagnie d'Ouezzan, la Compagnie d'Agadir, la Société d'Etudes du Haut-Guir ? De tels organismes ne sont-ils pas prêts à tout, tendus comme une griffe, comme un piège, comme une gueule vorace où l'air, la terre et l'eau laissent l'un après l'autre, capturer tout ce qui s'y nourrit, qui y grandit, qui y prospère, qui peut y vivre ?

Voici la Société des Etudes topographiques et du Génie rural. Qu'on projette de fonder une ferme, un village, une ville, d'aménager un fleuve, une route, un ouvrage d'art, de construire une usine, d'exploiter une culture industrielle, la Société se met sur les rangs. La Direction du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Colonisation, habilement circonvenue par des personnalités politiques, et docile exécuteur des consignes consulaires, communique à son personnel technique, toutes les enquêtes, renseignements, initiatives qui se sont manifestés sur n'importe quel objectif auquel elle s'intéresse. Prévenue, prête la première, la première à solliciter autorisations et dahirs, à organiser telle filiale technique et financière que les circonstances nécessitent, *il faut qu'elle emporte le morceau.*

Comment procèdent la Société Anonyme d'Explorations et l'Union des Mines marocaines ? Avec des buts peut-être plus définis, la méthode reste la même.

Dès qu'une prospection a révélé l'existence d'un gisement ou d'une nappe exploitable, l'inventeur s'empresse de solliciter un permis de recherches. Mais sa trouvaille est éventée et la Société d'Etudes prévenue. Celle-ci dépose, en même temps que l'inventeur réel, une demande de permis de recherches : elle envoie le personnel technique indispensable sur les lieux. Et elle attend.

Tandis alors que le Service des Mines examine

les titres des demandeurs, commencent les démarches en vue d'amener l'inventeur à résigner sa demande ou à réaliser à bas prix son invention.

La perspective d'un procès qu'il prévoit difficile, en raison de la partialité connue de l'Administration des Mines, produit souvent son effet sur l'inventeur. Il abandonne... et la Société d'Etudes s'installe dans ses trous où, juste retour des choses, elle ne ramasse pas toujours la fortune.

Peut-on espérer, en tout état de cause, rompre les mailles d'un filet tendu pour ramasser toutes les entreprises de mines ? Vain espoir ! Le conseiller technique du Protectorat à Paris auquel sont soumises obligatoirement, toutes les recherches, est un certain sieur Lanthenois, au service de M. Finaly *et qui dirige son groupe minier, tout entier*. Et c'est ce personnage-là qui, souverainement, tranche sur la légitimité de toutes les demandes et naturellement conclut à leur rejet.

En zone militaire, on procède différemment. L'autorité décrète que tout permis de recherches déjà concédé est sans valeur. Si le titre n'est pas révocable, Rabat n'est pas désarmé pour cela. Il refuse énergiquement d'autoriser toute recherche de prospection ; il refuse surtout le permis d'exploitation qui libérerait l'inventeur des tutelles légales, permettrait la constitution d'un groupe financier, l'intervention de la législation minière française et ruinerait les projets des filiales de la Banque de Paris.

Si efficace qu'elle apparaisse, cette méthode a été simplifiée encore, touchant les mines que les prospections n'ont pas fait connaître jusqu'ici. Toute recherche est interdite dans la zone militaire, *en raison de l'insécurité de la région*. La circulation dans les tribus, rigoureusement réglementée, permet d'écarter les « indésirables », tandis que les prospecteurs des sociétés d'études, nantis des autorisations nécessaires et protégés par des escortes officielles, vont et viennent, recueillent les

indications, prélèvent des échantillons, s'assurent les titres, obtiennent *en grand secret*, les permis de recherches provisoires et achèvent la reconnaissance des secteurs miniers que le Protectorat déclarera ouverts, quand il ne restera plus rien à prendre.

N'est-ce pas ainsi qu'a procédé, s'agissant non plus de mines qui n'offrent qu'un intérêt relatif, mais des forces hydro-électriques de l'Oum-er-Rebia, la Société des Forces hydrauliques du Maroc ? Avant même qu'elle ne fut investie de l'énorme concession, du monopole le plus considérable du Maroc, le dernier peut-être, des coups de sonde furent jetés dans l'opinion publique. Un homme qui dans les milieux casablancais, a réuni bien des sympathies, mais n'en est pas moins un agent d'exécution de la « Pieuvre », l'aimable M. Guillemet, directeur de la Compagnie Marocaine et alors vice-président de la Commission Municipale de Casablanca, se fit l'apôtre — le bon apôtre — du projet de l'Oum-er-Rebia. On l'entendit, dans les plus graves circonstances et jusqu'au sein de la Commission Municipale, prôner le mirifique projet de l'adduction des eaux du grand fleuve zaïan, pour alimenter Casablanca !

Rapetissé aux proportions d'un tube digestif à l'usage de Casablanca, le projet parut coûteux et excessif aux gens naïfs qui n'avaient rien compris à la ruse innocente de M. Guillemet.

Mais dans le même temps, la « Pieuvre » qui voyait se tourner vers elle, les regards défiants des hommes d'affaires, s'assurait des concours indispenables. Elle constituait la « Société Anonyme pour l'Exploitation des chutes de l'Oum-er-Rebia », s'assurant la priorité de l'invention et le captage éventuel des sources du fleuve, au cas où une concurrence se serait manifestée.

Sûre de ses positions elle négociait alors, avec le Protectorat, la concession et l'exploitation des forces hydro-électriques, élargissait le cadre des

participations et assurait à un certain nombre de « Marocains » en vue, un important matelas d'actions (1).

Méthode discutable peut-être, mais qu'on est fondé à blâmer, moins chez ceux qui l'appliquent que dans l'administration qui en assure la réussite.

Il est hors de doute en effet, qu'un projet aussi vaste et qui embrasse l'industrialisation de toute une région et ramasse dans un même coup de filet, l'irrigation de son agriculture, la production d'une force électrique suffisante pour y permettre le plus magnifique développement industriel, méritait le patronage de l'Etat et donnait une occasion nouvelle au Protectorat d'exploiter en régie, comme on n'avait pas hésité à le faire pour les Phosphates d'Oued-Zem.

Mais le groupe Finaly, saturé de promesses, sevré de réalisations et qui n'avait pas donné son argent pour assurer au Maréchal une statue équestre, fit comprendre à l'Administration que ses risques n'étaient pas entièrement compensés par les revenus d'une Banque d'émission et les dividendes de la Régie des Tabacs. Est-ce par une généreuse commission à M. de Sorbier — un Secrétaire-Général à poigne et d'empoigne — est-ce par un rappel plus ou moins discret à d'anciens et fréquents « tapages », que M. Finaly emporta les résistances ? Les deux moyens devaient respectivement réussir et peut-être ont-ils servi tous les deux. Avec des gens qui font plier les genoux à un président du Conseil français, il faut s'attendre à quelques légères incorrections, fut-on le plus ombrageux des Proconsuls.

(1) Le dahir de concession des forces hydro-électriques de l'Oum-er-Rebia est du 9 mai 1923. La concession est faite pour 76 ans.

Le capital actions est fixé à dix millions. Participent à la concession, tous les tentacules de la Pieuvre et quelques Casablancais notoires.

*
**

Les premières réalisations de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'accomplirent sans peine. Elles répondaient aux fins de la politique française, elle s'adaptèrent si exactement aux visées du plan de 1912, en épousèrent si exactement le cadre qu'on incline à croire à quelque fondement dans les assertions de M. Finaly. La persuasion suffit sans doute, à déterminer une collaboration, entourée dès le début, de faveurs évidentes et bien accueillies.

La Banque d'Etat du Maroc, la première en date des filiales, le corps de la « Pieuvre », son cloaque, est fondée en 1906, sous le patronage de l'Acte d'Algésiras, avec le concours des banques françaises dirigées par la Banque de Paris qui s'assure deux parts dans le conseil du nouvel organisme, en lui faisant retour du privilège de frapper monnaie et d'émettre les emprunts marocains qu'elle a, dès 1904, arrachés au Maghzen.

C'est M. Stéphane Dervillé, vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas et président de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. qui obtient la présidence du Conseil de la Banque d'Etat (1).

Par la Banque d'Etat, la Banque de Paris s'installe au cœur du jeune Maroc. Elle contrôle son commerce naissant, elle assiste aux essais de son industrie, elle suit, elle dirige, elle guette le mouvement de spéculation qui enfièvre les habitants des villes, elle juge les risques de la politique agricole, elle tient à l'œil le programme économique du Résident.

(1) Ce cumul facilitera en 1920, la main-mise de la Banque de Paris sur la Compagnie des Chemins de fer du Maroc où doivent entrer le P.-L.-M., le P.-O., la Compagnie Générale Transatlantique, la Compagnie Marocaine et d'autres affidés de M. Finaly.

A l'heure propice, sachant le secret des bilans de ces hommes d'affaires qui sollicitent son crédit et des banques qui les soutiennent, elle marque du doigt la succession à prendre, l'heure où il faut la prendre, et sans désemparer, une autre filiale, une société bien pourvue en capitaux, se manifeste opportunément et supplante les concurrents épuisés.

Ainsi naît, après une revision prudente, un sondage profond du marché marocain : la « Compagnie Générale du Maroc », primitivement au capital de 10 millions qui a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, minières, entreprises de travaux et de services publics, etc... En 1920, l'affaire qui a déjà rayonné autour d'elle, porte le capital social à 20 millions. C'est un tentacule redoutable, un de ces monstres pourvus de ventouses et qui foisonnent par sectionnement. Il faut retenir le nom de son Président du Conseil, M. Gaston Griollet que l'on retrouve dans le Conseil d'Administration de la « Compagnie des Chemins de fer du Maroc » et de la « Société des Ports Marocains ». M. Atthalin y exerce le « droit de regard » ; il est « l'œil » de M. Finaly.

Fondée en 1912, pour 50 ans, la Compagnie Générale du Maroc sera l'âme de toutes les affaires qui naîtront du fumier marocain, arrosé par ses soins attentifs. Elle suit les engouements de l'opinion. Au moment où sévit la spéculation sur les terrains urbains, elle commandite la « Construction Marocaine », participe à la création de la « Société des Chaux et Ciments et Matériaux de Construction », de la « Société Immobilière du Maroc », de la « Société d'Habitations au Maroc », de la « Société Foncière de Casablanca », des « Produits Céramiques de Fès », de la « Société des Carpettes Chérifiennes ».

Ce sont là des titres, semble-t-il, à l'honneur de prétendre représenter un des plus actifs tentacules de la Pieuvre.

Une aussi puissante compagnie, née dès 1902 et que d'obscures péripéties ont greffée sur la Banque de Paris, devait jouer, avec plus d'efficacité encore, ce rôle de tentacule. Il s'agit de la Compagnie Marocaine, qui, constituée à l'origine au capital de 1.500.000, porte en 1921, son portefeuille social à 20 millions.

C'est M. de Caqueray ici, qui fait les affaires de M. Finaly et le Maroc est là tout entier, pour témoigner du crédit dont il jouit à Rabat. Si absorbé qu'on le suppose à la direction générale de la « Compagnie Marocaine », cet aimable et actif administrateur participe aux conseils de la Compagnie des Chemins de Fer du Maroc où il est commissaire aux comptes, de la Société des Ports où il touche des jetons de présence d'administrateur, à côté de M. Godard qui apparaît encore aux Chemins de Fer et au Tanger-Fès.

Constituée également pour une durée de 50 ans, la Compagnie Marocaine se propose l'exploitation de toutes entreprises industrielles, commerciales et agricoles. Un si vaste programme lui a permis de contrôler à leurs débuts, par des participations effectives : la « Société du Port de Tanger », les « Chemins de fer du Maroc », la « Société des Forces hydro-électriques de l'Oum-er-Rebia... ». Elle a pris part à la création des « Moulins du Moghreb » château-fort de la minoterie marocaine, de la S.A.M.A. organisation méthodique et vraiment impressionnante du commerce des denrées coloniales, et des Huileries du Moghreb.

Un tentacule encore et combien vorace cette Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger-Fès, constituée en 1916, pour 85 ans, où l'on retrouverait sans doute des intérêts actifs de la « Norte-Africana », qui commença la fortune politique du Résident *et la surveillance encore...*

Ici 15 millions de capital social et pour objet : la construction et l'exploitation du Tanger-Fès, des voies de quai du Port de Tanger et toutes opé-

rations se rattachant directement ou non à cet objet. D'où il résulte que le Tanger-Fès, présidé par le multiple M. G. Griollet et que surveille M. Atthalin (B.-P. et P.B.) s'intéresse à la « Société du Port de Tanger », à la « Compagnie des Chemins de Fer du Maroc », à la « Société des Ports de Méhédia-Kénitra et Rabat-Salé », par M. L. Godard qui les contrôle toutes deux ; à la « Compagnie Maritime du Maroc », à la Compagnie Générale de Transports et Tourisme », toutes sociétés qui visent à l'exploitation des transports et s'épaulent consciencieusement en toutes circonstances.

Et n'est-elle pas un tentacule aussi envahissant, cette « Compagnie des Chemins de Fer du Maroc » détachée du rameau originel pour vivre par ses propres moyens, qui s'est constituée en 1922 pour 77 ans, où nous retrouvons MM. Dervillé, l'ubiquiste M. Griollet, le fatal M. Atthalin, l'indispensable M. Godard, le souriant M. de Caqueray, à côté du baron du Marais, etc...

Le capital social atteint ici 50 millions... Mais alors que le Tanger-Fès n'obtiendra des obligataires que 100 millions de disponibilités, alors qu'il vit sur son capital auquel il impute depuis 1916, *le paiement de ses intérêts statutaires*, la « Compagnie des Chemins de Fer du Maroc », investie d'un privilège d'Etat, est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de 600 millions, sous la garantie des finances du Protectorat ; elle participe aux subventions du budget qui couvre ses déficits d'exploitation et de construction, dont un récent rapport fixait le chiffre annuel à la coquette somme de 11 millions.

On aurait aimé à croire qu'une ressource au moins avait pu échapper à la voracité boulimique du monstre. L'agriculture en effet s'offrait désespérément maigre à un appétit qui ne se contente pas de... fumets. Mais M. Finaly est prévoyant. Dans un pays qui n'a vécu, avant le Protectorat, que de son agriculture, il fallait bien admettre que

le temps des agioteurs passerait vite et que la terre aurait son tour. Et c'est ainsi qu'il s'intéressa à la Compagnie Marocaine d'abord et surtout à la Compagnie Agricole du Sebou.

Ici, grave et mortifiant mécompte. Par le fait d'un homme qu'on a du reste « brisé », la Compagnie du Sebou aboutit à un scandale.

Le lecteur a lu, dans un autre chapitre, l'histoire étrange de cette spoliation, favorisée par une complicité active du colonel Huot. On aurait peine à nier des faits, proclamés à la barre d'un tribunal et qu'un jugement aussi indulgent que possible, a cependant stigmatisés.

Mais pour avoir eu le front de soutenir une cause si mauvaise, si manifestement perdue d'avance, si évidemment étayée par des faux, des violences, des délits établis, quelle sentence comptait-on arracher aux juges et par quelles influences irrésistibles ?

Le tentacule agricole serait-il blessé à mort ? Il n'en est rien sans doute. La prospérité de la Compagnie Marocaine, cette réserve alimentée par des participations fructueuses, les promesses que raffermît l'annexion d'Ouezzan, les assurances que monopolise, en zone interdite, la Compagnie d'Agadir : voilà des perspectives propres à atténuer les déceptions provisoires et agricoles de M. Finaly.

A quelle filiale de la Banque de Paris reconnaître, dans les affaires industrielles, le rôle capital ? Est-ce à l'« Union des Entreprises Marocaines », qui, par son commerce de charbon contrôle les sociétés de transformation d'énergie ? Est-ce à la « Compagnie Marocaine d'Eclairage et de Force » ? Est-ce à la « Société Interrégionale d'Electricité » ? Est-ce plutôt à la « Manutention Marocaine » qui surveille d'un œil ombrageux le commerce et l'industrie, tandis qu'elle soumet à une règle impitoyable de contrainte, la vie économique du Maroc entier ?

Quel que soit ici le chef de file, il faut reconnaître que le groupement tout entier présente une singulière vigueur. Il en est redevable à l'habileté avec laquelle il s'est assuré « des monopoles », à l'abri des déficits d'exploitation, par des sociétés comme la S.M.D. de Casablanca et de Rabat, la Société Fasi d'Electricité, la Société des Forces Hydro-Electriques, enfin, de l'Oum-er-Rebia qui, née la dernière, paraît appelée à jouer dans le groupe industriel de la Banque de Paris, un rôle prépondérant.

Tansports, banque, agriculture, construction, industrie, alimentation, il reste d'autres ressources encore à engloutir. Il y a les mines dont le Résident voudrait faire croire qu'elles sont sans valeur, alors que le Protectorat tient déjà les phosphates. Et pour l'exploitation de ces richesses qu'on dit trop obstinément décevantes, la Banque de Paris a fondé huit sociétés : la Société de Recherches et Forages, la Société de Recherches Mouhatjdin, l'*Union Minéral del Rif* (1), l'Union des Mines Marocaines, la Société Anonyme d'Explorations, la Compagnie Chérifienne de Recherches des Pétroles, le Syndicat Minier du Nord, la Société des Etains d'Ôulmès.

Simple attrape-gogos, prétextes à émissions financières, appâts de Bourse, chiffons de papier, mines de fromage de Gruyère, de pâtés de lièvre, de lait synthétique ? Mettons... Mais qu'un chrétien s'avise de trouver dans l'endroit le plus secret du Moghreb, un bloc de minerai de plomb, de cuivre, de molybdène ou un filon de n'importe quel métal ! La ventouse est prête à se coller aux mains du malheureux et vaille que vaille à lui voler sa découverte.

Restent les exploitations forestières. Deux filiales au moins exploitent ce riche domaine : la Compa-

(1) Que pense de cette « filiale » riffaine, la presse qui nie l'action des financiers dans les événements riffains de 1925 ?

gnie Marocaine d'Exploitations Forestières et la Société des Lièges de la Mamora.

Voilà la « bête » entière, telle ou à peu près qu'on peut l'imaginer, armée d'une organisation qui maille les Sociétés les unes aux autres, d'argent qui énerve ou achète ou abat toutes les concurrences, de monopoles qui assurent sa pâtée ; et protégée par l'Etat qui la défend contre la loi, contre les révoltes du sentiment public et même... contre ses propres erreurs.

Tel un robuste et superbe géant de la forêt donne naissance au sauvageon qui parfois concurrence la souche paternelle. telle la Banque de Paris a poussé un rejet qui lui fait honneur.

Le sauvignon c'est ici cette Société Internationale de « Régie co-intéressée des Tabacs du Maroc » fondée en 1910, pour 50 ans. Les ambitions de la Banque de Paris n'allaient pas, en ces temps heureux, au delà de paisibles monopoles. Et c'est ainsi qu'elle imagina, avec quelques riches hidalgos, cette Régie co-intéressée qui de suite, donna des bénéfices. Le capital d'origine monta à 8 millions. On le porta en 1921, à 10.000.000 de francs sans toutefois le libérer au-delà des 50 pour cent.

Ce tranquille impôt prélevé sur les fumeurs du Maroc est grevé d'une redevance annuelle de 3.210.000 francs, payée au Gouvernement Chérifien. En 1924, les actionnaires apprenaient que leurs cinq millions de capital libéré avaient gagné 5.524.404 francs. C'est assez coquet...

La Régie des Tabacs pourrait s'en contenter. A côté du riche « fabor » qu'elle consacre au Gouvernement Chérifien et qui, dérivant d'une obligation contractuelle, s'étonne peut-être de figurer au compte « Frais Généraux », n'avait-elle pas le devoir moral d'inscrire un crédit pour alimenter le « Fonds commun » de ses débiteurs, humbles collaborateurs auxquels cette filiale de la « Pieuvre », qu'ils soient des mutilés ou des veuves de guerre, ne pardonne pas, de lui être imposés ?

La Banque de Paris et des Pays-Bas tient à l'œil cette riche prébende. M. Atthalin, figure au nombre des administrateurs, à côté du marquis de Caviédès, son collègue au Tanger-Fès.

Un simple détail marquera mieux qu'une longue analyse, le caractère de cette affaire. En 1921, la Banque de Paris faisait racheter au cours de 532 fr. 36, huit mille parts libérées de 250 francs, soit pour 5.320.000 francs. Un tel sacrifice était-il excessif ? Non, sans doute, s'il faut s'en rapporter aux propos qu'on prête — avec raison — à M. Finaly qui, dans les 800 millions engagés au Maroc, n'estime fructueux que les fonds placés dans la Banque d'Etat et dans la Régie des Tabacs...

Caractéristique commune à ces deux puissantes organisations, le gros rapport d'argent n'est-il pas la première préoccupation de la Banque d'Etat du Maroc ?

Aucune autre politique, sinon celle de thésauriser — et le plus possible — ne se dégage des événements financiers auxquels cet établissement officiel s'est, depuis sa fondation, trouvé mêlé ! C'est la conclusion qui s'impose à la lecture d'une fort intéressante brochure, écrite par un honorable membre de la Chambre mixte de Meknès, M. Detenance et traitant de « *La Question bancaire au Maroc* ».

Au lendemain de la mobilisation, alors que la finance inquiète resserre ses crédits, le Protectorat est menacé d'une crise de circulation. Qui vient à son secours ? La Banque d'Etat peut-être, organisme d'émission, de frappe, de réescompte ? *Pas du tout* : c'est la Banque d'Algérie qui lui apporte vingt millions et le tire d'une véritable impasse.

La « crise du hassani » éclate. Les banques marocaines font face à l'ennemi, combattant l'agio-tage, cause du marasme et qui rend le problème financier insoluble. Qui prend position contre le franc, joue à la hausse du hassani, établit la cote

à 165 du franc marocain que le B.O. fixe à 120 fr. résiste à l'opinion, corrompt le Directeur des Finances, oblige à un parjure le représentant du Protectorat ? La Banque d'Etat du Maroc...

Qui porte le coup de grâce encore à la Banque Marocaine en refusant le renouvellement de son papier, au moment où le krach menace cet établissement ? Qui refuse le concordat consenti par le consortium des déposants ? Qui met en regard de leurs 1.200.000 francs, les 5 millions de ses avances, piège captieux dans lequel est tombé un établissement géré par des hommes de bonne foi, associés à leur insu à un gredin notoire ? La Banque d'Etat...

Qui chicane à l'Agriculture — mauvais client, mauvaise affaire, suivant l'idée arrêtée de M. Finaly — les fonds d'une banque agricole ? Qui conteste aux caisses de crédit agricole, l'escompte de leur papier ? Qui donne aux banques du Maroc, le signal du « tour de vis » ? Qui consent des faveurs scandaleuses et refuse des crédits justifiés ? La Banque d'Etat... (1).

Qui dresse de *faux bilans*, pour masquer des bénéfices montant annuellement à 18 millions sur lesquels elle en déclare 9 au fisc, au Trésor intéressé, à la Direction des Finances laquelle veut connaître la part de l'Etat pour imposer des subventions au profit de l'Agriculture marocaine ? La Banque d'Etat.

Toujours prête à faire bénéfice de tout ; de la guerre qui favorise son agiotage ; de la misère publique qui précipite à ses guichets des commer-

(1) Au nombre de ces scandaleuses faveurs, on peut ranger le fait suivant :

— « Un sieur X..., grosse personnalité, tire un effet de 900.000 fr. sur un ami, M. Y... qui en fait autant sur M. X... La Banque d'Etat accepte les deux effets et les renouvelle jusqu'au moment où M. X... fait la culbute. »

X... et Y... sont des personnages connus de tout Casablanca.

çants, des industriels, des colons prêts à donner une livre de leur chair, pour l'argent d'une échéance ; de la protection de l'Etat, pour imposer l'ostracisme contre le billet de la Banque de France et contre la coupure algérienne ; de la lassitude de la Banque de l'Algérie, pour obtenir sa capitulation, et — comme on pouvait le prévoir — de sa retraite *pour élever le taux de son escompte*, la Banque d'Etat du Maroc, marchande d'argent vendrait le Maroc et son Proconsul, si elle en escomptait un bénéfice.

Cette mentalité, peut répondre Rabat, est-elle surprenante chez les directeurs d'un établissement international relevant de 10 nations différentes ? Prétexe rigoureusement juridique qui facilite les pires conspirations contre la Nation protectrice mais dont elle n'admet la validité que touchant des intérêts privés... indifférents aux dirigeants de Rabat.

Mais niera-t-on qu'elle réponde à une idée préconçue, si nous la retrouvons dans chacune des filiales, si le même mépris de l'intérêt public, le même souci d'accaparement s'observe dans la moindre contraction du moindre tentacule, dans la plus anodine aspiration du plus inoffensif suçoir de la « Pieuvre » ?

Voici par exemple les « Moulins du Moghreb » : Chargés d'argent, dès la saison venue des céréales, ils répandent leurs courtiers dans les souks de l'intérieur, raflant le blé ; et comme le caïd les reçoit sous sa tente, ces émissaires paient 45 francs une céréale qui cote 60. Ainsi pendant la campagne de 1922.

En janvier 1923, il y a hausse sur le blé et la farine. Le pain est cher. Les municipalités proposent de taxer, en partant de la farine. Mais Rabat s'y oppose. — « Partez du pain, ordonne-t-il — ».

Quelle raison à cette décision ? Les « Moulins du Moghreb » grevés de frais généraux, ne peuvent pas moudre à moins de 28 francs le quintal

de blé. Ajoutez le bénéfice, et la raison raisonnable est obligé d'admettre le prix de 125 francs pour un quintal de farine dont le blé coûte 80 fr. les 100 kilogs.

Pendant ce temps, visiblement influencé par la cote impérieuse des « Moulins du Moghreb », le tableau des « valeurs en douane » donne le prix de 115 francs, pour le prix du quintal de farine, quai Casablanca.

La raison reste confondue et le fait va paraître invraisemblable ? Cependant un minotier casablancais, M. Lévy livre « logé » le quintal à 120 francs et se félicite du bénéfice extraordinaire qu'il réalise — 1.000 francs par jour, en sus du bénéfice courant soit 5 pour cent aux 100 kilogs.

La presse est pleine des doléances du public. On la musèle. Le directeur connu d'une agence d'informations, intime l'ordre aux journaux qu'il contrôle, de cesser toute campagne sur la question de la farine. Le sycophante est l'ami très intime de M. Walter, directeur-général des *Moulins* (1). Et manœuvrant les rédactions par l'argument de la publicité, il neutralise le concours qu'elles peuvent apporter, aux municipalités paralysées par Rabat.

Attitude scandaleuse ? Certes. Le même Magnique ne pousse-t-il pas le mépris de l'opinion jusqu'à afficher pour l'intérêt public, la plus parfaite indifférence...

— « Les Moulins du Moghreb, déclare-t-il à M. Busset,

(1) Citons un fait qui a eu des témoins :

— « En 1923, le prix de la farine étant de 125 francs, la maison Thollon et Garcin, de Casablanca, propose à un journaliste de lui fournir la preuve qu'elle vend à 115 logées, ses farines d'Amérique. M. Magnique, directeur chez Havas, connaît la proposition.

— « Achetez 15.000 quintaux à 115, conseille-t-il au publiciste. Je vous ferai obtenir 120 des « Moulins »...

On voit la tentation — qui échoue — et la tentative de stockage.

directeur d'un quotidien casablançais, vous donnent une mensualité de 4.000 francs en quatrième page. Il faut éviter de les mécontenter.

— « Mais l'opinion compte sur nous, pour prendre la défense du pain de l'ouvrier.

— « Est-ce qu'elle vous donnera les 4.000 francs des « Moulins », si le client résilie son contrat ? »

Une pareille situation explique que le Maroc, exportateur en France, en Tunisie et en Algérie, de céréales qu'il a en excédent, paie le pain 0,10 plus cher qu'à Paris...

Les efforts d'un chef des Services Municipaux, d'accord avec l'intérêt public, restent aussi vains à Casablanca qu'à Rabat, à Fès ou à Marrakech. La cote des « Moulins du Moghreb » influence les prix de tout un pays. Et que peut l'inconsistant M. Rabaud, contre la souple ténacité de M. Guillemet, mandaté par la Banque de Paris, de M. Monod, qui est de la maison aussi, puisqu'il est de la Société Foncière, maires l'un après l'autre de Casablanca ?

L'histoire de la « Compagnie du Sebou » a été évoquée dans un précédent chapitre. Nous n'y reviendrons pas... dans cet ouvrage. Celle de la « Société des Chaux et Ciments et Matériaux de Construction » se confond avec l'heureuse carrière politique de son directeur, M. Andrieux, ex-président de la Chambre de Commerce de Casablanca, homme aimable et décoratif, que le Maréchal honore de son amitié, et qu'il a effectivement fait chevalier de la Légion d'honneur.

Pour complaire à un si puissant ami, M. Andrieux n'hésite pas à conseiller à la Société, la construction, en plein bled, du côté de Petitjean, d'une usine de chaux et ciments et de matériaux de construction, qui coûte plusieurs millions. Quels prétextes ont pu faire déroger là, au principe du moindre effort et du moindre prix, auquel se rattache le souci constant de telles entreprises généralement établies à pied d'œuvre, au voisinage des

grandes villes ? Peut-être s'agit-il d'alimenter les entreprises qui s'apprêtent à construire le barrage d'El-Kansera et... de s'assurer leur clientèle ? Mais après El-Kansera ?... (1).

Et voici qui est plus grave.

L'administration des Travaux Publics décide un jour qu'elle n'acceptera, pour les travaux soumis à l'*adjudication publique*, qu'une seule qualité de ciment. Donne-t-elle des raisons techniques, des raisons de prix, ou l'excuse d'un arrangement contractuel ? Non ; *elle donne l'ordre d'utiliser* le seul ciment de son choix. C'est celui-là même que fabrique la « Société des Chaux et Ciments ». Où il n'y a pas de monopole de droit, le Protectorat fonde arbitrairement un monopole de fait.

Monopole aussi, le fait des T.A.C. et monopole municipal.

La plus intelligente organisation, la moins dépensière gestion de ce service public, confié à la « Compagnie des Tramways et Autobus de Casablanca », aboutit à grand-peine à une insignifiante réduction des déficits d'exploitation. Quoi d'étonnant quand il s'agit d'assurer un service public coûteux, destiné à desservir une agglomération, où tiendraient à l'aise 300.000 âmes et qui n'en contient que le tiers. Et la consigne est d'éviter les prix excessifs, les quartiers-terminus, habités par une population essentiellement ouvrière, protestant à la moindre occasion.

Que faire de mieux, par une gestion qui guette toute occasion de gain, fêtes, excursions, marchés, etc... que de réduire l'obligation municipale aux moindres frais.

Monopole encore — et lequel ! — celui de la « Société des Abatotirs Municipaux et Industriels

(1) Cette usine est en déconfiture. M. Andrieux en a loué les installations à une autre filiale, la C.T.M. qui en a fait un « cimetière » de son vieux matériel, moyennant un loyer annuel de mille francs.

de Casablanca », auxquels les statistiques les plus modérées imputent la hausse de tous les produits de boucherie qui, avant la vente au consommateur, est de 0.50 au kilo. On voit, après deux ou trois intermédiaires, les conséquences probables...

Cette affaire des « Abattoirs Municipaux et Industriels de Casablanca » est grosse d'irrégularités, de marchés secrets, de passe-droits. Elle a coûté bien des nuits blanches à un fonctionnaire sur qui le jugement hésite à se pronocer. M. Rabaud, dont certaines initiatives inexplicables donnent corps aux soupçons, bien plus qu'elles ne les dissipent.

La construction et l'exploitation des Abattoirs de Casablanca furent concédées en monopole, à la « Société Anonyme des Abattoirs Municipaux et Industriels du Maroc » au capital de 2.000.000, créée en 1917. La concession résulte d'une convention accordant à la Société pour une durée de 50 ans, le monopole de la construction et de l'exploitation des Abattoirs et annexes. Il y eut un « départ » entre les dépenses incombant aux Abattoirs Municipaux, propriété de la Ville, et celles à imputer aux Abattoirs industriels, propriété de la Société. La Ville entrait ainsi pour 19.000.000 de francs, soit 80 pour cent dans les frais, la Société pour 20 pour cent, soit 4.200.000 francs.

Les clauses de location, celles des obligations de la Société sont assez imprécises. Elles permettront au cours des travaux, d'imputer à la Ville des frais manifestement attribuables à la Société.

Qui paie l'atelier de réparations : 205.907 fr. 20, dépense d'exploitation cependant ? La Ville seule. Qui supporte les frais de surveillance des chantiers soit 55.062 fr. 25 ? Encore la Ville. Qui édifie la villa du Directeur, aménage les jardins : 44.632 francs ? Toujours la Ville seule.

Le loyer du pavillon directorial n'est pas imputé dans les comptes. Les 300.000 francs de travaux, signalés plus haut ne sont pas l'objet d'une répar-

tition statutaire. Cette grave série d'irrégularités est connue de M. Rabaud, mis au courant par un expert-comptable, commis à la vérification des comptes. Il ne bronche pas...

Mais le fait grave n'est pas là. Il est tout entier dans le règlement de comptes qui intervient à l'achèvement des travaux.

Une clause du contrat passé avec le groupe Escher-Wyss, adjudicataire des travaux et aménagements industriels, édicte expressément.

— « Au cas où la Ville de Casablanca, ne serait pas en mesure, aux échéances, de payer les sommes dues, délais lui seraient accordés. Elle s'acquitterait alors non point à la valeur du franc suisse — soit 160 francs français — à l'époque du contrat, *mais au cours du jour* ».

Et la Ville n'a pas payé aux échéances, la Ville qui a pourtant emprunté 50 millions...

Et la Société des Abattoirs Municipaux et Industriels dont le capital-actions atteint deux millions à peine, n'a pas payé non plus, bien qu'elle détienne la concession de la construction et de l'exploitation. Et alors joue la clause de la garantie de la Ville, garantissant l'intérêt et l'amortissement des obligations émises par l'exploitant et par conséquent ces obligations elles-mêmes, puisqu'elle est associée à l'exploitant par le mécanisme d'un contrat de régie intéressée.

— Depuis 1921, la question des Abattoirs est à l'ordre du jour de la commission municipale. Par le jeu de l'agio qui, de plus en plus, s'avère désavantageux pour le franc, la Ville avait subi, au 31 décembre 1923, une perte de 800.000 francs.

Où peut mener la pusillanimité — qui se prolonge — par laquelle la Municipalité casablancaise a hésité à opérer à temps la consolidation de sa dette ? A faciliter les opérations d'agio dont, en dernière analyse, la Banque d'Etat, qui est patiente et qui tient le débiteur, par ses propres accointances avec le créancier, se réservera l'exclusivité ?

Autre monopole, autre privilège, le contrat avec la S. M. D., « Société Marocaine de Distribution d'Eau et d'Electricité », concessionnaire de la fourniture d'eau et d'éclairage électrique de la Ville, qui n'est liée que par d'imprécises obligations, faciles à éluder ; qui a différé jusqu'en 1924, l'acquisition des transformateurs nécessaires à la production du courant ; qui gère à la diable, le riche réseau des canalisations d'eau construites par la Ville ; qui applique avec une aigreur et une mauvaise grâce manifestes, les tarifs qu'elle ne discute jamais de bonne foi et se présente, comme une véritable administration officielle, à l'usager qui n'a aucun recours contre ses tyrannies d'exploitation.

Déficits d'exploitation encore, dans la gestion de la Compagnie de Transports et Tourisme au Maroc, qui depuis quatre ans, sous la direction générale de M. Epinat, combat le développement des entreprises de transports en commun au Maroc. s'approprie toutes leurs initiatives, fait expérience de tout ce qu'elles ont appris à leurs frais, entrave leurs tentatives et lutte à coups de subventions contre leurs tarifs et contre leurs améliorations (1). Cette résistance acharnée au progrès, cette bataille opiniâtre contre le travail, coûte au Protectorat, trois millions par an (2).

Ce n'est pas un paragraphe, mais un chapitre qu'il faudrait consacrer à la « Société des Magasins Généraux et Warrants du Maroc ». Organisme qui complète le système de surveillance du commerce ; qui s'applique à saisir le secret des premières fêlures dans les bilans inquiets ; qui prête

(1) Ces critiques ne visent pas le personnel « marocain » de la C.T.M. plein de bon vouloir, d'amabilité et de correction.

(2) A la tête des entreprises privées en lutte contre la C.T.M. et à qui les Marocains doivent tous les progrès réalisés, il faut citer la maison Zakar menée par ses propriétaires avec une intelligence et une activité hors pair.

sur gage comme les Monts-de-Piété et surveille comme l'office du détective ; qui passe à la Banque, des fiches de renseignements, dont deux lignes ont la valeur d'un verdict sans appel, où un simple mot équivalait à un arrêt de mort.

Faut-il revenir sur les sociétés minières ? Ici la suffisance, née des complaisances assurées de *ceux de Rabat*, se marie à l'audace impudente qui marque comme d'un stigmate spécial, les boursicotiers grouillant autour de ces sortes d'affaires. Mensonges éhontés des statistiques, rapports d'ingénieurs truqués pour provoquer les hausses en bourse, découvertes de filons ou autres nappes miraculeuses : rien n'y manque.

N'est-ce pas l'histoire des pétroles de Petitjean, de leurs jaillissements inouïs qui, sur les marches fiévreuses de la Bourse à Paris, dégorgeaient des torrents de 1.000 litres à la seconde, mais en réalité suintaient à grand'peine 10 litres... par jour, sur place dans le bled, au Djebel Tselfat ?

Et cette découverte de plomb argentifère, dans le chaos des déserts de la Haute Moulouya, si opportune aux émissions de la « Compagnie Minière de l'Afrique du Nord », ce vieux laissé-pour-compte dont la Banque de Paris a hérité de M. Etienne, député et sénateur d'Oran !

Ainsi vivant comme elles peuvent, les unes faisant des dupes, les autres pressurant des « poires » parfois juteuses, les filiales de la Banque de Paris et des Pays-Bas ont toutes, effectivement pris part à la curée du Maroc, « avec tous ceux, arrivés, affamés et sans scrupules, pour recueillir l'or versé sur Casa, par les trois robinets : de l'argent venu de France, échappé aux impôts ; de l'argent ramassé en spéculant dans le pays et qui ne pouvait en sortir ; de l'argent des changes dont on empêchait les différences » (1).

Mais celle qui a réussi la plus merveilleuse opé-

(1) *Les Haillons de la Gloire*, Jean Renaud, page 204.

ration, le coup de maître, l'incomparable affaire, c'est bien, sans contredit, la « Société des Ports Marocains de Mèhèdya - Kénitra et Rabat - Salé », où l'on trouve toutes les herbes de la St-Jean, accommodées à la sauce de la légalité marocaine, par un consortium de « cuisiniers » du meilleur monde, lesquels, avec une habileté scélérate, s'attachèrent à confectionner là, le plus comestible des ragoûts.

*
**

« La Société des Ports Marocains de Mèhèdya-Kénitra et Rabat-Salé » fut constituée en 1917, pour une durée de 63 ans, en vue de « la construction et l'exploitation de ces ports et de toutes opérations s'y rattachant ».

Le capital social, fixé au début à 2.500.000 francs, s'élève en 1918 à cinq millions et en 1923 à quinze millions de francs. Opérations indispensables pour faire sortir leur plein effet, aux clauses d'un contrat léonin, mais au bénéfice de la seule « Société des Ports Marocains ».

La « Société » est autorisée en outre, à émettre pour X... millions d'obligations dont le Protectorat, co-signataire au contrat de concession, garantit — *et paie encore effectivement, en 1925* — les intérêts et l'amortissement...

Voilà le « fin du fin » du travail de la *Pieuvre* ! Et quel prétexte à la « création » de la « Société des Ports Marocains » ? La concession, sur les bases d'un cahier des charges, signé dès le 27 décembre 1916, à une véritable macédoine d'entreprises, des travaux de construction et *d'exploitation* des ports de Rabat et de Kénitra et de leurs avant-ports de Mèhèdya et de Salé. Or il s'agit là du patrimoine économique du Maroc.

Qui signe au contrat de concession ?

Le dernier, non le moindre, M. Delure, directeur général des Travaux Publics, ès-qualités.

Et pour la « Compagnie Générale du Maroc », son président M. Griollet ; M. Ch. Rebuffel, pour la « Société Générale d'Entreprises au Maroc » consortium marocain auquel participent MM. Giros et Loucheur, les Etablissements Daydé, MM. Fougèrolle frères, la Société des Grands Travaux de Marseille ; pour la Société « Omnium d'Entreprises », M. Bauer, président.

On retrouve ici bien des noms d'administrateurs d'autres Sociétés d'entreprises marocaines...

L'objet de la concession est connu. Sont de procédure courante, les dispositions relatives à la constitution du capital social. Dispositions du reste intrinsèques, qui n'auraient aucun intérêt pour le profane, si le Gouvernement n'avait formellement stipulé, d'abord *sa participation* aux dépenses pour la construction ou l'achèvement d'ouvrages et d'engins spécifiés et ensuite *sa garantie* pour le paiement de l'intérêt et l'amortissement des obligations émises par la Société.

Distinguons avant tout, le double objectif de la concession : d'abord *la construction* des deux ports et de leur installation ; en second lieu *l'exploitation*.

Les moyens financiers de la « Société des Ports Marocains » sont-ils proportionnés à ce double objet ? Son capital-actions, aux termes de l'article 4 de la convention du 27 décembre 1916, est fixé *ne varietur* à 15.000.000 de francs.

Mais il est stipulé à ce même article 4.

— « Le surplus des fonds nécessaires au premier établissement sera réalisé par le concessionnaire, au moyen d'émissions successives d'obligations.

« Le montant, la date, le taux et les conditions de chacune de ces émissions seront soumis à l'approbation du Gouvernement Chérifien, etc... »

Pas de quantum ou de limite à ces émissions ; pas d'autre sauvegarde de gestion que celle du Gou-

vernement Chérifien ; un seul contrôle : le sien. En échange de quoi il *garantit*, outre l'intérêt et l'amortissement des obligations, une certaine somme d'avantages au concessionnaire. Voici les textes officiels qui en témoignent.

— « Art. 9. — a) Le Gouvernement Chérifien paiera au concessionnaire le montant des dépenses faites pour l'achèvement des ouvrages et engins, en cours de construction ou d'installation visés à l'article 6 du cahier des charges... *avec majoration* de 6 pour cent, destinée à tenir compte de tous frais de surveillance et de direction locale...

b) Le même Gouvernement garantit l'intérêt et l'amortissement des obligations émises... Il versera en conséquence au concessionnaire, pour chacun des exercices de la concession, *le montant des charges réelles d'intérêt et d'amortissement*, des obligations émises au jour de l'ouverture de l'exercice considéré, frais de timbre et de service compris.

c) Il versera également pour chacun des exercices postérieurs à l'ouverture du premier compte d'exploitation... et jusqu'à l'expiration de la concession, la somme nécessaire pour compléter *une annuité représentant l'intérêt à 4,50 pour cent* de la partie du capital-actions figurant au compte de premier établissement... *et l'amortissement* de cette même partie de capital...

« Etant toutefois entendu que par mesure transitoire, le taux d'intérêt ci-dessus serait, *pendant les cinq années* qui suivront l'ouverture du premier compte d'exploitation, *augmenté de 1,50 pour cent et porté à 6 pour cent* (1).

d) Et, enfin, il remboursera pour chaque exercice, la part du déficit d'exploitation laissé à sa charge par l'article 8... »

(1) L'ouverture du premier compte d'exploitation a eu lieu le 31 décembre 1924, si la Direction des Finances désigne ainsi le compte de premier établissement. Dans le cas contraire, on attend toujours cette ouverture, ce qui prolonge, le délai, au seul profit de la Société.

Comment les capitalistes français, intéressés à des affaires, resteraient-ils indifférents à des clauses financières aussi généreuses ? Non seulement le Maroc officiel leur offre, dans des conditions que nous verrons plus loin, une affaire extraordinaire mais, par dessus le marché, il leur donne, ou peu s'en faut, l'argent pour la faire marcher, paie l'intérêt, au prix fort, *les dépenses d'exploitation* et prend à sa charge jusqu'aux *déficits de gestion* ! (1).

Et ce n'est pas encore tout ! La remise au concessionnaire des terrains domaniaux rentrant dans la concession, est entourée de toutes les fleurs de rhétorique qui peuvent flatter l'odorat délicat d'un lettré tel que M. Loucheur. Là sont compris : 1° les terrains domaniaux des zones définies pour chacun des deux ports ; 2° les terrains gagnés sur la mer ou sur les lits des fleuves, par suite de l'exécution des ouvrages de chacun des deux ports sauf les servitudes inévitables de certains services civils ou militaires, sauf aussi les nécessités éventuelles de nouvelles entreprises dont la priorité reste assurée au concessionnaire, en précisant :

« *Que l'emplacement des parcelles ainsi reprises sera déterminé, le concessionnaire entendu, de façon à gêner le moins possible, les opérations de celui-ci.*

« Qu'au cas où les dites parcelles seraient déjà occupées par les installations de la concession, les dépenses qu'entraînerait le transfert de celles-ci sur d'autres points, seraient remboursées au concessionnaire par le Gouvernement Chérifien.

(1) L'article 8 de la convention stipule que le déficit « total » d'exploitation sera supporté par le Gouvernement Chérifien, pendant les cinq premières années; que, *sous certaines conditions*, le même Gouvernement supportera encore *les trois quarts du déficit* et même la *totalité*, la référence de cette clause devant être cherchée dans un rapport entre le montant du compte du déficit et le montant du capital-actions, à une date déterminée.

On voit si la porte est ouverte aux artifices de comptabilité !

Aliénation sans réserve on le voit, de la propriété publique.

Une disposition relative à la vente des terrains aide à comprendre la raison de l'intérêt que porte aux terrains domaniaux de la « Société des Ports Marocains », M. Lallier du Coudray, ex-secrétaire général du Protectorat, qui s'entremet en toute occasion, pour en faciliter la vente, *comme s'il était un des actionnaires de la Société...*

Il y a autre chose encore.

Il y a : 1° Une *commission* de 15 pour cent sur toutes sommes dépensées pour établissement d'ouvrages d'art, engins et appareils de tous genres ; 2° une *rémunération* de 8 pour cent pour remplacement des dits ouvrages et appareils ; 3° encore une *commission* de 10 pour cent pour l'exploitation des ports, sur tous décomptes d'entrepreneurs, ouvriers, fournisseurs, droits de douane, primes d'assurances.

Il y a la clause stipulant l'emploi de la pierre de l'Oued Akrech ou de qualité similaire, dont le transport est gravement onéreux et lèsera les intérêts des obligatoires. Mais — compensation — la Société touchera 15 pour cent. Il y a les concessions de terrain manifestement excessives, hors de proportion avec les besoins des installations prévues. Mais la Banque de Paris n'a-t-elle pas sous la main, certaine « Société Immobilière du Maroc » parfaitement capable d'utiliser à Rabat les terrains qui avoisinent les jardins du Chellah, à Kénitra ceux que délimite la pointe du Raisin.

Il y a enfin, comme dans toute entreprise à laquelle s'intéresse la « Pieuvre », *les monopoles* : monopoles de travaux du port, de manutention, de location d'amarres, d'instruments de pesage pour d'autres usages que les chargements et déchargements, de location de bâches, de carénage, de lestage, de vente d'eau douce, de location de bateaux-pompes, d'installation de Magasins Généraux et de tous autres enfin qui seraient reconnus nécessaires,

le concessionnaire ayant la priorité pour ceux qui ne seraient pas prévus et qui pourraient survenir en cours d'exécution !

Clause monstrueuse, clause tentaculaire, prête à jouer *quel que soit* l'objectif. *C'est la spécialité de la Maison.*

Qu'un minotier, un négociant en charbons, un industriel de la métallurgie, un raffineur de pétrole, un fabricant de meubles, un briquetier, n'importe quel usinier de n'importe quel usinage, conçoive l'idée d'établir une installation, le long de la rivière, en raison des commodités du transport et aussi du travail, c'est ou la « Société des Ports » qui se substituera à lui ou le projet qui échouera, tous les *terrains riverains appartenant* à cette société.

Voilà comment, par une concession qui ne fut pas irréfléchie, de privilèges scandaleux, Rabat a livré à la « Société des Ports Marocains », filiale de la Banque de M. Finaly, l'avenir économique de Rabat et de Kénitra.

N'obéissait-il pas au pressentiment de ce danger, le Résident Général qui, en 1915, au moment où le Directeur-Général Delure amorçait, au profit des groupes financiers, cette magnifique affaire, insistait pour obtenir l'avis motivé des habitants de Kénitra.

— « Prononcez-vous en toute indépendance, disait-il aux Kénitréens, inquiets et méfiants ; nous ferons ce que vous voudrez. »

Mais M. Delure avait partie liée avec les représentants du consortium où l'on disposait de moyens de persuasion puissants, maniés par des hommes aussi peu scrupuleux que le Loucheur enrichi par la guerre. Résolu à vaincre une résistance qui s'organisait et devait par la logique, emporter la décision du général, il se sert à Kénitra d'un homme sûr, le capitaine Marion qui s'est ménagé des intelligences parmi les protestataires. Marion a des conciliabules avec des membres en vue du Comité

d'Initiative de Kénitra. Il tient sous la pression, deux personnalités de la Commission Municipale, MM. Oser et Castellano, qui sont à la tête des intransigeants, mais qu'on sait prêts à... changer d'attitude.

Les Kénitréens cependant ont constitué un comité. Cet organisme délibère. Il comprend un certain nombre de notables et parmi eux MM. Oser et Castellano.

L'hostilité à l'égard de la « Société des Ports Marocains » est manifeste. Tous les soupçons sur les intentions, toutes les défiances sur les procédés se font jour. On prévoit les faveurs, on prédit les monopoles. MM. Oser et Castellano crient plus haut que les autres.

Une résolution est arrêtée. On en rédige le texte. On la signe... Or MM. Oser et Castellano se sont éclipsés et ne reparaisent que pour critiquer la décision, combattre son opportunité... L'avis sollicité par le Général n'est pas formulé... et M. Delure passe outre...

Mais en 1920, la « Société des Ports » opère déjà et les craintes sont devenues des griefs. Kénitra s'agite. Les habitants nomment un comité d'initiative, chargé de rédiger un cahier de doléances, pour appuyer *une demande de déchéance* de la Société des Ports Kénitra-Méhédyà.

Ces doléances sont fondées. La Société est convaincue de négligence grave dans la tenue de ses magasins ; de cession illicite d'un annexe, loué pour dix ans, à un particulier. On articule qu'elle utilise un « matériel flottant, fini, pourri, coulé », qu'elle taxe au tarif de débarquement en rivière les opérations effectuées par des navires accostés contre des appontements ; au tarif des transports en magasin, les déchargements effectués à quai.

Étayées par des faits aussi notoires, ces doléances concluent à la déchéance de la Société concessionnaire, en exécution des clauses de l'article 15 de la Convention... On imagine le sort réservé à

une pétition qui avait la prétention de bâtir sur la légalité, sur le bon sens, sur le respect des contrats, une action aussi folle contre l'une des colonnes de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

A l'heure présente, toutefois, les choses paraissent se gâter.

Le port de Rabat, pas plus que celui de Kénitra n'est près d'être achevé. Les dragages entrepris sur l'estuaire du Bou-Regreg ont donné lieu à des mécomptes, soit en raison de l'ignorance des exécutants, soit par suite de l'insuffisance du matériel. Et les jetées n'avancent pas.

Sur l'Oued Sebou c'est pire. L'embouchure du fleuve a-t-elle sur une largeur de 100 mètres, le plafond de 3 mètres, prévu au cahier des charges ? Non. Et la violence de la barre, que huit ans de travaux n'ont pas maîtrisée, reste toujours dangereuse pour les navires qui n'abordent le chenal qu'à tâtons, avec le risque de se fracasser sur la jetée inachevée ou de s'échouer dans les sables de la rive droite.

Dans le fleuve, mêmes périls, mêmes risques d'échouage sur des fonds que la drague n'identifie pas ou qu'elle ignore délibérément. Les échouages sont d'une fréquence alarmante et on les cache.

Et voici, au sens propre et au sens figuré, le clou de ce bel ouvrage.

Pour les travaux de construction de la jetée de Mehédya la « Société des Ports Marocains » a fait acquisition d'une grue monstre, le Titan de l'espèce. Ce phénomène était l'orgueil de la maison Daydé frères, un des associés du Consortium, qui l'avait construit pour des terrassements colossaux projetés dans le Nouveau Monde, mais gardé pour compte, sans cesser une minute de se prévaloir des proportions gigantesques de l'instrument et de nourrir l'espoir de s'en défaire... au profit d'une entreprise ingénue.

Au vrai, en raison de ses dimensions, l'appareil ne paraissait propre qu'aux travaux les plus con-

sidérables. L'écartement notamment de son train, le diamètre anormal de sa plate-forme, la longueur démesurée de sa flèche, la masse, le volume, le poids de ses organes, tout exigeait une base colossale, une assise ferme, un terrain prudemment étayé. Or il était aisé de s'apercevoir que la jetée de Méhédya ne présentait, là même où elle prenait appui sur le rocher, que des garanties précaires de solidité, et qu'elle n'en offrirait plus du tout au point où, abandonnant la terre ferme, elle s'aventurerait dans l'Océan.

La grue cependant, à mesure que s'élevait le plateau de la jetée, poussait ses rails vers la mer. Elle faisait ce qu'elle pouvait, en conscience. Un jour de l'hiver 1925, un chauffeur indigène conduisait la machine et un contremaître commandait les manœuvres. Qui se trompa : l'exécutant de l'ordre ou celui qui le donna ? Au lieu de tourner à gauche, la flèche pivota sur la droite, une des assises fléchit, le Titan glissa sur ses galets avec un bruit de tonnerre et tout le monstre s'écroula sur les rochers et dans la mer.

On estime qu'il faudra un an pour le tirer de sa situation périlleuse, si l'Océan ne le démembre auparavant. Rien ne servirait de se lamenter en dénombant les millions que coûtera l'accident. Mais il serait intéressant peut-être de rechercher les motifs qui déterminèrent l'achat d'un si encombrante machine.

On pourrait se demander alors quelle singulière folie fit rejeter la première offre du vendeur qui proposait le prix de 3.750.000 francs. On pourrait s'étonner encore que la « Société des Ports Marocains » ait elle-même, après le temps de la réflexion, proposé un prix d'achat de 5.250.000 francs.

Mais après ces étonnements, on ne manquerait pas de se rappeler la clause scélérate de l'article 5 de la convention du 27 décembre 1916, qui fixe à 15 pour cent de la valeur du prix d'achat, la majoration prévue au profit du concessionnaire « pour

l'établissement de tous ouvrages et engins de tous genres exécutés ou installés par lui ». Clause valable pendant toute la durée de la concession.

Et alors on observerait que le prix d'achat de 3.750.000 francs donne lieu à une rémunération de 562.500 francs et que le prix de 5.250.000 fait ressortir à 787.500 francs la commission de la « Société des Ports Marocains ».

Explication lumineuse d'une décision qui, à première vue, pouvait paraître incohérente.

Quelle est la part de ces commissions, celle des déficits d'exploitation, celle de chacune des faveurs que consacre la convention du 27 décembre 1916, dans le compte de premier établissement arrêté provisoirement, le 31 décembre 1924, sur la proposition de MM. Delpit et Piétri et du comité consultatif des chemins de fer et services publics concédés, à la somme de 125.000.000 de francs, alors que la société concessionnaire présentait un solde de 126.335.447 fr. 32 ? (1).

Le compte « Matériel, engins et appareils » arrêté provisoirement à 48 millions, donne un courtage de	7.200.000 00
Pour frais généraux et études	
4.903.713 donc	735.537 07
Pour travaux, 51.439.361 72.....	7.715.904 15
Déficit d'exploitation	4.891,223 92
Intérêts et frais d'émission des obligations	13.152.458 11
Intérêt des actions.....	1.171.754 32
	<hr/>
	34.866.877 57

Un peu moins de 35 millions, près de 30 pour cent du capital englouti : tel est le prix dont le Protectorat a payé le concours de la « Pieuvre », pour l'exécution d'un projet qui ne sera pas achevé avant

(1) B.O. du Protectorat, n° 637, du 6 janvier 1925, p. 4.

dix ans. Et combien de millions coûtera alors la pleine exploitation ?

Vainement chercherait-on une raison d'espérer un changement à cette situation, dans le différend manifeste qui s'est élevé entre l'Administration et la « Société des Ports Marocains », sur le montant du compte de premier établissement. Garant des appels au crédit de la Société, voit-on bien le Protectorat prononcer la déchéance du concessionnaire, même si sa défaillance était démontrée ? Un artifice de comptabilité arrangera les choses et... c'est le budget qui en fera les frais.

*
**

Aux faits exposés dans les pages précédentes et que leur caractère officiel interdit de discuter, le lecteur peut juger si la thèse que nous avons soutenue était ou non légitime.

Qui peut dorénavant contester que la Banque de Paris et des Pays-Bas, encouragée par la carence du Protectorat, ait conçu et réalisé « un plan d'exploitation » de l'économie marocaine, en toutes ses sources d'enrichissement, et en particulier sur les services publics. Construction et exploitation des chemins de fer, des ports, des transports en commun, de l'éclairage, de l'appareillage et de l'électrification industrielle, du commerce général, des industries de la construction, du commerce de l'alimentation; richesses du sol, du sous-sol, rien ne lui a échappé. Il n'est pas jusqu'aux vices qu'elle n'exploite avec succès.

Partout la « bête » glisse ainsi quelque tentacule, ouvre et referme quelque ventouse, ici discrète et dissimulée, là vorace jusqu'au scandale; fortifiant par une action multiple mais ordonnée, variée et cependant unique, par un travail d'envahissement, par un labeur tenace d'aspiration, le corps immonde, le cloaque monstre, cette Banque

d'Etat qui domine toute la coalition. l'alimente et se gorge de ses rapines.

Que M. Finaly ait, avec une séquelle de complices, riches et bien en cour, dépensé à monter ce système d'exploitation, plus complet que celui du Résident, les 800 millions qu'il prétend, nous sommes sûrs que c'est faux. Mais, s'il est exact, ce n'est point là un fait qui puisse infirmer la valeur démonstrative de ce chapitre.

On peut en effet faire observer à M. Finaly que, pour le plus grand nombre, ses filiales jouissent de garanties d'intérêt et d'amortissement, pour leur capital-actions. C'est le cas des « Chemins de Fer du Maroc », de la « Société du Tanger-Fès », de la « Société du Port de Tanger », de la « Société des Ports Marocains », de la « Compagnie de Transports et Tourisme du Maroc », de la « Compagnie Chérifienne de Recherches de Pétrole », de la « Société d'Exploitation des Forces Hydro-électriques de l'Oum-er-Rebia ».... Peut-être en omettons-nous quelques-unes....

Or, quel est le capital engagé dans ces affaires ? Cent cinquante millions suivant l'estimation la plus modérée. Mais est-ce là un capital compromis, comme l'insinue M. Finaly, puisque le Protectorat — on l'a vu par le contrat de la « Société des Ports Marocains » qui reproduit celui des autres Sociétés — paye effectivement l'intérêt et l'amortissement du capital-actions?...

Dé même, les centaines d'obligations que M. Finaly, par sa Banque de Paris, par les établissements financiers qui travaillent avec lui, draine sur le marché français, pour alimenter la trésorerie de ses filiales, qui donc en garantit et en paie l'intérêt et l'amortissement ? *L'Administration du Protectorat.*

C'est donc un mensonge impudent — et conscient — que profère le financier judéo-hongrois, quand il se targue d'avoir placé dans les affaires marocaines 800 millions qui ne rapportent rien.

Ces 800 millions sont de l'argent de France, de l'argent des bons « gogos », sur lequel M. Finaly a prélevé d'énormes frais de courtage, auquel le Protectorat sert un intérêt élevé : de l'argent, en définitive, français du commencement à la fin, sur lequel M. Finaly n'a pas le moindre droit puisqu'il a touché sa commission, mais dont il continue à tirer bénéfice du fait qu'il l'invoque pour garder des droits aux plus discutables commissions, aux moins justifiables monopoles.

Voilà jugées les prétentions de M. Finaly et de son groupe; ramassis d'hommes d'affaires qui ne se sont point intéressés au Maroc, en vue de développer ses institutions, d'inventorier et de mettre en valeur ses richesses, mais à seule fin de le dépouiller et de vivre de ses dépouilles.

Est-ce à son insu, est-ce consciemment, que le Résident a prêté les mains au marché immoral par lequel la « Pieuvre » s'est vu abandonner le Maroc et en même temps, le moyen de l'exploiter ?

Quoique répondent les flagorneurs qui vivent des libéralités du Proconsul, ils auront peine, saisis dans les mâchoires de ce dilemme, à échapper à la nécessité ou de proclamer le Maréchal complice, ou de le tenir pour incapable.

III. — LES COMPARSES

Les « petites affaires » de M. Lallier du Coudray. — Les Transports Mazères. — Le journaliste, le fonctionnaire r'batî et un céréaliste. — Où l'on retrouve Hadj Thami El Glaoui. — La ferme expérimentale de Casablanca. — Le bled Aïn-Djemaa, vendu à 4.000 francs l'hectare. La noble dame et le roturier Vatin. — Le stellionnat dans l'affaire Schwob. — Une banque en déconfiture, préservée de la banqueroute.

Une sorte d'opinion moyenne s'est formée au Maroc, composée de gens qui ne veulent pas admettre les conclusions d'une inflexible logique et qui puisent dans le souvenir de leurs illusions, le prétexte d'une impardonnable indulgence. Cette opinion prétend absoudre le Maréchal des fautes reconnues, dont elle charge son entourage.

Veut-on, par cet artifice, sauver un principe ? Risquerait-on en soulevant les voiles, en fourrageant sous les dentelles du régime, à la recherche d'un coupable, de découvrir la couronne ? Allons donc ! Oublie-t-on que « ces pelés, ces gâleux, d'où viendrait tout le mal », c'est le Maréchal qui les a choisis lui-même et parfois imposés, chassant, pour les mettre à leur place, des hommes chargés d'expérience, de services rendus, de bonne volonté, de modestie et de savoir, et qu'il s'obstine à les maintenir à Rabat ?

Comment le « Patron » échapperait-il à la responsabilité de ses choix ? Où voit-on que les subordonnés endossent les obligations de leurs chefs dont ils n'ont ni l'autorité ni les profits ? Où voit-on que l'autorité reste dans les mains de ces chefs, quand elles n'ont plus la force de la soutenir ?

Le Maréchal Lyautey se flatterait en vain de fuir les responsabilités de sa charge. Il les a connues, comme il a connu, par la voix du peuple, par le langage aussi de ceux qui avaient le devoir de les lui rappeler, les conséquences de ses décisions. Fidèle à une règle de conduite constante, il a, en toutes choses et toujours, manifesté la volonté d'agir à sa guise, parfois d'accord avec la raison, le plus souvent au mépris de la logique et de l'équité.

Seul à résoudre, seul à s'obstiner, serait-il le seul aussi à ne pas rendre des comptes ?

On invoque communément, à la décharge du Résident, son ignorance des chiffres, son horreur des choses positives. « Ignorance » qui n'est pas bien certaine, « horreur » qui souffre des exceptions.

N'émerveillait-il pas, en 1912, à l'Alhambra de Casablanca, une réunion de « vieux marocains », par le caractère *protique* de ses conceptions ? N'a-t-il pas toujours fait l'admiration de ses auditeurs, aux réunions du Conseil du Gouvernement, par sa rapidité d'assimilation, par la clarté de ses exposés, par le côté positif de ses aperçus personnels ? N'est-ce qu'au regard des chiffres que cette rectitude de jugement sombre dans l'imprécision ?

Mais il n'est point question de chiffres quand on discute de la concession d'un monopole, d'une garantie d'intérêt et d'amortissement, d'un déficit d'exploitation... Et pourquoi du reste, chaque fois qu'un tel sujet revient sur le tapis, prend-il obstinément le contre-pied de l'opinion publique, des instructions prudentes de Paris, des fonctionnaires ou des conseillers qualifiés, qui lui montrent les solutions honnêtes et le danger des aventures pour lesquelles il montre tant de goût ?

Il faut y revenir sans cesse. C'est de propos délibéré, obéissant tout autant à une discipline d'esprit qu'aux impérieuses tendances d'un tempérament friand « d'autoritarisme », que le Maréchal

s'obstine dans la voie où il est entré. Et cet autoritarisme s'accompagne — comme les exemples de l'histoire le donnent à prévoir, — d'un mépris de tout avis, de toute expérience, de toute technicité et ne prétend s'inspirer que de l'intuition et pardessus tout du bon plaisir.

Si l'emprise excessive de la « Pieuvre » apparaît comme la preuve d'un système de l'autoritarisme organisé, si l'abdication manifeste du pouvoir, au profit de la finance, marque dans la politique du Résident, l'heure du désenchantement pour l'intrigue politique et les espérances qu'elle entretient, il ne faut pas supposer que la soumission à M. Finary ait mis fin aux coups de tête, ait clos la période des « béguins », des passades et des mignons. Avant et après le moment fatal — qui semble bien dater des déceptions de 1917 — le Résident a donné des symptômes de ce pica morbide : une frénésie de politique personnelle, visant à rassembler autour de lui ce qu'il appelle une élite, par des faveurs proconsulaires, aux hommes de lettres sous la forme de subsides, aux hommes d'affaires par des privilèges et des monopoles.

On comprend que ces faveurs et ces monopoles n'aillent pas sans scandales et sans protestations. Mais quel cas croit-on que le Vice-Roi de Rabat fasse des réclamations, des révoltes, du sentiment public et même des mouvements de l'opinion ? Quel accueil aux critiques même respectueuses de la presse, organe de cette opinion ? Quel crédit aux avis, aux conseils des particuliers et des groupes, aux vœux, aux délibérations des assemblées, réunies par l'émotion causée par une situation fragile ou élues suivant les règles fixées par la loi ?

Aucun avis ne prévaut contre les volontés arrêtées, aucun conseil contre l'intuition, aucune délibération, aucune technicité contre un orgueil qui prétend tout savoir, aucune critique, même fondée et justifiée, contre une impatience qu'excite toute désapprobation, aucune liberté d'opinion con-

tre une soif de pouvoir qui s'assouvit par l'expulsion, la disgrâce et le bannissement.

Faveur, et bien étrange et singulièrement recon- nue, cette concession de la Mekina à un groupe aventureux, chaudement recommandé par l'intendant-général Lallier du Coudray, promu aux fonctions de Secrétaire-Général du Protectorat et délégué intérimaire à la Résidence Générale en 1917. Histoire marocaine, pourrait-on se borner à dire. Mais qu'est-ce qu'une histoire marocaine ? demandera le lecteur français ?

M. Lallier du Coudray, haut personnage de l'Etat marocain, qui fait savoir à tous les échos, qui dit à tout venant, son vif désir de *faire des affaires*, apprend un jour — en 1917 — par un de ses rabatteurs, le commissaire de police Càrette, commissaire de police à Rabat, qu'un groupe sympathique projette d'acquérir et d'exploiter la Mekina, cette espèce d'usine fondée à Fès par l'ex-Sultan Moulay Hassan, tombée en quenouille et qui possède encore un abondant matériel mécanique. A la tête de ce groupe, un homme honnête, M. G..., publiciste, un commerçant casablancais, M. B....

Les garanties offertes sont raisonnables. Le policier marocain ayant, suivant l'usage, touché « favor », assiège M. Lallier et le convainc des avantages de la combinaison.

On comprend qu'il serait immoral que M. le Secrétaire Général apparut dans l'affaire. M. Càrette l'y représente.

La concession a lieu, sur les instances de M. Lallier, et M. B..., prudent, ouvre un atelier de fabrication de tapis. Le premier exercice est en déficit. M. G... comme M. B... ont apporté tout l'argent dont ils disposent, mais les frais généraux où figurent *les commissions* à M. Càrette, homme de paille de M. Lallier, pèsent lourd sur l'entreprise.

M. G... sent fléchir ses épaules. L'affaire est trop importante pour des particuliers. Il propose à ses

associés, la constitution d'une société anonyme qui fera appel au crédit ou à des capitalistes.

On se range à son avis, on cherche des associés et de l'argent. Et là, M. Lallier *intervient*, recommandant à Paris les démarcheurs, affirmant les bénéfices éventuels de l'entreprise, *monopole d'Etat*, faisant la publicité financière du projet, mais non gratuitement.

Le projet cependant échoue. La fabrique de tapis qui a continué à marcher, s'est révélée une excellente affaire, indépendamment des frais de gestion manifestement disproportionnés avec l'entreprise. L'association G... B... et Cie se dissout. B..., toujours soutenu par le policier Carette et Lallier, reprend sa tâche et aboutit... à une liquidation judiciaire dont une prudente procédure étouffe les compromissions.

Mais M. Lallier n'en est pas quitte pour si peu. Un journal de Rabat, « *l'Echo du Maroc* », s'est emparé de l'incident. Il le dévoile en termes sibyllins, suffisamment explicites cependant pour que les pouvoirs publics s'émeuvent. Lallier est mis sur la sellette. Le Résident, saisi d'un rapport de M. de Tarde, directeur des Affaires civiles, s'emporte et menace de destituer son Secrétaire-Général.

Un conciliabule s'improvise entre M. Lallier, M. de Sorbier, sous-directeur du cabinet politique, et M. Vatin-Pérignon, chef du cabinet civil. On médite un plan. On convient d'arguer de faux, les termes du rapport de M. de Tarde, dont la bonne foi aura été surprise.

Et cet homme distingué, cet esprit délicat et avisé, pour qui le Résident nourrit une si affectueuse sympathie, se voit frapper de disgrâce et... éloigné de Rabat où M. de Sorbier recueille une partie de sa succession.

M. Lallier, du reste, est frappé à mort. Les efforts du Résident pour tirer d'affaire « le vieil ami de Madagascar » restent impuissants. L'affaire de

la Mékina a fixé l'attention sur l'Intendant-Général du Coudray. Les journaux du Maroc publient chaque jour des révélations nouvelles sur son rôle « commercial et industriel » à la tête de l'Administration marocaine. Il faut se défaire de ce « peccata », compromettant par son cynisme maladroit. Le 19 juin 1917, il cède la place au « tunisien », M. Urbain Blanc, sur qui la presse et l'opinion nourrissent des illusions...

Le policier Carette, dont les révélations ont provoqué tout ce scandale et constituaient l'essentiel du rapport Tarde, a, de son côté, été l'objet d'une sanction. On l'a nommé... en Syrie, éloignant ainsi un dangereux témoin, et, du même coup, fermant la bouche d'un complice équivoque.

Dira-t-on que la bonne foi du Résident soit ici entière et sa confiance abusée. On aurait de la peine à conclure de la même façon, dans l'affaire Mazères, si tapageusement célèbre et qui parvint à émouvoir l'opinion parlementaire — et c'était pourtant en 1922 — en apparaissant comme le « scandale des transports militaires au Maroc ».

— « L'affaire Mazères, écrivit alors dans *La Presse Marocaine*, un talentueux journaliste, M. F... Berger, date du marché de gré à gré, passé le 20 mars 1919, sur l'ordre du général Lyautey, commandant en chef, donnant à M. Mazères la concession exclusive de tous transports militaires, par camions automobiles, dans la zone française de l'Etat Chérifien. »

Qu'était-ce que M. Mazères ? Un entrepreneur de transports automobiles qui, avec quelques camions, faisait du transport militaire. Mais le marché de gré à gré va changer sa situation.

— « Le marché passé le 20 mars 1919 par le général Lyautey provoque, dès sa transmission à Paris, une protestation du ministre qui réclame, conformément au règlement, une adjudication et un cahier des charges.

« Ce ne fut qu'à la fin de décembre 1919, qu'eut lieu à

Rabat une réunion de l'Etat-Major chargé d'examiner l'établissement du cahier des charges réclamé par le Ministre. On l'établit et le document fut transmis à Paris, accompagné de la lettre d'envoi réglementaire, où le Général exprimait son avis sur la question, avis très net : « Non ! non, et non ! je veux traiter de gré à gré. »

« On intervient auprès du ministre, sans succès d'ailleurs, mais on arrive, faute de décision prise, à proroger le marché de gré à gré, pour une nouvelle période, le 18 août 1920, avec ratification du Maréchal Lyautey, le 14 novembre 1920. Cependant, la prorogation faite et signée, le Ministre a fait savoir qu'il *refuse le marché de gré à gré* : il étudie le cahier des charges communes qu'on lui a soumis ; le 5 avril 1921, il l'approuve, impose l'adjudication et réclame un cahier des charges spéciales. »

On va donc rentrer dans la légalité et, l'affaire en valant la peine, assister à une lutte entre concurrents, également désireux de traiter avec le département de la guerre. Attendez... Un incident s'est produit.

— « Dès le début de 1921, on s'était aperçu à l'Etat-Major que l'affaire ne marchait pas du tout. Et aussitôt... il y eut à Rabat une grosse réunion pour voir comment on pourrait l'épauler. Et d'abord, on la fit passer aux mains de la Direction des Transports qui en prit la conduite et assura *les fonds de roulement nécessaires*.

— « De sorte qu'on a vu cette étrange anomalie d'un Etat-Major, exploitant d'une affaire commerciale en déconfiture, pour laquelle il percevait des recettes prélevées sur les propres deniers de l'armée, puisqu'elle est le seul client du seul transporteur autorisé, mais pour laquelle surtout il payait les dépenses s'élevant par mois à 600.000 francs pour le personnel, à 600.000 francs d'essence et à 300.000 francs de bandages.

Voilà M. Mazères remis momentanément à flot. Reste à régler sa situation, au point de vue de l'avenir.

« Malgré les bénéfices que devait laisser à Mazères une telle exploitation d'un si beau marché de gré à gré, les dépenses inconsidérées, l'importance des frais généraux avaient, en deux ans, creusé un trou dans lequel, au début de 1921, tout allait s'engloutir ; le passif se chiffrait à près de vingt millions. On fit donc une combinaison : on envisagea la fondation d'une Société Anonyme des Transports Mazères dans laquelle Mazères apportait ce qui lui restait de matériel et les créanciers leurs créances.

« Mais ces Messieurs ne s'engagent pas deux fois à la légère ; il leur fallait des assurances d'être payés. La Compagnie Algérienne, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, le Crédit Commercial de France, la Société des Automobiles Saurer voulaient bien patienter ; (mais) ils voulaient, avant de se lancer, *un marcher régulier, sérieux, inattaquable...* il ne restait plus qu'à s'assurer que... l'adjudication ne pourrait, sous aucun prétexte échapper à Mazères. C'était *affaire de cahier des charges*.

Et là, mon Dieu ! le colonel Loiseau, de l'Etat-Major de Rabat, préposé à la Direction des Transports, semble parfaitement qualifié pour donner à la Société Anonyme des Transports Mazères, le coup de main indispensable (1).

« Le 1 juin, continue Le Pastre, avait lieu à Rabat, une première conférence où la Direction des Transports présenta le cahier des charges spécial, tel qu'il l'avait conçu. On y voyait entre autres, concernant le matériel, qu'il fallait avoir la moitié des camions de marque Saurer, ce qui était le cas de Mazères, que les autres devaient

(1) Voici le texte d'un billet rédigé de sa propre main par M. L. Barthou, sur une carte de visite adressée à M. Mazères.

M. L. BARTHOU

Se félicite de la conclusion « heureuse » de la nouvelle combinaison et veut bien souligner à « son cher Jean » la reconnaissance qu'il doit témoigner entre autres au colonel de l'Etat-Major, commandant la Direction des Transports, des efforts qu'il n'avait cessé de faire en sa faveur.

présenter les caractéristiques qui étaient miraculeusement, boulon par boulon, celle du reste du matériel Mazères. On y voyait que, pour soumissionner, il fallait avoir assuré déjà des transports automobiles d'armées ;... qu'on accepterait le concurrent présentant le plus de garanties, même s'il n'était pas le « moins offrant » ; et le cahier des charges partit pour le ministère, accompagné d'une lettre d'envoi du Maréchal Lyautey, disant encore une fois : « Nous estimons que seuls les camions Mazères sont en état d'assurer le service ; nous demandons encore une fois à procéder par un marché de gré à gré. »

« Le cahier des charges spéciales fut approuvé par le Ministre (1) et, le 20 février 1922, eut lieu l'adjudication attribuant le monopole des transports militaires, pour une période de deux ans, du 1^{er} octobre 1922, au 1^{er} octobre 1924. »

A cette adjudication, deux soumissionnaires : d'abord la Société Anonyme des Transports Mazères et un groupe de transporteurs et spécialistes, les plus importants du Maroc. Et pour examiner les offres, deux officiers : l'intendant du quartier général, administrateur de l'affaire Mazères depuis sa déconfiture, qui est chargé de vérifier la capacité financière des soumissionnaires ; le directeur des services automobiles de l'armée, qui doit connaître des éléments techniques. Ces deux experts sont en conflit, dès le premier contact. Que dit en effet l'expert financier qui s'efforce de frayer la route à la Société qu'il contrôle ?

— « L'Intendant déclare, écrit *Le Pasteur* que le syndicat doit être éliminé, car n'ayant pas six mois d'existence, il n'existait pas aux yeux de la loi ! De plus, il n'est en somme qu'une Société d'études qui ne se transformera en société à gros capital qu'après l'adjudication ; il ne peut donc pas être pris en considération. »

(1) Le Ministre de 1922 était M. Maginot, un excellent ami du Maréchal Lyautey et de M. Barthou, parent de Mazères.

Ah ! s'il s'était agi d'une filiale de la Banque de Paris, comme ce raisonnement eut été tôt mis en déroute. Mais l'argumentation de M. l'intendant n'allait pas emporter la décision. Il y fallait l'accord avec l'arrêt technique de l'expert qualifié. Et c'était au contraire le conflit patent...

— « De son côté, continue le publiciste, le Directeur des Services automobiles déclara que l'inventaire dressé par l'Etat-Major, du matériel Mazères était fait depuis trop longtemps et que ce matériel risquait de ne répondre plus, en quantité, aux conditions imposées...

« On finit par décider que tous les concurrents pouvaient se présenter, mais il resta entendu que *la capacité financière* primerait le taux de l'offre.

« Et tout de même, si, malgré tout, les autres allaient l'emporter ? Il fallait l'empêcher à tout prix.

« Et alors, au moment du dépouillement, on annonce que l'Etat-Major a décidé qu'il y a *un minimum de prix au-dessous duquel il ne sera pas retenu d'offres*, car l'adjudicataire ne pourrait pas faire ses affaires, ni assurer son service. Ce minimum de prix exigé était de 2 fr. 46 la tonne kilométrique.

« Or, savez-vous pour quel prix Mazères avait soumissionné ? *Pour 2 francs 46* sur route et 3,19 sur les pistes.

« L'affaire était dans le sac. Mazères, muni de son adjudication pouvait constituer sa société. L'adjudication est du 20 février : le 9 mars est constituée la Société Anonyme des Transports Mazères.

Mais quels bénéfices attendre du dérisoire prix d'adjudication que le syndicat compétiteur a estimé impossible ? Les créanciers de l'affaire ont-ils fait un marché de dupes ? On se doute que non, les amis de l'Etat-Major paraissant si bien disposés à l'égard de M. Mazères. Voyons-les du reste à l'œuvre.

— « Dans une conférence faite à Meknès, aux élèves-officiers, par le colonel, Directeur des Transports, sur le trafic automobile militaire au Maroc, on entend que les

camions Mazères ont transporté dans l'année 5 millions de tonnes kilométriques.

« L'Intendant, administrateur de l'affaire Mazères, déclare de son côté, qu'on a payé à Mazères, dans cette même année, 28 millions de francs. Cela met la tonne kilométrique à 5,60.

Comment justifier ce chiffre étonnant ? Au moyen de ce que le polémiste appelle « poliment » des trucs.

— « Le premier truc est dans le baptême des voies de communication. La voie est-elle route ? est-elle piste ?

« Mais cela, c'est un petit truc de rien du tout ; nous avons mieux.

« Il y a le truc de la « piste gardée ». Lorsque Mazères fait 50 kilomètres en piste gardée, il a le droit d'être payé non plus au *kilomètre*, mais au *camion-journée* qui varie entre 800 et 900 francs...

« Qu'est-ce qu'une « piste gardée » ? Une piste aux abords de laquelle existe un service de garde. Qui commande ces services de garde ? Le général commandant la région (1).

« Nous avons encore le truc de la facture pour transport qu'on remet à l'Intendant *à l'arrivée*. Elle est « classée » aussitôt dans une pile. Dix jours après on remet une autre facture, la même en duplicatum : elle est classée dans une autre pile. Dix jours après, une troisième. Le recolement est assez difficile, car les chargements sont souvent identiques... Le truc a été découvert un jour, par un vieux renard d'Intendant. Quelques factures étaient bien triplées. Il adressa aussitôt un rapport à l'Etat-Major... Peu de temps après, une sanction fut prise : *l'Intendant fut déplacé*.

Pourquoi ces passe-droits, ces faux, ces dénis de justice ? Peut-être l'Etat-Major s'est-il trouvé devant un cas de force majeure, devant une carence

(1) En l'occurrence, le regretté Poeymirau, uni à M. Mazères par une tendre amitié.

du matériel militaire ? Peut-être, comme il est fréquent, ce matériel militaire existant, fonctionnait-il mal ou ses services coûtaient-ils trop cher. *Pas du tout*, si nous nous en rapportons à Le Pastre, documenté par le directeur militaire lui-même...

— « Ces transports, écrit-il, sont depuis longtemps organisés. Ils ont le matériel, le personnel nécessaire ; ils sont en ordre de marche, *entièrement neufs*. Ils transportent actuellement la tonne, conformément aux instructions ministérielles du tarif de février 1922, à raison de 0,83 sur les routes et de 330 francs le camion-journée. Dans les cas les plus défavorables, en montagne et sans frais de retour, ils peuvent travailler à raison de 1,80.

« Or, il y a des instructions formelles du Maréchal Lyautey, enjoignant de faire travailler *d'abord* les camions Mazères à 5,60 le kilomètre et dans les cas seulement où ils ne pourraient pas suffire, les camions militaires.

« Ceux-ci servent généralement : à assurer le transport d'objets encombrants ou difficiles, ou à doubler les services de M. Mazères, lorsqu'ils ont des camions en panne et à lui permettre par ce moyen, de remplir son contrat. »

La conclusion de cette série de révélations est vigoureuse : l'auteur estime « qu'on a dilapidé l'argent de la France, qu'on vole le contribuable français de vingt millions par an ».

Pourquoi ce méfait patent ? Pour faire plaisir à un homme, M. Mazères, neveu de M. Barthou, homme politique influent, l'auteur de cette extraordinaire « Bataille du Maroc », si utile à la légende du Général Lyautey et qui décrocha pour lui, dans le ciel académique, quelques-unes de ces étoiles tombées en constellation sur ses manches.

« Nous soumettons l'ensemble de ces faits, écrit encore Le Pastre, au Ministre de la Guerre et aux Commissions des finances de la Chambre des Députés et du Sénat, gardiennes de notre budget. Qu'on fasse une enquête

loyale, indépendante, approfondie. Elle ira sans doute plus loin que nous n'avons été nous-mêmes, dans ses conclusions. »

Espérance naïve ! Souhait illusoire ! Berger-Le Pastre fut à Paris, en octobre 1922. Il était armé de ses articles réunis en brochure et d'une abondante documentation relative à quelques affaires marocaines. Il vit d'excellents républicains, au Palais-Bourbon et au Luxembourg, entre autres le président du Sénat, M. Doumergue, avec lequel il entretenait des rapports amicaux.

L'accueil fut cordial, les promesses formelles. On allait « crever l'abcès marocain », mettre fin « à ce scandale ». Le régime républicain se devait de clore une page honteuse de son histoire coloniale.

Berger rentra au Maroc, précédant de peu le Maréchal. « Confiance ! disait-il à ceux qui l'interrogeaient. La tyrannie touche à sa fin ».

On remarqua la mélancolie du retour du Résident. Sa colère visible cherchait une victime.

Jusqu'en janvier, l'opinion vécut sur le qui-vive. Le journal qui avait ébruité le scandale, échapperait-il à la fureur du Proconsul ? Chaque matin le public consultait les gazettes, s'attendant à y trouver la nouvelle de sensationnelles expulsions. Mais sans doute, quelque impérieux « veto » barra-t-il la route au porte-drapeau de l'autoritarisme. Personne ne fut banni. Au début de janvier 1923, un télégramme de M. Poincaré, prévenu des menaces proférées par le Maréchal contre la presse, mettait fin à cette intolérable situation. Verrès était invité à éviter toute nouvelle expulsion... Le quai d'Orsay, pris à partie par la presse parisienne, se lassait de couvrir les écarts et les brutalités du Proconsul (1).

(1) L'incident s'ébruita, M. Vatin Pérignon, chef du Cabinet civil, s'efforça d'en atténuer la portée en faisant répandre que la décision de M. Poincaré avait été prise,

L'affaire Mazères n'eut aucune suite. Trop de parlementaires étaient compromis dans les tripotages de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Et, par surcroît, M. Millerand était à l'Élysée.

N'est-ce pas au favoritisme, au système « fabor » qu'il faut rattacher l'affaire L..., ce journaliste qui fut poursuivi pour corruption de fonctionnaire ? Histoire machinée comme une vulgaire escroquerie, fertile en incidents, au même degré qu'une production cinématographique.

L... apprend un jour par un collègue, introduit dans les Bosquets Sacrés, que l'interdiction d'exportation des céréales va être rapportée, pendant quelques jours, pour décongestionner le marché marocain. Besogneux, le journaliste entrevoit le moyen de faire argent de l'information sûre, en la « vendant » à un céréaliste.

Notre homme s'abouche avec un sieur Moustel, directeur d'un comptoir céréaliste. Il se fait fort moyennant « fabor », d'obtenir des précisions et une autorisation de sortie au nom de M. M.... La négociation sera facilitée par la remise de 10.000 francs à M. B..., fonctionnaire du cabinet civil, *qui ne peut rien lui refuser*, dit-il.

M. Moustel est alléché par la perspective d'un « coup » qui peut lui rapporter deux cent mille francs. Il donne les 10.000 fr. à L..., précisant qu'il veut assister à la démarche à Rabat. L... cependant objecte l'inconvenance du geste, l'embarras du fonctionnaire, l'échec de la tentative si elle a des témoins. M. Moustel persuadé, consent à rester à l'écart, mais il insiste pour que le sycophante démontre sa bonne foi. Il veut le voir entrer dans le cabinet de M. B.... Et à Rabat, où il a suivi le

en plein accord avec le Maréchal, désireux de donner un témoignage de sa bienveillance aux Marocains restés sourds aux provocations de la presse d'opposition ! Cette explication obtint un succès d'hilarité. La diplomatie de M. Vatin est vraiment ingénue.

tentateur, il est présent à la demande d'audience, présent quand L... est reçu par M. B...

Que se passe-t-il chez le fonctionnaire ? L... obtient-il la confirmation de l'ouverture du marché des céréales ? Obtient-il un permis d'exporter ? Permis inutile du reste, car le marché est bien ouvert; mais des compères plus agiles, prévenus aussi, ont acheminé en hâte sur Casablanca, des chargements de céréales, fait le plein du contingentement et le robinet est déjà refermé.

Cette affaire serait restée ignorée, tout à fait entre M. Moustel et le sieur L..., si le directeur du journal qui employait celui-ci n'eut mis à la porte son rédacteur. Un procès s'en suivit où furent entendus des témoins et M. B... lui-même qui jura qu'on avait abusé de son nom. Le renseignement pourtant était exact et c'est de M. B... que le tenait l'informateur de L...

M. Moustel fut nébuleux à souhait. Il craignait d'être impliqué dans le délit de corruption de fonctionnaires. D'ailleurs, ruiné par des spéculations malheureuses, en procès avec son conseil d'administration, M. Moustel se conformant à l'enseignement évangélique fit comme l'intendant de la parabole : il s'attacha à s'attirer des sympathies.

N'est-ce point à un système analogue, le système prébendaire, que se rapporte le don gracieux fait à El Hadj Thami, Pacha de Marrakech, par un dahir du Sultan, dont le Bulletin Officiel de l'Empire chérifien omit d'insérer le texte, lequel parut toutefois dans un hebdomadaire satirique de Casablanca qui n'avait rien d'un organe officiel (1).

DAHIR DU 9 AVRIL 1923 (22 CHAABAN)

Article premier. — Nous donnons en toute propriété, pour qu'il en dispose définitivement, et comme un propriétaire dispose de son bien, à Notre Serviteur le Pacha

(1) *Le Cri du Maroc* du 4 juin 1923, n° 5.

de Marrakech, Si El Hadj Thami Glaoui, une superficie de 600 hectares à prélever sur le domaine de Saâda, situé près de Marrakech, sur la route de Mogador.

Art. II. — Nous autorisons en outre la vente à Si El Hadj Thami Glaoui, de 600 hectares faisant partie du même domaine et contigus aux précédents moyennant un prix de 150.000 francs.

Art. III. — Les droits d'eau qui seraient attachés à la superficie des 1.200 hectares ci-dessus désignés, seront du tiers du canal de Saâda...

Art. IV. — L'amin-el-Amlach de Marrakech, est chargé de l'exécution du présent dahir.

Pourquoi ce camouflage en une « libéralité » du Sultan, d'une cession à laquelle a dû consentir la Direction des Affaires indigènes, qu'a dû approuver le conseil de tutelle, car il s'agit en réalité d'un bien collectif ?

Pourquoi cette aliénation, au profit du récipiendaire, du tiers des « droits d'eau » du canal de Saâda, décision qui altère gravement le caractère agricole des propriétés voisines ?

Pourquoi la cession elle-même, opérée sans une compensation convenable — 125 francs à l'hectare ! — pour la communauté possédante ?

Explications superflues qu'on s'est gardé de présenter aux victimes et aux témoins de cette spoliation.

Autres cas à rapporter au système prébendaire : l'achat à Casablanca de la ferme de M. Amieux, l'un des incendiés en paroles du cirque Nava, au temps de la crise du hassani, à qui la Direction Générale de l'Agriculture versa un million d'argent pour la cession de sa propriété dont elle fit une ferme expérimentale; l'achat aux mêmes fins, du « Bled Aïn Djemaa » à la « Société Civile Algéro-Marocaine Immobilière, Agricole et Minière », d'une contenance de 122 hectares, 81 ares

9 centiares, au prix de 430.000 francs, soit 4.000 fr. l'hectare !

Mais ce n'est pas du favoritisme prébendaire, c'est de l'escroquerie que relève l'affaire de N... où sont associés si singulièrement un membre influent du Cabinet civil et un représentant des colons à la Chambre d'Agriculture.

Une dame de N..., d'illustre naissance et réduite aux derniers billets de son patrimoine, se résigne à vendre son héritage marocain, une exploitation agricole, située dans la région de Ber-Rechid. La dame a connu au faubourg, M. Vatin-Pérignon, haut fonctionnaire du Maroc, une sorte de « conquistador » que la vieille noblesse pare de toutes les séductions et de tous les prestiges. Elle s'adresse à son Vatin.

— « Je ne saurais, ma chère comtesse, vaquer moi-même aux soins de vos intérêts. Voyez de ma part, M. X..., gros colon, homme d'affaires émérite, le meilleur agriculteur du Maroc ».

On pense si le meilleur agriculteur du Maroc fut prévenu de la visite.

Après des négociations laborieuses, le phénix des colons se laissa faire violence et acheta l'exploitation, à des conditions savoureuses. La « déca-vée » emprunta en France pour avancer à son acquéreur un fonds suffisant d'exploitation.

Le merveilleux agriculteur échoua. Comme Mme de N... s'en prenait à M. Vatin-Pérignon, *intermédiaire intéressé*, le sigillographe du Maréchal l'engagea à recourir à Thémis pour obtenir justice.

C'est un parrainage aussi décisif qui vainquit les répugnances de MM. Schwob d'Héricourt à traiter dans une affaire de terrain qui devait leur causer bien des déboires ? Ici les métropolitains ne vendent plus ; ils paient de 1.500.000 francs, la cession d'un terrain casablançais, destiné à une construction industrielle, qui leur est affirmé quitte et libre de toute charge. L'achat est ainsi concl. l'acte enregistré.

Au bout de quelques mois, comme l'acheteur prétend faire immatriculer son bien; il apprend que le vendeur a fait inscrire sur le titre foncier et *postérieurement à la vente*, un prêt hypothécaire de 500.000 francs. Il actionne le « stellionnataire » sans succès d'ailleurs, une étrange protection couvrant jusque dans l'enceinte du prétoire, ce floueur qui a su forcer la porte du cabinet de M. Vatin-Pérignon, et malgré quelques aimables exploits du même genre, conservé toute sa sympathie.

Faveur, sinon prébendaire, tout au moins inspirée par le même bon plaisir, protecteur de « l'élite », le geste qui préserve de la faillite, le bien pensant M. Rambaud et l'*Union Marocaine*.

Si l'on rapproche l'un de l'autre le traitement si différent que subirent l'établissement de M. Rambaud et la malheureuse « Banque Marocaine », on est amené à conclure que la justice du Maroc ne puise sûrement pas les motifs de ses arrêts, dans l'équité.

Sans doute la « Banque Marocaine » souffrit-elle particulièrement de l'acharnement du Parquet, de la sécheresse de cœur du Procureur Général en exercice, M. Tournon, de l'indifférence de la Banque d'Etat, et du fait aussi que son directeur, le sinistre M. Riottot, s'était aliéné toutes les sympathies. Mais que d'honnêtes gens, parmi ses administrateurs où l'on trouvait des hommes comme M. Alexandre et M. Lempérière, que de braves gens parmi ses déposants, modestes commerçants, petits fonctionnaires, épargnants des professions libérales et jusqu'à des ouvriers.

La « Banque Marocainé » avait, par malheur, fait confiance à des commerçants audacieux qui firent de mauvaises affaires et leurs « impayés » submergèrent les disponibilités de l'établissement. Le recours à la Banque d'Etat au lieu de les arranger, gâta les choses. Le paquet des effets en retour grossit au delà du raisonnable, le crédit fut suspendu, les paiements de la « Banque Marocaine » arrêtés et elle dut déposer son bilan.

Tout se liguait contre elle : la Banque d'Etat, le Procureur Général, les banques concurrentes, les déposants.

M. Rambaud fut traité avec moins de rigueur. La déconfiture de l'« Union Marocaine » eut pour point de départ le défaut de paiement, le 15 janvier 1924, d'un chèque de 150.000 francs, émis à Rouen par un banquier de cette ville, M. L..., qui avait un gros crédit chez M. Rambaud. M. L..., outré du refus cavalier de M. Rambaud, qui se garda de s'excuser, s'adressa aux tribunaux et demanda des mesures conservatoires. Or, quinze jours après le protêt régulièrement dressé, le Parquet n'avait rien fait encore pour obtenir le dépôt du bilan, *prescrit par la loi.*

Tandis alors que M. Rambaud frappe à tous les guichets, que la presse stylée cache la suspension de paiement, qu'une manœuvre déconcerte les déposants, que M. Vatin-Pérignon multiplie les interventions auprès de la Banque d'Etat, que l'on fait des promesses au plaignant pour l'amener à l'abandon de son instance, le Parquet reste impassible, le Parquet reste inactif.

M. L..., convaincu qu'on le berne, poursuit son procès. Il stimule un Parquet dont la lenteur l'étonne, il presse un débiteur qui prend tous les masques; tantôt victime des circonstances, tantôt rescapé par la grâce de puissants protecteurs. Et ce pendant, le temps s'écoule... De renvois en remises, le Tribunal de Casablanca prononce, le 18 avril, la mise en liquidation de l'Union Marocaine et... deux mois après, accorde à Rambaud un concordat dérisoire et vain, la déconfiture étant définitive l'année suivante.

Par quoi M. Rambaud a-t-il mérité cette indulgence ? On se le demande. Ce sont d'évidentes spéculations, des concours inconsidérés prêtés à des industriels téméraires, qui l'ont mené à la déconfiture. Son portefeuille est bourré d'effets de complaisance, de traites impayées, souscrites par des

commerçants et des industriels *membres de son conseil d'Administration*. Il a lui-même un découvert considérable et certains administrateurs n'ont même pas acquitté leur premier quart d'actions.

Mieux : sur un actif de 5.900.000 francs, près de cinq millions figurant au bilan déposé au tribunal, sont notoirement irrecouvrables. Une filiale de l'« Union Marocaine », la « Société des Pêcheries » a un passif de 709.773 fr. 45. Même situation aux « Docks de l'Agriculture » qui doivent 601.236,65 : aux « Eleveurs Marocains » débiteurs de 1.304.351 francs 06. Graves irrégularités, délits patents.

Cet homme ne paraît-il pas perdu ? Coupable de négligence ou victime d'une audace criminelle, qui oserait le tirer *légalement* du « trou » dans lequel il est tombé ?

La justice marocaine accepte d'accomplir ce délicat sauvetage. Est-ce en témoignage d'admiration envers un phynancier qui, sur un théâtre moins fastueux, procède à la façon même de M. Finaly et n'a manqué que de monopoles, de subventions, de garanties d'Etat, pour réussir ? Est-ce parce que M. Rambaud se vante de contrôler toute une brochette de députés lyonnais, par son frère, directeur du « Nouvelliste » de Lyon ? Circonstance providentielle, alors que le Cabinet civil, en assez mauvaise posture, bat le rappel de toutes les sympathies, des sympathies politiques surtout.

LES RÉSULTATS

I. — LES SCANDALES

Les coopératives militaires. — Le fonds de ravitaillement. — Le malheureux sort d'Oued-Zem. — Le mystère des phosphates. — Le privilège de la Manutention Marocaine. — L'Administration contre l'intérêt public. L'esprit de la Chambre de Commerce élue en 1921. — Le chiffre tue l'enthousiasme. — Le dahir sur l'alcool et les sucres. — La pitrerie de M. Pailhas. — L'étrange aventure des « bistrots » marocains. — Le dernier refuge de la dignité des Français du Maroc.

A poursuivre la réalisation de ces concours efficaces, sans doute court-on le risque d'aggraver les mécontentements marocains. Mais quels sursauts peut-on craindre désormais d'une opinion publique pliée, par l'habitude de tant d'abus, de tant de tyrannies, à l'acceptation du pire ?

Que d'abus de pouvoir en effet, que d'actes d'arbitraire imposés par une autorité impatiente, irritée des résistances déclarées comme des plus timides objections. Que de décisions scandaleuses arrêtées par une volonté qui se refuse à rien entendre, qui repousse les avis du commerçant, dans les

choses du commerce, les enseignements de l'économiste, les leçons de la statistique, les expériences budgétaires, et dans la Tour d'Ivoire élevée à son orgueil par des adulateurs habiles, à nonne comme raison dernière aux révoltes provoquées par ses arrêts, le sénile « Sic volo » d'un cerveau qui ne raisonne plus.

Arbitraire, en haine du commerce dont les monopoles n'ont pas eu raison, la création des coopératives militaires scandaleusement gérées, où s'engloutit l'argent métropolitain pour lequel le cabinet civil ne marque aucun égard, on l'a vu dans l'affaire Mazères.

Laquelle de ces organisations destinées *en principe*, à mettre le troupier à l'abri des mauvais coups des mercantis, a fini autrement que par la déconfiture, à tout le moins ? Celle de Kénitra qui se clôt par un véritable krach ? Celle de Meknès où le déficit a atteint deux cent mille francs ? Celle de Marrakech où le vaillant lieutenant Maïssetti, un héros de la Grande Guerre, abominablement compromis par les agissements de notoires mal-faiteurs, perdit l'honneur et brisa sa carrière ? Celles de Casablanca, de Fès, de Rabat, de Kasba-Tadla, de Mogador ? Partout la gabegie, la dilapidation du fonds coopératif, la mauvaise gestion, le cynique tripotage, les impudents déficits. Est-ce pour de tels résultats qu'on estimait nécessaire de priver le commerce honnête *qui paie patente*, des ressources de la clientèle militaire ?

Reconnaissons à sa louange, que la presse du Maroc fut unanime à signaler l'arbitraire, à flétrir l'abus, à protester contre les résultats, à préconiser le changement de la méthode. Sans résultats du reste...

Ce scandale des coopératives dont le fonctionnement a coûté au budget de la guerre, des millions, se peut-il comparer à celui du fonds de ravitaillement qui n'est connu au Maroc même, que d'un petit nombre d'initiés, des complices pour la plupart.

Quelles vues sont ici permises à l'observateur, sur les méthodes économiques du Résident ? Comme on se rend compte, par la même occasion, des motifs qui lui rendent insupportable tout contrôle, haïssable la curiosité du journaliste, répréhensible l'institution des organismes élus !

Le fonds de ravitaillement avait été créé en 1915, à une époque où le prix du blé était, au Maroc, à 33 francs, alors qu'il coûtait en France 100 francs. Une prévoyance qui semblait sage avait déterminé les services de l'Intendance à stocker de grandes quantités de céréales, pour les diriger sur la France, où elles servaient au ravitaillement de l'armée en campagne.

Au moment de l'armistice, ces stocks étaient considérables et le trafic de l'Intendance, avec la Métropole, continua en raison de la vitesse acquise. On ne songea pas alors, à mettre un terme à des opérations que la dictature de guerre protégeait et rendait profitables, mais qui deviendraient scabreuses, le jour où le commerce des grains retrouverait sa liberté...

Entre temps, les prix avaient haussé et le blé marocain, accaparé d'ailleurs par l'Intendance, acheteuse impérieuse, atteignait le prix de 100 fr.

La même politique inconsidérée qui provoqua la crise du hassani, libéra prématurément le commerce du blé du carcan militaire. Le blé tendre subit une baisse catastrophique.

L'affolement de l'Intendance fut aussi soudain que sa confiance avait été plus longue. Le Résident mis en présence d'une situation proprement désespérée, réfléchit-il longuement ou obéit-il purement à une de ces intuitions si fréquentes chez lui ? Il est probable qu'il prit l'avis de ses chefs de service et sans doute du Secrétaire-Général du Protectorat, M. de Sorbier dit de Pognadoresse qu'on retrouve toujours quand il est besoin d'un conseil funeste ou d'une décision de force...

On résolut donc d'imposer l'achat des céréales

stockées, aux administrations soumises à l'action du Gouvernement, en premier lieu à l'armée qui paraissait la consommatrice toute désignée des blés de l'Intendance; ensuite aux municipalités marocaines, soumises à la tutelle de l'Administration Centrale, nanties de budgets propres sur lesquels le Protectorat exerçait alors un contrôle absolu, ces organismes étant gérés par des fonctionnaires à lui et surveillés par une direction centrale qu'il avait sous la main.

Pressée par la nécessité, sûre de rester impunie puisqu'on garde le prétexte d'une pression économique, la Résidence met à exécution cette politique scélérate. Casablanca, Meknès, Rabat, Fès, Mazagan, sont, l'une après l'autre, mises en demeure d'acquiescer les blés de l'Intendance. On colore, aux yeux du public, ces achats étranges, d'un prétexte toujours bien accueilli; on prétend lutter *contre la vie chère...* Qui s'inscrira en faux contre cette audacieuse assertion? Les membres des commissions municipales n'ont d'autre droit que celui... d'approuver le budget et leurs demandes d'explications restent uniformément sans réponse.

Par cette procédure d'aventure, on sauve en partie la situation. Le budget de la guerre perd 30 millions, les villes marocaines 17 millions; le budget marocain abandonne 10 millions (1). On réalise comme l'on peut, le reliquat des stocks, par des ventes aux particuliers aux taux de 33 francs. La pire démagogie agit-elle différemment?

Le silence des milieux intéressés, l'indifférence du public qui a d'autres soucis en tête, favorisent l'opération; elle s'accomplit sans accroc. M. de Sorbier respire. Le désastre est circonscrit et le prestige résidentiel préservé.

Le scandale d'Oued Zem lui porte un coup dont il est plus long à se remettre.

(1) *La Renaissance du Maroc*. Les Finances publiques, par M. F. Piétri, page 235.

Cette petite ville du Tadla, fut, comme Kénitra, une des fantaisies du Résident Général. Au moment où la découverte des phosphates attire sur cette région l'attention des services du protectorat, le général Lyautey, procédant à son ordinaire, fait appel au concours des Européens du Maroc. Il leur montre la nécessité de créer, sur ce sol qui porte dans ses flancs, la fortune du Maroc, au terminus de la voie ferrée par où s'écoulera la production phosphatière, une ville française qu'il s'engage à soutenir, à encourager, à faire prospérer. Promesse facile pour un homme qui, là comme en d'autres circonstances, n'a sur la question que des lumières incomplètes. Et les Européens accourent.

Mais la reconnaissance méthodique du bassin phosphatier révèle l'importance secondaire d'Oued Zem qui tombe en disgrâce.

Quel sort attend sa population européenne, ces braves gens qui ont répondu à l'appel du Résident, cru en ses promesses, acheté de la terre, construit des maisons et qui attendent les ouvriers des carrières, clientèle promise à leurs efforts ? Une pétition des habitants d'Oued-Zem adressée au Maréchal Lyautey, en 1922, répond à cette question.

— « Pour cette laborieuse population, écrivent-ils, Oued Zem est sa ville, sa peine, son argent. Elle en est véritablement l'artisan zélé, soutenu par la foi en sa prospérité, elle-même garantie par la parole du Premier Français du Maroc, le représentant respecté de la France.

« Elle sait que vous connaissez tous ses mérites, puisque vous l'avez visitée, encouragée et félicitée à plusieurs reprises, en la surprenant dans son labeur constant qui justifie pleinement aujourd'hui, sa cruelle déconvenue.

« Que la tourmente gigantesque qui ravage économiquement le monde entier vienne à passer partout la sécurité reviendra, les affaires et la prospérité reprendront leurs cours normal ; mais ici, le centre n'en retrouvera pas la moindre amélioration parce que le seul élément qu'elle possède encore, le marché des grains, est complètement insuffisant pour une telle population et une

telle quantité de propriétaires ruinés par leurs maisons.

« Toutes les mesures préconisées dans l'exposé ci-joint sont incontestablement très utiles et nécessaires pour l'avenir de la Région, mais l'exploitation du centre phosphatier d'Oued-Zem est indispensable et sans elle point de salut.

« De la décision que vous ferez connaître à ses représentants la ville d'Oued-Zem et la population tout entière attend la prospérité ou la ruine. »

Quelle réponse à cette lettre émouvante, dont seuls les passages caractéristiques sont reproduits ici ?

Le Résident Général, à la fin de ce mois de juin 1922, relevait d'une longue maladie qui avait atteint ses forces physiques et sa résistance morale. Sans doute son entourage lui cacha-t-il la pétition pressante des habitants d'Oued Zem. Une lettre, signée de son nom, rejette l'entrevue demandée, prétextant :

« Mes occupations actuelles, rendues plus absorbantes à la veille de mon départ fixé à la fin de la semaine, ne m'ont pas permis, comme je l'eusse désiré, de recevoir cette délégation. »

Et le « signataire » accrédite M. le Secrétaire-Général du Protectorat pour exposer le point de vue du Gouvernement.

La version de la lettre autographe est-elle sincère ? Est-ce le valétudinaire épuisé, que les Casablancais ne furent pas autorisés à visiter à bord du « Haïti » et qui pesait moins de 40 kilogs, qui songea à invoquer pour repousser les suppliants d'Oued Zem, *ses occupations absorbantes* ? Raison d'Etat dont il était bien incapable.

M. Vatin-Pérignon a corsé l'insident d'une boutade du Maréchal qui aurait dit, des gens d'Oued-Zem :

— « Ils m'embêtent, ces rouspéteurs... repassez-les à Sorbier ! »

En dépassant la mesure, on justifie par cette version toutes les défiances. Mais n'est-ce pas le Résident qui, par une singulière aberration, a encouragé le sigillographe Vatin à singer son écriture et récompensé d'une faveur inégalée cette faculté qui ne relève que du faussaire ?

Quoi qu'il en soit, intransigeant sur la première revendication des gens d'Oued-Zem relative à la « création d'un centre phosphatier à Oued-Zem », le Protectorat cède à leurs autres exigences.

Si les gens d'Oued-Zem ont prétendu sans droit, avoir reçu des promesses, pourquoi ces concessions ? Si on les a réellement faites pourquoi mentir à celle qui les rend toutes fécondes, sans laquelle, suivant les pétitionnaires, la population d'Oued-Zem est ruinée ?

M. de Sorbier a beau dire « qu'il n'existe aucune déclaration promettant un centre d'exploitation à Oued-Zem » ; il a beau affirmer, contrairement aux résultats de l'enquête technique « que le gisement de Kourigha est de beaucoup, le plus puissant et le plus riche » (1); les prévenances témoignées à Oued-Zem, la surprise qui éclate dans la presse, à la nouvelle du transfert à Kourigha du centre phosphatier; le silence approbateur manifesté jusque-là, à la thèse qui le situait à Oued-Zem; l'émotion enfin qui saisit la Chambre de Commerce et d'Agriculture de Casablanca, en présence de la protestation des habitants d'Oued-Zem et leur hâte à constituer une commission d'enquête pour arbitrer le conflit: tout dément l'audacieuse affirmation du Cabinet civil, tout démontre la véracité des gens d'Oued-Zem, tout convainc de duperie ceux qui les ont abusés.

(1) « Les teneurs maxima sont de 72 à El-Boroudj et 78 à Oued-Zem ». *La Renaissance du Maroc* 1912-1922, chap. Les Mines, pages 356.

Quelle est la teneur en phosphate, des marnes phosphatées de la région de Kourigha ? 76 pour cent. (Bull. de la Ch. de Commerce 1923, n° 13, page 7).

En dépassant la mesure, on justifie par cette version toutes les défiances. Mais n'est-ce pas le Résident qui, par une singulière aberration, a encouragé le sigillographe Vatin à singer son écriture et récompensé d'une faveur inégalée cette faculté qui ne relève que du faussaire ?

Quoi qu'il en soit, intransigeant sur la première revendication des gens d'Oued-Zem relative à la « création d'un centre phosphatier à Oued-Zem », le Protectorat cède à leurs autres exigences.

Si les gens d'Oued-Zem ont prétendu sans droit, avoir reçu des promesses, pourquoi ces concessions ? Si on les a réellement faites pourquoi mentir à celle qui les rend toutes fécondes, sans laquelle, suivant les pétitionnaires, la population d'Oued-Zem est ruinée ?

M. de Sorbier a beau dire « qu'il n'existe aucune déclaration promettant un centre d'exploitation à Oued-Zem » ; il a beau affirmer, contrairement aux résultats de l'enquête technique « que le gisement de Kourigha est de beaucoup, le plus puissant et le plus riche » (1) ; les prévenances témoignées à Oued-Zem, la surprise qui éclate dans la presse, à la nouvelle du transfert à Kourigha du centre phosphatier ; le silence approbateur manifesté jusque-là, à la thèse qui le situait à Oued-Zem ; l'émotion enfin qui saisit la Chambre de Commerce et d'Agriculture de Casablanca, en présence de la protestation des habitants d'Oued-Zem et leur hâte à constituer une commission d'enquête pour arbitrer le conflit : tout dément l'audacieuse affirmation du Cabinet civil, tout démontre la véracité des gens d'Oued-Zem, tout convainc de duperie ceux qui les ont abusés.

(1) « Les teneurs maxima sont de 72 à El-Boroudj et 78 à Oued-Zem ». *La Renaissance du Maroc* 1912-1922, chap. Les Mines, pages 356.

Quelle est la teneur en phosphate, des marnes phosphatées de la région de Kourigha ? 76 pour cent. (Bull. de la Ch. de Commerce 1923, n° 13, page 7).

La conclusion du différend fut une cote mal taillée. Les enquêteurs, M. Pailhas, au nom de la Chambre de Commerce, M. X... pour la Chambre d'Agriculture, laissèrent « tomber » la question du centre phosphatier. Ils s'emparèrent d'une suggestion que M. de Sorbier avait dédaignée : celle de réserver les terres de colonisation aux habitants d'Oued-Zem, invités par là à consacrer leur activité au développement de l'agriculture marocaine, *dans des conditions naturellement qui en rendent l'accession si aisée aux gens sans fortune* échoués au Maroc.

Et après trois petits tours, comme les marionnettes de la chanson, les enquêteurs consulaires se hâtèrent vers le lavabo voisin... pour se laver les mains.

Si grave qu'il apparaisse, l'incident d'Oued-Zem n'est qu'un épisode de cette chronique du bon plaisir qui constitue le fond de l'histoire marocaine. Il se greffe sur l'affaire infiniment plus importante des phosphates, un des chapitres les plus caractéristiques de la politique économique du Maréchal

— Quelle considération a prévalu, dans l'esprit des dirigeants du Protectorat, pour leur faire adopter, pour l'exploitation des gisements phosphatiers découverts par des prospecteurs dans le bassin de l'Oued-Zem, le système du monopole d'Etat, alors qu'ils avaient consenti à aliéner l'ensemble des voies ferrées du Maroc et à concéder les ports marocains ?

Quelle autre considération leur a fait établir les tarifs exorbitants, presque prohibitifs, du minerai, lequel accusant une teneur supérieure de 23 pour cent par rapport au phosphate tunisien, coûte 47 pour cent plus cher ?

Quelle politique inspire le malthusianisme officiel, hostile à la « surproduction », en fin de compte, à l'exportation massive des phosphates, dont

l'évaluation la plus modérée fixe le cubage à plus d'un milliard de tonnes ? (1).

Le Protectorat nourrit-il l'espoir de pousser son organisation au point de s'emparer de tout le marché français qui s'avère capable de consommer un si gros tonnage, au profit de l'agriculture nationale ? Mais il faudrait alors ou bien abaisser sensiblement le prix de revient sur le carreau, les taxes de transport nécessaires à l'amortissement de la ligne ferrée et du port d'embarquement, n'étant susceptibles d'aucune modification; ou il faudrait, en abandonnant tout bénéfice, renoncer à toute rémunération, ce qui porterait le coup de grâce aux espérances de Rabat.

Dans une étude sur les « Phosphates du Maroc » présentée à l'Association française des Travaux Publics, M. l'Ingénieur Bel, spécialiste des questions minières, posait l'an dernier le problème de l'extraction des phosphates du Tadla et il tirait des faits connus, quelques conclusions intéressantes.

Il affirmait notamment que la production globale du bassin phosphatier devait atteindre immédiatement 1.500.000 tonnes par l'exploitation simultanée des trois gisements connus.

M. Bel s'étonnait du malthusianisme pratiqué par l'Office Chérifien des Phosphates, du fait duquel le prix de revient du minerai marocain lui rendait impossible toute lutte avec son concurrent tunisien. Il cherchait une solution à la difficulté, insurmontable à son avis, par l'organisation d'Etat, telle qu'elle existe au Maroc. Il préconisait soit la concession, soit l'entreprise, soit l'amodiation, soit même une nouvelle *Régie co-intéressée*, comme celle des Tabacs sans doute.

Bien qu'il avoue onéreux le régime actuel d'ex-

(1) « Quant au tonnage « reconnu », il est au moins de l'ordre du milliard de tonnes ». (*La Renaissance du Maroc. Les Mines*, page 359.)

Cette estimation laisse prévoir une exploitation à plein, de l'ordre de dix siècles...

exploitation des phosphates, le Protectorat se refuse à sortir du « provisoire » qu'il a établi. Il se flatte de porter au maximum l'extraction du minerai, ce maximum oscillant aux environs de 450.000 tonnes, limite extrême conditionnée par les coûteuses installations du quai aux Phosphates de Casablanca. Et après ?

Le problème n'est pas une question de quantité, de production. La fonction essentielle de l'équation est constituée par le *prix de revient sur le carreau*. Pour raisonner, comme M. Bel « c'est l'exploitation minière qui vend trop cher ou qui exploite à une façon trop onéreuse. »

On a signalé fréquemment au Maroc l'anomalie du prix de revient, pour une exploitation d'Etat intéressée à produire et à se créer une clientèle. Quel crédit attacher aux suggestions malignes qui attribuent cette méthode aux menées habiles de la Compagnie de Gafsa ? Une collusion scélérate est-elle possible, avec le concurrent tunisien qui n'a pas caché son inquiétude à la naissance du phosphate marocain, qui a offert de le prendre en tutelle, qui a rêvé de l'associer à sa fortune ?

L'exploitation trop onéreuse nous paraît plus plausible. C'est un membre de la famille de Mme Lyautey qui, sur place, en dirige les rouages, alors que le Directeur technique, M. Baugé, *habite* Rabat. Et les méthodes de tyranneau de village, appliquées par le bouillant M. de Sainte-Marie, permettent de mettre en doute qu'il échappe à la fringale de piaffe, de gloriole, de prodigalité en honneur, en vigueur sous le règne d'Hubert Lyautey.

Avec quelques bons esprits marocains, nous pensons que les phosphates du Tadla sont, dans l'intention de la Résidence, une monnaie d'échange tenue en réserve pour quelque circonstance exceptionnelle. L'offrira-t-on à la France pour en obtenir quelques avantages honorifiques ? Gafsa l'obtiendra-t-il, contre des assurances plus substantielles ? Ou la pomme sera-t-elle attribuée « à la plus

belle », c'est-à-dire au banquier Finaly, qui n'attend plus que cette concession, pour régner souverainement sur le Maroc ?

L'opinion publique ne s'est pas suffisamment intéressée au problème phosphatier qu'on lui a, du reste, montré sous un jour spécial, comme une victoire remportée par la Résidence, gardienne du patrimoine commun, sur des appétits particuliers. Du moins fut-elle moins facilement abusée et plus agressive et aussi plus heureuse, dans sa lutte contre le privilège concédé à la « *Manutention Marocaine* ».

Quel était ce privilège ? D'où était-il né ?

Le privilège consistait dans le « monopole » de toutes opérations de remorquage, aconage, transport sur voies ferrées, chargement et déchargement, magasinage, de toutes marchandises entrant ou sortant du port de Casablanca. Il était né d'une convention passée avec la « *Manutention Marocaine* », à la date du 22 décembre 1915, complétée par des avenants successifs signés les 28 décembre 1916, 29 septembre 1917, 4 janvier 1918 et 28 juillet 1920, au fur et à mesure du développement du Port.

Qui était la « *Manutention Marocaine* » ? Une filiale de la « Banque de Paris et des Pays-Bas », succédant, par la signature d'un contrat de monopole, à la « *Compagnie Marocaine* » dans l'exploitation du port de Casablanca...

Ce privilège, une exploitation incapable en avait démontré les dangers et rendu indispensable la révision. Et la Chambre de Commerce de Casablanca était, dans sa séance du 16 décembre 1921, officiellement saisie d'un projet de contrat modifiant la convention de 1915, établi d'un commun accord entre la Direction Générale des Travaux Publics et la *Manutention Marocaine*.

La Chambre Consulaire accueillit avec empressement la chance que l'initiative du Gouvernement semblait lui offrir d'arbitrer, au mieux des intérêts

du commerce marocain, un problème dont elle apercevait toutes les données. Non seulement elle s'attacha à étudier les termes du nouveau contrat de concession, mais elle se demanda « s'il ne serait pas opportun de mettre fin au régime même de la concession. »

Les raisons données par l'Administration, pour reviser la concession du 22 décembre 1915, tenaient surtout dans un désaccord manifeste, entre l'effort réalisé par l'Etat dans la construction et l'aménagement du Port et l'inertie de la « Manutention Marocaine » et son incapacité conséquente à s'y adapter. »

Ce désaccord, préjudiciable surtout au commerce marocain, rendait donc dangereux pour l'avenir du port de Casablanca, le maintien du « monopole illimité » qu'assurait à la « Manutention Marocaine », la convention de 1915.

Quelles mesures de liquidation proposait le Gouvernement ?

1° La délimitation du périmètre concédé à la Manutention qui avoue son incapacité financière, pour la gestion totale du Port;

2° L'avance par l'Etat des trois quarts du capital nécessaire à l'établissement de l'outillage du Port;

3° L'octroi de nouveaux monopoles;

4° La réduction des taxes à mesure que se multiplieront les opérations à quai...

On croit rêver à la lecture d'un tel programme. S'agit-il de dessaisir un exploitant incapable, ou de récompenser un concessionnaire qui a rempli et au delà, ses obligations, méritant par là de nouvelles faveurs ?

La Chambre de Commerce, plus logique et qui s'illusionne, conclut bien différemment à ce que :

1° Le contrat du 22 décembre 1915, avec la Manutention Marocaine, soit résilié de façon équitable, laissant à

l'Etat, sa complète liberté d'organisation avec la charge financière totale, tant pour les travaux que pour l'outillage d'exploitation.

2° L'Administration des Travaux Publics... réorganise l'exploitation du port sur la base *d'adjudications restreintes*...

3° Que les adjudications aient pour base un cahier des charges simplifié et des tarifs établis pour tenir uniquement compte des frais et bénéfices légitimes d'exploitation.

4° La part de l'Etat dans les bénéfices d'exploitation soit recouvrée sous forme de centimes additionnels aux prix des tarifs homologués...

Ces conclusions marquent une formelle opposition aux propositions de l'Administration. Celle-ci s'emeut. Le Résident Général en personne, évoque, en Conseil de Gouvernement, la discussion du nouveau contrat. Une absence du Directeur Général des Travaux Publics sert de prétexte à une remise de la question.

La Chambre cependant, a chargé une commission choisie dans son sein, d'étudier le projet du Gouvernement, et d'en faire la critique. Des rapports sont déposés. Ils concluent que le nouveau document aggrave les dispositions de la convention de 1915, en transformant en « *monopole de droit* », un monopole de fait pour l'accomplissement de certaines opérations; en étendant les attributions de la « Manutention » par la *concession de nouvelles opérations*; en accordant à cette Société, le *droit d'échanger* ses emplacements contre d'autres plus à sa convenance; en admettant « par priorité » la « Manutention » à prendre part aux adjudications pour l'outillage et l'exploitation des parties du Port non concédées; enfin, en imputant au Gouvernement Chérifien *la prise en charge* des 75 pour cent du compte de premier établissement du contrat du 22 décembre 1915, ainsi que du compte d'attente, au 31 décembre 1920, du même contrat.

D'ailleurs, si le projet de l'Administration avantage en certaines parties la « Manutention Marocaine » *en compensation*, il la décharge de certaines obligations, telles que celle d'augmenter, au fur et à mesure des besoins, les magasins, ouvrages, engins et matériel nécessaires aux opérations dont elle est chargée; des intérêts et amortissement de son capital-actions; intérêts calculés sur un taux avantageux; des intérêts et amortissement des obligations qu'elle pourrait émettre, avec *la garantie* du Protectorat pour assurer les dépenses d'outillage et d'exploitation...

Nous sommes ici en plein, dans les dispositions scandaleuses qui font l'essentiel du cahier des charges de la « Société des Ports Marocains », et que M. Finaly réclame pour son monopole casablançais au même titre que pour sa filiale de Rabat et de Kenitra... On y trouve même une rémunération spéciale sous forme de majoration de la taxe de manipulation destinée à alléger les frais d'administration centrale et qui, pour 1921, atteint 100.000 francs.

Sur ces données, la Chambre de Casablanca délibère et elle adopte le vœu suivant :

— « La Chambre de Commerce de Casablanca, après examen du nouveau contrat avec la Manutention Marocaine :

« Considérant,

« Que ce nouveau contrat atténue insuffisamment l'erreur que constitue le contrat de 1915 ;

« Qu'il laisse subsister, en augmentant de neuf années sa durée, un Monopole préjudiciable et gênant pour le développement de notre port ;

« Qu'il engage, sans compensation suffisante, les finances du Protectorat,

« Emet le vœu,

« Que ce projet de contrat soit rejeté ;

« Que des pourparlers soient immédiatement engagés en envisageant si cela est nécessaire le rachat de la con-

cession actuelle, pour limiter le monopole à l'exploitation seulement, avec un contrat à court terme, permettant, dès que les circonstances s'y prêteront, l'organisation de l'aconage libre. »

C'est à M. de Sorbier que l'Administration confie la défense de son projet.

Le Secrétaire Général s'abouche d'abord avec les délégués de la Chambre et tout de suite il marque la limite des concessions possibles.

Sur le rachat, l'Administration est braquée.

— « Impossible, affirme-t-elle, de distraire du budget les millions nécessaires à la mise en valeur du pays. »

Sur les conditions d'exploitation, M. de Sorbier insinue qu'il serait maladroit de diminuer les avantages concédés, car on courrait le risque « de diminuer la confiance des capitalistes français dont le Maroc a besoin » !

Pourtant le rachat peut se faire pour les trois-quarts... *Plus tard*, on s'efforcera de compléter la somme...

M. Andrieux, délégué, fait observer que le « rachat partiel apporte à la « Manutention Marocaine » l'argent frais qui lui manque et qui lui permettra un effort propre à remplir ses engagements. Quels prétextes restera-t-il pour un rachat ultérieur ? »

Chacun des interlocuteurs reste donc, en principe, sur ses positions. Il est convenu qu'on poursuivra les négociations.

Mais le 3 juillet, un acte d'autorité de M. de Sorbier coupe court à toute insistance.

En transmettant à la Chambre de Casablanca, le compte-rendu de l'entrevue de Rabat, sur lequel sont reproduites fidèlement les suggestions émises par les délégués, M. de Sorbier fait suivre ce document, d'une note qui semble en faire partie, mais ajoutée après coup et où il observe :

— « Pour conclure, M. le Secrétaire Général du Protectorat déclare que l'Administration a remanié le projet examiné par la Chambre de Commerce, de façon à tenir un compte exact de toutes ses observations ; que dès lors, les considérants qui ont motivé son vœu cessent de le motiver, et qu'il se sent, en toute loyauté, d'accord avec les scrupules les plus étroits, pour sauvegarder entièrement la liberté du commerce. Le Gouvernement décide donc de présenter ce nouveau projet à la Manutention Marocaine et d'en obtenir la signature... »

Ce texte désinvolte et insolent provoque une réaction chez les destinataires. La Chambre décide, le 4 juillet, d'adresser un télégramme de protestation à M. de Sorbier, « contre une attitude qui est contraire aux conclusions adoptées lors de la dernière entrevue ».

Dans le brouhaha d'une délibération fiévreuse, on décide de saisir l'opinion publique de la question, des négociations et de leur résultat. On établit en hâte un contre-projet ; on le vote. Il affirme avec force, le principe de la liberté d'exploitation du Port et la nécessité de mettre fin au monopole, qui devra prendre fin le 31 décembre 1928 !

Mais le Protectorat passe outre. Cette tardive intransigeance l'a édifié sur la fermeté de caractère des élus de mars 1921. Il fera par la suite, son profit de la leçon.

A la décharge de la Chambre de Commerce, il faut reconnaître son manque d'expérience politique, l'infériorité qui résulte pour elle de sa loyauté, de l'honnêteté de ses délégués que M. de Sorbier n'a pas de peine à battre sur le terrain de l'intrigue où il excelle.

Mais que la voilà loin, elle-même, de cet esprit de protestation qui animait tous ses membres, quand ils se présentaient, en mars 1921, au verdict des commerçants de Casablanca. Une campagne de presse ardente, hardie, âpre, prétendait exprimer à leur profit, un programme de revendications

immédiates qu'ils affirmaient vouloir « arracher de force » aux gens de Rabat. Quinze mois de politique secrète, de tâtonnements, de négociations, les acheminaient lentement, mais sûrement vers la « politique de collaboration », d'adhésion, sans regimbade, aux volontés de l'Administration.

Le « *quos ego* » de Rabat devait du reste infailliblement courber des têtes parmi les plus hautes dans cette assemblée de chefs d'affaires qui ne pouvaient vivre sans le bon plaisir des administrations officielles : directeurs d'entreprises, de sociétés, de commerces, d'industries, tous plus ou moins fournisseurs de la Résidence. Ceux qui sont demeurés fidèles à l'idéal des électeurs de 1921 restent frappés de suspicion, à demi-boycottés, contraints à un rôle politique obscur, à des affaires personnelles médiocres. Mais *on les compte* dans la Chambre actuelle...

Quel rôle était cependant promis aux élus de la population casablancaise ?

Sur le terrain des initiatives professionnelles, qui pouvait entraver leurs initiatives ? Selon la pensée à laquelle les Chambres de Commerce marocaines doivent leur création, n'étaient-ils point appelés, non seulement à conseiller le Protectorat, mais à partager ses responsabilités ? (1). Et pour le jouer, avec une incomparable autorité, n'apportaient-ils

(1) « Les représentants de ces Chambres économiques, réunis aux chefs de service du Protectorat, constitueront, sous la présidence du Résident ou de son délégué, le Conseil de Gouvernement et diminueront, *en les partageant*, les lourdes responsabilités du chef de la colonie. » (*Le Maréchal Lyautey*, par Amédée Britsch, page 241).

Ce texte ne laisse pas d'équivoque sur le sens de la réforme préconisée à l'époque, par M. Barthou. Mais on a pu voir, à l'usage, quelle signification Rabat donnait à l'expression. Par le fait d'une sujétion commerciale, industrielle, agricole ou bancaire à laquelle il leur est impossible de se soustraire, les représentants des Chambres économiques jouent, dans le Conseil de Gouvernement, le rôle automatique d'approbateurs. On les désigne, dans le public, sous le vocable expressif de : Beni-Oui-Oui.

pas le poids d'une majorité écrasante, ralliée à un programme qui frisait la rébellion ?

La méthode des chiffres, de la logique, des calculs, a eu raison de cet enthousiasme, comme elle avait eu raison de l'émeute provoquée par le « coup du hassani ». Peut-on, quand on fait profession de peser les profits, de doser les formules, de mesurer les interventions, de cuber les influences, estimer à sa valeur l'impondérable, jauger le volume de la foi, connaître et apprécier l'aloï de la conscience, le titre de la droiture politique ? Les événements donnent à ces questions une réponse assez claire. Peut-être tient-il seulement à un état d'esprit insuffisamment averti, que l'opinion marocaine ne l'entende pas.

Ce programme était indéfini. Embrassant dans une synthèse panoramique le présent et l'avenir du Maroc, lié au sort de sa métropole commerciale, il énonçait les plus fières revendications de l'opinion et dans toutes, prétendait faire prévaloir le principe primordial de toute vie économique : la liberté.

Telle fut la raison de l'intervention de la Chambre : dans le contrat de la « Manutention Marocaine », investie d'un intolérable monopole; dans la liquidation du fonds de ravitaillement, où la corruption s'atablait en compagnie de la concussion, pour se gaver de l'argent public; dans la question des phosphates, si hermétique; dans le problème journalier des taxations en douane, de plus en plus insoluble; dans l'affaire des taxes municipales, de l'immatriculation, des céréales, des primeurs, des tapis; dans la solution délicate de la main-d'œuvre marocaine; dans celle des licences de débits de boisson...

Multiple, passionnante, débordant par la force des choses le cadre même de sa compétence, l'action de la Chambre, lentement minée par des influences extérieures, s'énerve au cours d'une magistrature qui n'a été qu'une suite d'escarmouches et de demi-victoires.

Avec ces hommes qui ont la bouche pleine du mot « liberté » mais se présentent en négociateurs, l'administration traite des intérêts publics comme d'une simple camelote. Le débat devient un marché où Rabat cède de moins en moins à l'intérêt général. Est-il vrai que ce soit en proportion de concessions qu'il fait à des intérêts particuliers ?

Si les élus consulaires ont fait preuve, dans la question du Port, d'une vigueur et d'une continuité de vues où la critique ne trouve rien à reprendre, peut-on louer également leur attitude, dans la question de la taxation en douane où les intérêts du commerce furent si manifestement perdus de vue; dans le conflit entre le billet marocain et le billet algérien, où l'attitude inattendue de la Chambre de Casablanca coïncida si singulièrement, au grand scandale de la Chambre de Rabat, avec la procédure illégale du Gouvernement (1); dans la question de la main-d'œuvre marocaine, recrutée par la France, où s'évanouit le *principe de la liberté*, cher aux leaders de la Chambre; dans l'élévation des droits d'entrée sur le sucre et sur l'alcool; dans les conditions exigées pour l'octroi des licences de débits de boissons; enfin, dans le scandaleux arbitraire apporté par le Gouvernement à la question de l'éligibilité aux Chambres de Commerce.

Le débat passionné que souleva, au cours de la séance tenue en décembre 1925, l'élévation des droits sur les sucres et sur l'alcool, décidée par la Direction des Finances, permit de mesurer le che-

(1) En violation du règlement qui préside aux ordres du jour du Conseil, M. Piétri fit introduire, l'avant-veille d'une réunion une motion de la Chambre de Casablanca, favorable au monopole du billet marocain, motion adoptée à la majorité : 5 voix contre 4. Les protestations de M. Dubois-Carrière, président de la Chambre de Rabat, firent échouer à demi le mauvais coup qui tendait à obtenir du Conseil, un vote de surprise en faveur du billet de la Banque d'Etat.

min accompli, sur la voie des reniements, par certains élus de 1921.

Alors que l'attitude de M. Chapon, président de la Chambre, au Conseil de Gouvernement du 4 décembre 1924, avait été si ferme et même par moments si agressive, la délibération du 12 décembre tendit à enlever à la protestation de la Chambre tout ce qui pouvait rappeler l'esprit de 1921, ce caractère d'opposition tranchante qui soulevait d'enthousiasme l'opinion et dans laquelle s'obstinait M. Mespoulet. Convenant que celui-ci exprimait, dans un vœu par lequel il clôturait la discussion, l'essentiel de ses vues, la Chambre cependant lui préférerait, pour une raison de forme, un texte présenté par M. Pailhas, texte soigneusement émasculé, expurgé de toute fermeté et qu'elle votait à une grande majorité. Le résultat fut négatif du reste. La Direction des Finances avait, dès le 5 décembre, appliqué la nouvelle tarification.

N'est-il pas curieux que cette mesure si préjudiciable aux classes pauvres, comme le fit ressortir avec force M. Chapon, se justifiât par la nécessité d'assurer, au moyen de l'impôt, des travaux neufs dont le détail révélateur est typique : ils sont destinés, pour cinq millions de francs, à l'équipement des routes, *dans la région de l'Ouergha* ! Si les impôts se sont fait sentir, dès ce moment, avec cette destination, sur les tribus du nord de Fès, quelle propagande en faveur d'Abd-el-Krim, qui, pour ses prédications de dissidence, trouvait là un tremplin merveilleux !

Notons à ce sujet, une fois de plus, l'hérésie officielle, qui sous M. Branly, comme sous M. Piétri à qui il a succédé, s'obstine à imputer à l'impôt des charges d'emprunt. Enseignement de l'expérience et surtout doctrine d'école constante, que rappelait, en 1916, M. Ribot.

M. Caillaux, dont se réclame bien à tort et à travers tous les prétextes M. Piétri, l'affirmait encore le 12 mai 1925, devant la Commission des finances de la Chambre.

— « Les dépenses *en capital* pour les constructions de lignes ou de travaux complémentaires ne peuvent pas plus être mises à *la charge du contribuable* que ne sont imputées aux obligataires des grandes compagnies les dépenses de même ordre, sur les réseaux concédés. »

La Chambre de Commerce n'avait qu'une chance de marquer avec force sa fidélité à la saine doctrine économique : dénoncer sans ménagement les dessous de l'illégalité de la nouvelle taxation. Avait-elle gardé assez de confiance en elle-même pour livrer bataille, avec la décision qu'eut voulue une intransigeance aussi absolue ? Une circonstance récente où étaient sérieusement engagés les intérêts des cafetiers du Maroc ne l'avait pas montrée en une posture bien héroïque.

Depuis la fin de l'année 1923, les cafetiers marocains étaient obsédés par une menace de persécution qu'avait provoquée leur groupement en Association professionnelle. Cette forme anodine de syndicat, si peu dangereuse aux yeux de la loi française, déclenche au Maroc toutes les rigueurs. Et ces rigueurs se manifestent par des brimades, des vexations, des représailles.

Exposés aux fantaisies du pouvoir, du fait que leur commerce est soumis à licence, les cafetiers hésitent généralement à s'aliéner les sympathies officielles. Il fallut de sérieuses raisons pour vaincre les répugnances du « bistrot » moins friand — comme ses congénères de n'importe quel pays, — de coups que de profits, et pour le pousser à s'associer.

Créée à Casablanca par des hommes énergiques, cette association émut l'Administration, résolue aussitôt à essayer sur les « bistrots » de l'intimidation. En même temps qu'elle grevait leurs patentes d'une majoration de 12 décimes, elle soumettait à d'arbitraires formalités, l'octroi et l'usage de la licence d'exercer.

Ce coup de force fut un coup de fouet pour les associés cafetiers. Une propagande farouche prêtextait

cette politique de vexations, pour recruter de nouveaux adhérents et étendre aux autres villes marocaines, le mouvement. En juillet 1924, le groupe de Casablanca comptait 230 associés. Quatorze villes — telles que Rabat, Kénitra, Mazagan, Mogador, Saffi, Marrakech, Fès, Meknès, Oued-Zem, Settat, Fédhala — avaient constitué des associations analogues et l'on jetait les bases d'une Fédération qui groupait tous les cafetiers du Maroc.

Jaloux d'écartier tout ce qui fait obstacle, M. de Sorbier comprit qu'il fallait composer avec une force qui lui échappait. Tandis alors que l'administration poursuit la révision des licences et des entraves apportées à leur exercice, le Secrétaire Général se déclare officiellement disposé à examiner les doléances des « bistrots ».

Ecartant d'abord *un introducteur indésirable*, l'Administration joue du prestige personnel du Résident. Devant le Proconsul, les délégués éblouis balbutient, oublient les points essentiels de leurs revendications et adhèrent aux propositions aimables de M. de Sorbier, encouragés à une procédure du « bon tiens » par M. Chapon, leur cicérone, prévenu des projets consulaires des cafetiers et qui a *dénombré leurs votes*, pour les élections de mai 1925.

L'entrevue s'achève. Les cafetiers rentrent à Casablanca enthousiasmés. Ils déchantent tôt, convaincus par la divulgation des décisions officielles, qu'on les a bernés et qu'on veut les diviser.

Leur introducteur leur donne du reste la mesure de sa sympathie, en décembre 1924, en attaquant les projets financiers de M. Branly, partisan d'une augmentation, ruineuse pour les cafetiers, des droits sur l'alcool, portés de 1.000 à 1.500 fr. l'hectolitre. Mais si le Directeur des Finances du Protectorat a besoin d'argent *pour des travaux publics* et s'il en prend dans la poche des cafetiers, ces rebelles, n'est-ce point sous l'astreinte des ultimatum de M. Chapon, *défenseur des intérêts de l'entreprise*,

qui s'oppose aux taxes projetées sur les matériaux de construction ?

A une Chambre si sensible aux « bons procédés », si loin de l'idéal qui l'avait fait élire, quels égards devait témoigner l'Administration ? Elle en donne la mesure dans le projet d'électorat aux Chambres de commerce, qui paraît dans les premiers mois de 1925, à la veille du renouvellement partiel des Chambres.

Ce brûlot audacieux s'attaque hardiment au principe même de la représentation consulaire, en prétendant dépouiller les directeurs d'affaires marocaines de l'éligibilité qu'il accorde aux directeurs et aux gérants de sociétés ayant leur siège social en France.

Parce qu'il émane de l'initiative administrative, parce que, aussi, le recrutement des électeurs parmi le personnel des puissantes sociétés anonymes, favorise leur réélection, les membres de la Chambre de Commerce ne font à ce projet scandaleux qu'une *tiède opposition*. C'est l'indignation publique qui en obtient l'ajournement. Aurait-elle égaré ses suffrages de 1921, sur des hommes de principe aussi peu sûrs ?

Avec des variantes insignifiantes, les Chambres de Commerce de Kénitra, de Fès, de Meknès, de Mazagan, de Mogador et de Saffi suivent les méthodes de Casablanca.

Celle de Kénitra témoigne d'un mépris scandaleux de l'intérêt public, d'une courtisanerie abjecte à l'égard du pouvoir, du souci maladif d'entourer de toutes sortes de garanties, les monopoles ruineux pour le commerce, détenus par la « Société des Ports Marocains » et dont elle dispense généralement les reliefs, à des satellistes que ne rebutent pas les médiocres casuels.

Celle de Saffi se courbe avec une obséquiosité inégalable, devant les oukases de M. le Contrôleur civil Le Glay, perd toute notion de dignité et de respect, traite les affaires publiques sans compé-

tence, décourage toute volonté d'opposition par un marchandage des consciences, une persécution des opinions qui soumettent tout le commerce, moyen ou petit, aux ambitions mesquines d'un groupe de mercantis, enrichis par l'agiotage le moins dissimulé.

Le spectacle réconfortant des Chambres de Rabat et de Marrakech, si fières quand elles collaborent, si dignes dans leurs revendications, est bien fait pour entretenir l'espoir d'un réveil de l'opinion marocaine, — plus ou moins spontané — et aussi le regret, alors qu'il s'avère si urgent, qu'il tarde tant à se produire.

II. — LES DÉNIS DE JUSTICE

- L'affaire Mazures. — Un cas avéré de suspicion légitime.
L'administration à la rescousse. — Une riposte spirituelle.
- L'affaire Dumas. — La valeur d'une promesse écrite du Résident.
- Les affaires Germa. — Un « sang mêlé » inspirateur politique des grands organes de Paris.
- L'affaire de la Pharmacie de réserve. — Des « voleurs » investis d'un privilège. — La quinine qui n'était que du talc comprimé.
- La Caisse Régionale Agricole. — Médecin, soigne-toi toi-même. — Un arrêt par ordre. — Les magistrats d'appel font leur devoir. — Un geste de « forfaiture » publique.

L'affaire Tournon. — La « couronne » est découverte. — Les poilus contre un Maréchal de l'arrière. — Dialogue tragique. — Le bon droit triomphe.

Le statut des fonctionnaires anciens combattants. — Une fourberie de M. Blanc Urbain. — L'ultimatum de M. P... — Une capitulation prévue.

En dehors d'ailleurs des mobiles intéressés, il faut reconnaître que les hommes représentatifs du Maroc ont des motifs encore de refuser le combat contre les forces résidentielles. Si, en effet, l'hostilité ou l'indifférence du pouvoir, laissent le citoyen mineur du Protectorat désarmé contre toutes les fantaisies, exposé à toutes les persécutions, l'homme à qui le « Patron » ou l'un de ses favoris daigne sourire, n'est-il pas assuré contre tous les aléas, même de la loi ?

C'est au nombre des indifférents qu'il faut ranger les héritiers Mazures, ces capitalistes français, étrangers au groupe de Finaly, dont la fortune considérable vint chercher au Maroc, dans une vaste entreprise agricole, une légitime rémunération. Des aventuriers de la spéculation ? Des compagnons de cette flibuste qui peuple le maquis de l'*Hallali* ?

Pas du tout. Mais des hommes du Nord, pondérés et réfléchis, qu'attirèrent les boniments d'un rabatteur du Cabinet civil, M. Théry, allié à M. Dumas, Premier Président à Rabat.

La publicité de M. Théry trouvait sa raison d'être dans un contrat de métayage avantageux, qui eut d'heureuses prémisses. N'importe le prétexte, le métayer — un sélect métayer — se mit un jour à grappiller au delà des bornes et le groupe l'actionna.

C'est alors que se révéla une organisation occulte, mise au service d'une mauvaise cause et qui trouva des complices partout.

Tandis en effet que le juge à qui Mazures porte

son bon droit, prononce un jugement manifestement inique ; que le juge d'appel, frappé de *suspicion légitime* prononce contre la loi (1), contre la jurisprudence, contre la doctrine et, par ses manœuvres, fournit à l'inculpé des garanties contre toute procédure de cassation, l'administration civile s'applique à démoraliser le plaignant, par des persécutions déclenchées sur un évident mot d'ordre.

Des indigènes, voisins d'un bien du plaignant, contestent ses titres. Le juge les déboute. Ils attaquent les occupants, incendient la moisson. L'administration se déclare impuissante à empêcher, *impuissante à réprimer*. Et, dans un mouvement d'humeur bien étrange, M. de Sorbier conseille aux Mazures de s'en aller du Maroc.

Quatre années de luttes écœurent ces Français qui ont essayé de collaborer, sans subventions, sans garantie d'intérêt et d'amortissement, à la colonisation agricole du Maroc. En 1924, ils décident de vendre les 19.000 hectares de terres qu'ils ont achetées, qu'ils ont commencé à cultiver. Mais dans les annonces qu'ils font paraître, ils mettent en garde les capitalistes « français » contre une acquisition, à leur avis, onéreuse. Et, l'occasion leur en étant offerte, ils expliquent leur scrupule à attirer au Maroc, des cultivateurs français que l'Administration brimera, découragera, laissera peut-être assassiner. Un étranger du moins pourra-t-il se réclamer de son consul.

C'est l'assassinat que projetaient les agresseurs du malheureux Dumas, ce colon de Bou Louane

(1) A l'audience de la Cour, l'appelant à qui le ministère public, organe non de la loi, mais du Gouvernement, prétend démontrer qu'il n'existe pas, chez Théry, *d'intention frauduleuse*, donne lecture d'une consultation sur le cas, rédigée par M. Garçon, le jurisconsulte célèbre. Les conclusions de ce document sont écrasantes pour Théry et pour la Cour, à l'égard de qui la « suspicion légitime » opposée par les appelants Mazures est victorieusement justifiée...

dont nous avons, ailleurs, conté l'histoire. Ici, le rôle de l'Administration s'avéra moins positivement complice que dans le cas Mazures, où l'on se représente aisément les moghazenis du contrôle, montant à cheval la nuit, mettant le feu aux meules du « neçrani » et... collaborant aux vaines recherches de l'incendié. Mais comme elle s'emploie à seconder les ruses des assassins, à aider leur hâte à liquider leurs biens, gages des dommages accordés à la victime !

Et quel personnage joue lui-même le Maréchal qui s'engage « par écrit », à faire rendre justice à Dumas et qui, deux ans plus tard, alors que le malheureux attend toujours qu'on l'indemnise et sollicite l'appui de son protecteur, l'éconduit sous prétexte qu'il part en voyage ? (1).

Déni de justice, mépris du droit, amoralité indifférente touchant l'équité, comme dans ces affaires Germa où perce un dépit exaspéré, une volonté de ruiner un homme mêlé à des entreprises obscures, détenteur d'histoires secrètes, « témoin » et sans doute « acteur » dans des négociations désapprouvées officiellement, mais poursuivies avec d'autant plus d'ardeur que les conversations publiques étaient interdites.

Faut-il croire que le Cabinet civil pressentait l'œuvre redoutable dont serait capable ce petit « sang-mêlé », le jour où il se résoudrait à rendre coup pour coup ? Peut-être est-ce dans cette appréhension qu'il faut chercher le désir manifesté par le colonel Huot, directeur des Affaires Chériennes, d'accabler Germa sous le poids d'accusations terribles qui pouvaient le mener au bagne...

Germa, dans l'affaire des Ouled Youssef, aussi bien qu'à propos des Bridjates, fit montre d'une

(1) C'est la même réponse que reçoivent, le 22 juin 1922 les délégués d'Oued-Zem, à une demande émouvante d'entrevue, pour plaider la cause de leur ville acculée à la ruine... (Bulletin de la Chambre de Commerce de Casablanca 1922, n° 2, p. 12).

détermination qui lui permit d'avoir le dernier mot. L'acteur n'a pas été abaïtu et — les campagnes du « Quotidien » et de l'« Humanité » en témoignent — le témoin parle. Ce n'est pas en l'accusant de « calomnie », argument facile, qu'on rétorquera les vérités qu'il jette à une opinion, avide de scandale, et ma foi ! bien servie.

Faut-il, dans cette galerie de causes marocaines, évoquer le procès de la Pharmacie de réserve ? Les noms des pharmaciens, compromis dans cette véritable entreprise de baraterie, sont connus de tout le Maroc. La plupart, en effet, ont été condamnés à de la prison, qu'ils n'ont pas faite et à des amendes qu'ils n'ont pas payées. Une mystérieuse protection s'employa à couvrir des délits manifestes et à soustraire les délinquants, « les condamnés », aux conséquences civiles de leur condamnation. On voit ainsi, entre autres, un pharmacien casablancais, continuer son lucratif commerce, remplir du bruit de ses réclames, les journaux locaux et se larguer d'une « honnêteté commerciale » qu'il est prêt à dénier à des concurrents sans reproche. Le premier acte du pouvoir n'aurait-il pas dû consister à retirer à ce sycophante, une licence obtenue, du reste, sans aucun titre professionnel ?

Boutique où se cuisinent des ingrédients douteux et des combinaisons fructueuses, cette Pharmacie de Réserve a eu sa « propre » affaire, si l'on peut dire. Une fourniture de quinine extrêmement importante, concédée à un ami de son directeur, révéla à l'analyse une composition où le sulfate de quinine entraît pour la moindre part ! Les anophèles du paludisme avait beau jeu ! Mais la fièvre marocaine est une bonne fièvre, qui cède aux suggestions. Le stock de la Pharmacie de Réserve, fut bel et bien distribué aux médecins de colonisation. Comme les distributions sont gratuites et les médecins liés par le secret professionnel, le stock fut écoulé sans peine.

Ces temps heureux où la curiosité publique n'était pas exagérément tenace, semblaient presque

révolus, au mois d'avril, lorsque éclata le scandale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Casablanca.

Un quotidien de cette ville « La Presse Marocaine », partit en campagne contre l'organisation défectueuse des Caisses de Crédit agricole du Maroc.

Créées dans le but de venir en aide aux colons, dans les moments difficiles de leur existence agricoles, ces Caisses avaient été détournées de leur but, par l'action de leurs propres administrateurs.

Le journal publia une série d'articles véhéments dus à la plume courageuse et autorisée d'un journaliste plein de talent, M. François Berger. Il démontra, qu'au mépris des pratiques de droit public, les administrateurs de la Caisse de Casablanca, refusaient, malgré les garanties offertes, des avances à de modestes colons, mais s'étaient copieusement servis du fonds commun, pour leurs propres affaires.

Une polémique de presse résulta de ces révélations, au cours de laquelle les personnages mis en cause, de part et d'autre, se diffamèrent à qui mieux mieux.

On s'assigna pour régler le litige. Et devant le tribunal de Casablanca, premier juge du différénd, la Caisse triomphe, fermant la bouche, la loi en mains, aux accusateurs. Ces mêmes administrateurs, dont les répliques, dans un journal local, étaient gravement diffamatoires, furent relaxés par le juge qui leur reconnut la qualité d'offensés.

Le directeur de la « Presse Marocaine », légalement étranger aux débats, le gérant du journal et l'auteur des articles jugés diffamatoires étaient, par un jugement connexe, condamnés chacun à 2.000 francs d'amende et solidairement à 20.000 fr. de dommages-intérêts.

On acquit la preuve que ces jugements iniques avaient été prononcés par ordre et les termes même de l'arrêt, concertés, l'avant-veille de l'audience

dans le propre bureau de M. de Sorbier de Pougna-dresse.

Mais le but est dépassé. La « Presse Marocaine » fait appel. Dans une série d'articles, elle entreprend de justifier ses précédentes accusations et de mettre l'opinion publique à même de se prononcer sur l'arrêt des juges.

Cette contre-offensive méthodique porte ses fruits. Devant la Cour d'appel de Rabat, le conflit est ramené à ses justes proportions, par des magistrats sourds aux consignes officielles. Le directeur du journal, mis hors de cause, est acquitté. Le gérant et le rédacteur, déclarés coupables, voient l'amende abaissée à 100 francs.

Un incident projette sur cette affaire une lumière fulgurante. Au moment où le ministère public présente des réquisitions, les plus juridiques, les plus équitables, un des plaignants apporte dans le prétoire et prétend communiquer aux juges, un document établi « à la minute » par M. de Sorbier, mais antidaté, et constituant, par les indications qu'il contient, un geste de pression manifeste. L'inconscience maladroite de l'émissaire, indigne jusqu'au président... qui refuse de prendre connaissance de ce scandaleux factum.

Et tandis que les accusés eux-mêmes restent atterrés au spectacle de ce flagrant « délit de forfaiture », le représentant de la loi, prononce, dans un silence impressionnant, ces seules paroles :

— « Je m'étonne, Monsieur de votre... lenteur ! » (1).

(1) Les critiques de la « Presse Marocaine » expriment le sentiment public. Rabat y fit particulièrement droit en réformant les statuts des « Caisses de Crédit Agricole » auxquelles la loi interdit des opérations d'un caractère insuffisamment agricole.

Le grief principal persista. On se garda en effet de fermer aux administrateurs l'accès des caisses. On n'en eut plus trouvé pour gérer ces organismes. Et l'on put par un nouveau scandale, d'ailleurs vite étouffé, mesurer l'insuffisance des réformes et la singulière justesse des arguments qui avaient, en 1923, fait condamner Berger.

C'est un bien plus haut personnage, le Maréchal lui-même, qui intervient, dès le mois de juin 1923, dans le scandale Tournon, « l'aventure étrange de M. Tournon », comme l'écrit un journal résidentiel. Voici l'affaire en résumé.

Au moment où le Sénat fut appelé à se prononcer sur le cas de M. Petit, ancien Premier Président à Amiens, qui fut invalidé pour indignité, ayant fui devant les Allemands en août 1914, on apprit par les débats publics, que l'un de ses compagnons de retraite était M. Tournon, Procureur Général à Rabat.

Quelle était, en 1914, la situation de ce dernier ? Réformé, donc astreint par la loi, à rester à son poste...

L'indignité proclamée à l'égard de M. Petit n'était-elle pas manifeste aussi chez M. Tournon ? L'opinion marocaine se prononça pour l'affirmative.

Ce fut la « Presse Marocaine » encore qui attacha le grelot. La Fédération des Anciens Combattants et celle des Mutilés firent chorus. Un courageux hebdomadaire, « Le Cri du Maroc » s'attacha au puissant fonctionnaire. Et, de suite, voilà la couronne découverte.

Impatient en effet des échecs de subordonnés, maladroits dans la répression, malhabiles au mensonge, le Maréchal prétend soustraire le sieur Tournon, aux repréailles des victimes de la guerre. Il affirme, contre l'évidence, la complète innocence du « fuyard d'Amiens », et fait sienne sa cause. Mais une autorité morale, plus haute que la sienne, se dresse en face de lui, celle des hommes qui ont fait la guerre, et qui, suivant le mot vibrant de Clemenceau, « *ont sur nous, tous les droits* ».

Dialogue tragique. D'un côté, enflant la voix, l'homme tout-puissant, une sorte de demi-dieu, auréolé de légende, un de ces favoris de la fortune qui n'ont jamais subi de défaite. De l'autre, parlant sans crainte mais sans provocation, des hommes qui n'ont pour eux que le bon droit, la volonté de l'imposer et... l'habitude de vaincre.

Ces adversaires parlent. Écoutons-les.

— « L'Union Nationale des Combattants émet le vœu,
« Que l'Union Nationale des Combattants, 13, rue Lafayette à Paris, soit saisie des accusations portées contre un haut magistrat marocain et que la lumière se fasse en prescrivant :

1° Une enquête sur les faits et gestes reprochés à ce magistrat.

2° Si la lâcheté de ce mauvais Français est prouvée, que notre sympathique président, Charles Bertrand, président de la Fédération interalliée, député de la Seine, introduise une plainte en conseil de guerre, contre ce mauvais Français. »

Les mêmes disent encore :

— « Le 1^{er} septembre 1914, M. Tournon et trois autres magistrats de la Cour d'Appel d'Amiens ont été flétris par une délibération de l'Assemblée générale de la Cour d'Amiens.

« Le 28 juin 1923, les mêmes ont été flétris une deuxième fois par le vote du Sénat qui a annulé, à l'unanimité moins deux voix, l'élection de l'un d'entre eux, le Premier Président Petit. »

Que dit l'interlocuteur, le Proconsul autoritaire ?

— « A l'époque, M. Tournon avait un chef, M. le Procureur Général Regnault. Or je sais, *de première main*, que c'est avec l'assentiment de ce chef, que le départ de M. Tournon s'est effectué.

Mensonge flagrant, M. Regnault n'ayant pas qualité — et il le sait, ce parfait juriste — pour donner, en de telles circonstances, un tel assentiment. Mais point de démenti à craindre ; M. Regnault est mort.

Mais le Maréchal parle encore.

— « Depuis 1914, le département ministériel dont relève M. Tournon n'a cessé de lui témoigner sa plus entière confiance. Les Anciens Combattants prétendent-ils s'ériger en juges d'un sentiment qui ne saurait être injustifié ? »

Le duel est engagé : les lames à l'arrêt de par et d'autre. Jusqu'où un antagonisme dans lequel les adversaires observent à peine encore les dernières convenances va-t-il les pousser ? Comme l'observe « Le Cri du Maroc » (1).

— Quelle situation résulte de cet engagement à fond du prestige résidentiel et de la volonté nettement exprimée par les Anciens Combattants ?

« Nous sommes dans une impasse. Ou bien il faudrait que le Cabinet civil, reconnaissant l'erreur commise, fût droit aux vœux des accusateurs de M. Tournon. Ou bien les anciens combattants, défenseurs de la plus haute raison morale, le sentiment de la patrie, un grand nombre mutilés dans leur chair, tous ayant fait vaillamment leur devoir, certains plus que leur devoir, devraient renier leur serment et laisser la route libre à M. Tounon.

« Double impossibilité.

« Un tel conflit ne saurait se prolonger indéfiniment :
• Seule la situation du Maroc nous préoccupe. Or, il est bien certain qu'elle ne peut légalement se dénouer que par la démission de M. Tournon ou par la retraite du Maréchal. Est-ce là le but que poursuit le Cabinet civil ? »

Malgré sa superbe, c'est la démission de... M. Tournon que préfère le Maréchal. Mais sa rancune poursuit les adversaires qui l'ont mis en échec. Il les traite de « défaitistes », les connaissant mal. Eux et lui n'ont pas fait la guerre sur le même sol, avec le même idéal. Et comme les « embusqués » qu'il a couverts de son manteau de parade, il hait

(1) *Le Cri du Maroc*, n° 13, du 3 septembre 1923.

les anciens combattants, les « poilus » de France auxquels il n'entend rien.

Une circonstance va lui permettre, en 1924, de manifester, à froid, aux exécuteurs de M. Tournon, sa rancune restée inassouvie.

Le Protectorat étudiait alors la mise au point, marocain de la loi française sur les avantages réservés aux fonctionnaires, anciens mobilisés. Il avait été convenu — et ceci est dans la loi — que les projets de l'Administration seraient communiqués aux intéressés, par l'organe de leur Office National à Rabat, et qu'ils soumettraient leurs observations dont on tiendrait « obligatoirement » compte.

M. de Sorbier, embusqué de la guerre, jofflu, fessu, rustre fleuri, cependant non mobilisé, hâta, sans prévenir l'Office, la rédaction du projet et, d'accord avec M. Blanc, délégué à la Résidence, l'expédia à Paris, à la signature du Maréchal, prévenant toutefois de l'envoi, le représentant des Mutilés.

Une heureuse indiscretion apprit à celui-ci, M. P... qu'un avis défavorable aux intéressés accompagnait la lettre d'envoi du dossier, avis tenu... secret.

A cette nouvelle, M. P... en voyage dans le Nord, se précipite à Paris, rue des Pyramides, où il sait que se terre le Maréchal et il demande une audience. On l'éconduit.

— « C'est bien, menace-t-il M. Vatin-Pérignon; je cours chez M. Herriot. »

Un scrupule le retient avant cette démarche qui va faire un bruit énorme. Il entre dans un bureau de poste et télégraphie au Maréchal, à Paris.

« Vous prie respectueusement me recevoir d'urgence avant signature projet relatif aux fonctionnaires marocains anciens combattants. »

Le Président P...

Respectueux, mais peu protocolaire, ce texte force la porte du Maréchal. Celui-ci, comme les femmes, aime qu'on le violente. Hérissé comme un sanglier mosan, mais déjà à demi-dompté, le picrochole rugit à l'envahisseur :

- « C'est un ultimatum, ce télégramme ?
- « C'est en effet un ultimatum.

Poilu contre Maréchal... de l'Islam, la partie n'est pas égale. Le Résident baisse pavillon. Le projet est modifié. Mais de ce jour, les milieux résidentiels font une guerre sourde à la Fédération des Anciens Combattants et Mutilés qu'ils dénoncent, en de prudents « apartés », comme des anarchistes organisés en soviets...

...

III. — LES LIBERTÉS ?...

Une chance, une seule, arrachée bien moins au libéralisme du Résident, qu'à la crainte d'exaspérer une opinion dont l'importance ne fait que grandir, est un jour offerte aux citoyens de Casablanca, de progresser hardiment sur la voie des libertés municipales. Vont-ils la saisir ?

« La Renaissance du Maroc » prolixes sur les matières qui aident à l'apologie, consacre 60 pages à l'organisation des municipalités marocaines. Sobre sur le fonctionnement et sur les tendances, l'ouvrage officiel est moins avare de jugements que d'information. Jugements favorables, comme de juste, au Protectorat.

— « Si l'on fait la part, y lit-on, des lacunes, des imperfections et des défauts inhérents à une organisation en pleine réalisation, on peut hardiment affirmer que les municipalités du Maroc français n'ont déjà rien à envier à leurs voisines d'Algérie et de Tunisie. La charte qui les régit, établie en 1913, fait avec beaucoup de bonheur, le départ nécessaire entre les désirs légitimes de la population, qui souhaite participer à la gestion des affaires de la ville et la nécessité qui s'impose plus encore dans un pays neuf, de laisser l'Etat diriger avec continuité, le fonctionnement de la vie urbaine. Les commissions municipales, choisies par le Gouvernement chérifien, sont partout composées des représentants les plus qualifiés et les plus sérieux des habitants de la ville : elles sont périodiquement consultées sur les actes importants de l'existence de la cité. L'Administration municipale est exercée, par les Pachas ou les gouverneurs, qui sont eux-mêmes, en vertu du principe du Protectorat, assistés des Chefs des Services Municipaux nommés par le Résident Général. » (1).

Le rédacteur reste muet sur les conditions de recrutement des commissions. Comment, par quoi juge-t-on que les représentants sont des habitants, les plus qualifiés, les plus sérieux ? L'expérience démontre que ce sont les plus dociles surtout et les plus intéressés. Et le pouvoir, par les affaires, par les intérêts auxquels ils sont mêlés et qu'il peut brimer ou favoriser, les tient à sa merci.

Quel est leur rôle ? « Elles sont, dit-on, consultées périodiquement sur les actes importants de l'existence de la cité ». Mais à quoi aboutit leur consultation ? Si elles approuvent les projets du fonctionnaire résidentiel, on les en rend responsables devant l'opinion. Si elles s'oublient à critiquer, à conseiller des modifications, des remises, on passe outre et les projets sont tout de même exécutés.

Aux observations, à l'amour-propre blessé, à la

(1) *La Renaissance du Maroc*, pages 402-403.

dignité des membres qu'exaspère une tutelle trop étroite, on répond :

— « Les commissions municipales ont un rôle consultatif et non délibératif. »

Mais si la consultation doit se confiner strictement à l'approbation, quel rôle acceptent donc de remplir les membres des commissions municipales ? Est-il nécessaire, pour tenir un emploi de fantoches si caractérisé, de faire choix « des représentants les plus sérieux et les plus qualifiés ? »

La méthode de travail est à l'avenant. Pas d'initiative aux membres des commissions. Sur convocation, ils connaissent un ordre du jour fixé par le chef des Services Municipaux; ils pérorent avec plus ou moins de liberté; l'Administration fait ce qui lui plaît. Le fait qu'ils sont choisis eux-mêmes par le pouvoir, et en quelque sorte des demi-fonctionnaires, les empêche du reste, d'élever inopportunément la voix, d'insister quand le représentant du pouvoir estime la discussion épuisée.

C'est d'un tel régime, auquel les rebuffades, ne sont même pas épargnées, que les habitants de Casablanca prétendirent se défaire. Il leur avait, au temps de la crise du hassani, fait boire jusqu'à la lie, le calice des affronts.

L'Administration fit à cette grande ville, où la population européenne a pris la première place, une concession importante. Un dahir du 1^{er} juin 1922 créait, à son profit, un état de choses nouveau.

La réforme capitale tenait dans l'élection, par les membres de la Commission Municipale, d'un Vice-Président, investi d'une autorité inattendue.

Président de fait des réunions, si le Pacha y assiste, « de droit », en son absence, et en tous les cas, des sous-commissions, il détient, de par la nouvelle loi, un pouvoir supérieur à celui du fonctionnaire qui n'est que le Chef des Services Municipaux.

Il arbitre, en effet, toutes questions portées aux

sous-commissions, juge unique du moment d'examiner et de *statuer*.

Il détient le droit de suite, auprès de la Municipalité, des *délibérations* prises par la Commission et contrôle l'emploi des crédits budgétaires. Contrôle étendu à tous les services, à tous les différends, à toutes les procédures administratives qui, sur sa demande, doivent lui être communiquées.

On voit que Casablanca était bien près de posséder un maire et que le choix du Vice-Président ouvrait la porte du suffrage direct à la population puisqu'il était accordé que ce Vice-Président serait élu... par ses collègues.

Mais cette novation aux pratiques municipales pouvait paraître une simple concession de forme, sans une réforme autrement probante : celle du pouvoir délibératif, notamment en matière budgétaire. Ce pouvoir est effectivement reconnu à la Commission Municipale de Casablanca par un article du dahir du 1^{er} juin 1922.

Victoire donc, victoire inouïe dont les bons citoyens qui composent la commission sauront tirer tout le parti qu'on espère.

Le statut entre en vigueur en décembre 1922, et M. Guillemet est élu vice-président de la Commission Municipale, en fait, Maire de Casablanca.

Quel est son rôle, en face d'une Municipalité que ce choix atterre ?

Quand il résignera son mandat, en décembre 1923, M. Guillemet ne se targuera pas des avantages arrachés, au profit des Casablancais, à une administration qui, pourtant, paraissait prête à toutes les concessions. Est-ce parce que le directeur d'affaires met en balance les intérêts de sa maison avec l'intérêt public ? L'homme manque-t-il de caractère ? Le citoyen manque-t-il d'esprit civique ? Il est de fait que le premier maire de Casablanca a successivement abandonné toutes les prérogatives de sa charge et réduit son rôle à celui d'une « doublure » sans utilité, du chef des Services Municipaux.

Mêmes abandons, même effacement de la part de son successeur. M. Monod. Où l'habitant croyait trouver de la volonté, M. Monod ne montre que du bon vouloir. Où il faudrait du contrôle, M. Monod n'apporte que des observations timides et s'il en résulte quelque conflit, une hâte tristement comique à battre en retraite.

On aurait tort sans doute de faire montre de sévérité à l'égard de pauvres gens si évidemment au-dessous de leur mission. Honnêtes, mais médiocres citoyens, toujours effrayés des conséquences d'une initiative, toujours inquiets de l'opinion du pouvoir dont les sympathies sont fructueuses, mais l'hostilité si désastreuse, ils aident, de reniement en reniement, une politique subtile qui regrette les concessions de principe, faites en juin 1922 et s'applique à les reprendre aux mains qui ne savent pas les défendre.

L'homme de cette politique est M. Rabaud, fonctionnaire colonial, qu'une partie de l'opinion casablancaise tient pour un personnage équivoque, que ses amis ne défendent pas sans réserve, que peu de gens estiment, et qu'on est unanime à considérer comme un exécuteur aveugle des décisions de Rabat. S'il est aveugle souvent, il est presque toujours habile et toujours sans scrupules.

La situation est aujourd'hui telle à Casablanca, que sa Commission n'a pas plus d'autorité que les Commissions municipales des villes régies encore par le dahir de 1915 et qu'elle porte la responsabilité d'un budget, qui ne fonctionne que pour satisfaire les volontés de Rabat. Le déficit s'y est installé.

Grevée d'un emprunt de 50 millions, écrasée par des taxes dont la légalité est discutable, organisatrice de la vie chère par des droits de portes fantaisistes, par des droits de marché arbitraires, par des taxes d'abatage qui grevent la viande de boucherie d'un impôt qui atteint 20 pour cent, Casablanca, mauvaise débitrice, ne paie pas ses dettes. Elle doit plus de 6.000.000 de francs, aux construc-

tructeurs de ses Abattoirs Municipaux et Industriels, un beau monument, ma foi ! l'orgueil de l'Administration, qui ne manque jamais de comprendre la visite de ses installations, si modernes ! dans le programme des curiosités à montrer aux visiteurs de marque.

La Résidence aurait tort, du reste, de regretter le geste pseudo-libéral de juin 1922. Loin d'avoir tenté d'en abuser, les Casablançais ne se sont même pas montrés capables d'en tirer parti.

Pour notre part, nous estimons déplacée une comparaison qui assimile les municipalités servies des villes marocaines, aux Conseils municipaux librement élus en Algérie.

Il n'existe pas dans la colonie voisine, une ville écrasée comme Casablanca, sous le poids des taxes, moralement faillie à des obligations sacrées, ayant à son actif des entreprises municipales désastreuses comme son dépôt de charbons, son compte déficitaire de ravitaillement, son catastrophique Marché Central, cinq millions de taxes irrécouvrées en 1923, son scandaleux Théâtre Municipal, son équivoque affaire des Abattoirs, son hallucinant programme de voirie, la charge écrasante enfin, au début de son existence, d'un emprunt de 50 millions qui n'est certainement pas le dernier.

Que les différences s'atténuent, que les analogies soient probables, que les villes marocaines possèdent un jour des Municipalités idéales, nous estimons la chose très possible. Mais il faudra que le système ait changé, que les fonctionnaires se contentent d'obéir et que les villes soient gérées par des Conseils municipaux et des Maires élus.

Les circonstances ne permettent pas de les espérer de sitôt.

L'occasion a été manquée, la chance perdue, l'offre « généreuse » de la Résidence rendue vaine, Et la faute en est aux seuls Marocains.

LES RÉSISTANCES

LA PRESSE

L'idéal de la presse au Maroc. — Quotidiens et hebdomadaires. — La « Vigie » d'Houël et de Mercière. — Du temps de MM. Garenne et Plisson. — Un joli coup de Jarnac. — La « Vigie » évolue. — Sous le contrôle résidentiel. — L'idée qui a enfanté la « Presse marocaine ». — La critique utile et légitime. — L'article « La Giberne ». — Un programme d'opposition à la page. — Manœuvres d'extinction. — Un article de liquidation. — Le « Petit Marocain » journal d'affaires. — Poussière d'hebdomadaires.

Est-ce sans lutter, sans résister à l'arbitraire, parfois même sans prendre contre lui une vigoureuse offensive, que l'opinion publique marocaine a été vaincue par le Cabinet civil ? Ces trahisons inspirées par l'intérêt, ces reniements enfantés par la veulerie, les palinodies profitables, les capitulations fructueuses, rien ne les a-t-il empêchés ?

Il est honorable, pour ces Marocains décriés par la valetaille résidentielle, ruinés de réputation par les journaux de France qui leur découvrent tous les appétits inavouables, qui leur prêtent les pires

méfais, qu'ils aient sauvé au moins la face, au cours d'une résistance longuement travaillée et quand tout apparut perdu, qu'ils aient su garder indemne, l'honneur.

C'est par la presse du Maroc que la victoire de la Résidence fut si longtemps mise en question; à cause de la presse qu'à l'heure du succès, on doute encore s'il est réel, dans les Bosquets Sacrés. Et le prix cependant qu'on y a mis devrait en faire apprécier toute l'importance.

La presse tient tout entière dans un trio de quotidiens casablancais, « La Vigie Marocaine », « La Presse Marocaine », « Le Petit Marocain » et un couple de quotidiens de Rabat, « Le Nord Marocain » et « l'Echo du Maroc », organes dits d'information. Là autour, gravitent, avec une indépendance relative, quelques hebdomadaires, les uns régionaux, consacrés à la défense d'intérêts masqués de bien public, les autres sans programme bien défini, tantôt consacrés à des polémiques circonstancielles, tantôt vaguement satiriques et le moins souvent possible littéraires.

Ce quintette de gazettes, sur la brèche depuis 1909, a donné seul la réplique au redoutable interlocuteur qu'est le Maréchal Lyautey. Nous allons voir par quels arguments on l'a fait taire.

Doyenne de la presse du Maroc, la « Vigie Marocaine » en est le plus important organe. Sa diffusion, son tirage lui assurent la première place. Elle avait su la prendre à un moment où personne ne la lui disputait. Elle l'a gardée.

Qui a créé la « Vigie Marocaine » ? Christian Houël, à l'encontre d'une tradition qui attribue sa fondation à Gustave Mercié. Celui-ci, aventurier héroïque, apparut à Houël, dans les journées épiques de 1907 « frappant le pavillon français à la hampe du Consulat de France, sous la mousqueterie ennemie », ne fut, aux débuts du journal, qu'un comparse, en ces temps difficiles où, à côté de la plume intelligente, il y avait place pour les arguments du muscle.

L'exil d'Houël, en 1914, investit Mercié d'un pouvoir dont il sut se servir.

La naissance, au début de 1914, de la « Presse Marocaine » troubla la quiète somnolence de la « Vigie Marocaine », à une heure où elle tournait à la chronicité. En face d'un concurrent résolu à une politique de réforme, Mercié se découvrit un tempérament prérésidentiel. Or, la guerre éteignit toutes vellétés polémiques, entre des rivaux sans oppositions tranchées. Les spectacles qu'elle offrit à la sage philosophie des deux concurrents ne les mena pas à des conclusions identiques...

La « Vigie Marocaine » perd au feu son propriétaire, tué à Verdun, en 1916. Son journal tombe dans les mains d'un groupe où M. Garenne voisine avec M. Plisson, armateur et colon.

L'expérience marocaine de l'un, les attaches politiques de l'autre, leur inspirent l'idée d'adopter une attitude plus ferme à l'égard du Cabinet civil, glissé à des écarts évidents. Ils confient dans ce but, la direction politique du journal à Paul Laffite, journaliste au talent éprouvé, politique convaincu, polémiste acerbe...

L'armistice signé, « la Vigie Marocaine » change d'âme. La voilà — paradoxe des paradoxes — anti-résidentielle.

Toutes les graves questions restées sans solution du fait de la guerre, toutes celles que la guerre elle-même a fait naître, le statut social, les abus du régime, les méthodes surannées, les réformes urgentes : voilà de quoi s'alimente une polémique journalière contre... le Cabinet civil.

Des incidents marquent une lutte qui, de jour en jour, se fait plus âpre. Les tripotages du compte de ravitaillement, l'affaire du hassani, le statut des Chambres consultatives, les hésitations et les lenteurs de la politique agricole, des scandales qui commencent, des dévouements qui se lassent : tout fournit matière à une opposition qui s'excite, au dédain qu'on lui marque, aux entêtements qu'on lui oppose.

La Résidence s'affole à cette révélation publique d'une opinion qu'elle ne croyait capable, ni de tant de fermeté, ni d'une si agressive indépendance. Elle inaugure, pour venir à bout d'adversaires intrançais, une manœuvre qui ne lui réservera guère d'échecs, à l'avenir.

Dans le groupe Plisson-Garenne, qui gagner ou tout au moins, qui réduire ? Garenne se rit des calomnies, fier d'un passé de travail, origine de sa fortune. Ses intérêts au Maroc sont médiocres, son bien hors d'atteinte. Toute action sur cet homme est vouée à l'échec.

Mais Plisson doit offrir moins de résistance. Il est engagé dans des affaires marocaines où on le sait en difficulté.

Quand on est sûr que le moindre incident les expose au désastre, on fait tenir à l'associé de Garenne, un ultimatum brutal : il cédera sa part à un ami de Rabat ou, par une manœuvre facile, on l'acculera à la faillite.

Plisson n'est pas un héros. Son journal a fait de son mieux pour le bien public... Mais faire faillite est une chose bien désagréable. Il capitule. Sa retraite découvre Garenne qui flaire la catastrophe, n'a pas les moyens de la prévenir et se décide, contraint et forcé, à vendre sa part.

La « Vigie Marocaine » passe dans les mains de Paul Guyot, président de la Chambre d'Agriculture de Casablanca. Guyot n'est pas un ennemi de la Résidence, mais est-il un ami sûr ?

Aux yeux de M. Vatin-Pérignon, son loyalisme est du meilleur teint. Au regard de M. de Sorbier de Pougnaïdresse, l'adhésion aux directives de Rabat paraît insuffisante. Opinion qu'on exprime en apartés chuchotants, avec des réticences, avec des réserves, en accusant un appétit d'enrichissement rapide qui doit cacher la volonté d'échapper à la tutelle du Pouvoir. Conclusion : couler Guyot.

Cet arrêt atteint Guyot au plus chaud de sa fièvre de réorganisation de « La Vigie Marocaine ». Il

a déjà sacrifié Laffite... Il sent l'écrasement certain et jette bien vite du lest : une partie de son indépendance.

« La Vigie Marocaine » devient la propriété d'un groupe où entrent notamment : M. Berti, homme de paille de Mme Lyautey; M. Mas, banquier, et son fils, directeur du « Petit Marocain »; M. Chapon, membre de la Chambre de Commerce; M. Guillemet, directeur de la Compagnie Marocaine et M. Guyot.

Par cette soumission tardive, M. Guyot échappe aux conséquences immédiates d'une manœuvre politique qui a failli le ruiner, qui atteint notamment la « Jacma », société agricole dont il est le directeur et l'acculera lui-même, deux ans plus tard, à une liquidation judiciaire.

Le but est atteint. « La Vigie Marocaine » contrôlée par des amis sûrs du Cabinet civil est désormais parfaitement neutralisée. De ce jour « la consigne est de ronfler ».

Moins aisément, Rabat arrivera au même résultat, en ce qui touche la « Presse Marocaine ».

Journal d'affaires, ont dit, en parlant de cet organe, des gens intéressés à la combattre. La seule qu'il ait occasionnée, celle de son rachat, prouve une inexpérience qui le lave de tous soupçons.

« La Presse Marocaine » fut un journal d'affaires si l'on entend par ce mot qu'il se voua à la défense du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la propriété, du développement économique marocain, à toutes les sources d'affaires.

Cette défense fut-elle plus modérée que l'appui prêté par la « Vigie Marocaine » ? Matière à controverse. Les propriétaires de la « Presse Marocaine » en firent-ils argent ? Les commérages les plus perfides n'en ont pas fourni la preuve.

Il est remarquable d'ailleurs que M. Busset, directeur-propriétaire de cette feuille, ne s'est, par ses critiques publiques, attiré que des inimitiés, a gravement souffert dans ses intérêts, a dû renoncer

à des amitiés profitables et peut-se dire, à bon droit, l'homme le plus diffamé de tout le Maroc. Des polémiques personnelles l'ont impitoyablement déchiré. Toutes les injures ont paru permises contre un homme qui n'avait eu que le tort de signaler les abus et d'en désigner les auteurs.

M. Busset n'a pas échappé aux violences des calomniateurs à gages. La presse du Maroc est « comme cette fille que Circé a maudite; sa liberté enfante des chiens » qui dévorent leur mère. Ces chiens portent des noms connus. M. Busset leur doit des insomnies qu'il leur a sans doute pardonnées. Mais nourrit-il la même abnégation, à l'égard de ceux qui ont payé les aboyeurs ?

Née à Casablanca, peu avant la guerre, la « Presse » eut de suite une vogue considérable, d'ailleurs méritée.

N'est-ce pas à ses objurgations pressantes que l'autorité administrative cède, au sortir d'une tragique période d'épidémie, quand elle admet la nécessité de remanier, conformément aux exigences de l'hygiène, les conditions de voirie, de l'habitation, les égouts et les marchés ? Politique à laquelle elle restera fidèle, quand les circonstances feront hausser le ton de ses critiques et transposeront du municipal au social, ses polémiques généreuses.

Du reste, offrant de collaborer, non de critiquer sans mesure, tendant la main au pouvoir pour lui porter les placets de la population, à celle-ci pour l'encourager, dans des revendications légitimes, pour la guider, pour la contenir.

Il faudra la certitude d'une inertie déterminée de la part du Résident, d'une volonté de rester sourd obstinément à toutes les demandes, à toutes les doléances, de maintenir tous les abus, pour que la « Presse Marocaine » change de camp, sans changer d'âme et déclare la guerre au régime, longtemps soutenu, mais que le bien public lui ordonne de combattre.

L'article « La Giberne », qui parut le 5 avril 1921,

fut le coup de clairon de cette déclaration de guerre. Il établissait le bilan — vite fait — des réalisations du Protectorat, signalait les attermolements, énumérait les remises, donnait la raison des retards, des demandes de crédits; montrait le pôle enfin de cette politique qui recourt sans cesse, sous les prétextes les plus divers, au motif militaire, pour justifier le maintien du Résident au Maroc.

Cette analyse pénétrante, si juste, si vraie qu'elle résume aujourd'hui encore les arguments de l'opposition, jeta la consternation à Rabat. Et l'on envisagea les moyens propres à désarmer une conviction qu'on supposait intéressée.

Des offres sont ainsi faites en septembre 1921 à M. Busset visant à la réorganisation de la « Presse Marocaine » qui deviendrait un grand journal suivant la formule du « Matin » ou du « Journal » de Paris. Proposition à laquelle ne resterait insensible aucun vrai journaliste, celle-ci séduit M. Busset. La Banque de Paris (1) met à sa disposition une somme de 100.000 francs, destinée à l'amélioration des services d'information. Elle précise seulement quelques réformes dans la rédaction, d'où sont éliminés de fidèles collaborateurs de M. Busset, où pénètrent des hommes de paille de M. Finaly.

Mais à peine ce changement exécuté, M. Busset en sonde l'immoralité. En fait, il a aliéné son indépendance à laquelle des instructions formelles

(1) Le même établissement, sur l'invitation du Maréchal, avait antérieurement envisagé l'éventualité d'une « gratification » d'un million en faveur de la « Presse Marocaine » en témoignage seulement de la sympathie résidentielle.

La proposition du Maréchal n'eut pas de suite. M. X..., une personnalité marocaine fort connue, s'employa diligemment à la faire rejeter, pour satisfaire une rancune personnelle.

De l'aveu de M. X... M. Busset ignore la « faveur » qu'on méditait de lui faire et qui témoigne assez des singulières accointances du Résident Général et de la Banque de Paris.

du Cabinet civil, à son nouveau rédacteur en chef, portent la plus grave atteinte. Il se ressaisit, se défait du personnel suspect qu'on lui a imposé, dénonce un contrat scélérat et se jette dans une opposition moins que jamais « négociante ».

C'est alors que faisant taire les critiques stériles, « La Presse Marocaine » s'attache à développer une politique constructive. Les articles qui paraissent, sous la signature transparente de Le Pastre, ne se contentent pas de signaler les abus; ils indiquent les remèdes.

Aux gaspillages financiers, Le Pastre oppose l'utilisation rationnelle des ressources du budget. Il adjure de faire les économies nécessaires, en même temps qu'il préconise la suppression de taxes meurtrières comme celles de la plus-value, comme le tertib dont les évaluations fantaisistes doivent être modifiées. Il émonde le budget des charges superflues qui font peser sur le contribuable d'immorales primes à l'agriculture, source d'abus scandaleux; les frais de représentation fastueux et prodigues du Résident et de ses créatures; les gabegies du service de santé, les dilapidations du service des transports.

Il frappe avec une étonnante vigueur sur les privilèges monstrueux, comme dans ce marché Mazères où l'argent français sert à payer des sympathies parlementaires; comme dans ce tripatouillage des Caisses régionales de Crédit Agricole où l'argent public est affecté à l'acquisition d'amitiés nécessaires au régime. Vénalité, corruption, abus de pouvoir, forfaiture publique, il montre du doigt toutes les tares et pour les supprimer, il fait appel au pouvoir civil, seul capable, à ses yeux, de donner au Maroc la liberté nécessaire au travail, la sécurité indispensable au capital, la confiance à tous, indigènes et européens.

Un tel journalisme prend figure d'apostolat et l'on sait que les Proconsuls, depuis Ponce-Pilate, ne marquent aucun zèle à suivre les enseignements

des apôtres de la Vérité. Rabat, qui se sent touché, s'émeut. Les menaces d'expulsion harcèlent le personnel de « La Presse Marocaine ». Elles restent vaines...

Une autre méthode est tentée. On s'efforce, à l'occasion d'une polémique passionnée, d'obtenir un arrêt de justice contre M. Busset et sa rédaction, poursuivis pour diffamation. M. Busset condamné en première instance, est acquitté en appel.

Ces persécutions du reste ne désarment pas l'opposition qui retrouve un moment la faveur de l'opinion publique, détournée par de perfides calomnies de la « Presse Marocaine ». Même une campagne ordurière contre son directeur lui regagne des amitiés perdues. Et le Maroc, lassé d'un régime obstinément hostile aux réformes, se prend à espérer que le Cabinet civil sera enfin vaincu.

Car, au sein du Gouvernement, des signes de faiblesse se manifestent. Le Résident est malade. Il fait en France de longs séjours et M. Urbain Blanc, par des amis zélés, fait répandre qu'un changement est proche.

M. Piétri, Directeur Général des Finances, annonce l'intention de se présenter aux élections législatives en Corse. M. de Sorbier se fait offrir par des journaux amis, le poste de Ministre de France à Tanger qui va, dit-on, être vacant.

La « Presse Marocaine » d'ailleurs ne cède pas aux menaces. Toute occasion lui est bonne pour affirmer son espérance et réveiller les énergies d'opposition, latentes dans le pays.

Comme elle avait, par l'article « La Giberne » exprimé les méfiances de l'opinion publique, elle manifeste sa confiance en un changement nécessaire et les raisons qui le justifient, dans un article qui fait scandale « *Le Départ du Résident* », écrit à l'occasion de l'embarquement pour la France du Maréchal Lyautey en 1923. Le rédacteur y conclut un long débat sur les ambitions et les méthodes du Résident, par ces courageuses paroles :

— « Voilà le Maroc que laisse derrière lui l'homme qui depuis 10 ans eut toute latitude pour le façonner à sa volonté.

En vain, à sa décharge, invoque-t-on l'influence d'un Cabinet civil où les chefs de service n'ont d'intelligence que pour l'intrigue. L'atténuation de sa responsabilité, de ce fait, n'intéresse que la conscience du chef qui avait pouvoir de faire et de défaire, de confier et de reprendre.

Mais l'histoire ne saurait être prodigue pour la gloire et avare pour le blâme. C'est le Résident Général qui portera, sur sa croix, les fautes de ses agents d'exécution.

Adieu donc à celui qui s'en va. Il n'a pas eu, au quai d'embarquement, ces multitudes émues dont les voix expriment le jugement de Dieu : « Vox populi, vox Dei ! » Ce triomphe à l'heure du repos qui l'eut suivi dans sa retraite, il y a deux ans à peine, ces acclamations qui lui eussent apporté tant de regrets, tant d'admiration, tant d'amour peut-être, personne ne les lui a apportées et ses plus fermes partisans n'ont pas osé les organiser.

Car le Maroc a trop souffert de ce régime. Un baillon étroit lui interdit de manifester ses déceptions. Il se tait. Il se serait tû, de lui-même, par pitié pour cette destinée qui s'achève : c'est celle d'un homme comme les autres et voilà son excuse.

Muet à ce départ, le Maroc se recueille. Il rassemble toutes ses espérances. Il attend...

Le régime en effet s'effrite. Le système militaire ne répond plus aux besoins de l'heure. Les prétextes en sont usés. Et l'opposition voit grandir ses espérances.

C'est alors que la Résidence renouvelle, avec un bonheur aussi insolent, la manœuvre qui a si bien réussi, en 1921, contre MM. Garenne et Plisson. Elle sait par l'« œil » de la Banque d'Etat, que M. Buset, comme tout le monde au Maroc, lutte contre la crise. Elle fait échouer toutes ses affaires et le traque sans merci.

Mais cet homme, même gêné momentanément,

n'est pas à vendre. La Résidence le sait. Il faut, pour le prendre, un piège, et un traître pour le tendre.

Le sieur Magnique, directeur de l'Agence Havas, de Casablanca, s'offre à jouer le rôle. Il est sûr de réussir sa trahison. Depuis quatre ans en effet, n'est-il pas le confident, l'ami, le conseiller de l'homme qu'il va livrer ?

Des intérêts d'ailleurs les lient. Magnique a pris en fermage, la publicité de la « Presse Marocaine ». Titre à la confiance de M. Busset. Et voici comment s'accomplit la trahison.

Calomnié sans répit par des gazettes à la solde du Cabinet civil, M. Busset projette de donner la forme d'une société anonyme à l'administration de son journal. Ainsi offrira-t-il moins de prise à l'ignoble besogne de ses adversaires. Ainsi soutenu par des alliances, obtiendra-t-il une autorité morale plus grande et plus efficace.

Magnique entre dans ses vues. Il s'entremet auprès de la Direction de l'Agence Havas à Paris, pour la formation de la nouvelle Société. Havas accepte d'entrer pour moitié dans la combinaison où M. Busset gardera l'autre moitié, avec la Direction politique du journal.

Cet arrangement paraît d'autant plus sincère à M. Busset que son conseiller vient, grâce à lui, d'échapper à une humiliante disgrâce. Tout chaud des protestations de reconnaissance de Magnique, peut-il se défier des offres qui lui sont faites et semblent prolonger une gratitude méritée ? (1).

(1) En octobre 1923, la Direction Générale de l'Agence Havas était saisie d'un véritable ultimatum, par M. Mas, directeur du « Petit Marocain » de Casablanca, contre M. Magnique.

— « Choisissez entre le renvoi de M. Magnique et la perte de ma clientèle, disait M. Mas.

Et à charge de M. Magnique, ce dernier articulait 80 chefs d'accusation, parmi lesquels un contrat scélérat conclu sur la question des « Immeubles de la Place de France. »

M. Busset, présent à l'époque à Paris, fut appelé par M.

M. Busset adhère donc à la constitution d'une « Société anonyme de la Presse Marocaine » dans laquelle il conserve 50 pour cent des actions. Le reste est acquis par l'Agence Havas, sous le couvert de souscripteurs fictifs.

Havas cependant demande un gage. M. Busset se défera de certains rédacteurs dont l'attitude intransigeante contrarie toute évolution. Les circonstances favorisent cette exigence. Le 1^{er} mai 1923, le contrat est signé.

Cette fois, M. Busset est pris au piège. Dès la première réunion du Conseil d'Administration, on vote sur la nomination de l'administrateur-délégué, directeur politique éventuel du journal.

M. Busset se fie aux conventions signées par M. Le Grand et connues de Magnique qui les a rédigées. Mais les autres administrateurs sont-ils liés par un tel accord ? Pas le moins du monde.

Et c'est M. Jean Renaud, un comparse, un compère d'Havas, tenu sans aucun doute au courant des projets de Magnique et qui les sert sans hésiter, à qui vont les suffrages...

Havas, en effet, n'a rien fait d'autre, au moyen d'hommes de paille, qu'une opération pour le compte de la Résidence. On s'en rend compte à la hâte avec laquelle Magnique et le nouvel administrateur courent à Rabat, faire hommage de leur trahison.

— « Nous vous apportons, claironnent-ils à M. Urbain Blanc et à M. de Sorbier, la « Presse Marocaine » !

Nouvelle sensationnelle. Elle est accueillie avec un calme déconcertant. Le Cabinet civil est reconnaissant certes de la trahison, mais il observe les protocoles et dédaigne de se compromettre avec ceux qui l'ont si prestement commise...

M. Busset, du reste, a rompu avec les « saxons »

Magnique en témoignage. Il dissipa les plus graves préventions contre celui-ci dont le renvoi était envisagé déjà par la Direction, émue des propos de M. Mas.

dès qu'il s'est rendu compte du rôle équivoque qu'on veut lui imposer. Sa bonne fortune veut que les tartufes, dans leur précipitation à s'emparer de son bien, aient commis une série d'illégalités dont il fait la base d'un procès en revendication.

En 1925, un an après le rapt, un an après l'emploi intensif au profit de la Résidence, de l'influence du journal, celui-ci est en pleine crise. Son bilan révèle de graves manquements et des pertes considérables. L'œuvre politique qu'il a tentée, a détourné de lui sa clientèle de lecteurs, écœurés d'une attitude de renoncement et d'adhésion à laquelle ils restent obstinément hostiles.

Créé pour combattre la « Presse Marocaine », le « Petit Marocain » débuta sous le patronage d'un journaliste habile mais sans scrupules : Léon Bègue, ancien fonctionnaire, sorti de l'administration à la suite d'indélicatesses. Ce journal bénéficiait de l'engouement que montrèrent les Casablancais pour « l'Echo du Maroc » de Rabat, dont il assurait l'édition casablancaise.

« L'Echo du Maroc » ! Que de souvenirs joyeux rappelle cet organe fondé par M. Raymond Colrat et qui vit défiler les portraits colorés des hauts fonctionnaires du Protectorat, les gens de ce Cabinet civil devenus, sous la plume du polémiste le plus vivant, le plus mordant, les demi-dieux des « Bosquets Sacrés » !

Dans la pensée de M. Mas, qui racheta le journal r'batî et fonda son ménechme casablancais, ces organes n'avaient qu'une destination : soutenir et pratiquer une politique d'affaires. Les circonstances favorisèrent le journal casablancais et le talent aussi de Léon Bègue qui sut exploiter avec adresse, le mécontentement général pour « faire les élections » de 1921, contre la Résidence. On pense si le résultat fit loucher les gens de Rabat, admirateurs du succès.

Du bas bout de la table, dans les rangs obscurs de l'opposition, le « Petit Marocain » se hissa à la place d'honneur !

La retraite de M. Garenne allait permettre à M. Mas de se faufiler dans le Conseil d'administration de la « Vigie » où il sut se faire confier le mandat d'administrateur-délégué. Appuyé ainsi sur trois organes, touchant la majorité des lecteurs de journaux, M. Mas a forcé, avec le sourire, les portes du Cabinet civil. Il peut se flatter de l'amitié précieuse de M. Vatin-Pérignon, un bien digne courtier d'affaires, — il est reçu par le Résident qui le consulte sur l'opinion — le malheureux ! — et grâce aux subsides officiels, il fait marcher son « Petit Marocain » à peu près droit (1).

Du reste sans conviction, sans culture, sans programme, sans point d'appui dans l'opinion qu'il dédaigne, qui l'ignore; un seul mot d'ordre : soutenir le Résident qui paye.

Que dirons-nous de la presse de Rabat ? Elle fait de son mieux pour vivre, sans heurter de front les préjugés d'une clientèle de lecteurs, en grande majorité des fonctionnaires. Elle y réussit grâce au talent des hommes qui la dirigent, grâce au souci qu'ils montrent d'éviter les polémiques irritantes et les critiques d'un régime sur lequel, parce qu'ils en voient chaque jour, ils sont mieux que personne, documentés.

Telle est, par la volonté du Résident, la presse quotidienne du Maroc. Presse d'affaires, presse servile, presse domptée : sœur de cette presse pliée sous la schlague de Bismark qui, par son écœurante servilité, avait justifié le nom de presse repti-

(1) Il y a deux Mas, le père et le fils. Le père, banquier, a fourni l'argent pour l'achat de « l'Echo du Maroc », la création du « Petit Marocain », la participation à la « Vigie Marocaine ». Le fils dirige le trio de journaux. Il a fondé pour la publicité commune de ses trois feuilles, une Agence Marocaine de Publicité et d'Informations remarquablement organisée. En 1922, à l'occasion du voyage au Maroc, de M. Millerand, M. Mas a touché une subvention de 300.000 francs, pour la publicité journalistique de cet événement.

lienne. Elle n'en diffère que par un point : si elle siffle parfois comme elle, jamais elle ne mord.

L'honneur de défendre la liberté — toutes les libertés — est abandonné à la presse hebdomadaire du Maroc. Lourde tâche, ouvriers médiocres hélas ! quoique la bonne volonté, parfois même le talent, n'aient pas manqué aux exécutants.

A cette presse besogneuse et conditionnellement indépendante, la Résidence a souvent manifesté un dédain coloré de tolérance, un mépris nuancé parfois de protection. Le colosse trompé par la veulerie de certains quotidiens, sous-estimait la valeur des polémistes.

Est-ce la conviction qu'ils servaient d'organe à une opinion bâillonnée qui donna, en certaines occasions, une si fière éloquence à certains hebdomadaires ? Sans doute. Il fallut que, derrière un polémiste parfois sans notoriété, le pouvoir dépitât un cri de la conscience populaire, pour se montrer si ému de certaines campagnes que chacun jugea qu'il était touché. Pygmée, vainqueur du Minotaure ! Quel spectacle réconfortant, mais sans lendemain, hélas !

La tactique sournoise du Cabinet civil consista à détourner les polémistes des problèmes politiques et, en les jetant les uns contre les autres, à discréditer une liberté de langage qui tomba jusqu'à l'injure grossière et à la diffamation. Pour dévorer la liberté de la presse, c'est parmi les hebdomadaires marocains que la Résidence chercha « les chiens » dont parle quelque part Louis Veuillot. Il ne semble pas qu'elle ait fait preuve d'une générosité excessive, à l'égard de ces aboyeurs dont l'action sur l'esprit public fut d'autant moins efficace, qu'il connaît leur rôle et le prix qu'ils ont accepté pour le remplir.

Les temps héroïques semblent révolus. Il est certain qu'on ne verra plus un Houël, un Beauvais, un Hédelin, arrêtés par le bon plaisir du Résident, embarqués sur un vapeur et déportés du Maroc,

sous un prétexte d'ordre public. Les résultats de la méthode mise en œuvre, lors de l'expulsion de Géo Jourdan, en novembre 1922, ont paru beaucoup plus efficaces : au lieu d'expulser les journalistes gênants, on les diffame, on les calomnie, on les affame, pour leur faire abandonner une lutte sans profit et qu'on s'attache à rendre sans issue.

CONCLUSION

Tel est le Maroc : masqué de légende, habillé d'imposture, le plus prodigieux défi du Mensonge à la Vérité : un monstre « charmant » sans doute, pour ceux qui vont, le montrant dans les foires du monde et vivant de la curiosité qui rassemble les foules autour de lui ; mais tout de même, « un monstre ».

Aucun de ses organes essentiels n'est réalisé suivant les normes. Sa diplomatie — son cerveau — est amphibie ; le bras, qui tient l'épée, frappe sans loyauté ; celui qui mène la charrue est débile et impuissant. Politique, économique, social, lequel de ses membres répond à sa destination, s'avère apte à remplir sa fonction ? Ce livre a prouvé à suffisance, qu'il n'en existe aucun.

Quelle justification, quelle excuse à l'évidente supercherie qui présida à la destinée de ce phénomène paradoxal, fossile des âges périmés et en même temps, produit fort évolué des plus audacieuses anticipations, sorte de métis conçu d'après les données de la plus contradictoire morphologie ?

Aucune excuse, aucune justification ; ni celle des principes, ni celle — qui eut été décisive — du succès. Il a suffi d'un brigand du Riff, maladroitement provoqué, pour jeter bas l'Homme de la légende et briser en menus morceaux, une gloire orgueilleuse qui se croyait immortelle...

Par quoi d'ailleurs, le Maroc et son inventeur dont nous venons de parcourir partiellement l'histoire, oseraient-ils prétendre vivre et se survivre ? Toute l'œuvre de tout l'ouvrier n'est-elle pas, comme lui, un mensonge ?

Commencée par le guet-apens de la Moulouya et la « victoire » de Moul-el-Bacha, sa longue carrière s'achève par le guet-apens de l'Ouergha. Le périple parcouru en quinze ans d'intrigues, de combinaisons, de stratégies, coûte à la France cinq milliards et combien de vies humaines ?

Cinq autres milliards ont été gâchés à la politique économique et sociale, partition captieuse dont il nous a, sous des harmonies variées, ressassé le thème à travers toutes les variations. A quoi ont-ils servi ? A l'organisation des grandes sociétés, aux monopoles de la grande entreprise, aux faillites du moyen commerce, à la flouerie perpétrée contre le bas de laine français, tandis que la France manque d'argent. Et la preuve de l'échec de cette politique, la moindre récolte déficitaire la lui jette à la face...

Que peut l'individu contre les forces irrésistibles d'argent, armées contre lui par la complicité du Pouvoir ? Sûr de n'avoir aucun droit et subissant tous les devoirs, l'individu n'est, au Maroc, qu'un hors-la-loi. Pas de garanties, pas de libertés. Partout dirigées contre les hommes, les institutions du Maroc ne fonctionnent partout que pour les asservir.

Ah ! certes, la supercherie fut habile. Avec adresse, le Résident Général l'a construite sur une équivoque dont il tire tous les partis.

— « Le Maroc, affirme-t-il, n'est pas à la France, il appartient aux Marocains ».

On voit la manœuvre scélérate qui prétend trouver un complice de la trahison, des sacrifices français, parmi ceux qui en bénéficient.

Eh bien ! nous l'affirmons avec une énergie farouche. Fait avec le sang, l'argent, le travail, la ga-

rañtie de la France, le Maroc est français. Malgré les convenances, en raison des traités, il doit le demeurer.

Que signifie, d'ailleurs, la formule du Résident : « Le Maroc aux Marocains » ? Ses Marocains, quels sont-ils ? Sont-ils les mêmes qui, pareils à nos paysans de France, font rendre à la terre son fruit difficile, ou ne sont-ce pas ces Maitres orgueilleux d'un peuple réduit au servage, qui ne voit dans Lyautey que le Protecteur, formidablement armé, de ses exploiters ?

Ah ! tous les thuriféraires du régime n'y changeront rien. Le Mensonge Marocain est un fait enfin palpable. Les propagandes, les campagnes de presse, les écrivains stipendiés, les apologies se sont efforcés en vain de travestir les faits. Sous leur poussée irrésistible, l'armature craque, l'imposture se révèle, le masque de supercherie est déchiré : un squelette hideux se dévoile aux regards, sous les dentelles fripées et sous les fleurs pourries : c'est le Maroc de Lyautey.

Voilà l'œuvre. Ceux qui pouvaient l'empêcher l'ont favorisée ; la presse, pourvue aux frais d'un budget de propagande qui, en 12 ans, a dévoré 120 millions, ne peut pas se dire innocente de la mauvaise action : elle l'a secondée. A droite, à gauche, au centre, tous les journaux ont été complices. Combien ont touché les organes soi-disant avancés eux-mêmes, dont les révélations dangereuses furent étouffées à temps, sous un matelas de billets bleus ? Combien l'Agence Havas, chargée de l'épluchage quotidien des informations, besogne de choix pour cette cuisinière de l'opinion ?

Combien les hommes de lettres, claquedents et écornifleurs, romanciers à gros tirages, chroniqueurs à tant la ligne, pourris de talent, mais truffés de vices, parlant sur un mot d'ordre et, avec un ensemble touchant, travaillant l'opinion qui suit aveuglément, ces exécutants passés Maitres dans l'art de chanter faux ?

Tous concourent à la propagande : ceux que l'on paye, ceux que l'on héberge, ceux qu'on amuse, ceux qu'on nourrit de statistiques truquées : le parlementaire, le journaliste, le touriste, le financier. Qui touche à Rabat est contaminé de légende, est en proie à la bacillose lyautéiste.

Pourquoi cette entreprise incessante et scélérates sur l'opinion ? Il ne faut pas que les curieux soulevent le voile ! Voyez-vous qu'ils découvrent, sous les oripeaux, le système mortel, qu'ils débusquent le Proconsul uniquement occupé de sa gloire et de son profit, qu'ils démasquent l'entourage couvert d'exactions ? Dans ce pays proclamé prospère, s'ils allaient, sous les splendeurs tapageuses, évoquées par un cicérone effronté, trouver les ruines et le misères, suivre à la trace des faillites, l'action prépondérante d'une finance nourrie par le travail d'autrui, enrichie par sa sueur, défendue contre ses revendications par les trahisons de la loi !

Car c'est là tout le système. Sur la scène publique, où devraient apparaître en même temps, les deux visages sereins de la France Protectrice et du Maroc Protégé, unis pour une collaboration pacifique et féconde, deux hommes se dressent, masqués, l'un et l'autre prêts à tout, quêtant l'apothéose quand le peuple leur jette l'anathème : Lyautey le Lorrain, et le juif Finaly.

Or, l'opinion en a assez. Au Maréchal qui réclame une statue de bronze, elle répond : Songé au Riff ! Au financier qui prétend aux Phosphates d'Oued-Zem, elle crie : « Plus de Monopoles ! »

Il est inutile et vain d'alerter les « vieilles gardes » et de parler du prestige islamique du Maréchal de l'Islam. Chacun s'aperçoit que ce prestige n'empêche pas le sort de tout notre Empire nord-africain de se jouer dans la partie de l'Ouergha. Où est l'autorité morale de ce chef, assez maladroit pour compromettre 95 ans d'efforts en Algérie et 40 ans de présence à Tunis ?

Assez ! les prétoriens d'ailleurs se chargent de réveiller le bon sens du peuple français, par l'audace et la scélératesse de leurs complots. Le nom du Maréchal est, pour eux en France, un signe de ralliement. Ne met-il pas en échec la politique de la majorité, n'a-t-il pas lié le sort du Gouvernement au sien, à une heure où toute la vigilance de celui-ci n'est pas inutile pour les problèmes européens ?

Le Mensonge Marocain a trop duré. La France flouée sans vergogne, le Maroc abusé sans retenue, ont le droit d'en demander compte à celui qui l'a machiné et utilisé sans scrupules...

Nous avons mis dans l'entreprise marocaine dix milliards, sans compter les tués que le Résident garde sur son ardoise et que rien n'effacera... C'est trop pour nos devoirs, c'est assez pour nos droits.

Certes, il nous paraît sacrilège qu'un défaitisme impie fasse argument d'une gestion scélérate pour tenter d'arracher à la France un abandon piéculaire, pire pour notre honneur qu'une bataille perdue. Nous resterons malgré tout — il le faut — au poste d'honneur du Maroc. Le devoir impératif nous y retient.

Parce que Lyautey a failli à son rôle d'éducateur et faussé la notion de la protection, à l'égard du peuple marocain, nous ne devons pas oublier quels engagements nous ont amenés ici et nous y ont fait établir. Comme elle nous fut, en 1912, nécessaire pour justifier notre arrivée au Maroc, la collaboration du Sultan souverain nous est, en 1925, après l'agression d'Abd el Krim, indispensable pour y rester. Mais cette collaboration ne peut pas, plus longtemps, n'être qu'une fastueuse apparence ; elle doit devenir une réalité.

Mis à côté d'autres droits qui ne sont pas moins importants, qui ne souffrent pas davantage de remise, touchant les intérêts de la France et des Français du Maroc, ce simple postulat rend indispensa-

ble un changement de régime. Ce changement est dans les vœux de tous et, si l'on en croit des indices significatifs, dans les prévisions également du Gouvernement français.

Il est temps, en effet, de songer à la France, lasse de sacrifices renouvelés, de résultats illusoire, d'une politique ambiguë, dont la logique est atterrée, dont l'intelligence s'indigne, dont souffre gravement le bon renom de la Patrie. Nous avons assez vu, sous le visage « maghzèn », le Maroc rebelle au contrôle, sous le visage « Protectorat », le Maroc affamé d'argent.

Il est temps que nos soldats, en marchant la baïonnette basse contre les dissidents, sachent s'ils défendent une terre française ou se battent en mercenaires, pour un pouvoir étranger. Il est temps que l'on sache si les Marocains et les Français, bataillant sous le même drapeau, luttent pour assurer des privilèges à la finance ou pour des droits civils à leur profit.

Cet idéal nouveau ne peut pas être réalisé par l'homme que douze ans de pouvoir absolu ont révélé comme le pire ennemi des libertés publiques. L'échec de son propre plan donne le droit de proclamer son incompétence pour en exécuter un autre.

Les événements, d'ailleurs, ne sauraient longtemps encore céder à ses violences ou se plier à ses intrigues. L'affaire du Riff a ouvert bien des yeux. Le prestige militaire de ce Maréchal de convention est dissipé. Son remplacement est envisagé sérieusement à la tête des troupes qui répareront les erreurs de l'Ouergha.

Dépouillé des moyens de conquête dont il a fait si piètre usage, le Résident se consacrerait-il utilement à la politique économique où il a si piteusement échoué ?

Non, sans doute. La main gauche de l'homme d'action n'aurait désormais plus de force pour ma-

nier la houlette du berger, alors que sa main droite, qui tenait l'épée, est forcée de la rendre.

Lorsque enfin, les destins seront accomplis et que cet homme, survivant à sa gloire, sera englouti dans l'ombre de sa retraite, le Maroc ayant pansé ses plaies, reprendra, rassuré et confiant, sa route vers l'avenir. Et alors, échappés aux tentacules de la « Pieuvre » et libérés des chaînes forgées à leur intention par un imposteur, il ne tiendra plus qu'à ses habitants qu'il n'y ait plus jamais de Mensonge Marocain.

Alger, le 20 mai 1925.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
AVANT-PROPOS	5
L'OUVRIER	17
L'ŒUVRE	55
LES APPUIS POLITIQUES	
L'OPINION :	
Chez les Colons	118
La Politique Indigène	167
LES CONCOURS :	
L'Argent Français	245
La « Pieuvre »	276
— Les Comparses	315
LES RESULTATS :	
Les Scandales	335
Les Dénis de Justice	358
Les Libertés	369
LES RESISTANCES :	
La Presse	375
CONCLUSION	391



